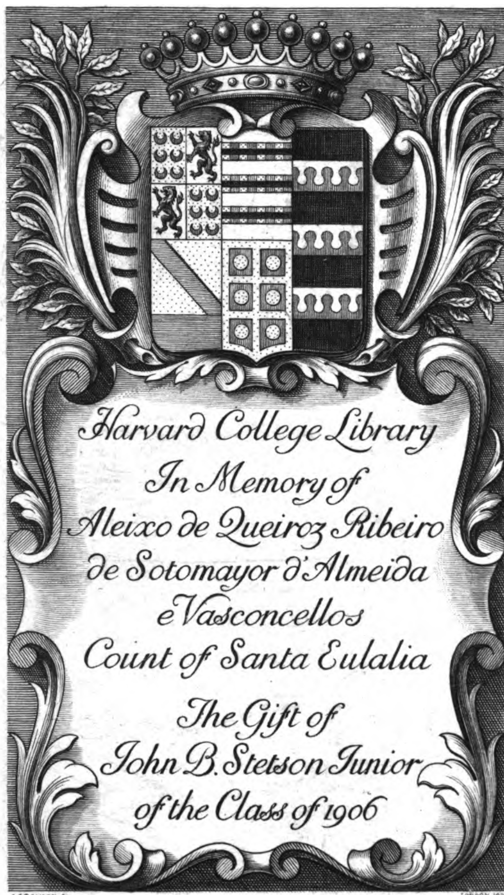
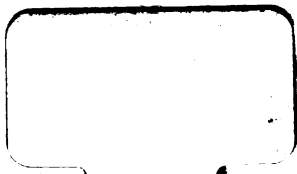

HDI
HW 2RQ5 C


Harvard College Library
In Memory of
Aleixo de Queiroz Ribeiro
de Sotomayor d'Almeida
e Vasconcellos
Count of Santa Eulalia
The Gift of
John B. Stetson Junior
of the Class of 1906



HISTOIRE ABRÉGÉE

DE LA

LITTÉRATURE ROMAINE.

IMPRIMERIE DE MAME FRÈRES, RUE POT-DE-FER, n° 14.

HISTOIRE ABRÉGÉE

DE LA

LITTÉRATURE ROMAINE,

PAR F. SCHŒLL,

CONSEILLER DE COUR DE S. M. LE ROI DE PRUSSE,

ATTACHÉ A SA LÉGATION A PARIS.

Nihil huic operi insertum puto, aut cognitu inutile, aut difficile perceptu, sed omnia quibus sit ingenium tuum vegetius, memoria adminiculatior, oratio sollertior, sermo incorruptior, nisi sicubi nos.... linguæ vena non adjuvet. MACROB. *Sat. I*, *præf.*

TOME PREMIER.

A PARIS,

CHEZ GIDE FILS, LIBRAIRE, RUE SAINT-MARC, N° 30.

1815.

TABLE DES MATIÈRES
CONTENUES
DANS LES QUATRE VOLUMES.

TOME I.

TOME II.

Prose.

TOME III.

TOME IV.

12. *Ecrivains ecclésiastiques.*

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

PRÉFACE.

L'HISTOIRE *abrégée de la Littérature romaine* fait suite à celle de la Littérature grecque que j'ai publiée au commencement de 1813 (1), et ces deux ouvrages servent d'introduction à mon Répertoire de Littérature ancienne, dont la première édition a paru en 1808, et que depuis long-temps je m'occupe à refaire sur un plan plus étendu. Je prie le lecteur de ne pas perdre de vue cette circonstance, qui seule me justifie d'avoir passé sous silence, dans mes ouvrages sur la littérature des Grecs et des Romains, la partie bibliographique à laquelle le Répertoire est exclusivement destiné. Je fais ici cette observation, parce que des journalistes, qui d'ailleurs m'ont traité avec beaucoup de bienveillance, m'ont reproché cette omission, qui déparoit mon Histoire de la Litté-

(1) Deux volumes in-8°. A Paris, chez Gide fils, rue Saint-Marc, n° 20. Prix, 12 fr.

rature grecque : ces écrivains n'ont pas pris garde que j'en avois indiqué le motif dans ma préface (1).

(1) Pour les personnes qui ne possèdent pas cet ouvrage, je place ici le passage de la préface où il est question des éditions des auteurs classiques :

Mon principal objet ayant été de faire connoître d'une manière précise le caractère de chaque écrivain de l'antiquité, on chercheroit en vain dans mon ouvrage l'indication des éditions des ouvrages dont je parle. Cette partie, purement bibliographique, est, à la vérité, indispensable à une classe de lecteurs pour lesquels je travaillois, je veux parler des jeunes gens; mais elle est sans objet pour une autre classe de lecteurs auxquels je désirois être utile. Cette raison n'étoit pourtant pas suffisante pour m'y faire renoncer; un autre motif m'y a forcé. La partie bibliographique pouvoit être traitée de deux manières; je pouvois, comme MM. Schaaf, Eichhorn, Eschenburg et Harles, me contenter de donner de courtes indications des principales éditions, ou, comme Fabricius, leurs suites complètes, sans en développer le mérite, sans faire connoître la différence qui se trouve entre elles. Mais ces notices imparfaites qu'on trouve partout, me paroissent peu utiles; elles peuvent guider quelquefois le choix des jeunes gens, mais elles doivent souvent les induire en erreur. En ajoutant à une simple nomenclature des jugemens motivés, je risquois de donner à cette partie plus de développement que ne le comportoit mon dessein. Je me suis donc décidé à renvoyer toutes les notices bibliographiques à la seconde édition de mon *Répertoire de Littérature ancienne*, à laquelle je travaille depuis plusieurs années, et qui pourra être imprimée dès que les circonstances permettront la publication d'un ouvrage de ce genre.

Le plan que j'ai suivi dans l'Histoire de la Littérature romaine est, en général, le même que celui que j'avois adopté dans l'Histoire de la Littérature grecque; mais j'ai cru devoir donner à ce nouvel ouvrage une étendue proportionnellement plus considérable que celle que j'avois assignée à la Littérature grecque. La langue de Cicéron, de Virgile et d'Horace est beaucoup plus connue en France que celle d'Homère, d'Hérodote et de Démosthène. L'étude du grec a cependant fait des progrès sensibles depuis une dixaine d'années, grâce à l'exemple donné par quelques-uns de nos savans, et au zèle éclairé, ainsi qu'à la bonne méthode des professeurs qui ont été chargés de cette partie de l'enseignement; mais l'influence de cette révolution ne sera sensible que dans la génération qui nous succède. Plusieurs hommes du monde, qui sont restés étrangers aux lettres grecques, se sont au contraire occupés de la littérature latine; ils en ont conservé le goût, et prennent plaisir à revenir de temps en

temps à ce qui a fait les délices de leur jeunesse. Ces personnes trouveront dans mon Abrégé des faits qui rappelleront à leur souvenir leurs anciennes lectures. C'est pour elles aussi que j'y ai inséré les *argumens* des ouvrages classiques : on trouve ordinairement ces indications dans les bonnes éditions; mais on ne les a pas toujours sous la main.

Je me suis guidé, ainsi que je l'avois fait pour l'Histoire de la Littérature grecque, sur le petit ouvrage de M. SCHAAF, intitulé : *Encyclopædie der classischen Alterthumskunde*. D'après ce que j'avois dit à cet égard dans ma préface, quelques personnes ont pensé que l'Histoire de la Littérature grecque n'étoit qu'une traduction de l'Abrégé de M. Schaaf; comme elles pourroient tomber dans la même erreur au sujet de l'ouvrage que je publie dans ce moment, je dois à la vérité et à M. Schaaf, qui ne seroit peut-être pas flatté de cette supposition, de déclarer que son ouvrage n'est à la lettre que le canevas du mien, c'est-à-dire

qu'en m'appropriant son plan, ses divisions, et même ses courtes notices, je ne lui ai pas emprunté la vingtième partie de mon ouvrage. En effet, son chapitre de la Littérature romaine n'a pas plus de cent pages, dont la moitié environ est remplie par des notes bibliographiques.

Indépendamment des ouvrages généraux bien connus, et dont la liste est placée à la fin de cette préface, je me suis servi avec avantage des introductions et des prolégomènes qu'on trouve en tête des bonnes éditions des auteurs classiques, publiées, surtout dans le dix-huitième et le dix-neuvième siècle, en Hollande et en Allemagne. Les autres ouvrages que j'ai consultés ont été cités dans les notes. On pourra remarquer que la plupart de ces écrits sont d'auteurs Allemands. J'avoue que je me suis servi, avec une espèce de prédilection, des productions de cette nation studieuse. Deux motifs m'ont décidé à leur donner la préférence sur les auteurs François qui se sont occupés

de la littérature ancienne. La richesse des matériaux que l'historien des lettres latines trouve dans les livres françois est si abondante, que souvent on est embarrassé du choix de ceux auxquels on doit se fixer, et qu'il est difficile d'y rencontrer quelque chose qui ne soit généralement connu ; tandis que beaucoup de personnes ignorent les recherches critiques auxquelles les Allemands se sont livrés depuis cinquante ans. Les découvertes qui ont été faites par ces savans laborieux, les systèmes qu'ils ont établis, les hypothèses et, si l'on veut, quelquefois les rêves auxquels ils se sont livrés, m'ont fourni la matière de discussions qui pourront offrir quelque intérêt aux lecteurs François. A ce premier motif, qui tenoit à mon amour-propre, se joignoit l'envie d'engager les jeunes gens qui cultivent la philologie, à apprendre une langue difficile et peu harmonieuse, mais dont ils ne peuvent plus se passer s'ils veulent se mettre au niveau des connoissances du siècle.

En rendant aux Allemands la justice

qui leur est due, je crois m'être prémuni contre une prévention, peut-être assez naturelle à un homme qui a passé une grande partie de sa vie au milieu de ce peuple. Quand il m'a semblé que les conjectures des savans Allemands n'avoient pas atteint un degré suffisant d'évidence, j'ai eu soin d'exprimer mes doutes : j'ai donné alors les systèmes des philologues Allemands, comme méritant d'être mieux approfondis. Souvent même j'ai osé les contredire et combattre des hommes auxquels je suis loin de vouloir me comparer. Si cet ouvrage pénètre en Allemagne, je prie les personnes qui le jugeront, de ne pas oublier que j'ai écrit pour un public dont les principes, les études et le goût diffèrent entièrement de la manière de voir qui règne en cette contrée. En s'écartant de ce point de vue, on risqueroit de me juger avec peu d'équité.

Quelque imparfait que soit mon travail, j'avouerai qu'il m'est devenu cher, parce qu'il m'a servi de consolation à une époque funeste où je voyois le

sol de la France couvert de désastres et de ruines. La lecture des écrivains romains, et les recherches dont elle me fournissoit l'occasion, me faisoient oublier momentanément les malheurs d'une patrie à laquelle je n'ai pas cessé d'être tendrement attaché depuis que de nouveaux devoirs m'ont lié à un Prince magnanime. La providence m'a ainsi donné une seconde patrie à laquelle je dois toute mon affection, et ce que des travaux assidus m'ont laissé de forces. Le lecteur reconnoîtra dans quelques parties de mon ouvrage l'empreinte de sentimens produits par les circonstances dans lesquelles elles ont été écrites ; en le revoyant, je n'ai pas voulu faire disparoître la trace des émotions douloureuses que j'avois éprouvées.

Ainsi que mon Histoire de la Littérature grecque, celle-ci est enrichie de trois tables : 1° d'une table systématique des matières, qui indique le plan que j'ai suivi et qui commence le premier volume ; 2° d'une table alphabétique qui doit servir pour les recherches ;

3° d'une table synoptique qui présente l'histoire littéraire à côté des événemens politiques. J'ai cru devoir travailler avec d'autant plus de soin à la table synoptique qu'on trouve dans le quatrième volume, que je me suis aperçu que celle de la Littérature grecque a été jugée de quelque utilité ; j'y ai fait entrer tous les détails que la forme tabellaire pouvoit admettre.

Plusieurs amis ont bien voulu jeter un coup-d'œil sur les épreuves de cet ouvrage. J'ai à cet égard les plus grandes obligations à M. de Boissonnade, membre de l'Institut. Ce savant a eu la complaisance de dérober quelques instans aux travaux dont il est chargé, pour parcourir les deux premiers volumes de mon travail, sur lequel il m'a donné d'excellens conseils dont j'ai le plus souvent profité. Comme sa manière de voir différoit quelquefois de la mienne, ses observations m'ont engagé fréquemment à faire de nouvelles recherches, et à modifier mes jugemens. Quelquefois cependant j'ai cru devoir persister dans

ce qui me paroissoit plus conforme à la vérité ; j'en fais ici la déclaration, afin que les erreurs dans lesquelles je puis être tombé, ne soient pas imputées à un savant dont la France s'honore. Je dois aussi de très-bonnes observations à M. MARRON, latiniste distingué, dont les avis m'ont été fort utiles. Enfin je saisis cette occasion pour témoigner publiquement ma reconnoissance à M. VANPRAET, un des conservateurs de la bibliothèque du Roi, de l'extrême complaisance qu'il a pour tous les hommes de lettres François et étrangers qui ont recours à lui pour consulter le magnifique dépôt qui lui est confié. Ils trouvent toujours en lui un zèle infatigable et un dévouement qui frappent surtout d'étonnement les personnes qui n'ont pas été accoutumées, dans quelques autres capitales, à la même politesse de la part de ceux qui administrent les bibliothéques.

Paris, le 1er *février* 1815.

OUVRAGES GÉNÉRAUX

SUR LA LITTÉRATURE ROMAINE (1).

Jo. Alb. Fabricii Bibliotheca latina, sive notitia auctorum veterum latinorum quorumque scripta ad nos pervenerunt. Editio quinta. *Hamburgi* 1722 sq. 3 vol. in-8.

— Bibliotheca latina nunc melius delecta, rectius digesta et aucta diligentia *Jo. Aug. Ernesti. Lips.* 1773 sq. 3 v. in-8. Ouvrage incomplet, pour lequel on promet un 4ᵉ volume. Voici une note qu'un de nos plus habiles bibliographes, M. *Beuchot*, m'a fournie sur les différences qui existent entre la 5ᵉ édition de la Bibliothèque latine de Fabricius et entre l'édition incomplète qu'Ernesti en a donné :

« Dans la 3ᵉ partie *Ernesti* a supprimé

1° L'article de *Sidonius Apollinaris*, qui se trouvoit à la suite de celui de *Symmaque*.

2° L'article *Boëce* qui étoit à la suite de celui de *Martianus Capella*.

3° Tout le chapitre XVI, consacré à *Cassiodore*.

4° Tout le chapitre XVII, consacré à *Jornandès*.

Malgré ce retranchement, cette troisième partie a, dans l'édition d'Ernesti comme dans les précédentes, dix-sept chapitres, parce que du chapitre XII, consacré à *Ammien Marcellin*, *Végèce* et *Macrobe*, Ernesti a fait ses chapitres XII, XIII et XIV, dont chacun ne renferme qu'un de ces auteurs.

Dans la 4ᵉ partie, Ernesti a retranché le chapitre second, *de Poetis christianis*, et le chapitre troisième, *de Scriptoribus antiquis christianis*. Il a fait des additions et des suppressions au chapitre *de variis*

(1) Je n'indique que ceux dont je me suis servi.

monumentis antiquis. Il a réuni les deux chapitres *de Autoribus linguæ græcæ* et *de Grammaticis à Putchio editis* en un seul, qu'au moyen d'une petite addition préliminaire il a divisé en trois sections. »

— Bibliotheca latina mediæ et infimæ ætatis. *Hamburgi* 1734 sqq. 6 vol. pet. in-8.

WILH. DAV. FUHRMANN Handbuch der classischen Literatur der Rœmer, oder Anleitung zur Kenntniss der rœmischen classischen Schrifsteller, ihrer Schriften und der besten Ausgaben und Uebersetzungen derselben. Zum Gebrauch der Schullehrer und aller Freunde der class. Literatur. *Rudolstadt* 1809 ff. 2 Bd. 8.

JO. NIC. FUNCCII de origine linguæ latinæ tractatus. Ed. II. *Marburgi* 1735, in-4.

— De pueritia linguæ latinæ tractatus. Ed. II. *Marb.* 1735, in-4.

— De adolescentia linguæ latinæ tractatus. Ed. II, 1723, in-4.

— De virili ætate linguæ latinæ tractatus. *Marb.* 1727 et 1730 in-4. (1).

— De imminente linguæ latinæ senectute tractatus. *Marb.* 1736, in-4.

— De vegeto linguæ latinæ senectute tractatus. *Marb.* 1744, in-4.

— De inerti ac decrepita linguæ latinæ senectute commentarius. *Lemgov.* 1758, in-4.

GEORG. CHRISTOPH. HAMBERGER zuverlaessige Nachrichten von den vornehmsten Schriffstellern vom Anfange der Welt bis 1500. *Lemgo.* 1756 ff. 4 vol. in-8.

THEOPH. CHRIST. HARLES brevior notitia literaturæ romanæ, imprimis scriptorum latinorum. *Lips.* 1789, pet. in-8.

(1) Je n'ai pas pu me servir du second volume qui n'existe pas à la bibliothèque de S. M

— Supplementa ad breviorem notitiam literaturæ romanæ, etc. *Lips.* 1799 et 1801. 2 vol. pet. in-8.

— Brevior notitia literaturæ romanæ, imprimis scriptorum latinorum, ordini temporis accommodata, in usum scholarum. Lips. 1803, pet. in-8.

— Introductio in notitiam literaturæ romanæ, imprimis scriptorum latinoram. Editio altera legitima. *Lips.* 1794, 2 vol. in-8.

Ouvrage incomplet.

Gottf. Ephraim Mueller historisch-critische Einleitung zur nœthigen Kenntniss und nuetzlichen Gebrauch der alten lateinischen Schriftsteller. *Dresden* 1747, ff. 5 vol. in-8.

Ouvrage incomplet.

Jo. Georg. Walchii historia critica linguæ latinæ. Editio noua multis accessionibus auctior. *Lips.* 1729, in-8.

Jo. Car. Zeunii introductio in linguam latinam. *Jenæ* 1779, in-8.

INTRODUCTION.

I. *Origine de la population de l'Italie.*

> Hic demum est vitæ fructus locupletissimus, complecti animo tempora ac vitas omnium sæculorum quæ ante nos effluxere, quorumque exstat aliqua memoria.
>
> *Heyne*, Opusc. acad vol. V, p. 393.

En jetant les yeux sur une carte de l'Europe, on ne peut qu'être surpris de la configuration singulière de cette presqu'île que nous nommons Italie. Baignée dans la plus grande partie de son étendue par une mer que, d'un nom qui peint si bien leur caractère, les Romains appelèrent *leur mer*, *mare nostrum*, cette contrée est attachée à l'Europe par les Alpes qui forment un croissant dont une extrémité touche au golfe Adriatique et l'autre à la mer de Ligurie. Ces montagnes servent en même temps de barrière à l'Italie contre les incursions des peuples du nord, et la mettent en rapport avec eux par les communications que la nature, et plus encore

l'industrie de l'homme, ont établies à travers leurs défilés, et par-dessus quelques-unes de leurs cimes les moins élevées ou les plus praticables.

Une branche de ces montagnes se détache pour aller vers le sud ; elle s'étend jusqu'à l'extrémité de la péninsule, et forme le noyau, ou, pour ainsi dire, la charpente à laquelle s'attachent, comme à un point d'appui, ces plaines fertiles qui, arrosées par un grand nombre de ruisseaux, s'étendent à l'orient et à l'occident du pied des montagnes jusqu'aux bords de la mer. La plus haute antiquité a donné à cette chaîne le nom d'*Apennins*.

On seroit porté à croire que ce pays, renfermé plus que tout autre dans des limites naturelles, a été constamment regardé comme une des grandes divisions de notre continent, et a été, par conséquent, désigné par un nom uniforme ou au moins général. Mais l'histoire ne conduit point cette marche systématique que peut suivre le géographe qui, dans la retraite de son cabinet, considère le globe avec des yeux philosophiques, et assigne à chaque partie son nom et ses bornes. Pendant une longue suite de siècles, l'Italie n'étoit désignée par aucune dénomination générale. Tant qu'elle fut habitée par des tribus indépendantes les unes des

autres, ses diverses provinces portèrent les noms de ces peuples ; car les anciens ignoroient la coutume des modernes, de donner aux nations les noms des pays qu'elles occupent ; ils étoient plus conséquens que nous dans leur maxime de regarder les noms comme appartenant aux peuples, et non à la terre. Au lieu d'appeler les nations d'après la contrée qu'elles habitoient, ils nommoient au contraire les pays d'après les peuples qui en étoient les maîtres, aussi long-temps du moins qu'un de ces peuples n'acquéroit pas une supériorité qui le fît regarder comme le dominateur de ses voisins. C'est ainsi que dans la haute antiquité le nom d'Asie-Mineure, par lequel nous désignons cette presqu'île renfermée entre le Pont-Euxin, l'Archipel, la mer de Chypre et le Mont-Taurus, étoit inconnu, et auroit été sans objet jusqu'à l'époque où l'universalité de ces pays reconnut pour maîtres les Romains. De même il n'existoit pas anciennement de motif pour donner un nom général à la presqu'île d'Italie. Quand les Grecs la connurent, ils n'y virent pas un pays unique ; ils y distinguèrent autant de pays divers qu'ils y reconnurent de races principales d'habitans. Jusqu'au temps d'Aristote, ils paroissent l'avoir divisée en six contrées, l'*Au-*

sonie ou l'*Opique*, la *Tyrrhénie*, l'*Iapygie*, l'*Ombrie*, la *Ligurie* et l'*Hénétie*. En parlant, par exemple, de Cumes, Thucydide dit (1) qu'elle est située en Opique, et Aristote, cité par Denys d'Halicarnasse (2), nomme le Latium une province de cette même Opique.

Sans nous perdre dans les sentiers tortueux de l'étymologie pour rechercher la signification originaire du mot d'ITALIE (3), nous nous en tiendrons à un fait historique ; c'est que l'ancienne et véritable Italie n'étoit que cette petite péninsule qui est formée par le golfe Lamétique (4) et celui de Scylacium : elle n'a, dans sa partie la plus étroite, qu'une largeur de dix lieues ; c'est la province qu'on nomme aujourd'hui la *Calabre ultérieure*. Bientôt la dénomination d'Italie reçut une plus grande extension. Du temps d'Antiochus, fils de Xénophanes, historien qui vécut vers l'an 320 de Rome, et fut peu antérieur à Thucydide, l'Italie étoit bornée

(1) VI, 4.

(2) Archæol. I, 72.

(3) Ce nom doit avoir été donné au pays d'après le grand nombre de troupeaux de bœufs que les Grecs y trouvèrent, d'ἰταλὸς, veau. Voy. *Varro*, de re rust. II, 5. *Gell*. N. A. XI, 1.

(4) Voy. *Aristot*. Polit. VII, 9. 2. Nous suivons la leçon de M. *Schneider*. *Sylburg* lit dans ce passage, Ναπητίνυ, au lieu de Λαμητικοῦ. Ce golfe est aussi appelé *Terinæus*, aujourd'hui *golfo di Santa Eufemia*.

au nord par une ligne tirée depuis le Laüs, petite rivière, jusqu'à Metaponte (1). Aussi Thucydide, en appelant (2) Metaponte une ville d'Italie, distingue-t-il ce pays de l'Iapygie. Vers la fin du cinquième siècle de Rome, le nom d'Italie désignoit déjà tous les pays situés au sud du Tibre et de l'Æsis (Esino), et par conséquent le royaume de Naples, avec une petite partie de l'État de l'Eglise. Il paroît avoir subsisté, jusque dans les temps suivans, entre les peuples qui habitoient ces contrées, une espèce de confédération ou de lien social qui perpétua le souvenir d'une ancienne dénomination commune. Enfin Polybe, qui écrivoit vers l'an 600 de Rome, donne à l'Italie l'étendue la plus considérable, en y comprenant, dans un sens géographique, toutes les provinces situées au sud des Alpes, et par conséquent la Vénétie et la Gaule Cisalpine qui formoient des provinces étrangères, et furent regardées, longtemps encore après cet écrivain, comme situées hors des confins de l'Italie. Ce ne fut en effet que lors de la conspiration d'Octavien, de Marc-An-

(1) L'ouvrage d'Antiochus, qui paroît avoir été intitulé Ἰταλίας οἰκισμὸς, s'est perdu; mais le passage en question est cité par *Strabon*, VI, p. 391, éd. Almelov. (éd. Siebenkees, vol. II, p. 220.)

(2) VII, 33.

toine et de Lépide, masquée sous le titre de triumvirat pour donner une constitution à la république, que les bornes de l'Italie furent étendues jusqu'aux Alpes. Les conspirateurs voulurent de cette manière empêcher que la Gaule Cisalpine ne fût gouvernée à l'avenir par un proconsul, ayant à ses ordres des légions avec lesquelles, à l'exemple de Jules-César, il pût envahir la république (1). Plus tard, lorsqu'Auguste divisa l'Italie en onze régions, il l'étendit jusqu'à Pola, et y comprit par conséquent l'Istrie (2).

C'est ainsi que ce nom qui, dans son humble origine, désignoit l'extrémité méridionale de la presqu'île, s'étendit successivement jusqu'aux Alpes. Un destin bizarre voulut qu'il vînt une époque où on ne l'appliqua plus qu'à la partie septentrionale. Lorsque, vers la fin du troisième siècle après J. C., l'empereur Maximien transféra sa résidence à Milan, l'usage prévalut en Occident de donner le

(1) *Dion Cassius*, XLVIII, 12. La Gaule Cisalpine fut alors nommée *Gallia Togata*.

(2) Ces onze régions furent, 1° le Latium et la Campanie; 2° le Picenum; 3° la Lucanie, le Bruttium avec les Sallentins et la Pouille; 4° les Frentani, Marrucini, Peligni, Marsi, Vestini, Samnites et Sabini; 5° le Picenum; 6° l'Ombrie; 7° l'Etrurie; 8° la Gaule Cispadane; 9° la Ligurie; 10° la Vénétie avec les Carni, les Iapydes et l'Istrie; 11° la Gaule Transpadane.

nom d'Italie exclusivement aux cinq provinces d'Emilie, de Ligurie, de Flaminie, de Vénétie et d'Istrie. C'est dans ce sens purement politique que les rois des Lombards purent se qualifier de rois d'Italie, et que pendant neuf siècles le titre du premier prince de la chrétienté a été attaché au trône vermoulu de l'Italie.

Comment et d'où la péninsule située au midi des Alpes a-t-elle reçu sa population ? L'histoire ne fournit que des données incertaines sur une question qui, dans le dix-huitième siècle, a été souvent agitée par les savans. Deux systèmes surtout ont prévalu; les uns ne veulent voir dans les habitans de l'Italie que des descendans des peuples venus de l'Orient, et les croiroient déshonorés s'il falloit convenir que dans leurs veines coulent quelques gouttes d'un sang barbare (1); les autres, sans méconnoître ce qu'il y a d'asiatique dans l'origine des peuples de l'Italie, croient y reconnoître des traces

(1) Les partisans de ce système se divisoient anciennement en deux branches; les uns dérivoient la population de l'Italie de peuples non-seulement originaires de l'Asie, mais établis dans cette partie du monde, principalement des Phéniciens; les autres la dérivoient exclusivement des Grecs, soit Pélasges, soit Hellènes. Comme le premier système paroît abandonné aujourd'hui, et que les Grecs eux-mêmes sont originaires de l'Asie, j'appelle oriental ou asiatique le système d'après lequel les Grecs seuls ont peuplé l'Italie.

d'une population venue du Nord : ils s'accordent au fond avec les premiers, en ce que rapportant à l'Orient l'origine de tous les peuples qui habitent l'Europe, et particulièrement celle des tribus qui ont peuplé l'Italie, ils veulent seulement qu'une partie de ces tribus ait traversé des contrées septentrionales avant d'arriver en Italie : ils prétendent, en un mot, que ce pays a reçu ses premiers habitans par la voie de terre, tandis que, dans l'autre opinion, ils y sont venus par mer. Le système oriental a été soutenu par *Théodore de Rycke* (1), philologue hollandois, et après lui par la plupart des Italiens (2). L'opinion opposée a été principalement développée par *Fréret* (3), et adoptée avec

(1) *Theodori Ryckii* diss. de primis Italiæ colonis et Æneæ adventu; à la suite de *Lucæ Holstenii* notæ et castigationes postumæ in Stephani Byzantini 'Εθνικά, etc. Lugd. Bat. 1684, in-fol. p. 395 *sqq*.

(2) Principalement l'abbé *Lanzi*, dans Saggio di lingua etrusca e di altre antiche d'Italía, etc. Roma, 1789, 3 vol. in-8°; ouvrage d'une grande érudition et de beaucoup de sagacité. On ne peut reprocher à l'auteur que cette prévention qui, l'aveuglant contre tout ce qui indique une origine celtique ou ibérienne, ne lui permet de voir que du grec dans tous les anciens monumens de l'Italie. *Voyez* aussi Degli Etruschi, Dissertazione dell' ab. *Giov. Bat. Zannoni*. Firenze, 1810, in-8°. Beaucoup d'autres Italiens ont traité cette question; mais je ne cite que ceux que j'ai lus.

(3) Recherches sur l'origine et l'ancienne histoire des différens peuples de l'Italie, dans le 18ᵉ vol. de l'Histoire de l'académie des inscriptions et belles-lettres.

quelques modifications par *Heyne* (1) et *Adelung* (2), trois noms qui brillent parmi les plus illustres du dix-huitième siècle (3). Il nous paroît que ces savans ont donné à leur système le degré d'évidence auquel on peut parvenir lorsque l'histoire ne fournit pas assez de faits pour une démonstration complète (4).

(1) Origines, vestigia et memoria artium et litterarum in Italia antiqua, per tempora sua descripta; dans le 5ᵉ vol. de ses Opuscula academica.

(2) Mithridates, B. II. S. 448. Outre les ouvrages cités, j'ai aussi consulté l'ouvrage savant et philosophique de M. *Niebuhr* (Rœmische Geschichte. Berlin, 1811; 2 B. in-8°.). Ce livre renferme beaucoup de recherches nouvelles et d'idées lumineuses sur l'histoire ancienne de Rome. Il est à regretter que l'auteur, qui possède une érudition profonde et étendue, et une sagacité extraordinaire, ne compte pas la clarté parmi les devoirs qu'un écrivain doit s'imposer. Peut-être aussi peut-on lui reprocher de s'être quelquefois abandonné à son esprit systématique. Je pourrois me tromper, mais il m'a semblé que plusieurs de ses hypothèses s'entre-détruisent elles-mêmes. Si je les ai mal comprises, je regrette d'autant plus qu'un homme d'un génie si marquant enveloppe ses idées dans des phrases obscures.

(3) Le célèbre Ruhnkenius, dans son éloge d'Hemsterhuys, dit que, grâces aux recherches de ce savant sur l'analogie de la langue grecque, il a été prouvé que la langue latine vient presqu'entièrement du dialecte éolique; qu'il en est, à la vérité, une partie qui paroît avoir eu une origine étrangère; mais qu'il espère qu'un savant, à l'aide de l'analogie découverte par Hemsterhuys, fera voir que cette partie même a une origine grecque.

(4) Un troisième système, dont l'origine est très-moderne, mettra probablement d'accord ceux qui dérivent des Grecs la population de l'Italie, et, par conséquent, la langue latine, avec ceux qui y donnent aux Celtes quelque part. Lorsque ce système, à peine ébauché, aura été approfondi, on se convaincra peut-être que les langues des Grecs-Pélasges,

de la Carniole, est encore assez court, et praticable même pour des sauvages. On ignore quelle route choisirent ces barbares; l'époque même de leur arrivée, qu'il seroit plus intéressant de pouvoir fixer, est incertaine. Du temps d'Homère, les Grecs ne connoissoient encore l'Italie qu'à travers le voile des fables; et parmi les habitans de cette péninsule, les premières lueurs de l'histoire ne commencent à paroître que plusieurs siècles après. Il n'existe donc aucun document historique qui puisse nous éclairer sur un fait d'une si haute importance. Il y a lieu de croire cependant que l'Italie reçut ses premiers habitans aussitôt que le reste de l'Europe occidentale fut peuplé. Il paroît que les premières hordes qui étoient entrées en Italie se portèrent en avant, après avoir, comme tous les peuples nomades, épuisé les cantons qu'elles avoient occupés d'abord, ou lorsque de nouvelles tribus arrivant de l'Orient les poussoient vers des contrées encore vierges. La marche de ces émigrations ne s'arrêta qu'au terme posé par la nature elle-même, aux extrémités méridionales de la péninsule bornée par la mer: quelques peuplades franchirent même le détroit qu'elles avoient devant elles pour se rendre en Sicile. On peut donc regarder les habitans de

ces contrées du midi comme ceux qui avoient les premiers passé les Alpes.

Dès que l'histoire commence à jeter quelques rayons sur le sol de l'Italie, nous le voyons occupé par un certain nombre de peuples plus ou moins nombreux, parlant des idiomes ou des dialectes divers, parvenus à des degrés inégaux de civilisation, et se disputant soit la supériorité de la domination, soit même la propriété du sol dont ils tirent leur subsistance. Toutes ces tribus peuvent être comprises dans cinq classes, que nous rangeons dans l'ordre suivant, d'après leur ancienneté présumée : ce sont les *Illyriens*, les *Ibériens* ou Cantabres, les *Celtes*, les *Pélasges* et les *Etrusques*.

I. Les Illyriens étoient d'origine thrace, c'est-à-dire qu'ils faisoient partie de cette nation qu'Hérodote appelle (1) la plus nombreuse du monde, et à laquelle les provinces orientales de l'Europe et l'Asie-Mineure doivent leur population (2). Dès

(1) V, 3.

(2) L'origine thrace des Illyriens est prouvée d'après *Thunmann*, Geschichte der œstl. Europ. Vœlker, p. 252, par l'identité des noms de lieux et par la circonstance que tel peuple reconnu illyrien par les uns, est nommé thrace par d'autres écrivains de l'antiquité. C'est ainsi que les Dardaniens, que Nicolas de Damas, Strabon et Appien regardent comme Illyriens, sont nommés par Dion Cassius Mœsiens, et par con-

les temps les plus reculés on trouve les Illyriens sur les côtes de la mer Adriatique, entre les Pannoniens, les Noriciens et les Epirotes. De la Carniole d'aujourd'hui ils pouvoient entrer dans le Frioul, en traversant le *Mont-Albius*, qui appartient aux Alpes Juliennes. On croit que cette invasion a eu lieu au plus tard dans le cours du seizième siècle avant J. C., et qu'on peut reconnoître trois tribus illyriennes dans les Liburnes, les Sicules et les Hénètes ou Vénètes.

Les *Liburnes* vinrent de la Croatie d'aujourd'hui. Ils sont regardés comme les plus anciens habitans de l'Italie. D'abord ils se fixèrent entre les Alpes et l'Adige; ils passèrent ensuite le Pô et s'étendirent le long des côtes de la mer Adriatique. De nouvelles

séquent Thraces. Etienne de Byzance appelle thraces leurs villes de Naïssus et de Scepi. Les Triballes, que la plupart des anciens comptent parmi les Thraces, sont nommés Illyriens par Aristophane, Tite-Live et Etienne de Byzance. Le scholiaste d'Aristophane, dans les Nuées, dit expressément que tous les Illyriens sont Thraces. Adelung divise la grande nation des Thraces en trois branches principales, ou en quatre sous le rapport des langues. Ces trois branches sont l'illyrienne, la pélasge et l'hellénique. Il regarde comme *Illyriens* les Phrygiens, les Thyniens et Bithyniens, les Henètes et Paphlagoniens, les Mysiens et Troïens, les Lydiens, les Carniens et les Lyciens en Asie-Mineure; les Cimmériens, les Tauriens, les Thraces proprement ainsi nommés, les Daces et Gètes, les Mœsiens, les Macédoniens, les Epirotes, les Abantes (en Eubée), les Illyriens proprement ainsi nommés, les Vénètes et les Pannoniens.

colonies, venues du nord, les refoulèrent vers l'extrémité de la presqu'île (dans les provinces appelées aujourd'hui Pouille, Terra di Bari et Terra d'Otranto), où ils se partagèrent en trois branches, les *Iapyges*, les *Peucétiens* ou *Pœdicules*, et les *Calabrois*. Ces trois peuples ayant une origine commune, parloient la même langue, et la conservèrent à côté de la langue latine, qu'ils adoptèrent dans la suite; c'est à cette circonstance qu'Horace fait allusion, en donnant l'épithète de *bilingues* aux habitans de Canusium (1). Tous les Liburnes ne furent pourtant pas poussés vers la pointe méridionale de l'Italie; au nord du mont Gargan, dans les Abruzzes d'aujourd'hui, se maintinrent deux peuplades qui en faisoient partie, les *Prætutii* de Picenum, et les *Peligni*, dont la capitale étoit Corfinium. Du temps de Pline (2), ils y existoient encore au milieu des autres peuples qui étoient venus se fixer dans les mêmes contrées.

Les *Sicules*, originaires des frontières de la Dalmatie, suivirent les Liburnes. Ils étoient nombreux, et occupèrent toute la moyenne Italie jusqu'au Tibre, à l'exception des districts situés sur la mer

(1) Sat. I, 16, v. 30.
(2) Plin. H. N. III, 12—14.

Adriatique, dont les Liburnes s'étoient emparés avant eux. Un événement dont nous parlerons plus bas les expulsa de ces contrées, qui plus tard furent nommées Etrurie. Poussés vers l'extrémité méridionale de la presqu'île, ils se décidèrent enfin à l'abandonner tout-à-fait ; ils passèrent la mer et prirent possession d'une partie de l'île à laquelle ils donnèrent leur nom. Cet événement arriva, selon Hellanicus cité par Denys d'Halicarnasse, quatre-vingts ans avant la prise de Troie ; Thucydide le fixe à une époque plus récente.

Les *Vénètes* ou *Hénètes* sont le troisième peuple illyrien qui vint en Italie : ils s'établirent au nord du Pô, où ils se maintinrent long-temps sans se mêler à d'autres peuples, et sans que les Gaulois qui, sur la fin du sixième siècle avant J. C., s'emparèrent de la Haute-Italie, pussent les subjuguer. Le mot de *vend* signifie, dans plusieurs langues, eau ou mer (1) ; et celui de Vénètes désigne moins une race particulière qu'un peuple qui habite les côtes de la mer (2). Aussi trouve-t-on

(1) Nous empruntons ce fait d'*Adelung*, qui l'affirme positivement en plusieurs endroits, sans indiquer les langues où ce mot signifie eau.

(2) Les mots de Liguriens, d'Aquitains, d'Armoriques, de Poméraniens, de Vandales ou Vendes sont synonymes.

d'autres Vénètes dans la Gaule sur les côtes de la Bretagne ; des Hénètes dans l'Asie-Mineure, et des Vénètes sur les côtes de la Baltique et dans la Chersonèse Taurique, sans que de cette identité de noms on puisse conclure une origine commune. Les Vénètes dont nous parlons étoient, d'après Hérodote (1), d'origine illyrienne ; Polybe atteste (2) que leur idiome différoit de celui des Gaulois, leurs voisins. Une tradition, qui n'est appuyée d'aucun document historique, vouloit que Patavium, chef-lieu des Vénètes, eût été fondé par Anténor, chef d'une colonie troyenne. Strabon dit (3) que quelques-uns croyoient que les Vénètes du golfe Adriatique descendoient des Hénètes qui, du temps d'Homère, demeuroient en Asie-Mineure. Ce qui donne quelque poids à cette opinion, c'est qu'après la prise de Troye les Hénètes disparoissent en Asie, où ils sont remplacés par les Paphlagoniens. Nous avons dit plus haut que les premiers habitans de l'Asie-Mineure étoient Thraces, ainsi que les Illyriens, et par conséquent les Vénètes.

II. Après les différentes tribus illyriennes qui

(1) I, 196.
(2) II, 17.
(3) L. I, p. 105 et l. IV, p. 298. ed. Almelov.

envahirent l'Italie, vinrent les Ibériens. Nous trouvons dans l'antiquité deux peuples de ce nom, qui peut-être, à une époque qui se perd dans la nuit des temps, n'en formoient qu'un seul; ce sont les Ibériens de la Colchide et ceux qui, du temps des Romains, étoient maîtres de l'Espagne. Une tradition rapportée par Varron, et d'après lui par Pline (1), faisoit venir du Pont les Ibériens d'Espagne; une autre, qui est contraire à toute analogie, vouloit que les Ibériens d'Espagne eussent poussé leurs courses jusqu'en Colchide (2); on sait que les migrations des peuples se sont dirigées de l'est à l'ouest, et bien rarement dans un sens inverse. Une circonstance favorable à l'opinion qui ne regarde que comme un seul peuple les Ibériens des Pyrénées et ceux de la mer Noire, c'est que les Basques, qui descendent des premiers, parlent une langue qui n'a aucune analogie avec les autres idiomes de l'Europe (3). Quoi qu'il en soit, les Ibériens, avant de passer les Pyrénées,

(1) H. N. III, 1.

(2) Strabo, I, p. 105, ed Almelov.

(3) Voy. Tableau des peuples qui habitent l'Europe, 2e édit. in-8°, p. 21. On attend toujours l'ouvrage sur les Basques de M. le baron Guillaume de Humboldt. Il répandra un nouveau jour sur un peuple intéressant, et probablement sur une partie de l'histoire ancienne.

s'étoient fixés dans les régions qui s'étendent entre ces montagnes et les Alpes, c'est-à-dire dans le Languedoc et la Provence. Environ un siècle et demi avant J. C., probablement à la même époque où ils allèrent prendre possession de la péninsule orientale de l'Europe, une partie d'entre eux pénétra en Italie par le passage qu'offre l'extrémité occidentale du croissant formé par les Alpes, dans le pays de Nice, et s'emparèrent de la plage qui par la suite porta le nom des deux *rivières de Gênes*. De cette rive étroite ils s'étendirent sur les côtes de la Toscane, du Latium et de la Campanie, qui étoient encore inhabitées. Ils portoient le nom de *Sicanes*, qu'on dérive du fleuve Sicanus, qui fut ensuite nommé Sicoris. Par la suite, poussés vers le midi par les Liguriens, ils allèrent jusqu'à Rhegium, traversèrent le détroit et se fixèrent dans la partie occidentale de la grande île dont les Sicules possédoient les côtes orientales. C'est ainsi que deux nations portant des noms à peu près semblables, mais différentes d'origine, se partagèrent la possession de cette île, et en restèrent les maîtres jusqu'à ce que les Grecs vinrent y fonder des colonies dont la prospérité excita ensuite la cupidité des Carthaginois.

Tous les Sicanes n'allèrent pas en Sicile. Une

partie de ce peuple s'embarqua dans les ports de la Toscane, et chercha un refuge dans l'île de Corse, dont les côtes septentrionales ne sont distantes que de douze lieues de celles de l'île d'Elbe. Du temps de Sénèque, qui fut relégué en Corse, on trouvoit encore dans l'idiome des habitans de cette île des traces de leur origine ibérienne (1).

III. Dès leur apparition en Europe, les Celtes ou Gaulois avoient occupé les contrées situées entre le Danube et les Alpes. Ils entrèrent en Italie par la route que leur indiqua le cours de l'Adige. L'époque de cette irruption est inconnue ; tout ce qu'on sait, c'est qu'à leur arrivée les Celtes trouvèrent les Illyriens sur les côtes de la mer Adriatique, et les Sicanes sur celles de la Méditerranée. Ils poussèrent les uns et les autres vers le sud, et s'emparèrent de tout le nord de la presqu'île autant qu'il n'étoit pas au pouvoir des Vénètes, ainsi que de la Toscane et des contrées situées entre le Tibre et la mer Adriatique, d'où les Liburnes furent obligés de sortir. Les écrivains romains donnent à ces nouveaux conquérans le nom d'*Ombri* ou *Ambrones*, dénomination appellative par laquelle ils

(1) Consol. ad Helv. C. 8.

désignoient les peuples celtes depuis le Rhin jusqu'à la mer Méditerranée, et nommément les *Liguriens* qui, dans cette grande invasion, s'emparèrent des côtes de la Méditerranée depuis Nice jusqu'au Tibre. Ces premiers Celtes ne restèrent pas maîtres des pays dont ils avoient expulsé les Liburnes et les Sicanes; les Étrusques vinrent, dans le dixième siècle avant J. C., s'emparer d'une grande partie de la Haute-Italie, et quatre siècles plus tard d'autres hordes gauloises rendirent la pareille aux Etrusques: les Celtes se conservèrent cependant et sur le plateau de l'Apennin, à l'est des Etrusques, et surtout dans une partie de la Haute-Italie, située entre le Pô et les Alpes. Ils s'y firent connoître sous le nom d'*Insubres*, ou, comme Polybe (1) orthographie ce nom, d'Isombres, c'est-à-dire d'Ombri inférieurs. Les Liguriens d'un autre côté, quoique subjugués par les Étrusques, conservèrent au moins leur nom dans la contrée située sur la rive droite de l'Arno. Une grande partie d'entre eux alla en Corse, où ils se mêlèrent avec les Ibériens. Ils donnoient à cette île, appelée autrefois Cyrnus, le nom gaulois de Corsica (2).

(1) II, 32.
(2) *Corsig*, marécageux, de *cors*, marais ou jonc.

IV. Long-temps avant la fondation des colonies helléniques dans la Grande-Grèce, les PELASGES avoient pénétré dans la moyenne Italie. Ce fait est attesté d'une manière irréfragable par la langue des peuples de ces contrées, par leurs mœurs, leur religion, et l'état auquel les arts étoient parvenus chez eux lorsqu'ils paroissent pour la première fois dans l'histoire. Denys d'Halicarnasse parle (1) de deux peuples d'origine grecque (non Hellènes) qu'il regarde comme les habitans primitifs du Latium; il donne à l'un le nom d'*Aborigènes*, à l'autre celui de *Pélasges*. Il dit, d'après Phérécyde, que dix-sept générations, ou environ cinq cents ans avant la prise de Troie, les Aborigènes quittèrent l'Arcadie qu'ils habitoient alors, et se rendirent par mer en Italie, sous la conduite d'Oenotrus et de Peucetius; qu'ils furent suivis, cent cinquante ans après, par les Pélasges, originaires de la Thessalie, où ils avoient été inquiétés par Deucalion; et qu'enfin, soixante ans avant la prise de Troie, une colonie de Pélasges et d'Hellènes, partie de Pallantium en Arcadie, sous la conduite d'Evandre, vint bâtir Pallantium ou Palatium, sur une des collines qui entrèrent par la suite dans l'enceinte de Rome. Tous ces

(1) Archæol. I, 11.

peuples se fixèrent au milieu des Ombri, chassèrent les Sicules (événement auquel nous avons fait allusion plus haut (1)), et devinrent les ancêtres des Latins.

Ce récit de Denys d'Halicarnasse renferme quelques circonstances peu vraisemblables. L'arrivée par mer d'un peuple arcadien se concilie difficilement avec les notions historiques que nous avons sur les Arcadiens et sur l'état de la civilisation en Grèce dans ces siècles reculés. L'Arcadie, petit pays montueux situé au milieu de la presqu'île d'Apia qui prit ensuite le nom de Péloponèse, n'avoit, du temps d'Homère, ni port de mer, ni vaisseau. A l'époque où Denys fixe l'émigration des Aborigènes, et encore plusieurs siècles après, la navigation n'étoit pas parvenue, parmi les Grecs, à un point de perfection qui pût enhardir des colonies nombreuses à se confier à une mer aussi orageuse que celle d'Ionie. Il est bien plus probable que les Pélasges de la Thessalie et de l'Epire pénétrèrent en Italie par la route de l'Illyrie (2); peut-être fut-ce leur arrivée sur les côtes de la

(1) *Voyez* p. 16.

(2) On trouve des Chaones en Epire, comme parmi les Œnotriens. *Voy.* Aristot. Polit. VII, 11.

mer Adriatique qui força les Illyriens à passer les Alpes et à chercher de nouvelles habitations vers le Midi. Quoi qu'il en soit, par le mélange des Pélasges avec les Ombri, et peut-être avec un reste de Sicules qu'ils souffrirent parmi eux, se formèrent les nouvelles tribus, dont l'une porte, comme la tribu celtique, le nom d'*Ombri* (1), et les autres ceux de *Sabins*, de *Latins*, de *Samnites*, d'*Ausoniens* (2), d'*Osques*, d'*Œnotriens*, de *Lucaniens*, de *Bruttiens*, etc. Tous ces peuples eurent plus ou moins de ressemblance avec les Grecs-Hellènes, selon que primitivement ils avoient renfermé un nombre plus ou moins considérable de Pélasges. Tous ne s'élevèrent pas au même degré de célébrité; les noms de quelques-uns d'entre eux disparurent même entièrement de l'histoire. Lorsque les Romains portèrent leurs armes dans l'Italie méridionale, ils n'y trouvèrent plus d'Œnotriens. Les Lucaniens ne parois-

(1) Il existe un monument précieux de la langue de ces nouveaux Ombri dans sept tables qu'on a trouvées, en 1444, à Gubbio dans le duché d'Urbin, et qu'on appelle pour cela *tabulæ Eugubinæ*. Cinq des inscriptions qui y sont gravées sont en langue ombre mêlée d'étrusque, et deux en caractères latins. On les croyoit autrefois d'une antiquité très-haute; mais on est convaincu aujourd'hui qu'elles ne remontent pas à plus de quatre siècles avant J. C.

(2) D'après *Heyne*, les Ausoniens étoient Celtes: peut-être étoient-ils, comme les Ombri modernes, un mélange de Celtes et de Pélasges.

sent pour la première fois que l'an 362 de Rome, lorsque le danger commun réunit contre l'ennemi tous les Grecs de l'Italie, en prenant ce dernier mot dans son sens originaire (1). De tous les Aborigènes, les Sabins étoient le peuple le plus nombreux à l'époque où les Romains commencèrent à pousser leurs conquêtes au-delà du Latium.

V. Les ETRUSQUES furent les derniers qui précédèrent les colonies hellènes; mais les premiers ils acquirent une civilisation remarquable. Ce que nous savons sur les mœurs et les institutions politiques et religieuses de ce peuple intéressant, sur les arts et les sciences qu'il cultivoit, est enveloppé de fables, et a peut-être été représenté comme trop important par l'enthousiasme et l'exagération des écrivains modernes (2). Les Romains,

(1) *Voy.* Diod. Sic. XII, 101.

(2) Un imposteur qui s'appeloit *Curzio Inghirami*, ou, selon d'autres qui croient qu'il s'est seulement caché sous ce nom fictif, *Thomas Fedra*, ou *Guillaume Postel*, ou *Paganinus Gaudentius*, publia, en 1637, à Florence, mais sous la date de Francfort, un recueil de fragmens tirés d'anciens historiens étrusques, qu'il prétendit avoir découvert à Volaterre. Cette collection a donné lieu à divers écrits polémiques; mais les opinions de tous les savans se sont réunies à la déclarer apocryphe. Cependant *Saxius*, dans son Onomasticon, vol. IV, p. 423, cite un passage remarquable de l'ouvrage inédit de *Reinesius*, qui est intitulé *Eponymologicum*, et dont nous parlerons lorsque nous nous occuperons

après s'être enrichis des trésors et des connoissances des Etrusques, détruisirent les monumens qui pouvoient perpétuer leur souvenir : ceux qui nous restent ne sont pas suffisans pour nous donner des lumières certaines sur l'origine de ce peuple (1). Ils sont appelés par les Grecs *Tyrrhéniens* ou *Tyrséniens ;* leurs écrivains leur donnent aussi la qualité de Pélasges ; les Romains les nommoient *Tusques* ou *Etrusques :* le pays qu'ils habitoient lorsque ces conquérans de l'Italie eurent les premiers rapports avec eux, fut désigné par la dénomination d'Etrurie: eux-mêmes s'appeloient *Rasena.* Quelle fut primitivement la patrie de ce peuple ? Hérodote ra-

des ouvrages où l'on a rassemblé les inscriptions antiques. Dans ce passage, Reinesius déclare qu'il n'est pas de l'avis de ces savans, et que tout ne lui paroît pas supposé dans l'ouvrage d'Inghirami ; que cependant les fragmens historiques qui y sont insérés sont beaucoup moins anciens que cet Italien ne l'a prétendu. On peut trouver des renseignemens ultérieurs sur l'ouvrage d'Inghirami, dans *Baumgarten*, Nachr. von einer Hall. Bibliothek. vol. VIII, p. 297, *sqq.*

(1) Voy. *Ant. Franc. Gorii* Museum Etruscum, exhibens insignia veterum Etruscorum monumenta, æneis tabb. CC. nunc primum edita et illustrata observationibus. Accedunt *Joh. Bapt. Passerii* diss. VI. Florentiæ, 1737-1743, 3 vol. in-fol. — Recueil d'antiquités égyptiennes, étrusques, grecques et romaines (par le comte de *Caylus*), Paris, 1752, suiv. 7 vol. in-4°. — Antiquités étrusques et romaines, tirées du cabinet de M. Hamilton (par d'*Hancarville*), Naples et Florence, 1766, suiv. 4 vol. in-fol. — *Heyne*, Origines, vestigia et memoriæ artium et litterarum in Italia antiqua, in Opusc. acad. vol. V.

conte (1) que les Lydiens prétendoient être les ancêtres des Tyrrhéniens; mais le récit qu'ils faisoient de l'émigration de cette colonie porte en soi le caractère de la fable, et on ne peut découvrir aucun rapport de langue ni de mœurs entre les Etrusques et les Lydiens. Ceux-ci appartenoient à la grande nation des Thraces répandue en Asie-Mineure, et dont les Phrygiens, les Mysiens, les Cariens et les Lyciens formoient des branches collatérales. On ne pourra donc que trouver vraisemblable la conjecture de l'illustre Heyne, qui suppose que l'erreur d'Hérodote est provenue de ce qu'une partie des Pélasges établis à Lemnos, à Imbros et sur les côtes de la Thrace et de la Thessalie, portoient aussi le nom de Lydiens, et de ce que les anciens regardoient généralement les Etrusques comme Pélasges (2).

Les recherches des savans du dix-huitième siècle ont prouvé jusqu'à l'évidence que les Rasena étoient

(1) I, 94.

(2) On peut voir sur la tradition qui faisoit regarder les Lydiens et les Etrusques comme le même peuple, ce qu'en dit Tacite, Ann. IV, ch. 55. Onze villes de la province d'Asie se disputoient l'honneur infâme d'ériger un autel à Tibère. Ce procès ridicule fut gravement plaidé dans l'enceinte de ce sénat dont la servilité inspiroit du dégoût au tyran. Sardes, pour appuyer ses prétentions, produisit un décret des Etrusques qui, attestant la confraternité des deux peuples, répétoit la fable racontée par Hérodote. Quelle autorité un tel décret, fondé sur des traditions, et flattant la vanité populaire, peut-il avoir aux yeux de la critique?

un même peuple avec celui que les Romains appelèrent Rhétiens. Cette identité se montre dans les noms des lieux et dans les restes de monumens étrusques qu'on a trouvés dans le Tirol (1). Les Rhétiens étoient Celtes, et par conséquent les Etrusques l'étoient aussi. Cependant, comme ils arrivèrent en Italie long-temps après les autres Celtes, et qu'ils eurent dans leurs institutions et leurs arts un caractère tout-à-fait original, on doit les considérer comme un peuple particulier.

Environ mille ans avant J. C., si l'on peut s'en rapporter à la tradition et aux supputations chronologiques de leurs aruspices, et au calcul de Fréret (2), les Tyrrhéniens entrèrent en Italie par les

(1) *Voyez* entre autres *J. v. Müller*, Geschichte der schweizerischen Eydgenossenschaft, B. I, kap. 5. — *v. Hormayr* Gesch. von Tyrol, Th. I, S. 26 u. 127. — *Al. Tschudi* Hauptschlüssel zu verschiedenen Alterthümern, S. 290.

(2) Voici comment Fréret a fixé cette époque. Censorin (de die nat. ch. 17), et Velleïus Paterculus, ou plutôt Varron, qu'ils citent, rapporte que les Toscans donnoient le nom de *siècle* à des espaces de temps dont la durée inégale, au lieu de se déterminer par elle-même, se mesuroit sur la vie de certains hommes. Le premier siècle se comptoit du jour de la fondation des villes ou de l'établissement des états : la vie du citoyen qui, entre tous ceux qui étoient nés ce jour-là, se prolongeoit davantage, déterminoit la durée du premier siècle. A sa mort commençoit un second siècle dont la durée se mesuroit sur la plus longue vie de l'un des hommes nés ce jour même, et ainsi de suite. Chacun des quatre premiers siècles écoulés après la fondation de l'état des Etrusques en Italie avoit été de 105 années; le cinquième avoit duré 123, et les deux

défilés du pays de Trente, et subjuguèrent ou chassèrent les Ombri, dont une partie se retira vers le midi. Les Etrusques se fixèrent sur les deux rives

suivans chacun 119 ans. Les sept siècles écoulés formèrent donc 781 ans, et le huitième siècle couroit lorsque Varron écrivoit. Plutarque raconte dans la vie de Sylla que les devins étrusques, consultés à l'occasion de divers prodiges arrivés l'année du premier consulat de Sylla, répondirent que ces prodiges annonçoient la fin d'une révolution du monde et le commencement d'un nouvel âge; qu'il y avoit déjà eu huit âges, que chacun de ces âges formoit une *grande année*, et que les Dieux donnoient le signal de la fin de chaque période par quelque prodige dans le ciel ou sur la terre. D'où Fréret conclut que le huitième siècle des Toscans de l'Etrurie finissoit l'année du premier consulat de Sylla, la 88ᵉ avant J. C.; qu'en supposant la durée de ce huitième âge égale à celle du plus long des âges précédens, elle aura été de 123 ans, et qu'ainsi leur huitième siècle aura commencé l'an 211 ans avant J. C. Joignons-y les 781 des sept siècles précédens, nous aurons l'an 992 avant l'ère chrétienne pour l'époque de l'établissement des Toscans en Etrurie.

M. l'abbé *Zannoni*, dans sa dissertation citée plus haut, reproche à Fréret d'être tombé dans une grave erreur en confondant les *siècles* des Etrusques, dont parle Censorin, et qui étoient une institution particulière des Etrusques, avec les révolutions du globe, ou *grandes années du monde*, que ce même peuple admettoit. D'après Varron, cité par Censorin, le destin avoit fixé à l'état des Etrusques une durée de dix siècles: or, du temps de Sylla, il s'étoit écoulé 221 années depuis la bataille du lac Vadimon, par laquelle l'Etrurie avoit perdu son indépendance. Comment donc les aruspices étrusques auroient-ils permis que leurs livres qui, toujours suivant la même autorité, promettoient une durée de dix siècles à la constitution de l'Etrurie, circulassent parmi les Romains, s'ils n'avoient pas pensé que ces dix siècles fussent passés depuis longtemps? et comment auroient-ils annoncé à Sylla que le huitième siècle alloit seulement commencer? Il est donc clair, d'après M. Zannoni, qu'ils ne parlèrent pas à Sylla de siècles, mais d'âges du monde, ou de ces grandes révolutions que la terre devoit éprouver d'après leurs traditions. Voici comment, en partant de cette explication, cet auteur calcule l'époque où les Etrusques arrivèrent en Italie. Elle eut lieu dix siècles avant l'an 221 avant J. C. De ces dix siècles, les sept premiers

du Pô jusqu'à son embouchure, et sur la rive gauche du Tesin, qu'ils ne passèrent pas; ils ne purent pas non plus s'emparer de ce coin, ainsi que l'appelle Tite-Live (1), formé par les possessions des Vénètes sur les bords de la mer Adriatique. Vers le midi, ils ne s'arrêtèrent qu'à l'embouchure du Tibre. Plus tard, et probablement à l'aide de leur marine, ils formèrent un établissement puissant en Campanie, qui comprenoit aussi le pays des Picentins, et s'étendoit jusqu'au Siluro. Pline dit (2) qu'ils creusèrent ou approfondirent les embouchures du Pô, et que, desséchant ainsi les marais que formoit ce fleuve, ils devinrent les créateurs du Delta, qu'enferment ses bras. « Celui auquel il auroit été révélé, dit *Lanzi* (3), que « l'empire du monde étoit promis à l'Italie, voyant « la rapidité avec laquelle les Étrusques étendirent

siècles avoient formé 781 années; en donnant à chacun des siècles suivans, dont nous ignorons l'exacte durée, 114 années, terme moyen entre 105 et 123, nous aurons 542 ans; additionnant cette somme avec celle de 781, nous trouverons que l'empire des Etrusques en Italie a commencé 1123 ans avant la bataille du lac Vadimon, ou 1344 avant J. C.: parconséquent les Etrusques seroient arrivés en Italie environ deux siècles avant la prise de Troie.

(1) V, 33.

(2) H. N. III, 20.

(3) Saggio di lingua etrusca e di altre antiche d'Italia. Roma, 1789, vol. I, p. 2.

souveraines la totalité des habitans ne participoit pas à l'exercice de cette domination. Le gouvernement n'étoit pas entre les mains du peuple ; il étoit le patrimoine d'une caste héréditaire, à la fois investie de la puissance militaire, et chargée des fonctions sacerdotales. Cette constitution singulière explique, d'après la remarque judicieuse d'un écrivain allemand (1), la foible résistance que l'Etrurie opposa aux Romains. Comment, en effet, des cités indépendantes, isolées, agissant rarement de concert, réunies seulement par le foible lien d'une confédération politique ; ne renfermant pas dans leurs enceintes des citoyens jouissant des mêmes droits politiques ; ne pouvant pas compter sur l'attachement de leurs sujets, se seroient-elles maintenues contre la prépondérance des armées romaines, toutes composées de citoyens libres, animés de l'enthousiasme guerrier ? Rome les asservit l'an 474, qui répond à l'année 280 avant J. C.

La confédération du nord de l'Italie avoit été démembrée 318 ans avant cet événement. Ce fut l'an 164 de Rome, 590 ans avant J. C., que les Gaulois, conduits par un chef nommé Bellovèse,

(1) M. Niebuhr, l. c.

passèrent les Alpes, fondirent sur les villes des Etrusques, et les dépouillèrent de tout ce qu'ils possédoient au nord du Pô, à l'exception de Mantoue, qui probablement fut sauvée par sa situation. Les Etrusques se maintinrent aussi dans la possession d'Adria et des bouches du Pô, ainsi que dans la Rhétie, que les Gaulois ne purent subjuguer, ou peut-être se retirèrent-ils seulement alors dans cette contrée montagneuse. Depuis cet événement, la Haute-Italie, où les Gaulois construisirent Milan, prit le nom de Gallia.

Les Etrusques durent, selon toute apparence, les premiers élémens de la civilisation au grand nombre de Pélasges qu'ils trouvèrent dans les contrées dont ils s'emparèrent, ou que par la suite ils admirent dans leur sein. Cette liaison avec les Pélasges, dont il n'existe pas de preuve historique, n'en est pas moins clairement indiquée par le peu que nous savons de leur religion, et par tous les monumens qu'ils nous ont laissés. Ce fut peut-être Démarate de Corinthe qui leur porta les arts de sa ville natale. Ce Grec, issu de la maison des Bacchiades, sortit de Corinthe vers 658 avant J. C., pour se soustraire à la domination de Cypsélus. Une colonie nombreuse, dont beaucoup d'artisans

faisoient partie, l'accompagna dans sa fuite (1). Son fils Lucumon fut roi de Rome sous le nom de Tarquin l'Ancien.

Les Romains, après avoir conquis l'Etrurie, y introduisirent leur langue ; cependant l'idiome étrusque se maintint dans les basses classes du peuple jusqu'aux temps des premiers Césars. Il finit par s'éteindre ; et, malgré le grand nombre d'inscriptions qui nous ont été conservées, et les savans travaux de quelques Italiens, cette langue est encore une énigme.

Ce qui indique son origine asiatique ; ce sont la suppression des voyelles brèves et le manque de consonnes redoublées ; caractère qu'elle partage avec toutes les langues, ou au moins avec toutes les écritures araméennes. Cependant les Etrusques ne désignoient pas les nombres par des lettres de l'alphabet, comme font les peuples de race sémitique. Les chiffres que nous nommons romains sont effectivement étrusques : on les trouve fréquemment sur les monumens de ce peuple. Ces caractères sont des hiéroglyphes, et datent d'un système d'écriture antérieur à l'écriture alphabé-

(1) Voyez *Strabon*, V, p. 336 ed. Almelov.

tique. On remarque aussi un caractère particulier, et une certaine originalité dans les sciences profanes que cultivoient les Etrusques, telles que la médecine, la physique et l'astronomie. Un phénomène frappe d'étonnement ceux qui remontent à l'histoire ancienne de ces sciences ; c'est de trouver parmi les Etrusques un système chronologique parfait, des périodes déterminées par des observations astronomiques, et une année lunaire corrigée par une année cyclique. D'après la tradition religieuse de ce peuple, le genre humain étoit destiné à vivre pendant une semaine composée de huit jours mondains ; chacun de ces jours a dix siècles d'inégale durée, mais de cent ans au moins (1). La fin de chaque jour mondain, et celle de chaque siècle, étoient annoncées par des prodiges dont les Etrusques seuls connoissoient la signification. Les peuples de l'Orient lisoient l'avenir dans les astres, les Etrusques dans les éclairs et les phénomènes du ciel. Cette science secrète étoit leur propriété ; on l'enseignoit dans les écoles des prêtres.

(1) *Voy.* la note (2), page 28.

II. *Origine de la langue latine.*

La population de l'Italie étant composée d'une telle variété de peuples, Illyriens, Ibériens, Celtiques, Pélasgiques et Etrusques, il ne faut pas s'étonner que dans ce pays il y eût originairement plusieurs idiomes, et dans chacun différens dialectes. Le mélange des races produisit les langues ombrienne, étrusque, sicanienne, latine et autres. La langue latine étoit l'idiome primitif des peuples du Latium; elle remplaça successivement toutes les autres. Les anciens habitans de ce pays faisoient partie des Aborigènes; mais cette dénomination indiquoit moins leur origine que l'ignorance dans laquelle on étoit à cet égard. Quelquefois ils sont aussi nommés Ausoniens. On demande à quelle tribu ils appartenoient. Nous avons vu que, d'après Denys d'Halicarnasse, ils étoient Arcadiens; mais il est plus probable qu'ils étoient ou Illyriens, ou Celtes, ou plutôt un mélange de ces deux races avec des colons Pélasges. On reconnoît, en effet, dans la langue latine, deux idiomes fondamentaux,

le celte, et le grec des dialectes éolien et dorien qui se rapprochoient davantage de l'ancienne langue des Pélasges (1). Tout ce qui dans le latin n'est pas grec vient des Celtes, et surtout des Ombri (2). Denys d'Halicarnasse avoit donc raison de dire que l'ancien idiome de Rome n'étoit ni entièrement grec, ni entièrement barbare. Comme le Latium renfermoit anciennement divers petits peuples indépendans les uns des autres, on y trouvoit aussi divers dialectes, entre autres ceux des Osques, des Volsques (3), des Latins et des Sam-

(1) *Voy. Lennep* Etymolog. linguæ gr. ed. Scheid, dans les Prolegomena.

(2) Jacques Macpherson, dans son Histoire d'Irlande, en a recueilli des exemples.

(3) Nous allons placer ici deux inscriptions anciennes, l'une volsque et l'autre osque, qui pourront servir à faire connoître l'analogie entre ces dialectes et le latin. L'inscription volsque a été trouvée en 1784, à Veletri, sur une table de bronze; elle a été posée en commémoration d'un sacrifice expiatoire, et rapporte les noms des magistrats de Veletri. La voici telle qu'elle a été publiée par le *P. Paulin de S. Bartolomeo*, dans la dissertation que nous avons citée plus haut:

Deve. declune. statom. sepis. atahus. pis. velestrom. faka. esaristrom. se. bim. asif. vesclis. vinu. arpatitu. sepis. toticu. covehriu. sepu. ferom. pihom. estu. ec. se. cosuties. ma. ca. tafanies. medix. sistiatiens.

Cette table se voit dans le Musée Borgia à Veletri. Une autre inscription volsque, trouvée en Lucanie, a été publiée dans le premier

nites. Tous ces dialectes disparurent et se confondirent dans la langue romaine, à mesure que les Romains devinrent les maîtres de l'Italie. Elle

volume du Musée d'Herculanum. Voici l'inscription osque, tirée de *Passerii* linguæ oscæ specimen singulare, quod superest Nolæ in marmore Musei seminarii. Romæ, 1774, in-fol.

Ekkuma..... tribalak....... liimit..... herekleis. fiisnu. mefa. ist. entrar. feinuss. pu..... herekleis. fiisnam. amf. et. pert. viam. pusstis. pai. ipisi. pustin. slaci. senateis. suveis. tancinur. tribarakavu. i. m. l. i. kitub... inim. iuk. tribarakiuf. pam. nuvilanus. tribarakae. tuset. nam. nitiuf. nuvelanu. mestue. ekkum. svaiar. abellanus. trba. akattuset. iuk. tribarakkiuf. nam. nittiuf. abellanum. tesaur. aht..... pust. feinus. pustfis. nam. anfret. eisei. terei. nep. abellanus. nep. nuvelanus. prun. trbarakat. tins. aut. te. saurum. pur. esei. tereiiss. aun. patens. asmunakar. t.....inur. patens. asiim. pri....... tesaurei. pukkahf. ee........ Ittumalt..... tramalit..... erras. aut. anter. slacci...... abellanam. inim. nuvlanam. ullar. viuuruvu. ismeru. isai. eai. mefiai. teremen. iustaiet. emapui. vestiri. kiiu. mais. prupukik. sverrunei. kvalv. lei. abellanui. inim. manu.. iuvkiiui. mai. pucalatui.. trikei. kekviacui. nuel. inim. nift. lis. abell.... minil. katui. auelanui... aus. senatel. tancinur. suveis. putuluspir. lica. fufan. sekss. kumbemb... sakaraklum. herekleis. slaacir. pukist. inim. tect. puk. upeisur. sakaraklum.. puranter. teremss. ee..... ist. pai. terememniu. uuc.. tancinur. prufauset. t. l... anmur.. pu....ik. sakar.. inim. trik. te...... rum. muit..... niu. inike... ere. ifusia. eiseis.... akarakleis.... ter. s. fluctatiuff...... muiniku. putur..... avt. nuvlar.. l..... herekleis. fi.......... ispir. nuela.....

Dans cette inscription, gravée sur les deux côtés d'un marbre, il est question d'une détermination de limites entre les habitans d'Abella et ceux de Nola, faite de la part des premiers par un certain Tancinus, moyennant une ligne tirée depuis une chapelle d'Hercule. Voici l'explication de quelques-uns des mots qu'on lit dans cette inscription :

Eccuma veut dire ecce, ou una cum.
Tribalaa est analogue à tribus.

fut tellement regardée comme le symbole de la domination, qu'à peine les alliés eurent-ils fait, en 663, une tentative pour secouer le joug de Rome, qu'ils reprirent leurs langues primitives dans les légendes des monnoies qu'ils frappèrent; mais la loi Julienne qui, l'année suivante, leur accorda la cité romaine, porta sans doute un coup mortel à tous ces idiomes qu'elle fit à jamais disparoître

Liimit est analogue à limes, limites.

Fiisnu est analogue à fesnove. Ce mot, selon Festus, désignoit les prêtres qui détruisoient les charmes, ou maléfices. Il est question ici d'une chapelle d'Hercule où cette cérémonie se pratiquoit peut-être.

Mefa. ist, c'est-à-dire demensa est.

Entrar. feinuss. pu..., c'est-à-dire intra fines post.

Amf, circum.

Pert, Per.

Pusslis, pour posticam, mot qui signifie une ligne tirée dans l'imagination d'orient en occident.

Pai, per.

Ipisi, ejusdem.

Slaci pour loci.

I. m. l. i., c'est-à-dire *inno* (pour anno) MLI.

Inim. iuk, unum jugum.

Tribarakiuf, tria bracchia (c'est-à-dire trois toises).

Tuset pour testatus est.

Mestue, mensus est.

Anfret pour auferet.

Nep, neque.

Tins, tenus.

Prun, nihil amplius.

Pur. esei. tereiis, per ipsas terras.

Puccahf, pauca.

Vestiri. kiiu, vestri cives.

des actes publics. Le seul étrusque survécut encore quelque temps à cette révolution, grâce au respect religieux que le gouvernement romain affectoit toujours d'avoir pour les rits secrets des Tusques.

Il reste plusieurs exemples de l'ancienne langue latine, telle qu'elle se parloit quelques siècles après que le mélange de ces dialectes se fut opéré. Le plus ancien monument de ce genre est une *chanson des frères Arvales*, qui remonte au temps de Romulus. Les frères Arvales étoient un collége de douze prêtres, qui tous les ans, au commencement du printemps, promenoient une truie pleine dans les champs, pour obtenir des Dieux qu'ils les fissent prospérer. Ils chantoient alors la chanson suivante :

Enos lases iuvate
neve luerve marmar sins incurrere in pleores satur
fufere mars lumen sali sta berber semunes alternei
advocapît conctos
enos mamor iuvato
triumpe triumpe triumpe triumpe.

Kvalv, quales.
Fufan, suffetius.
Sekss, sex.
Puranter, puriter.
Teremss, termini.
Irik, hircus (expiatorius), etc.

Ce qui veut dire : *Nos, Lares, juvate, neve luem* (anciennement *luerem*), *Mamers, sinas incurrere in flores ador fieri, Mars*, λυμεν (1) *maris siste Berber* (probablement une épithète de Mars) (2). *Semones alterni advocate cunctos : Nos, Mamuri* (3), *juvato, triumphe !* etc.

Le monument d'où cette chanson a été copiée est de l'an 218 après J. C. A cette époque seulement elle fut gravée sur une pierre qu'on découvrit en 1778, en creusant les fondations de la sacristie de Saint-Pierre à Rome. On la voit aujourd'hui dans ce bâtiment (4).

Après la chanson des frères Arvales viennent quelques fragmens des *loix de Numa*, que Festus nous a conservés. Tel est le suivant (5) :

Sei hemonem fulmin jobis ocisit nei supera cenua

(1) Λυμεν, λύμη, λοιμὸς, *pestis*.

(2) On lit *Martier Berfier* dans les tables Eugubines, ancien monument ombrien. Ce mot paroît analogue à *herher*, dont les Lacédémoniens se servoient pour *Arès* (Ἄρης).

(3) Mamurius étoit le nom de l'artiste qui a fabriqué les *ancilia* ; il exigea, comme récompense, que son nom fût prononcé à la fin des chants des prêtres. Voy. *Ovid.* Fast. III, 390, et *Festus* v. *Mamurius*.

(4) Voy. *Acta fratrum Arvalium sub imp. M. Aur. Antonino Elagabalo, ex marmoribus modo in urbe repertis descripta. Romæ*, 1778, in-fol. et *Gli atti e monumenti de' fratelli Arvali. Roma*, 1795, in-4°.

(5) *Festus* in v. *ercisus*.

tolitod ; hemo sei fulmined ocisus escit oloe iousta nula fieri oportetod.

C'est-à-dire : *Si hominem fulmen Jovis occisit, ne supra genua tollito. Homo si fulmine occisus est, illi justa nulla fieri oportet.*

Voici quelques autres lois de Numa :. . . .

Sei cuips hemonem loebesom dolo sciens mortei duit pariceidad estod sei im imprudens se dolo malod oceisit pro capited ooeisei et nateis eiius endo concioned arietem subicitod.

C'est-à-dire : *Si quis hominem liberum dolo sciens morti dederit, parricida esto. Si eum imprudens sine dolo malo occiderit, pro capite occisi et natis ejus in concione arietem subjicito.*

Pelecs asam iunonis nei tancitod sei tancod iunonei crinibos demiseis acnom feminam ceditod.

C'est-à-dire : *Pellex aram Junonis ne tangito ; si tangerit, Junoni crinibus demissis agnum feminam cædito.*

Dans Varron (1) on trouve quelques mots tirés des *chants des prêtres Saliens*, que du temps de cet écrivain personne ne comprenoit plus. Les Saliens avoient été institués par Numa pour la garde des anciles qu'on considéroit comme les gages de

(1) De lingua lat.

l'empire. Voici deux ou trois vers de leurs chants rapportés par Varron :

Divum exta cante, divum Deo supplice cante.

C'est-à-dire : *Divum exta canite, deum Janum suppliciter canite.*

. . . . omnia
dapatilia comisse jani cusiones
duonus ceruses divius janusque venit.

C'est-à-dire : Omnia dapalia comedisse Jani Curiones. Bonus creator Divius Janusque venit (1).

Festus (2) nous a conservé une *loi de Servius Tullius*, cinquième roi de Rome, ainsi conçue :

Sei parentem puer verberit ast oloe plorasit puer diveis parentum sacer esto sei nurus sacra diveis parentum esto.

C'est-à-dire : *Si parentem puer verberet, at ille ploraverit, puer divis parentum sacer esto ; si nurus, sacra divis parentum esto.*

Les *lois des douze tables* sont le cinquième monument de la langue latine ; elles sont postérieures

(1) Voy. *Tob. Gutberlethi* Icti de Saliis, Martis sacerdotibus apud Romanos, liber singularis. In quo sacerdotes Salii eorumque sacra accurate describuntur, fragmenta carminum Saliarium illustrantur, multi veterum scriptorum loci, inscriptiones, numismata explicantur et emendantur, ac varii ritus antiqui eruuntur. Cum fig. æneis. Franekeræ, 1704, in-8°.

(2) In v. plorassit.

d'un siècle à Servius Tullius, car elles ont été publiées dans les années 303 et 304 de Rome, 450 ans avant J. C. Il en reste des fragmens assez considérables (1). En voici quelques-uns, avec leur explication ou commentaire :

Si nox furtum faxit, siim aliquis occisit, jure cæsus esto.	Si noctu furtum fiat, furem autem aliquis occiderit, impune esto.
Si luci furtum faxit; siim aliquis endo ipso capsit, verberator, illique cui furtum factum escit, addicitor. Servus, virgis cæsus, saxo deiicitor : impubes prætoris arbitratu verbeiator noxiamque decernito.	Si interdiu furtum aliquis fecerit, eumque aliquis in ipso furto deprehenderit, verberetur, illique cui furtum factum fuerit, addicatur. Servus, prius virgis cæsus, saxo Tarpeio dejiciatur ; impubes prætoris arbitrio verberetur, noxaque ab eo facta sarciatur.
Si se telo defensint, quiritato endoque plorato : post deinde si cæsi escint, se fraude esto.	Quod si se telo defendant, dominus cum clamore prius id testificetur ; tum si occisi fuerint, jure cæsi sunto.
Adversus hostem æterna auctoritas esto.	Adversus peregrinum in perpetuum actio esto.
Res vendita transquedata emptori non adquiritor, donicum satisfactum escit.	Res vendita traditaque non ante emtori acquiratur quam ab emtore venditori satisfactum fuerit.
Qui membrum rupsit, ni cum eo pascit, talio esto.	Si quis alteri membrum ruperit, ni cum eo paciscatur, membrum ei pariter rumpere jus esto.

Après les lois des douze tables dont les fragmens ne nous sont peut-être parvenus qu'altérés par la main des copistes, il s'écoule un espace d'un siècle

(1) Les lois des douze tables ont été rassemblées et commentées par plusieurs jurisconsultes, mais avec le plus de succès par *Jac. Gothofredus*, dans ses *Quatuor fontes juris civilis*.

et demi, dont il ne nous reste aucun monument écrit. *L'inscription du tombeau de Scipion*, trouvée en 1780, est de la seconde moitié du cinquième siècle de Rome : il y est question de ce Lucius Cornelius Scipio Barbatus qui fut consul l'an 456 de Rome, 298 ans avant J. C. Son tombeau, le plus ancien monument sépulcral auquel on puisse assigner une date au moins approximative, est de cette pierre que les Italiens appellent *peperino*, et qui est une espèce de lave. Le sarcophage n'a d'autres ornemens que des triglyphes. L'inscription est gravée en creux, et les lettres étoient toutes en rouge, selon un usage dont parle Pline (1). Voici cette inscription, la plus ancienne qui existe en langue latine (2) :

CORNELIUS. LUCIUS. SCIPIO. BARBATUS. GNAIUOD.
PATRE. PROGNATUS. FORTIS. VIR. SAPIENSQUE.
QUOIUS. FORMA. VIRTUTEI. PARISUMA. FUIT.
CONSOL. CENSOR. AIDILIS. QUEI. FUIT. APUD. VOS.
TAURASIA. CISAUNA. SAMNIO. CEPIT.
SUBICIT. OMNE. LOUCANA. OPSIDESQUE. ABDOUCIT.

(1) H. N. XXXIII, 7.

(2) Sur les tombeaux des Scipions, voyez *Piranesi, Monumenti degli Scipioni. Roma* 1785, grand in-fol. N'ayant pas cet ouvrage, dont le texte

Une trentaine d'années après la mort de Scipion Barbatus, l'an 494, on fit ériger au consul C. Duillius Nepos une *colonne rostrale*, en souvenir de la victoire navale qu'il avoit remportée sur les Carthaginois. Une inscription fut gravée sur le piédestal de cette colonne. Le piédestal avec l'inscription existe encore dans une des salles du Capitole; mais la colonne rostrale, détruite par le temps, a été remplacée, probablement sous le règne de Claude, par celle que supporte l'antique piédestal. On soupçonne qu'à cette occasion on retoucha aussi l'orthographe de l'inscription. Celle-ci a quelques lacunes; dans la copie qui va suivre nous avons indiqué en capitales ce qui reste de l'inscription, et en lettres italiques les mots et les syllabes dont la restitution est proposée.

est de M. *Visconti*, à ma disposition, j'ai donné l'inscription telle que je l'ai copiée moi-même en 1788 sur le sarcophage qui étoit alors placé à l'entrée du Musée Pio-Clémentin. J'observe que ma copie diffère un peu de celle que je trouve dans *Lanzi*, Saggio di lingua etrusca, vol. 1, p. 150. Lanzi lit *Lucanaa*, tandis que mon journal porte *Loucana*, leçon qui me paroît plus vraisemblable. Il a lu *obsides* au lieu d'*opsides*, mais il se pourroit que je n'eusse pas aperçu le trait inférieur du B qui est peut-être altéré par le temps. Ce savant remarque que Tite-Live ne parle pas de la conquête de la Lucanie et du Samnium par notre Scipion, et que la ville de Cisauna n'est pas nommée ailleurs. La guerre fut déclarée aux Lucaniens l'an 464 de Rome, parce qu'ils avoient vexé les Thuriens. L'inscription est donc postérieure à cette année.

C. BILIOS. (1) M. F. M. N. *cos. advorsum. cartacinienseis. in. siceliad. rem. cerens. ecest.* ANOS. *cocnatos. popli. romani. artisumad. obsedeoneD.* *e*XEMET. LECION*eis. cartacinienseis. omneis. ma*XIMOSQUE. MACISTRATOS. (2) L*ucaes. bouabos.* (3) *relicteis. no*VEM. CASTREIS. EXFOCIONT. (4) MACEL*am moenitam.urbem.p*VCNANDOD. CEPET. ENQUE. EODEM. MACIS*tratod. prospere.* REM. NAVEBOS. MARID. CONSOL. PRIMOS. C*eset. resmecosque.* CLASESQUE. NAVALES. PRIMOS. ORNAVET. PA*ravetque. diebos. sexaginta.* CVMQVE. EIS. NAVEBOS. CLASE. IS. POENICAS. OM*neis. paratasque.* SVMAS. COPIAS. CARTACINIENSIS. PRAESENTE*d. maxumod. d*ITATORED. O*lor*OM. (5) IN. ALTOD. MARID. PVC*nandod. vicet. trigenta*QVE. NA*veis. cepe*T. CVM. SOCIEIS. SEPTE*mresmomque. ducis. quinresm*OSQVE. TRIRESMOSQVE. NAVEIS. X*x*. *depreset. auro*M. CAPITOM. NVMEI. ⊙ ⊙ ⊙ DCC. (6) *arcen*TOM. CAPTOM. PRAEDA. NVMEI. CCCIↃↃↃ. (7). *crave.* CAPTOM. AES. CCCIↃↃↃ. CCCIↃↃↃ. CCCIↃↃↃ.

(1) C'est-à-dire *Duilius*.
(2) C'est-à-dire Maximus magistratus.
(3) C'est-à-dire elephantis.
(4) Effugiunt.
(5) C'est-à-dire illorum.
(6) C'est-à-dire MMMDCC.
(7) C'est-à-dire centum millia.

ccclɔɔɔ. ccclɔɔɔ. ccclɔɔɔ. ccclɔɔɔ. ccclɔɔɔ. ccclɔɔɔ. ccclɔɔɔ. ccclɔɔɔ. ccclɔɔɔ. ccclɔɔɔ. ccclɔɔɔ. ccclɔɔɔ. ccclɔɔɔ. ccclɔɔɔ. ccclɔɔɔ. ccclɔɔɔ. ccclɔɔɔ. ccclɔɔɔ (1). *pandod. triump*OQVE. NAVALED. PRAEDAD. POPLOM. *romanom. donavet. captivos.* CARTACI-NI*enseis. inc*ENVOS. D*uxet. ante. curom. primosque. consol. de. sicel*EIS *claseque.* CART*aciniensium. triumpavet. earom. rerom. erco. s. p. q. r. ei hanc columnam p.* (2).

On remarquera, dans cette inscription, l'emploi constant des ablatifs en *od* et en *ed*, et le génitif en *ai* qui s'est conservé dans le galois moderne. A mesure que le goût s'épura, on rejeta comme barbares les anciennes formes celtiques, qu'on modifia pour les rapprocher de celles de la langue grecque.

Le huitième monument de la langue latine est postérieur de peu d'années seulement à l'inscription de la colonne Duilienne. C'est l'inscription *du tombeau de L. Cornelius Scipio*, fils de celui dont nous avons parlé plus haut. Ce monument a été

(1) C'est-à-dire vicies et semel centena millia.

(2) Voy. *Lipsii* Antiq. lect. Lib. II, c. 14. *P. Ciacconii* in col. rost. C. Duilii inscript. comment. L. B. 1597. 8°. *Gauges de Goze* de columna rostrata C. Duillii. Romæ 1635. 4°. *Funccius* de orig. et pueritia L. L. Marburg. 1735. 4°. p. 298 sqq.

trouvé avec le tombeau du père dans la sépulture des Scipion. Le fils fut consul en 495, et censeur l'année suivante (1). Voici cette inscription :

HONCOINO. PLOIRUME. COSENTIONT. R.... DUONORO. OPTUMO. FUISE. VIRO. LUCIOM. SCIPIONE. FILIOS. BARBATI. CONSOL. CENSOR. AIDILIS. HIC. FUET. A.... HEC. CEPIT. CORSICA. ALERIAQUE. URBE. DEDET. TEMPESTATEBUS. AIDE. MERETO.

C'est-à-dire : *Hunc unum plurimi consentiunt Romæ bonorum optimum fuisse virum, Lucium Scipionem. Filius Barbati, consul, censor, ædilis hic fuit apud vos. Hic cepit Corsicam Aleriamque urbem; dedit Tempestatibus ædem merito* (2).

Il est assez remarquable que le style de cette inscription renferme plus d'archaïsmes que celle du tombeau du père.

Environ soixante ans après, l'an 568 de Rome, 186 ans avant J. C., fut rendu un *senatus-consulte sur les Bacchanales*, dont Tite-Live parle avec

(1) Comme dans le cours de cet ouvrage il sera question de plusieurs Scipion, nous allons en donner ici la filiation. *Voyez* page suivante.

(2) *Ovide*, Fast. VI. 195, fait allusion à ce temple de la Tempête qui étoit situé hors de la porte Capene, et dont la construction est attribuée par quelques commentateurs à Marcus Marcellus. Nous devons cette remarque à *Cutberleth*, l. c. p. 21.

P. Cornelius Scipio qui fut magister equitum en 358, tribun militaire avec pouvoir consulaire en 359 et 360.

P. Corn. Scipio, ædil. curul. en 388.

P. Corn. Scipio, mag. eq. en 401. *L. Corn. Scipio*, consul en 404.

P. Corn. Scipio Barbatus, dict. en 449. *Cn. Corn. Scipio.*

L. Corn. Scipio Barbatus, consul en 456 (celui de la première inscription.)

L. Corn. Scipio, consul en 495, censeur en 496 (celui de la seconde inscription.) *Cn. Corn. Scipio Asina*, consul en 494 et 500.

L. Corn. Scipio Hispalus. *Cn. Corn. Scipio Calvus*, consul en 532. *P. Corn. Scipio*, consul en 536. *P. Corn. Scipio Asina*, consul en 533.

P. Corn. Scipio Hispalus, consul en 578. *P. Corn. Scipio Nasica*, consul en 563. *P. Corn. Scipio Africanus Major*, consul en 549, 560, censeur en 555. *L. Corn. Scipio Asiaticus*, consul en 564.

Cn. Corn. Scipio Hispal. prét. en 615. *M. Corn. Scipio* (*). *P. Corn. Scipio Nasica Corculum*, consul en 592, 599, cens. en 595. *P. Corn. Scipio Africanus*, augur, ædil. cur. en 594. *Cn. Corn. Scipio Africanus*, prét. en 577. *Cornelia*, ép. son cousin *Corn. Nasica Corculum*. *Cornelia*, ép. *Tibère Gracchus*. *L. Corn. Scipio Asiaticus*, quest. en 580.

Cn. Corn. Scipio Hispalus. *P. Corn. Scipio Nasica Serapio*, consul en 616. *P. Corn. Scipio Africanus Minor Æmilianus*, *Numantinus*, fils adoptif, consul en 607 et 620. *L. Corn. Scipio Asiaticus.*

P. Corn. Scipio Nasica, consul en 643, ép. Cæcilia, femme de Cæcilius Macedon. *L. Corn. Scipio Asiaticus.*

P. Corn. Scipio Nasica, ép. Licinia, fille de L. Crassus. *L. Corn. Scipio Asiaticus*, consul en 671.

P. Cornelius Scipio Nasica, qui ayant été adopté par Q. Cæcilius Metellus Pius, prit les noms de *Q. Metellus Scipio*, consul en 702, beau-père de Pompée.

P. Corn. Scipio Nasica, consul en 738. *Cornelia*, ép. *L. Æmil. Paullus*. *Cornelia*, ép. *Cn. Pompeius Magnus*.

N. N. Scipio.

P. Corn. Scipio, consul en 810, ép. Poppæa. *Cornelia*, ép. *Q. Volusius Saturninus*.

(*) C'est celui dont parle Cicéron, Brut. ch. 20.

beaucoup de détail (1). Pour que nous pussions juger des progrès que fit la langue latine en se dépouillant successivement de ce qui lui restoit des formes celtiques, le temps nous a conservé le texte même de cette célèbre ordonnance, sculpté sur une table d'airain, trouvée en terre, en 1692, dans un village de la Calabre, nommé Terra di Feriolo. Elle est aujourd'hui dans le Musée impérial de Vienne. Voici ce sénatus-consulte (2), le neuvième monument de la langue latine :

*Q. M*arcius, L. F., S. Postumius, L. F., Cos., senatum consoluerunt N. octob. apud ædem Duelonai. Sc. arf. (3) M. Claudi (4), M. F., L. Valeri (5), P. F., Q. Minuci (6), C. F. De Bacanalibus quei foideratei esent, ita exdeicendum censuere. Nei quis eorum sacanal (7) habuise velet;

(1) XXXIX, 18.

(2) Nous le donnons d'après l'édition exacte de *Matteo Egizio*, laquelle est intitulée : Senatusconsulti de bacchanalibus, sive æneæ vetustæ tabulæ Musei Cæsarei Vindobonensis explicatio, auctore *Matthæo Aegyptio*. Neapoli 1729, in-fol. Notre copie a été exactement faite sur cet ouvrage; mais, pour en faciliter l'intelligence à nos lecteurs, nous avons ajouté la ponctuation. Les lettres imprimées en italique remplacent, par conjecture, les lacunes qui se trouvent dans la planche.

(3) C'est-à-dire *Scribendo adfuerunt*.

(4) C'est-à-dire *Claudius*.

(5) C'est-à-dire *Valerius*.

(6) C'est-à-dire *Minucius*.

(7) Par une faute du sculpteur pour *bacanal*.

sci ques esent quei sibei deicerent necesus ese bacanal habere, eeis utei ad Pr. urbanum Romam venirent, deque eeis rebus ubei eorum utr a (1) audita essent, utei senatus noster decerneret, dum ne minus senatorbus (2) C adesent, *quom* ea res consoleretur. Bacas vir nequis adiese velet ceivis romanus neve nominus (3) latini, neve socium quisquam, nisei Pr. urbanun adiesent, isque de senatuos sententiad, dum ne minus senatoribus C adesent, quom ea res consoleretur, iousisent, censuere. Sacerdos ne quis vir eset magister, neque vir neque mulier quisquam eset, neve pecuniam quisquam eorum comoinem *h*abuise velet, neve magistratum, neve pro magistratuo, neove (4) virum, *neve mu*lierem quiquam fecise, neve posthac inter sed coniourase, *neve* comuovise, neve conspondise, neve compromesise velet, neve quisquam fidem inter sed dedise velet, sacra in dquoltod (5) ne quisquam fecise velet, neve in poplicod, neve in preivatod, neve extrad urbem sacra quisquam fecise velet, nisei

(1) On suppose que ces mots : *utr a*, sont une faute du sculpteur, qui devoit graver : *verba*.

(2) Pour *senatoribus*.

(3) Pour *nominis*.

(4) Pour *neve*.

(5) C'est-à-dire *occulto*.

Pr. urbanum adieset, isque de senatuos sententiad, dum ne minus senatoribus C adesent, quom ea res consoleretur, iousisent, censuere. Homines plous V oinuorsei (1) virei atque mulieres sacra ne quisquam fecise velet, neve inter ibei (2) virei plous duobus, mulieribus plous tribus arfuise velent, nisei de Pr. urbani senatuosque sententiad, utei suprad scriptum est. Haice (3) utei in conventionid (4) exdeicatis ne minus trinum noundinum, senatuosque sententiam utei scientes esetis, eorum sententia ita fuit. Sei ques esent quei arvorsum (5) ead fecisent quam suprad scriptum est, eeis rem caputalem faciendam censuere, atque utei hoce in tabolam ahenam inceideretis. Ita senatus aiquom censuit, uteique eam figier ioubeatis ubei facilumed (6) gnoscier potisit, atque utei ea bacanalia, sei qua sunt, extrad quam sei quid ibei sacri est, ita utei suprad scriptum est, in diebus X quibus vobeis tabelai datai erunt, faciatis, utei dismota sient in agro Teurano.

(1) C'est-à-dire *universi.*

(2) *Interibi*, c'est-à-dire *interea.*

(3) C'est-à-dire *haecce.*

(4) *Conventionibus s. concionibus.*

(5) C'est-à-dire *adversum.*

(6) C'est-à-dire *facillime.*

Lorsque ce sénatus-consulte fut publié, Ennius habitoit Rome depuis quelques années; Plaute avoit fait jouer la plus grande partie de ses pièces, et Térence étoit né. Dorénavant la langue latine, formée par ces écrivains, peut être étudiée dans leurs ouvrages; nous n'avons plus besoin d'en rechercher d'autres monumens, et nous pouvons terminer ici nos recherches sur son origine.

Cette langue parvint d'autant plus promptement à un haut degré de finesse, qu'étant un composé de divers idiomes, aucun caractère prédominant, aucune analogie primitive ne s'opposèrent à ce qu'elle reçût toute la perfection que pouvoit lui donner le génie du peuple qui la parloit. Le goût des premières classes de la nation s'épura surtout depuis la soumission de la Grèce; mais ses progrès rapides furent cause qu'il ne se répandit pas dans toutes les classes, comme il auroit fait, sans doute, si des circonstances favorables lui eussent donné un perfectionnement lent et graduel. Dans tous les pays, le nombre est petit des individus qui parlent leur langue avec élégance et pureté. A Rome où, après la conquête de la Grèce, une foule d'hommes sans éducation, nés dans les dernières classes de la société, s'élevèrent aux dignités les plus émi-

nentes, ce nombre paroît avoir été plus petit encore qu'il ne l'est ordinairement. Plaute distingue deux dialectes qu'on parloit à Rome; il nomme l'un *lingua nobilis*, et l'autre *plebeja*. Par la suite, lorsque la différence entre les deux manières de parler, qu'il désigne par ces expressions, fut devenue plus sensible encore, on nomma l'une *urbana* ou *classique*, parce qu'étant celle des premières classes de la société, elle se parloit surtout dans la capitale; l'autre *vulgaris* ou *rustique*. C'est ce dernier dialecte surtout qui a été porté dans les provinces occidentales de l'empire romain, où, mêlé avec les idiomes barbares des habitans de ces pays, il forma les *langues romances* qui sont devenues les mères du portugais, de l'espagnol, du françois et de quelques autres langues modernes.

Denys d'Halicarnasse (1), Tacite (2), Pline (3) et d'autres écrivains de l'antiquité, disent que les Romains reçurent leur *alphabet*, ou des Pélasges, ou des Hellènes. Tous les grammairiens conviennent que ces lettres étoient au nombre de seize; mais ils ne s'accordent pas entièrement sur la dé-

(1) Arch. I, 36.
(2) Ann. IX, 14.
(3) H. N. VII, 56.

signation de ces seize caractères. Voici ceux qui paroissent avoir manqué dans cet alphabet primitif ; et qui ne furent introduits que dans la suite : l'R qui étoit remplacé par un D ; le G, à la place duquel on se servoit du C que les Romains avoient adopté à la place du *kappa* grec ; l'X remplacé soit par un simple C, ou par CS ; le CS, ou GS, ou même le double S servoit pour Z ; l'F n'est autre chose que le digamma éolien que les Latins adoptèrent (1) ; l'Y et le Z n'ont été introduits que du temps d'Auguste, pour les mots grecs où ces lettres se trouvent. Quant à la dénomination des lettres, il paroît que les Romains se sont toujours conformés à celle qui étoit usitée chez les Grecs (2). Leur première manière d'écrire a été celle qu'on appelle βουστροφηδὸν (3), et les grammairiens (4) dérivent de cet usage l'emploi du mot *versus*, et celui de plusieurs autres mots qui désignent l'écriture, tels qu'*arare*, *exarare*, *sulcare*, etc. (5).

Dans une partie considérable de l'Italie la

(1) Voy. M. *Potter* dans son Comment. sur le premier livre de Quintilien. Paris, 1813, p. 273 et suiv.

(2) Voy. *Martial*, II, ep. 57. V, ep 27. VII, ep. 36.—*Pers.* sat. IV. v. 13. *Juven.* V, sat. 14, v. 209. *Auson.* Idyll. de litt.

(3) Voy. Hist. abr. de la litt. gr. vol. I, p. 23.

(4) *Isidor.* Orig. VI, c. 14. *Marius Victor* de arte gramm. I.

(5) *Funccii* de orig. et pueritia l. l. libri II, p. 199.

langue grecque ou hellénique se maintint long-temps. L'origine de la plupart des colonies grecques dans les contrées méridionales de la péninsule et en Sicile remonte au siècle de la fondation de Rome; car Cumes seule étoit plus ancienne que cette ville. Ce fut autour du golfe de Tarente que se fixèrent la plupart de ces émigrés; c'est là qu'on trouve les colonies les plus riches et les plus peuplées. Cependant elles ne se bornèrent point à cette partie de la côte; quelques-unes remontèrent jusqu'aux environs de Naples. Telle fut *Cumes*, le plus ancien établissement des Grecs dans la péninsule. Sa fondation date de plus de mille ans avant J. C. Cette ville parvint à une haute puissance; elle avoit une marine considérable. L'an 474 avant J. C., les Cuméens remportèrent une victoire navale sur les Etrusques, qui étoient alors le peuple prédominant en Italie. *Naples*, et Zancle ou *Messine* doivent leur origine aux Cuméens. L'an 420 avant J. C., les Campaniens s'emparèrent de Cumes. Ce fut avec eux que, 77 ans après, cette ville passa sous la domination romaine.

Tarente fut de toutes les colonies grecques en Italie celle qui parvint à la plus grande puissance, et qui maintint le plus long-temps son indépen-

dance. Fondée 47 ans après Rome, 707 avant J. C., elle conserva sa liberté pendant 435 ans; car Rome ne la soumit qu'en 482, 272 ans avant J. C. Elle fut la métropole d'*Héraclée* et de *Brindes*. *Crotone*, un peu plus ancienne que Tarente (1), est devenue célèbre par les leçons de philosophie que Pythagore donna dans ses murs: elle succomba quelques années avant Tarente. *Sybaris* étoit plus ancienne encore (2). Cette ville riche et puissante, si fameuse par le luxe de ses habitans, fut détruite par les Crotoniates, deux siècles après son établissement. Mais bientôt une nouvelle colonie s'éleva (3) sur ses ruines; c'est *Thurii*, fondé par les Athéniens. *Locri* (4), sur la pointe la plus méridionale de l'Italie, eut, vers 660 avant J. C., un célèbre législateur, Zaleucus, dont les lois se maintinrent pendant deux siècles.

De toutes les colonies grecques, il n'y en eut pas une qui parvint à une splendeur comparable à celle de *Syracuse*. Cette ville fut fondée par les Doriens de Corinthe, 735 ans avant J. C., l'an 19 de Rome.

(1) Elle a été fondée par les Achéens, l'an 44 de Rome, 710 ans avant J. C.

(2) Sa fondation remonte à l'an 34 de Rome, 720 avant J. C.

(3) 308 de Rome, 446 avant J. C.

(4) Fondée l'an 71 de Rome, 683 avant J. C.

Elle devint bientôt la principale de toutes les villes de la Sicile ; *Acræ* (1), *Gasmenæ* (2), *Camarina* (3), reçurent par elle leur population. De 450 à 405 avant J. C., sa domination s'étendoit sur toute la Sicile. Depuis cette dernière époque, Syracuse partagea avec les Carthaginois l'empire de cette île ; il s'établit alors une lutte entre ces deux peuples, pendant laquelle Syracuse fut plusieurs fois gouvernée par des tyrans, quelquefois par des princes justes qui firent oublier leur usurpation, et sous lesquels elle jouit d'une grande prospérité. Les troubles qui éclatèrent après la mort de Hiéron II enveloppèrent les Syracusains dans une guerre avec les Romains, qui leur coûta leur liberté, l'an 541 de Rome, 212 ans avant J. C. Cinquante ans plus tôt, les Romains s'étoient déjà emparés d'*Agrigente* (4), la seconde des colonies grecques en Sicile, sous le rapport de l'importance politique. Parmi les

(1) L'an 89 de Rome, 665 avant J. C.

(2) L'an 109 de Rome, 645 avant J. C.

(3) L'an 154 de Rome, 600 avant J. C. Cette dernière ville fut détruite, pour cause de rébellion, 46 ans après, par ses fondateurs mêmes ; rebâtie de nouveau par Hippocrate, prince de Gela, et ruinée par Gelon.

(4) Agrigente avoit été fondée l'an 172 de Rome, 582 ans avant J. C., par les habitans de Gela. Cette dernière ville devoit son origine à des Rhodiens et des Crétois, l'an 64 de Rome, 690 avant J. C.

autres, *Catane* mérite d'être citée, non à cause de sa puissance ou de ses richesses, mais parce qu'elle fut la patrie de Charondas, le législateur des colonies ioniennes en Sicile et dans la Grande-Grèce (1).

Il est difficile de déterminer quelle part les colonies grecques eurent à la civilisation des Romains, et quelle influence elles exercèrent sur la langue latine. Les écrivains romains, tout en reconnoissant que ce furent les Étrusques qui firent sortir leurs ancêtres de l'état de barbarie, ne parlent pas des obligations qu'ils eurent aux Grecs sous ce rapport. On est cependant fondé à croire qu'ils leur durent beaucoup, si l'on fait attention à un fait qui paroît constaté; c'est que les Romains ont connu les hommes le plus marquans de la Grande-Grèce, tels que Zaleucus et Charondas, et les institutions dont ils étoient les auteurs. L'analogie qui a lieu entre les langues grecque et latine prouve moins fortement des rapports entre les deux peuples, parce qu'il seroit possible que cette

(1) Voy. *Ch. G. Heynii* prolus. XV de civitatum gr. per M. Græciam et Siciliam institutis et legibus; *in* Opusc. acad. vol. II. — *Hegewisch* geogr. und hist. Nachr. die Colonien der Griechen betreffend. Altona 1808, in-8°.

analogie fût provenue uniquement de l'influence que les Pélasges eurent sur la langue des peuples du Latium.

Un fait qui doit nous étonner, c'est que les Romains soient parvenus à faire disparoître presqu'entièrement dans la Grande-Grèce et en Sicile la langue que les peuples de ces contrées parloient depuis cinq siècles. On concevroit facilement que du mélange des deux langues il s'en fût formé une troisième ; ainsi que cela arriva dans plusieurs parties de l'Europe après la révolution du cinquième siècle (1) ; mais comment un idiome qui, à l'époque où les Romains s'emparèrent des colonies grecques, avoit atteint toute sa perfection, a-t-il fait place au langage d'un peuple à peine sorti de la barbarie, et sans laisser dans la langue des vainqueurs plus de traces de son influence qu'on n'en remarque dans le latin? Un des principaux moyens que les Romains employèrent pour faire prévaloir leur langue, fut l'établissement de colonies dans les provinces conquises ; mais ce moyen seul ne pouvoit suffire, et les historiens nous laissent dans l'incertitude sur les autres mesures par lesquelles on attei-

(1) Voy. mon Tableau des peuples, seconde édition, in-8°, p. 58 suiv.

gnit à ce but (1); mais elles doivent avoir été bien efficaces, puisque non-seulement elles ont fait disparoître la langue grecque qu'on parloit dans la

(1) Un des moyens les plus efficaces dont on s'est servi dans les temps modernes, quand on a voulu faire disparoître l'idiome d'un peuple conquis, a été d'en interdire l'usage dans les actes publics. Un fait singulier rapporté par Tite-Live, et que les commentateurs n'ont pas suffisamment expliqué, paroît prouver que les Romains dédaignoient ce moyen; on seroit même tenté de croire que leur politique a été de tendre à la conservation des idiomes nationaux, si d'autres faits ne démontroient le contraire, notamment l'assertion de Valère-Maxime (II, 2), que les magistrats romains, lors même qu'ils savoient le grec, ne répondoient jamais aux Grecs qu'en latin, et les forçoient de se servir d'interprètes lorsqu'ils avoient quelques requêtes à leur présenter. Tite-Live rapporte (XL, 42) qu'en 574, l'an 180 avant J. C., les habitans de Cumes obtinrent, comme une faveur, l'autorisation d'employer la langue latine dans les actes publics; en même temps il fut permis à leurs crieurs d'en faire usage dans les ventes à l'encan. Nous avons vu (p. 58) que Cumes a été le premier établissement hellénique formé dans la Basse-Italie, et que sa fondation remonte à trois siècles avant celle d'aucune autre ville hellénique dans cette contrée; sa population originaire étoit un mélange d'Ioniens et d'Eoliens. L'an 334 de Rome, Cumes fut conquise par les Campaniens, avec lesquels elle devint, 77 ans après, la proie de Rome. Peu d'années ensuite les Cuméens eurent le droit de cité à Rome, cependant sans pouvoir voter dans les comices (Liv. VIII, 13): l'an 539 ils obtinrent le privilége municipal (Liv. XXIII, 5), et enfin, en 574, celui dont nous avons parlé. Il paroît que ce peuple perdit de bonne heure le caractère grec qu'il tenoit de son origine; Vellejus Paterculus (I, 4) le dit expressément, et donne la raison de cette révolution: c'est qu'ils étoient entourés d'Osques, circonstance à laquelle il faut sans doute ajouter que pendant plus de trois siècles ils furent les seuls Grecs établis sur cette côte. Mais cette circonstance ne nous éclaire pas sur ce qui nous a frappés dans le récit de Tite-Live. Nous ne trouvons pas beaucoup d'éclaircissemens dans ce que M. *Heyne* dit là-dessus dans sa *Commentatio de usu sermonis romani in administrandis provinciis a Romanis probato*. (Comment. soc. rég. scient. Gotting. recentiores, vol. I.) Voici ses propres expressions: « Scilicet

Basse-Italie, mais que la même mesure réussit à l'égard du celtique qui étoit en usage dans la Haute-Italie. Cette langue s'éteignit tellement dans les contrées arrosées par le Pô, que deux siècles après la soumission de la Gaule Cisalpine on n'en trouve plus de trace.

La littérature grecque dont nous avons donné l'histoire dans un premier ouvrage, et la littérature romaine dont nous allons tracer le tableau, forment un ensemble dont les parties sont intimement liées entre elles; l'une complète et explique l'autre, et en est, pour ainsi dire, la continuation. Mais un fait remarquable est que la branche la plus jeune de cette double littérature, la latine, périt avant son aînée, sans laquelle elle n'auroit

tenendum est, Cumanos, origine græca, municipium ex fœderis lege fuisse, ea conditione ut vetera instituta, ideoque sermonem quoque patrium, servarent. Cum igitur fœderis legem migrarent, veniam a senatu romano petere debuere. » La supposition d'où M. Heyne part, est purement gratuite; et comme il l'observe lui-même plus bas, il n'existe aucune trace d'une telle condition accordée à une province ou ville municipale. Et quand il seroit prouvé que les Cuméens avoient obtenu le privilége de se servir de leur langue maternelle dans les affaires publiques, falloit-il un nouveau privilége pour leur accorder la faculté de renoncer à une faveur qu'ils avoient sollicitée eux-mêmes? En général le Mémoire de M. Heyne renferme moins d'éclaircissemens sur la question qui en fait le sujet, qu'il ne prouve que nous ignorons absolument les moyens employés par les Romains pour faire prévaloir insensiblement leur langue sur le grec, qui étoit l'idiome d'une grande partie de l'Italie.

peut-être jamais existé. Au reste, les plus beaux génies de la Grèce, Pindare, les tragiques, Aristophane, les grands historiens, Platon et Aristote, avoient disparu depuis long-temps, lorsque le premier écrivain latin, Livius Andronicus, fit des tentatives pour donner une littérature, quoique grossière, aux dominateurs de l'Italie. A l'exception d'un petit nombre de genres qui sont propres aux Romains, tout ce qu'ils ont produit dans les lettres n'est qu'une imitation plus ou moins heureuse des modèles grecs.

III. *Division de l'histoire de la littérature romaine.*

L'histoire de la littérature romaine embrasse un espace de douze siècles, depuis la fondation de la ville jusqu'à la fin de l'empire romain d'Occident. Elle peut se diviser en cinq périodes. La *première* embrasse les cinq siècles qui se sont écoulés jusqu'à la fin de la première guerre punique; pendant ce long espace de temps la littérature romaine fut celle d'un peuple barbare, uniquement occupé du soin d'étendre sa domination sur les peuples qui l'entouroient. La *seconde* période va depuis la moitié du troisème siècle avant J. C. jusqu'à la

mort de Sylla, 78 ans avant J. C. C'est l'époque de l'enfance de la littérature latine; celle des premières tentatives que firent les Romains dans la poésie et les belles-lettres. La *troisième* période n'est que d'un seul siècle; elle se termine à l'an 14 après J. C. C'est l'âge d'or de cette littérature, c'est le siècle d'Auguste, une des plus belles époques dans l'histoire littéraire du monde. On a appelé âge d'argent de la littérature des Romains le temps qui s'est écoulé entre la mort d'Auguste et le siècle des Antonins : il forme notre *quatrième* période. Cette période produisit une suite d'écrivains qui, comparés à ceux du siècle précédent, sont regardés comme formant un second ordre, moins sous le rapport du génie que sous celui du goût, dont la décadence commence avec le despotisme introduit par Tibère. Quelques-uns de ces écrivains feroient encore la gloire de toute autre nation qui auroit une littérature moins riche ou moins parfaite. Sous les Antonins la littérature grecque jouit à Rome d'une plus grande estime que la littérature nationale qui marchoit rapidement vers sa décadence. Les écrivains des trois derniers siècles qui ont précédé la prise de Rome par les barbares du nord forment ce qu'on

appelle le siècle d'airain : nous nommons cet espace *cinquième* période. Elle commence environ 138 ans après J. C., et finit à l'an 476, époque du bouleversement de l'empire d'Occident, ou dans le sixième siècle, à la mort des écrivains qui avoient encore connu les derniers empereurs (1). Ici nous terminons l'histoire de la littérature romaine. Ce n'est pas que les siècles suivans n'aient produit plusieurs auteurs qui ont écrit en latin, quelquefois même avec plus d'élégance ou de correction qu'on ne devoit en attendre de ces temps de barbarie; mais leurs ouvrages n'appartiennent pas pour cela à cette littérature. La langue dans laquelle ces auteurs écrivoient leur étoit étrangère ; c'étoit un

(1) D'autres ont divisé l'histoire de la littérature romaine d'après les âges de l'homme, en enfance, adolescence, âge viril et vieillesse. Selon eux, l'*enfance* de cette littérature va jusqu'à la seconde guerre punique; l'*adolescence* jusqu'au temps de Cicéron, et l'*âge viril* jusqu'à la mort d'Auguste. Quant à la *vieillesse* de cette littérature, ils la divisent en trois époques : le commencement (*imminens senectus*) qui va jusqu'à Adrien; la vieillesse vigoureuse (*vegeta*) qui va jusqu'à 410; la décrépitude qui se termine à Charlemagne. *Jean-Nicolas Funck*, professeur à Rinteln, a donné, de 1720 à 1750, en 8 vol. in-4°, une histoire de la littérature latine d'après cette division. En voici les titres abrégés : *De origine linguæ latinæ tractatus*, etc. Giessæ 1720, et réimprimé à Marbourg en 1735: c'est l'introduction. — *De pueritia L. L. tractatus*, etc. Marburg, 1720, réimprimé en 1735. — *De adolescentia L. L. tractatus*, etc. Marb. 1723. — *De virili ætate L. L. tractatus*, etc. 2 vol. Marb. 1727 et 1730. — *De imminente L. L. senectute tractatus*, etc. Marb. 1736. — *De vegeta L. L. senectute*. Marb. 1744. —*De inerti ac decrepita L. L. senectute commentarius*. Lemgov. 1750.

instrument que leurs mains inhabiles ne savoient pas manier avec adresse ; ils n'en connurent ni la force ni la finesse ; en un mot, nés parmi des peuples barbares et grossiers, ils avoient recours à un idiome étranger pour énoncer des idées qu'ils ne pouvoient exprimer dans leurs langues nationales. Ces auteurs figurent dans l'histoire littéraire des François, des Allemands, des Italiens ; mais leurs ouvrages sont étrangers à celle de la langue dont ils se sont servis. Cependant la langue latine devint une seconde fois classique dans le quatorzième et le quinzième siècle, lors de la renaissance des lettres. A cette époque, quelques pays de l'Europe, et surtout l'Italie, produisirent des écrivains que, sans les placer à côté de ceux de l'antiquité, on peut toutefois leurs comparer. Il existe entre eux et les véritables écrivains classiques cette différence, que ces derniers sont les législateurs du goût et de la langue, tandis que les écrivains modernes ne nous charment qu'autant que leurs efforts pour imiter les modèles de l'antiquité ont été couronnés de quelques succès : ces modèles sont les produits du génie, leurs imitations les ouvrages du talent et de l'esprit.

HISTOIRE ABRÉGÉE

DE LA

LITTÉRATURE ROMAINE.

PREMIÈRE PÉRIODE.

Depuis l'origine de Rome jusqu'à la fin de la première guerre punique, 754—242 ans avant J. C.

Rome dans la barbarie.

La première moitié de cette période renferme la partie fabuleuse de l'histoire de Rome, celle des sept rois dont le règne remplit, dit-on, un espace de 245 années. Avec le gouvernement républicain qui remplaça la monarchie, commence la lutte entre le sénat et le peuple; elle auroit peut-être amené la perte de la chose publique, si le gouvernement n'avoit connu l'art de détourner, des affaires intérieures vers celles du dehors, l'active inquiétude des citoyens, et d'occuper leur courage par des guerres sans relâche. Un grand pas fut fait vers la civilisation par la législation des douze tables (1), dont on alla, dit-on, chercher les élémens chez les Grecs. Elle n'eut cependant pour objet que les droits civils des citoyens, et ne chan-

(1) 450 ans avant J. C.

gea rien à la constitution de l'état; le gouvernement resta entre les mains des patriciens, et une barrière fut élevée entre eux et la caste des plébéiens, par la prohibition des mariages mixtes. L'ambition des démagogues sut bientôt la renverser (1); mais il se passa encore quatre-vingts années avant qu'un plébéien fût élevé au consulat (2), et soixante-six ans de plus avant qu'il existât une parfaite égalité politique entre les citoyens de Rome (3).

Au milieu des dissensions que causèrent l'ambition des tribuns et l'orgueil des patriciens, Rome fut brûlée par les Gaulois (4): sa population alloit se transporter à Vejes; la grande âme de Camille empêcha l'exécution d'un projet dicté par le désespoir. Quarante-six ans après cet événement commencent les guerres avec les Samnites : elles durèrent pendant soixante-dix années (5); aucune époque de l'histoire romaine n'a été plus féconde en grands hommes. La soumission des Samnites inspira aux Romains l'envie de s'emparer de la Grande-Grèce : Tarente appela à son secours Pyrrhus, roi d'Epire; une lutte dangereuse s'engagea, mais la discipline romaine prévalut sur la force de la phalange macédonienne, et la conquête de la Basse-Italie fut le

(1) 445 ans avant J. C., par la loi Canuléienne.

(2) Cela arriva pour la première fois 366 ans avant J. C.

(3) L'an 300 avant J. C., lorsque les plébéiens prirent part au pontificat.

(4) 390 ans av. J. C.

(5) De 343 à 272 av. J. C.

fruit de la victoire (1). Alors la Sicile tenta la cupidité des Romains. Les Carthaginois et les Syracusains se disputoient la possession de cette île fertile ; Rome se déclara la protectrice de Syracuse ; elle se créa une marine, et, après une guerre de vingt-deux ans (2), les Carthaginois furent obligés de renoncer à la possession de la Sicile, destinée à être un des greniers qui devoient fournir la subsistance aux habitans oisifs de la capitale.

Pendant les cinq siècles qui forment cette période, Rome n'eut pas de littérature proprement dite ; car les poésies barbares connues sous le nom de *fescennines*, ne méritent pas ce nom. Ces chants grossiers et indécens durent leur origine à la célébration annuelle de la fête de la moisson, pendant laquelle les gens de la campagne se livroient à tous les excès d'une joie bruyante. Cette origine rappelle celle de l'art dramatique parmi les Grecs. Nous n'avons aucune idée du genre de vers que les campagnards romains chantoient en ces occasions. Nous voyons, par le passage d'Horace qui nous en a conservé le souvenir (3), qu'ils étoient barbares sous le double rapport du sujet et du mètre. On les appeloit *vers saturnins*, peut-être parce que comme les sujets de Saturne avoient joui d'une liberté absolue, de même ces vers n'étoient pas soumis aux formes du

(1) Tarente fut prise l'an 272 avant J. C.

(2) De 264 à 242 avant J. C.

(3) Ep. II, 1. v. 145 et seq.

nal de ce morceau de poésie et d'éloquence simple et grossière existoit encore (1).

Dans ces temps de barbarie, le souvenir des événemens mémorables se propageoit plutôt par une tradition orale que par des monumens historiques. Cependant Tite-Live parle des commentaires des Pontifes et d'autres monumens publics et particuliers qui périrent lorsque la ville fut détruite par les Gaulois. Les *commentaires des Pontifes* n'étoient sans doute que de simples listes des magistrats de chaque année, accompagnées tout au plus de courtes notes sur quelques faits importans : c'est-là au moins l'idée que nous donne Cicéron (2) des annales pontificales. Il est probable que ces monumens déposés au Capitole ne furent pas détruits dans l'invasion des Gaulois. Tite-Live fait encore mention de deux autres espèces de livres qu'il distingue des annales; il appelle les uns *les livres des magistrats* (3); les autres, écrits sur de la toile (*libri lintei*), contenoient les formalités à observer dans les sacrifices (4). Un monument historique de cette époque est la colonne de Duilius (5), érigée 260 ans avant J. C. Polybe nous en a conservé un autre d'un bien plus grand intérêt :

(1) « Is intromissus in castra, prisco illo dicendi et horrido modo nihil aliud quam hoc narrasse fertur. »

(2) De orat. II, 12.

(3) IV, 7.

(4) X, 38.

(5) Voy. ci-dessus, p. 47.

c'est un traité de commerce conclu, 508 avant J. C., entre les Romains et les Carthaginois (1). Ce document, que Polybe dit avoir traduit du vieux latin difficile à entendre de son temps, est la pièce la plus importante qui reste de l'ancienne histoire romaine.

C'est ici le lieu de parler des prétendus livres composés par le roi Numa. Après avoir été cachés pendant plus de cinq siècles, ils furent retrouvés, dit-on, 181 ans avant J. C. Tite-Live nous rapporte ce fait (2); son récit est si curieux que nous croyons devoir l'insérer ici tout entier.

« Cette même année des cultivateurs, en creusant la terre plus profondément qu'à l'ordinaire, dans le champ du greffier L. Petillius, y trouvèrent deux coffres de pierres, longs d'environ huit pieds sur quatre de large, dont les couvercles étoient scellés avec du plomb. Sur ces coffres étoient des inscriptions grecques et latines, portant que l'un contenoit le corps de Numa Pompilius, fils de Pompo, roi de Rome; et l'autre, les livres de Numa. Le propriétaire prit conseil de ses amis, et ouvrit ces coffres. Celui que l'inscription donnoit pour le tombeau de Numa se trouva entièrement vide, sans aucun vestige de corps humain ou d'autre substance, apparemment parce que tout avoit été consumé par un laps de temps si considé-

(1) *Polyb.* III, 22.

(2) XI, 29. Nous citons d'après la traduction de Dureau de La Malle.

toit que deux livres latins sur le droit des pontifes, et autant de grecs, contenant des principes de philosophie.

Ce récit de Tite-Live et de Pline offre bien des circonstances qui paroissent devoir le reléguer parmi les fables. Sans parler de l'impossibilité où se trouvoit Numa de connoître la philosophie de Pythagore, qui a vécu long-temps après lui; et en supposant qu'on nous accorde que les historiens se soient trompés sur ce fait, nous demanderons : Est-il vraisemblable qu'on ait ignoré durant tant de siècles jusqu'au lieu où étoit inhumé le corps d'un roi si célèbre et si cher aux Romains que Numa? Ce dépôt précieux auroit-il été confié à la terre plutôt que d'être conservé dans quelque monument public? Le corps de Numa auroit-il été tellement consumé qu'il ne restât pas dans son tombeau la moindre parcelle de poussière, tandis que le papier se seroit conservé si parfaitement? Les idées qu'on doit se faire de la civilisation d'un peuple dont un des chefs s'est occupé de travaux littéraires si importans, ne sont-elles pas démenties par tout ce que nous savons de l'état des sciences chez les Romains jusqu'à la fin de la seconde guerre punique? Ne devoient-ils pas être bien habiles à déchiffrer d'anciennes écritures, ce greffier et ce préteur qui pouvoient lire sans difficulté des livres écrits cinq siècles auparavant? Concluons de tout ce qui précède qu'il n'a pas existé, au moins dans le sixième siècle de Rome, de livres compo-

sés par Numa, ni sur le droit pontifical, ni sur aucune branche de la philosophie.

Si, dans la longue période que nous venons de parcourir, Rome n'eut ni poésie, ni histoire, ni philosophie, ses citoyens se distinguèrent par une science qui a été inconnue aux Grecs, et à laquelle les Romains ont donné un caractère d'originalité qui manque à presque toutes leurs productions. Nous voulons parler de la *jurisprudence*.

Les premières lois des Romains furent empruntées des Albains dont ils descendoient; elles se rapportoient principalement à l'état politique des citoyens. Celles qui décidoient les affaires civiles étoient peu nombreuses. Les rois jugeoient les causes litigieuses d'après les principes de l'équité ou d'après les édits qu'ils avoient promulgués. Parmi les ordonnances publiées par Romulus, on cite celles qui régloient la puissance maritale et paternelle, celle qui défendoit aux citoyens d'exercer des métiers vils ou sédentaires, la loi qui établissoit les rapports entre les patrons et les cliens, etc. Numa fut l'auteur des lois sur les cérémonies religieuses, sur le serment, sur le deuil des veuves; on lui attribue aussi une loi connue sous le nom de *lex Regia*, qui défendoit d'inhumer les femmes mortes enceintes, avant d'avoir tiré de leur sein le fruit qu'il renfermoit. Tacite (1) cite une loi de Tullus Hostilius sur l'inceste. Ancus Martius fut l'auteur du *droit fécial*,

(1) Ann. XII, 8.

dont il emprunta les dispositions des Falisques. SERVIUS TULLIUS rendit des lois sur les tribunaux, les contrats et les délits; il régla aussi les droits politiques des affranchis, etc. CAIUS PAPIRIUS (1), contemporain de Tarquin le Superbe, recueillit les lois rendues par les rois sur les choses sacrées; c'est le premier jurisconsulte romain, et d'après lui le recueil qu'il composa fut nommé *droit Papirien*.

Après l'abolition de la royauté, les lois promulguées par les princes furent regardées comme abrogées. Le droit de rendre la justice fut confié aux consuls; ces magistrats confirmèrent quelques-unes des lois qui avoient été rendues par les rois. En général la législation fut simple, comme elle dut l'être chez un peuple qui luttoit encore contre la barbarie. Parmi les lois de cette époque, on remarque la *première loi agraire* que le consul Sp.

(1) Ou plutôt Papisius, car la lettre R ne fut inventée, d'après Pomponius, que l'an de Rome 457 par Appius Claudius Cæcus. (Voyez § 36. D. de orig. juris, ou, pour citer de la manière usitée parmi les philologues, Digest. lib. I, tit. 2, sect. II.) Il paroît, en effet, qu'à la place de l'R on se servoit de l'S ou du D; c'est ainsi que sur une médaille très-ancienne on lit: LADINOD. pour LARINOR(*um*). D'un autre côté peut-on supposer qu'avant Papirius on ait dit *Soma* ou *Doma* au lieu de *Roma?* Nous avons vu aussi (p. 41) que si dans la chanson des frères Arvales l'S remplace l'R dans le mot *Lases*, l'R se trouve cependant dans d'autres paroles de ce monument antique. Il y a donc quelque erreur dans le passage de Pomponius, qui sans doute a voulu dire seulement, qu'Appius a changé les noms de Valesius, Fusius, Papisius, etc. en Valerius, Furius, Papirius, etc. Au reste le Papirius dont il est ici question est nommé Caius par Denys d'Halicarnasse. D'autres l'appellent Sextus ou Publius.

Cassius Viscellinus fit rendre l'an 268 de Rome (1), et qui devint le motif d'une longue suite de troubles et de discussions.

Depuis long-temps les tribuns du peuple se plaignoient de l'arbitraire qui régnoit dans les lois, et qui mettoit les citoyens dans la dépendance des patriciens. Ils obtinrent enfin que, l'an de Rome 300, 454 avant J.-C., trois députés fussent envoyés en Grèce pour s'y procurer une copie des lois de Solon, et prendre connoissance de celles des autres cités grecques. Deux ans après, on nomma des *décemvirs* qui promulguèrent le fameux code connu sous le nom de Loix des douze Tables (2). Ils introduisirent dans ce recueil celles des lois grecques qu'ils jugèrent convenables à leur patrie, et plusieurs lois rendues sous les rois, ou tirées du code des Falisques. Les décemvirs furent aidés dans ce travail par un Grec d'Ephèse, Hermodore, auquel le peuple éleva une statue (3). Telle fut l'origine

(1) De dividundis inter plebem agris hostibus ereptis. Voy. Tite-Live, II, 41.

(2) Il n'y eut d'abord que dix tables; les deux autres furent ajoutées l'an 304.

(3) Voyez une dissertation de Bonamy sur l'origine des douze tables, dans les Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, vol. XII, p. 27, 5., 75. Ce savant pense que l'influence des lois grecques sur la rédaction des lois des douze tables n'a pas été aussi grande qu'on l'a cru, et que la plupart des dispositions de ces lois se trouvoient déjà dans les anciennes lois de Rome. Il veut faire voir que la différence qu'il y avoit entre les constitutions des états grecs et celle de la république romaine, ne permettoit pas d'introduire dans la dernière beaucoup de dispositions de celles des Grecs. Enfin le même savant

des lois des douze tables, que Cicéron (1) préféroit aux bibliothèques de tous les philosophes. Les tables sur lesquelles elles furent gravées existoient encore du temps de saint Cyprien, dans le troisième siècle après J. C. (2). On en avoit encore des copies du temps de Justinien: aujourd'hui il n'en reste que des fragmens, à la vérité assez considérables (3).

La législation romaine ne conserva pas long-temps la simplicité qu'on admire dans les lois des douze tables. Le nombre des lois augmenta d'année en année. Ce n'est pas ici le lieu de parler des dissensions qui s'élevèrent entre les patriciens et les plébéiens sur la puissance législative, et dont le résultat définitif fut l'introduction d'une démocratie absolue. Nous n'expliquerons pas non plus la différence qui caractérisoit les ordonnances publiées sous le nom de lois, celles qu'on appeloit plébiscites, et les sénatus-consultes; ces matières font partie de l'histoire politique. Cependant nous citerons quelques lois sur des objets purement civils, qui ont été rendues avant la fin de la première guerre punique, et qui peuvent contribuer

cite, sans pourtant l'adopter, le paradoxe d'un jurisconsulte napolitain, *Gio. Batt. Vico*, qui dans un ouvrage intitulé: Principi di una scienza nuova intorno alla natura delle nazioni, a traité de fable tout ce que les historiens racontent de la députation des Romains à Athènes; députation qui, selon lui, ne fut inventée que pour amuser les plébéiens pendant trois ans.

(1) Or. I, 44.

(2) Voy. *Cyprian.* ep. I, p. 4, ed. Baluz.

(3) Voy. ci-dessus, p. 45.

à donner une idée de l'état de la civilisation à cette époque.

L'an 324 de Rome, les consuls *L. Papirius Crassus* et *L. Julius* firent rendre une loi *sur les amendes*, qui permettoit probablement de les racheter, tandis qu'auparavant on les prenoit en nature sur les bœufs, les moutons, et même les personnes. Cette loi, dit Tite-Live (1), fut fort agréable au peuple.

Les tribuns *C. Licinius* et *L. Sextius* furent, l'an 381 de Rome, les auteurs d'une seconde *loi agraire*, par laquelle il fut défendu de posséder plus de 500 arpens de terre (2); ils firent aussi rendre la première loi qui ait été portée contre l'usure (3).

L'an 396 de Rome, le tribun *C. Pœtelius* publia la première loi contre les brigues (*de ambitu*) (4).

L'année suivante, le taux des intérêts fut fixé à un pour cent par an (5), à la demande des tribuns *M. Duilius* et *L. Mænius* (6). Ce taux fut encore réduit à la moitié onze ans après, en 407, et en

(1) IV, 30.

(2) L'arpent avoit 240 pieds de long sur 120 de large, ou 28,800 pieds carrés romains, ou environ 5000 de nos toises carrées.

(3) Tite-Live, VI, 35. Elle étoit injuste, en ce qu'elle portoit qu'on déduiroit du capital des créances tout ce qui avoit été payé en intérêts.

(4) Tite-Live, VII, 15.

(5) Fœnus unciarium.

(6) Tite-Live, VII, 16.

même temps on accorda des facilités aux débiteurs pour le paiement des capitaux. Cinq années plus tard, en 412, le tribun *L. Genucius* fit entièrement interdire l'usage de prêter de l'argent à intérêt (1).

La loi *Pœtelia Papiria*, de l'année 428 de Rome, enleva aux créanciers le droit de réduire en esclavage leurs débiteurs, et ne leur laissa de recours que sur leurs biens (2).

Par la *loi Lætoria*, de l'an 492 de Rome, l'âge de majorité des citoyens fut fixé à 25 ans, et les contrats passés par les mineurs furent déclarés illégaux (3).

Telles furent les principales lois civiles rendues dans la période qui nous occupe. Une autre branche de la jurisprudence romaine comprenoit ce qu'on appeloit, dans un sens plus étroit, le *droit civil*, ou cet ensemble de maximes que les jurisconsultes avoient successivement établies en interprétant les lois. Le droit de donner de ces avis ou des consultations qui acquirent force de loi, non à la vérité par la constitution de l'état, mais par l'usage, appartenoit exclusivement aux patriciens, et surtout aux pontifes. Pour se maintenir dans une prérogative si avantageuse, et pour pouvoir la trans-

(1) Tite-Live, VII, 42, dit : Ne fœnerare liceret. Tacite, en parlant de cette loi, l'explique par ces mots : Postremo vetita usura. Ann. VI, 16.

(2) Tite-Live, VIII, 28.

(3) Voy. *Plaut.* Pseudol. I, 3, 69.

mettre comme un patrimoine à leurs descendans, les patriciens imaginèrent, peu de temps après la promulgation des lois des douze tables, certaines formules sans lesquelles on ne pouvoit intenter aucune action devant les juges, ni conclure aucun acte extrajudiciaire. On appeloit ces formules *actions de la loi*, lorsqu'il étoit question d'une procédure, et *actes légitimes* dans les autres cas. Elles étoient regardées comme si essentielles, qu'en les négligeant ou en y manquant on perdoit son droit; cependant les patriciens les tenoient secrètes et prenoient le plus grand soin pour que le mystère des paroles sacramentales qu'elles renfermoient ne parvînt pas à la connoissance du vulgaire. Appius Claudius, arrière-petit-fils du décemvir, en fit un recueil; mais l'an 451 de la république, son secrétaire, Cneus Flavius, fils d'un affranchi, trahissant la confiance de son maître, publia les actions de la loi; le peuple le récompensa de ce bienfait en le nommant aux plus hautes dignités de l'état. Son recueil fut appelé le *Droit Flavien*.

Pour parer au coup que la trahison de Flavius alloit porter à leur autorité, les patriciens inventèrent de nouvelles formules qu'ils nommèrent *notes*. Nous verrons dans la période suivante comment ils furent privés de la ressource que cette invention devoit leur ménager.

Parmi les jurisconsultes des cinq premiers siècles, on nomme, outre Appius Claudius, surnommé d'a-

bord CRASSUS, et ensuite CÆCUS, qui parvint pour la seconde fois au consulat l'an 458, et dont nous venons de parler, PUBLIUS SEMPRONIUS, qui fut consul en 450 et obtint le surnom honorable de SOPHUS, et TIBERIUS CORUNCANIUS, consul en 474, le premier qui professa publiquement la jurisprudence comme une science.

DEUXIÈME PÉRIODE.

Depuis la fin de la première guerre punique jusqu'à la mort de Sylla, 242 — 78 avant J. C.

Naissance de la littérature romaine.

Il fallut cinq siècles à la puissance naissante de Rome pour acquérir la domination de l'Italie; cent soixante-trois années lui suffirent pour soumettre la plus grande partie du monde. La première guerre punique avoit fait naître entre les Romains et les Carthaginois une haine nationale qui dut finir par la destruction d'une des deux républiques rivales. A peine la paix avoit-elle été signée, que les Romains donnèrent le premier exemple de cette politique perfide qui dès-lors dirigea toutes leurs négociations; ils s'emparèrent de la Sardaigne (1), qui devint un de leurs principaux greniers d'abondance. Neuf années après ils attaquèrent les Illyriens; le résultat de cette guerre leur assura l'empire de la mer

(1) L'an 516 de Rome, 238 ans avant J. C.

Adriatique, et les fit paroître les sauveurs de la Grèce, avec laquelle ils entrèrent alors en rapports. L'Illyrie n'étoit pas encore soumise que Rome se vit attaquée par les peuples gaulois établis dans la Haute-Italie. Des défaites renouvelées pendant quelques années forcèrent ces barbares à accepter la paix que le vainqueur voulut bien leur accorder, et à recevoir au milieu d'eux des colonies romaines (1). Immédiatement après commença la deuxième guerre punique, la plus dangereuse que Rome ait eue à soutenir. Attaquée dans le cœur de ses possessions, Rome ne se maintint que par le courage du sénat et par la constance avec laquelle le peuple supporta les maux de la guerre. La lutte dura dix-sept ans, l'Italie fut dévastée, Rome vit périr l'élite de sa jeunesse; mais elle sortit de tous les désastres qui l'avoient menacée, plus puissante qu'elle n'avoit été au moment de la rupture. La marine carthaginoise fut détruite; Rome devint la maîtresse des mers qui baignent l'Italie; la Sicile, la Sardaigne, la Corse, l'Espagne devinrent des provinces romaines (2). Dans l'Orient, trois états du premier rang fondés sur les débris de l'empire d'Alexandre, les royaumes de Macédoine, de Syrie et d'Égypte, pouvoient opposer une barrière à

(1) 532 de Rome, 222 avant J. C. Plaisance et Crémone reçurent peu après des colonies romaines. *Vell. Pat.* I, 14.

(2) La Sardaigne et la Corse depuis 521 de Rome (233 avant J. C.); la Sicile entière depuis 542 (212); la soumission successive de l'Espagne commença en 548 (206).

l'ambition des républicains, si, connoissant leur véritable intérêt et renonçant franchement à la jalousie qui les dévoroit, les princes qui les gouvernoient avoient réuni leurs forces contre les oppresseurs de la terre. Les rois de Macédoine furent les premières victimes d'une fausse politique ; la bataille de Cynoscéphale (1) força Philippe à renoncer à l'empire de la Grèce. Les Romains proclamèrent aux jeux isthmiques la liberté des Grecs; ce peuple crédule, trompé par une vaine promesse, applaudit à ceux qui s'annonçoient comme ses libérateurs ; mais bientôt il s'aperçut qu'en lui offrant l'indépendance on n'avoit voulu que le priver de la protection des états qui avoient intérêt à contrarier les vues ambitieuses des Romains. Les nouveaux amis de la Grèce prétendoient à ce titre la gouverner.

Cependant Rome étoit menacée de perdre le fruit de tant de perfidie : un grand homme éclaira les puissances qui existoient encore, en leur faisant apercevoir le précipice qui alloit les engloutir, si, maîtrisant leurs passions, elles ne se réunissoient contre les tyrans du monde. Ce grand homme fut Annibal. Il conclut une alliance entre Carthage et le roi de Syrie; divers petits états devoient y entrer. On alloit porter un coup mortel à la puissance de Rome en l'attaquant dans le cœur de ses provinces en Italie. La politique des Romains conjura

(1) 557 de Rome, 197 avant J. C.

l'orage. Le destin, qui vouloit sans doute que l'Europe fût asservie, aveugla les princes; la foiblesse du roi de Syrie, qui ne sut pas exécuter de grandes mesures, perdit la cause des nations. Antiochus, battu à Magnésie (1), fit une paix honteuse, et renonça à être le libérateur de la Grèce et le maître de l'Asie-Mineure.

Bientôt la Macédoine disparut du rang des monarchies (2); mais le moment n'étoit pas encore venu où les Romains pouvoient lever le masque et se montrer les oppresseurs des peuples auxquels ils annonçoient la liberté. La Macédoine, saccagée par les armées romaines, obtint un fantôme de gouvernement républicain. Après s'être débarrassés de l'ennemi dont la proximité pouvoit leur devenir dangereuse, et avoir profité des troubles de l'Égypte et de la Syrie pour y étendre leur influence, les Romains crurent que les circonstances étoient devenues favorables pour exécuter leurs grands projets. Des traitemens indignes forcent Carthage à reprendre les armes; l'insurrection des Macédoniens fournit un prétexte pour réduire leur pays en province romaine. Alors les Romains exigèrent la dissolution de la ligue achéenne, le seul soutien du peu de liberté qui restoit aux Grecs. La même année (3) vit tomber Corinthe, chef-lieu de

(1) 190 ans avant J. C.

(2) 586 de Rome, 168 avant J. C., après la perte de la bataille de Pydna.

(3) 146 avant J. C.

cette confédération, et Carthage, qui avoit si long-temps tenu l'empire des mers. La Grèce et l'Afrique devinrent des provinces romaines. Peu d'années après les Romains s'emparèrent de la plus grande partie de l'Asie-Mineure, en exécution du testament d'un prince insensé qui avoit cru pouvoir léguer ses états comme un père de famille lègue son patrimoine.

Jusqu'ici l'histoire romaine n'a été qu'une suite de guerres et de conquêtes. Une nouvelle période commence; c'est celle des troubles intérieurs, par lesquels le destin punit les forfaits des conquérans du monde. Rome fut déchirée par des factions. Si les partis se réunirent quelquefois, lorsque des guerres offroient un autre champ à l'ambition des chefs, bientôt la victoire faisoit renaître les dissensions avec plus de fureur; souvent elles dégénéroient en guerres civiles. Le parti du sénat et la faction plébéienne ne cessèrent de se combattre depuis que, sous la conduite des Gracques, avoit commencé la lutte du peuple contre les patriciens. Les mœurs des Romains avoient été corrompues par les conquêtes; le long séjour des armées dans des pays étrangers leur avoit fait connoître le luxe et les avoient habituées à la mollesse. Les provinces étoient exposées aux vexations des gouverneurs, contre lesquels le secours des lois étoit impuissant; les richesses qui furent portées à Rome étouffèrent l'industrie et inspirèrent au peuple l'amour des plaisirs et de l'oisiveté. La dépravation des mœurs se manifesta

grecque. Ce caractère se conserva dans les siècles suivans; la poésie romaine, dans sa période la plus brillante, parut plutôt une production de l'art et un objet d'amusement qu'un fruit du génie. «L'inspiration des poëtes romains ressemble souvent à une flamme qui a été produite par le frottement, plutôt qu'à ce feu divin qui s'engendre lui-même dans le sein des Muses. (1) »

La période qui nous occupe est celle où les lettres commencèrent à être cultivées à Rome, mais où la capitale du monde ne produisit pas encore ce grand nombre d'écrivains dont les noms ont illustré sa littérature. Nous allons faire l'énumération de ceux qui se distinguèrent, et parmi lesquels deux seulement sont placés au nombre des auteurs du premier ordre.

Avant de parler des ouvrages que la littérature romaine a produits durant la période dans laquelle nous allons entrer, il ne sera pas hors de propos de donner quelques détails sur l'état de la langue latine à la même époque. Ce que nous allons en dire est extrait du 7ᵉ chapitre de l'ouvrage de *Funck*, intitulé: De adolescentia latinæ linguæ tractatus. Marburg. in-4ᵇ.

Nous parlerons d'abord des mots, ensuite des phrases, enfin de l'orthographe qui distinguent cette période.

Nous trouvons d'abord que les écrivains antérieurs à Cicéron ont fait usage de plusieurs substantifs auxquels les écrivains du siècle d'Auguste ont cru devoir renoncer. Tels sont les suivans: *Anquinæ*, câbles; *apludæ*, son; *aqualis*, aiguière; *aquula*, un peu d'eau; *axicia*, ciseaux; *buçæda*, un homme auquel on donne des coups de courroie; *bucco*, bavard;

(1) Character der röm. Dichter. Leipz. 1792. vol. I, p. 9.

bulga, petit sac (ridicule); *bustirapus*, un homme qui hasarde tout pour de l'argent; *capronæ*, les cheveux qui tombent sur le front; *capulum*, un endroit qui peut renfermer quelque chose; *carinarius*, teinturier en jaune; *casteria*, arsenal; *colluthea*, dragées; *conchita*, un pêcheur de coquilles; *conspicillum*, un endroit d'où l'on voit les passans; *cordolium*, chagrin; *cuppes*, friand; *dividia*, chagrin; *estrix*, gourmande; *fala*, tour de bois; *famigerator*, nouvelliste; *flammearius*, teinturier en rouge; *grallator*, qui marche sur des échasses; *hamiota*, pêcheur à la ligne; *illex* et *exlex*, dispensé des lois; *lectisterniator*, qui met le couvert; *legirupa* ou *legirupio*, celui qui viole les lois; *lenullus*, diminutif de leno; *limbolarius*, fabricant de franges; *linteo*, tisserand; *luca bos*, éléphant; *mando*, gourmand; *mantellum*, manteau; *mantisa*, ce que l'on donne par-dessus le poids (mot toscan); *meddix*, mot osque, magistrat; *mellinia*, hydromel; *mosculus*, diminutif de mos; *mulleus*, espèce de chaussure; *ocris*, montagne escarpée; *offerumentum*, offrande; *perduellis*, ennemi; *petimen*, ulcère au dos des chevaux; *perlecebra*, charmes, séduction; *petro*, paysan, rustre; *portisculus*, comite de galère; *proseda*, fille publique; *sedentarius*, cordonnier; *statutus*, un homme d'une grande figure; *struix*, construction; *stultiloquentia*, sot bavardage; *subulo*, joueur de flûte; *summanus*, Pluton; *suppromus*, sous-économe; *suras*, pieu; *sutela*, fourberie; *tama*, sorte de tumeur; *temetum*, vin; *tenus*, lacet; *terginum*, fouet; *trico*, mauvais payeur; *vesperugo*, étoile du soir. Le nombre de ces substantifs tombés en désuétude est plus considérable dans l'ouvrage de Funck dont nous les avons tirés; nous avons omis, d'une part, beaucoup de mots indiquant soit des parties du vêtement, soit des métiers, soit des objets d'histoire naturelle, que nous avons moins regardés comme surannés, que comme ne se trouvant pas dans les auteurs des siècles suivans, parce qu'ils n'avoient pas occasion de parler des objets qu'ils désignoient; et de l'autre, des mots que Funck croyoit à tort propres aux écrivains de la période dans laquelle nous allons entrer, et qui se trouvent dans des écrivains postérieurs, surtout dans Pline, dans Apulée et dans les écrivains agronomes. L'excellent dictionnaire de *Scheller*, qui cite fort exactement les passages des auteurs anciens où ces mots se trouvent, nous a été fort utile pour cela.

Certains substantifs sont employés par les écrivains de cette pé-

riode dans un sens que ne leur donnent pas ceux des temps suivans. Tels sont *arrhabo* pour arrhes, au lieu de gage; *caudex* pour un imbécile : *flagitium* pour flagitatio ; *heres* pour propriétaire ou maître; *hostis* pour étranger ; *labor* pour maladie ; *nugæ* pour nenia; *usus* pour opus, nécessaire.

Les écrivains de cette période se servoient de plusieurs substantifs grecs, ou imités du grec, auxquels leurs successeurs renoncèrent. Tels sont *architecton*, au lieu de architectus; *batiola* de βάτιον, *gaulus*, γαῦλος, *halophanta* de ἁλοφάντης, un menteur ; *horæum*, ὡραῖον, *incloctor*, celui qui fouette, d'après κλόγμος; *lepada*, de λεπὰς, *madulsa*. ivre, de μαδᾷν, *miccotrogus*, de μικκὸς et τρωγεῖν, *monogrammus*, un homme fort pâle; *pasceolus* de φακσώλιον, *pithecium* de πιθήκιον, *riscus* de ῥίσκον, *schœnum* de σχοῖνος, de là le mot *obscœnus*; *scriblita* de στεβλίτης, *soracum* de σώρακος, *spinturnicium* d'après σπινθὴρ, *stacte* de σταχτὴ, *stalagmium*, de σταλαγμὸς, *strutheus*, στρούθειος, *trapezita*, τραπεζίτης.

Ces mêmes auteurs se permettoient de forger des mots composés contre le génie de la langue. Tels sont *argentienterebronides*, *damnigeruli*, *dentifrangibula*, *ferritribaces*, *flagritribæ*, *gerulifigulus*, *nucifrangibula*, *oculicrepidæ*, *perenticida*, *plagipatidæ*, *sandaligerulæ*, *subiculumfragri*, et autres compositions monstrueuses que Plaute surtout se permettoit fréquemment.

Enfin Plaute et les autres écrivains de cette période s'étoient arrogé le droit de forger par onomatopée des mots que le bon goût plus épuré de leurs successeurs rejeta. Tels sont *bilbere*, *pubulicottabi*, *buttubata*, *taxtax*.

Un caractère qui distingue la langue de cette période, c'est la différence des terminaisons des substantifs de celles qui prévalurent dans les siècles subséquens. Non-seulement les écrivains les plus anciens employoient au singulier des mots dont les suivans n'admirent que le pluriel, tel que *mœne*; non-seulement ils se servoient de diminutifs qui ensuite disparurent de la langue, comme digitulus et diecula; mais aussi un grand nombre de leurs substantifs se termine tout autrement que par la suite. Beaucoup de substantifs en *a* de la première déclinaison, étoient terminés en *as* et renvoyés à la troisième, tels qu'*angustitas*, *concorditas*, *differitas*, *impigritas*, *indulgitas*, *opulentitas*, *pestilitas*, *tristitias*. D'autres avoient la terminaison

es, comme *amicities*, *avarities*, *luxuries*, ou celle de *do*, comme *duritudo*, *ineptitudo*, *miseritudo*, *mœstitudo*. Beaucoup de substantifs en *us* de la seconde declinaison, étoient employés au neutre, comme *gladium*, *nasum*; et réciproquement, *collus*, au lieu de *collum*. D'autres étoient déclinés d'après la troisième déclinaison, comme *autumnitas*. Des neutres en um se terminoient en *o*, comme *deliquio*, ou en *a*, comme *menda*. Dans la troisième déclinaison il y avoit encore beaucoup de variations. Les noms en *o*, étoient aussi employés en *us*, comme *pavus*, *capus*; ceux en *or* étoient terminés en *os*; comme *labos*, *arbos*, *timos*, ou en *as*, comme *nitiditas*, en *io*, comme *amatio*, en *do*, comme *albitudo*. On se servoit indifféremment des terminaisons *as* et *do*; ainsi on disoit *similitas* et *similitudo*, *vicissitas* et *vicissitudo*, *dulcitas* et *dulcedo*, *pulchritas* et *pulchritudo*, *certitudo* et *certitas*, *claritudo* et *claritas*. La terminaison *as* est quelquefois changée en *ia*; ainsi on disoit *inania* pour *inanitas*, *cuppedia* pour *cupiditas*. Les substantifs en *io* se rencontrent dans cette période en *as*, comme *largitas* pour *largitio*. Aux terminaisons en *al* et *ar*, on ajoutoit un *e*, comme *animale*, *sale*, *exemplare*. Les noms en *us* de la quatrième déclinaison étoient quelquefois terminés en *a*, comme *artua* pour *artus*, ou en *io*, comme *raptio* pour *raptus*. Les neutres en *u* étoient déclinés d'après la seconde déclinaison en *um* ou en *us*, comme *cornum* et *cornus*, *gelum* et *gelus*, *genum* et *genus*. Ceux de la cinquième déclinaison étoient tantôt terminés en *a*, comme *temperatura*, *effigia*; tantôt en *or*, comme *macor* pour *macies*; tantôt en *do*, comme *macritudo*, *mollitudo*.

Les écrivains de cette période forment le génitif de la première déclinaison en *ai* ou *as*; le datif et l'ablatif du pluriel au féminin en *is* au lieu d'*abus*. Ils déclinent les noms en *us* de la seconde déclinaison, d'après la quatrième; ils terminent par un *i* simple le génitif des mots en *ius* et en *ium*; au vocatif des mots en *r* de la seconde déclinaison ils ajoutent un *e*, p. ex. *puere* pour *puer*. Au génitif pluriel de la seconde déclinaison ils mettent par contraction *ûm* pour *orum*. Ils font de la cinquième déclinaison les mots en *es* de la troisième, surtout les noms propres. Au génitif des noms grecs en *o* ils mettent *us*, comme *Dido*, *Didus*. Ils terminent indifféremment le datif et l'ablatif en *i* ou *e*, l'accusatif en *im* ou *em*. Leur nominatif pluriel est terminé en *is*, le génitif indifféremment en *um* ou *ium*.

Comme ils déclinent les mots en *us* de la seconde, d'après la quatrième déclinaison, de même ils déclinent ceux de la quatrième d'après la seconde; mais quand ils les laissent à la quatrième, ils terminent toutefois le génitif en *uis*, comme *domuis*, *exercituis*, *senatuis*, etc. Par contre ils retranchent l'*i* du datif, en disant p. ex. *anu* au lieu d'*anui*. Dans la cinquième déclinaison ils ont le génitif pareil au nominatif, et au datif ils retranchent l'*i*, et disent *facie* au lieu de *faciei*.

Les genres des substantifs n'étoient pas encore bien déterminés, p. ex. *agnus*, *lupus*, *porcus* étoient employés pour les deux genres, qu'on distinguoit en y ajoutant ces mots *mas* ou *femina*. *Ærarium* se trouve employé au masculin, *finis* au féminin; *ætas*, *grando*, *frons*, *stirps*, *lux*, *silex*, *calx*, *crux* se trouvent au masculin. Les neutres grecs en *a*, que les écrivains du siècle d'or déclinoient d'après la troisième déclinaison, l'étoient quelquefois d'après la première; on lit, par exemple, *dogmam*, *schemam*, *diademam*. *Præsepe* est féminin, et on disoit même *præsepia*, *præsepiæ*, etc. *Guttur* et *murmur* sont quelquefois masculins; *metus* féminin, *sexus* neutre.

Passons aux adjectifs. On en rencontre dans les écrivains de ce temps auxquels les suivans ont renoncé. Tels sont *alliatus*, sentant l'ail; *broncus*, à la place duquel Varron dit brocchus; *capularis*, qui concerne la bière (1), qui est proche de la mort; *caudeus*, adjectif formé soit de cauda, soit de caudex; *compernis*, qui désigne un défaut dans la construction des pieds, sur lequel les grammairiens ne sont pas d'accord; *crepenus*; *crucius*, i. e. quod cruciat; *deliquus*; *dierectus*; *elleborosus*; *exsinceratus*; *gravastellus*; *inanilogus*; *labosus*; *macellus*; *malacus*; *medioximus*; *munis* dont on n'a conservé que le négatif immunis; *murricidus*, *ningulus*, *oculissimus*, *privus*, *rodus* ou *raudus*, *sollus*, *stlembus*, *stultividus*, *voluptabilis*.

Voici des adjectifs qui sont employés dans un sens tout différent de celui qu'on leur donna par la suite. *Assiduus* signifioit riche (ab assibus duendis, non de sedeo), *cupidus* désirable, *curiosus* maigre,

(1) Je lis, à la vérité, dans le Dictionnaire de M. Noël, que Sénèque a dit *senex capularis*; mais ne trouvant pas ce mot dans les œuvres de ce philosophe, je m'en tiens à l'opinion de Scheller et de Ruhnkenius, qui ne citent comme autorité pour cet adjectif que Lucilius et Plaute, ainsi qu'Apulée, amateur d'archaïsmes.

immemorabilis, dans un sens actif, celui qui ne veut pas parler; *incredibilis*, ne meritant pas de foi; *intestabilis*, testiculis privatus; *superstitiosus*, qui prédit l'avenir.

Dans la déclinaison des adjectifs et la détermination de leur genre, les écrivains anciens suivoient aussi une marche très-différente de ce qui fut observé plus tard. *Alter*, *solus*, *nullus* et les autres adjectifs de cette espèce n'avoient pas, comme par la suite, le génitif en *ius*, et le datif en *i*. Le neutre de celer étoit *celerum* au lieu de celere. On disoit *gnarures* pour gnari, *gracila* pour gracilis, *hilarus* pour hilaris, *infimas* ou *infimatis* pour infimus, *utibilis* pour utilis, *mansuas* pour mansuetus, *munificior* pour munificentior, *mediocriculus* pour mediocris, *plerus* pour potior, *quotumus* pour quotus, *spurcificus* pour spurcus, *subex* pour subjectus, *tentus* pour extensus.

Dans les pronoms on remarque aussi quelques anomalies. Les écrivains de ce temps disent *ipsus* pour ipse, *ipsipsus* pour ille ipse, *qui* et *quips* pour quis, *ips* pour is, *cujatis* pour cujus, *em* et *im* pour eum, *emem* pour eundem, *hic*, *hæc*, *istæc* pour hi, hæ, hæc; *hisce* pour hi; *quojus* pour cujus, *vopte* pour vos ipsi, *me* pour mihi, *sum* pour suum, *sam* pour suam, *sas* pour suas, *sos* pour suos, *ibus* pour iis, *quicum* pour quocum, etc.

Il nous reste à parler des verbes. Nous en trouvons d'abord un bon nombre à l'usage desquels les écrivains du siècle d'or ont renoncé. Tels sont *abjugo* pour separo, *adverrunco* pour averto, *alludio* pour alludo, *ambabedo* pour circumquaque arrodo; *betere* pour ire, *cæcultare*, mal voir; *calvier* pour frustrare; *caperare*, froncer les sourcils; *causificari* pour accusare, *cette* pour cedite; *cicurare* pour mansuefacere; *collabascere*, maigrir; *collutulare*, jeter avec de la boue; *compotire* pour compotem facere, *concenturiare* pour colligere, *concipilare* pour compilare; *convasare*, *corvitare* pour circumspicere, *deartuare*, couper les membres; *dejuvare*, desservir; *delicare* pour indicare, *depuccere* pour cædere, *dispennere* pour expendere, *elevit* pour maculavit; *elinguare*; *esitare* pour comedere; *exdorsuare*, *frigultire*, fretiller de joie; *fuo* pour sum, *gnarigo* pour narro, *imbito* pour ineo; *inconciliare*, le négatif de concilier; *inforare*, in forum trahere, *lamberare* pour scindere, *lapire*, rendurcir, *lurcare*, manger gloutonnement, *mutire*, parler, *obscavare*, être de mauvais augure, *obsipare* pour aspergere, *obsorduit* pour obsolevit, *occentare*, injurier, *paritare*, pour parare, *præstinare* pour emere,

protollere, différer, *quiritare* pour clamare, *redhostire* pour gratiam referre, *regrescere* pour crescere, *repedare* pour recedere, *sardare* pour intelligere, *succussare* pour sursum excutere, *urvare* pour circumdare, *vertico* pour verto, *vitulari*, se réjouir en sautant, etc.

Nous allons donner des exemples de verbes dont les écrivains de cette période se sont servis dans un autre sens que ceux des temps postérieurs. *Corporare*, faire mourir, *decollare* dans le sens de priver, *grassari* dans le sens de flatter et de marcher, *innubere* dans le sens de passer d'un endroit à un autre, *latrare* pour poscere, *latrocinari* pour militare.

Un grand nombre de verbes imités du grec tombèrent par la suite en désuétude. Tels furent *badizare*, *clepere*, *harpagare*, *imbulbitare* de βόλβιτον, *patrissare*, *protelare*, etc.

Beaucoup de mots qui dans la suite étoient de la classe de ceux qu'on appelle déponens, furent employés chez les plus anciens écrivains comme des actifs ; ainsi ils disoient : *arbitro*, *aucupo*, *auspico*, *cohorto*, *congredio*, *consolo*, *contemplo*, *cuncto*, *digno*, *elucto*, *expergisco*, *frustro*, *imito*, *impertio*, *læto*, *lucto*, *mereo*, *miro*, *multo*, *omino*, *opino*, *pacisco*, *peronto*, *polliceo*, *proficisco*, *recordo*, *refrago*, *scruto*, *sortio*, *vago*. Par contre les verbes suivans étoient des déponens: *adjutor*, *bellor*, *certor*, *consecror*, *copulor*, *emungor*, *expalpor*, *manducor*, *murmuror*, *nutrior*, *palpor*, *pigneror*, *punior*, *sacrificor*, *spolior*. Voici quelques exemples de verbes qui avoient une terminaison différente de celle que leur donnent les modernes : *accepso* pour accipio, *augifico* pour augeo, *blatio* pour blatero, *congrueo* pour congruo, *claudeo* pour claudo, *viveo* pour vivo, *diceo* pour dico, *duo* pour do, *creduo* pour credo, *perduo* pour perdo, *fruiscor* pour fruor, *magnificare* pour magnifacere, *moriri* pour mori, *scalpurire* pour scalpere.

Ces anciens écrivains confondoient fréquemment la première et la seconde conjugaison, la première et la quatrième, la seconde et la troisième. Dans la conjugaison même ils usoient de grandes libertés. Ils disoient, par exemple, *estur* pour editur, *facitur* pour fit, *osus sum* pour odi, *potestur* pour potest, *possetur* pour posset, *poteratur* pour poterat, *quitus est* pour potest, *danunt* pour dant, *nequinont* pour nequeunt, *solinunt* pour solent, *ferinunt* pour feriunt, *prodinunt* pour prodeunt, *scibam* pour sciebam, *capsi* pour cepi, *descen-*

didi pour descendi, *exposivit* pour exposuit, *loquitatus* pour locutus, *morsi* au lieu de momordi, *parsi* pour peperci, *sapivi* pour sapui, *soluerim* pour solitus sim. Ils conjuguoient le futur de la troisième et de la quatrième conjugaison en *ebo* et *ibo*, au lieu d'*am*. Au lieu de fac, dic, duc, ils disoient *face*, *dice*, *duce*; *siem* pour sim, *volam* pour velim, *edim* pour edam, *faxo* et *faxim* pour faciam, *axim* pour egerim, *passum* pour pansum, *quæsere* pour quærere, *sustollere* pour auferre. A l'infinitif du passif ils ajoutoient *er*, par exemple, *adversarier* pour adversari.

Voici des exemples d'adverbes tombés en désuétude après cette période: *ætatem* pour diu, *ampliter*, *antidhac*, *assulatim*, *astu* pour astute, *eccece* pour ecce, *fabre*, *facul*, *difficul*, *furatim* pour furtim, *insanum* pour valde, *minitabiliter*, *nox* pour noctu, *nullus* pour non, *numero* pour nimium cito, *pauxillisper*, *perpetem*, *postidea*, *præfiscine*, *prognariter*, *prostinam*, *publicitus*, *quamde*, *simuti* pour simul; *polutum*; *topper* pour cito; *tuatim*, *vicissatim*; *unose* pour simul.

En voici de prépositions: *am* pour circum, *apor* pour apud, *ar* pour ad, *af* pour a, *se* pour sine, *endo* pour in, *ab* pour ad.

C'en est assez de mots isolés. Nous allons indiquer diverses phrases qui sont particulières à cette période, mais qu'il seroit trop long d'expliquer ici.

Adire manum alicui; gallam bibere ac rugas conducere ventri; cædere sermones; colere vitam; quadrupedem constringere; dapinare victum; dare bibere; suum defrudare genium; herbam dare; follitim ductitare; peratim ductare; emungere aliquem argento; ex aliquo crepitum polentarium exciere; exporgere frontem; curculiunculos minutos fabulari; exepeculiatos fieri; fraudem frausus est; mulsa loqui; datatim ludere; obsipare aquulam; obtrudere palpum; ornare fugam; os occillare; percutere animum; sub vitam præliari; sermonem sublegere; fulmentas suppingere soccis; thermopotro gutturem; pugilice et athletice valere; asyarebolum venire; de symbolis esse; æstive viaticari.

Nous ajouterons encore un mot sur l'orthographe. Les anciens aimoient à retrancher quelquefois une voyelle au milieu d'un mot. Par exemple, l'*a* dans *defrudo*, pour defraudo, l'*e* dans *audibam* pour audiebam, etc.; l'*i* dans *caldus*, *mna*, *subus*, *repostus*; l'*u* dans *sis*, *sos*, *sas*, *periclum*, *vinclum*, *seclum*; à la

fin des mots ils retranchoient l'*e* dans *volup*, *facul*, etc. ; l'*i* dans *luxu*, *victu*, etc. ; l'*s* dans *sati*, *animu*, *opu*, *priu*, etc., et ce qui doit paroître bien plus extraordinaire, c'est qu'ils retranchoient des syllabes entières, en dénaturant le mot ; ainsi ils disoient *rabo* pour arrabo, *conia* pour ciconia, *momen* pour momentum, *dein* pour deinde, etc. Quelquefois par contre ils ajoutoient une lettre, soit au commencement du mot, comme dans *stlis*, *stlocus*, *stlatus*, *gnatus*, soit au milieu, comme dans *foretis*, *frucmentum*, *trabes*, *merix*, *nuculeus*, *ips*, *dusmosus*, *cosmiltere*, *ningno ;* soit à la fin, comme dans *exempleu*, *sale*, etc. Quelquefois ce n'étoit pas une simple lettre qu'ils ajoutoient, mais une syllabe, comme dans *duonus* pour *bonus*, *duellum*, *æviernus*, *postidea*, *mavolo*, *donicum*, etc.

Très-souvent ils mettoient une lettre pour une autre. C'est ainsi qu'on trouve

e pour *a*, dans defetiscor, edor, etc.
e pour *i*, dans amecus, menerva, magester, intellego, etc.
e pour *o*, dans hemo pour homo, pepasci.
e pour *u*, dans cecurri, augeratus, etc.
i pour *a*, dans bacchinal, beneficere.
i pour *e*, dans luciscit, quatinus, consiptum.
i pour *o*, dans quicum, absquivis, etc.
o pour *au*, dans coda, plostrum, clostrum, etc.
o pour *e*, dans advorsum, voster.
o pour *i*, dans agnotus, olli.
o pour *u*, dans folmen, fonus, piacolom, servom, volgus.
u pour *e*, dans dicundum, legundum.
u pour *i*, dans existumo, dissupo, optumus.
u pour *o*, dans adulescens, epistula, fruns, etc.
ai pour *æ*, dans aimelius, triviai, etc.
au pour *o*, dans aula, caudex, raudus.
ei pour *i*, dans quei, puerei.
œ pour *i*, dans lœbesum, olœ, poplœ.
œ pour *u*, dans pœxio, mœrus.
oi pour *æ*, dans coilum, proilum.
b pour *v*, dans ferbeo, abus, serbus.
c pour *f*, dans ecfero.
c pour *g*, dans acnum, cerens, pacit.
c pour *qu*, dans anticus, cotidie, etc.

c pour *x*, dans secus.
d pour *l*, dans dacruma, dautia.
d pour *r*, dans medidies.
f pour *h*, dans fircus, fostis, fostia.
g pour *n*, dans agceps, agcora.
h pour *f*, dans hortes.
l pour *d*, dans cassilam, deliçare, impelimentum.
l pour *n*, dans lympha.
m pour *s*, dans prorsum.
n pour *l*, dans ningua.
p pour *b*, dans scaprea, optulit, suptile.
qu pour *c*, dans arquus, oquulus.
r pour *d*, dans arfero, arferia, arcedo, monerula.
r pour *n*, dans strigores.
r pour *s*, dans comperce.
s pour *m*, dans domus.
s pour *r*, dans esit, arbos, melios, labos.
s pour *x*, dans nugas pour nugax, nixi pour ninxi.
t pour *s*, dans pulto, merto, torta.
v pour *b*, dans amavile, venemerens.

Quelques-uns de ces changemens de lettres ne sont peut-être que des fautes de copistes.

I. POÉSIE.

Le drame, l'épopée, la satire et l'épigramme sont les genres que cultivèrent les poëtes romains de cette période.

1. *Poésie dramatique.*

Les premiers drames que connurent les Romains furent traduits du grec. Ces tentatives produisirent bientôt un effet remarquable sur la langue et le goût des Romains; mais la poésie dramatique ne put jamais s'élever chez eux à un haut degré de perfection. Le peuple de Rome étoit trop grossier et trop peu instruit pour être sensible aux beautés de la poésie qui faisoient le charme des vifs et spirituels Athéniens. A la peinture des passions et au développement de sentimens nobles ou tendres, à l'harmonie de la versification, il préféra des spectacles qui occupassent ses yeux ou frappassent fortement ses fibres grossières. Les grands de l'état étoient trop absorbés par les projets de l'ambition et trop occupés des moyens d'amasser des richesses pour prendre un goût bien vif aux représentations théâtrales. C'est à ces dispositions du peuple et des grands qu'il faut sans doute attribuer une différence essentielle qu'on remarque entre la littérature dramatique des Romains et celle

des Grecs. Ces derniers perfectionnèrent plutôt la tragédie que la comédie, tandis que les Romains non-seulement eurent des comédies d'une certaine perfection avant de posséder de bonnes tragédies originales, mais ne se distinguèrent jamais beaucoup dans ce genre de composition, qui étoit moins de leur goût que la comédie. Il faut porter un esprit cultivé et un cœur sensible à la représentation d'une tragédie régulière; mais l'homme le plus grossier peut prendre plaisir à celle d'une comédie.

a. *Tragédie.*

La première tragédie latine fut donnée à Rome par un Grec, natif de Tarente, et nommé Andronicus. Lorsque sa ville natale tomba au pouvoir des Romains (1), il fut fait prisonnier et devint l'esclave du consul M. Livius Salinator, dont il instruisit les enfans. Ayant obtenu sa liberté, il prit le nom de son patron et s'appela Livius Andronicus. Il florissoit immédiatement après la première guerre punique, au commencement de la période que nous parcourons (2). Il est le plus ancien de tous les poëtes latins, et la littérature romaine commença avec lui. Andronicus traduisit du grec dix-neuf

(1) L'an 482 de Rome.

(2) Il mourut vers l'an 534 de Rome, lorsque Caton n'avoit encore que quinze ans. *Voyez Cic.* Cato maj. c. 14. Nil in poetis supra Livium Andronicum, dit *Quintilien*, Inst. Or. X, 2.

pièces de théâtre dont nous savons les titres ; il est incertain que dans ce nombre il y eût quelques comédies. Le passage de Tite-Live sur l'origine de l'art dramatique à Rome, que nous avons déjà cité (1), donne des détails sur la première tragédie que Livius représenta à Rome, et dans laquelle il fut lui-même le principal acteur. Comme ce passage a donné lieu à des discussions importantes pour l'histoire de l'art, nous commençons par l'insérer ici en entier. « Livius, dit notre historien, entreprit le premier de faire entrer dans les satires une fable suivie : il paroissoit lui-même dans ces pièces comme acteur, à l'exemple de tous les auteurs d'alors. C'est lui, dit-on, qui, ayant fatigué sa voix parce qu'on le redemandoit sans cesse, obtint par grâce qu'il y eût un chanteur particulier placé devant la flûte, et de ce moment il put accompagner le chant de mouvemens un peu plus vigoureux (*aliquanto magis vigenti motu*), n'étant plus gêné par le besoin de ménager sa voix. Dès-lors les acteurs eurent à côté d'eux un chanteur, et le dialogue (*diverbia*) seulement fut prononcé par eux (2). »

On se demande d'abord en quoi consista la faveur qui fut accordée à Andronicus. Le grammai-

(1) VII, 2.

(2) J'ai été obligé de faire quelques changemens dans la traduction de Dureau de La Malle, pour la rendre plus littérale : le passage a perdu ainsi de son élégance.

rien *Diomède* (1) distingue entre *canticum* et *diverbia*: le premier mot signifioit, selon lui, les monologues, parce que ces morceaux étoient chantés au son d'une flûte, tandis que les *diverbia* étoient les scènes en dialogue où paroissoient deux ou plusieurs interlocuteurs. Si le passage de Tite-Live doit être interprété d'après cette remarque du grammairien, Andronicus ne faisoit plus, dans les monologues, qu'accompagner de gestes les paroles d'un chanteur placé devant le musicien, c'est-à-dire devant l'*hyposcenium* ou ce que nous appelons orchestre, tandis qu'il continuoit de parler aussitôt qu'il y avoit plusieurs personnages en scène. Il peut paroître surprenant qu'on ait ainsi fait grâce à un acteur favori des morceaux où sans doute son talent pouvoit principalement briller, pour ne plus le faire parler que dans les passages où il jouoit un rôle secondaire. Mais ce qui doit augmenter notre étonnement, c'est l'observation qu'ajoute l'historien, que l'usage introduit pour soulager Andronicus, se maintint dès-lors sur le théâtre romain. Comment les contemporains de Cicéron et d'Auguste se soumettoient-ils à ce partage de la récitation et du geste, qui n'est pas sans exemple sur la scène moderne, mais qui se prête plutôt à quelques bouffonneries qu'à un jeu noble, senti et brillant? Comment surtout ni Cicéron, ni Horace, ni Quintilien ne parlent-ils jamais d'un usage si bizarre et si

(1) Putsch. p. 488.

contraire au bon goût? Cependant tous les éditeurs de Tite-Live (1) entendent ainsi le passage de cet écrivain, et ne trouvent aucun inconvénient à ce qui nous paroît si choquant. Le célèbre *Dubos* a bâti sur cette supposition son fameux système sur la déclamation notée des anciens, d'après lequel toutes les intonations de l'acteur auroient été prescrites par le compositeur de la musique; système que nous croyons entièrement abandonné aujourd'hui (2).

Duclos, au contraire, a pensé que si Andronicus fut déchargé de l'obligation de chanter, c'est que ces morceaux étant accompagnés de danse, et formant des espèces d'intermèdes, sa voix se trouvoit étouffée par les mouvemens qu'il étoit obligé de se donner, et que du moment qu'il ne chanta plus, il put danser avec plus de liberté et de force. L'expression de Tite-Live: *il put dès-lors accompagner le chant de mouvemens un peu plus vigoureux*, nous paroît très-favorable à l'idée de Duclos (3). Comment, en effet, le chant n'auroit-il pas laissé à l'acteur la force de faire les mouvemens analogues aux paroles, s'il n'étoit

(1) Au moins ceux que j'ai pu consulter, *Dujat*, *Drakenborch* *Ernesti*, *Ruperti*. Le dernier traducteur françois a entendu ce passage comme ces commentateurs, et c'est pour cela que nous n'avons pu nous servir de sa version.

(2) *Louis Racine* a réfuté ce paradoxe, dans un mémoire inséré dans le vingtième volume des Mémoires de l'Académie des Inscr. et Belles-Lettres.

(3) *Voyez* son mémoire dans le même volume des Mémoires de l'Académie des Inscr. et Belles-Lettres.

question ici que d'une simple gesticulation théâtrale? Cependant Valère-Maxime, en parlant de l'aventure d'Andronicus (1), contredit l'opinion de Duclos, en disant expressément que dès ce moment cet acteur se contênta de faire les gestes; *gesticulationem tacitus peregit.* Duclos explique, il est vrai, ce passage de Valère en sa faveur; il prétend que le mot *gesticulatio* est ordinairement pris par les anciens pour danse; mais nous croyons qu'il auroit eu de la peine à justifier cette assertion (2).

(1) II, 4, 4.

(2) Nous n'avons pu trouver aucun passage dans un auteur ancien où les mots *gesticulor*, *gesticulator*, *gesticulatio* soient employés comme synonymes de danser. Dans tous les passages que nous avons vérifiés, ces mots indiquent, à la vérité, des gestes et mouvemens pantomimiques ou convenables à des danseurs, mais jamais simplement une danse. Voici tous les passages connus où un de ces mots se trouve: 1) *Nullo, aut rarissimo, etiam cum proximis, sermone, eoque tardissimo, nec sine molli quadam digitorum gesticulatione.* Suet. in Tib. 68. Personne ne peut penser ici à une danse. 2) *Hæc puella, varios modulos lasciva concinente tibia, procedens quieta et inaffectata gesticulatione.* Apul. Met. X, p. 234. Elm. Quoiqu'il soit question ici d'une danseuse, cependant le mot gesticulatio n'exprime qu'une démarche lente et cadencée. 3) *Vocis et cantus modulatorem, nec minus corporis gesticulatorem scrupulosissime requirant saltationis ac musicæ rationis studiosi.* Colum. præf. §. 3. L'écrivain parle de maîtres qui enseignent à donner au corps des mouvemens gracieux: si *gesticulator* signifioit danseur, le mot de *corporis* ne pourroit y être joint. 4) *Quæstorium virum, quod gesticulandi saltandique studio teneretur, movit senatu.* Suet. in Dom. 8. Sans doute ce sénateur aimoit la pantomime; cependant le verbe *gesticulari* ne l'exprime pas lui-même, puisque l'historien y ajoute celui de *saltare.* 5) *Jocularia in defectionis duces carmina lasciveque modulata etiam gesticulatus est.* Id. in Ner. 42. Le régime carmina qui accompagne le verbe, fait voir que par lui-même il ne signifie pas danser: Néron accompagna de mouvemens expressifs une

Nous pensons que le témoignage de Valère-Maxime, quoique manifestement contraire à Duclos, ne prouve rien contre son opinion. Il est évident, par l'identité des expressions, que cet écrivain avoit sous les yeux le même annaliste où Tite-Live a puisé son récit : il raconte l'événement de la manière qu'il l'a entendu; mais comme il n'y voyoit pas ce que, selon nous, Tite-Live y avoit vu, l'origine de la séparation du chant et de la danse, mais seulement de celle du chant et des gestes, il n'ajoute pas que l'usage introduit du temps d'Andronicus se soit maintenu sur le théâtre romain; il ne pouvoit pas, en effet, faire cette observation, si, comme nous le croyons, la séparation du chant ou de la déclamation et des gestes n'avoit pas lieu sur ce théâtre.

A l'appui du passage de Valère-Maxime, qui au moins ne sauroit être cité en faveur de l'hypothèse de Duclos, cet académicien en rapporte un autre de Lucien, qui nous paroît beaucoup plus positif. « Autrefois, dit cet écrivain (1), le même acteur chantoit et dansoit; mais comme on observa que

chanson obscène qu'il appliquoit aux insurgés. 6) *Processit statim scissor, et ad symphoniam ita gesticulatus laceravit obsonium*, etc. Petron. sat. 36. C'est en faisant des mouvemens cadencés, plutôt qu'en dansant, que l'esclave dont il est question découpa le mets servi sur la table de Trimalcion.

(1) De salt. c. 30. *Πάλαι μὲν γὰρ αὐτοὶ καὶ ᾖδον καὶ ὠρχοῦντο· εἶτ' ἐπειδὴ κινουμένων τὸ ἆσθμα τὴν ᾠδὴν ἐπεταρατ-τεν, ἄμεινον ἔδοξεν ἄλλους αὐτοῖς ὑπᾴδειν.*

les mouvemens de la danse nuisoient à la voix et empêchoient la respiration, on jugea plus convenable de partager le chant et la danse. » Ce passage est d'autant plus concluant, qu'il provient d'un auteur judicieux qui, quoique postérieur à Valère-Maxime, mérite beaucoup plus de croyance en matière de goût et de critique

Il nous paroît que toute difficulté disparoît, et que le passage de Tite-Live s'explique naturellement de la manière que Duclos l'a entendu, pourvu qu'on ne veuille pas donner une trop grande importance à la remarque de Diomède, qui oppose les *diverbia* au monologue; on peut, ce nous semble, prendre les diverbia pour les paroles en général, qu'elles soient chantées ou simplement déclamées, en opposition de la partie de la pièce qui, formant l'intermède, étoit nécessairement chantée, mais en même temps accompagnée de danse. Une remarque de Donatus sur l'Andrienne de Térence (1) vient à l'appui de l'interprétation que nous donnons au mot diverbia : le scholiaste dit que les comédiens seuls prononçoient les diverbia. Il les oppose donc à une partie de la pièce étrangère aux comédiens, savoir aux intermèdes. Les intermèdes remplaçoient dans les comédies latines le chœur des Grecs qui y manquoit. Livius Andronicus, dont on aimoit à voir la danse, aura obtenu la permission de ne plus

(1) Citée par *Dujat*, ad Liv. VII, 2.

chanter, pour n'être pas gêné dans ses mouvemens, et cette dispense, qui étoit un véritable perfectionnement de l'art, aura passé à ses successeurs. L'historien en a fixé l'époque; mais la séparation du chant et de la danse étoit un usage si naturel, qu'il ne faut pas s'étonner qu'aucun écrivain postérieur n'en ait plus parlé. Il n'en auroit pas été de même si, du temps de Cicéron, les grands acteurs qui faisoient l'admiration d'un public éclairé, avoient, comme des marionnettes, répété par des gestes ce qu'un autre auroit exprimé par les inflexions de sa voix, qui partent plutôt du cœur que des mouvemens de mains qu'on peut apprendre à copier machinalement.

Mais revenons à Livius Andronicus. Il ne reste de ses œuvres dramatiques que quelques fragmens insignifians. La diction de ce poëte étoit rude et telle qu'on pouvoit l'attendre du premier écrivain qui ait entrepris de composer un ouvrage de longue haleine dans une langue encore presque barbare.

Celle de Quintus Ennius fut beaucoup plus polie, et, sous ce rapport, on peut le regarder comme le plus ancien versificateur latin. Né à Rudiæ près de Tarente, un an après qu'on eut vu à Rome la première pièce d'Andronicus, c'est-à-dire en 515, ou 239 avant J. C., dans une famille qui faisoit remonter son origine à un ancien roi de Messapie, il servit, depuis l'âge de vingt-quatre ans, comme centurion dans les troupes romaines qui se trou-

voient en Sardaigne. Ce fut dans cette île qu'il fut connu de Caton l'Ancien, qui le conduisit à Rome l'an 550 de Rome, 204 avant J. C. Il y instruisit les jeunes patriciens dans la langue grecque, et répandit le goût de la littérature de son pays. Les citoyens les plus distingués lui accordèrent leur amitié. Il accompagna Scipion l'Africain dans ses campagnes, et Fulvius Nobilior lui fit accorder le droit de cité. Il mourut à Rome à l'âge de 70 ans, et fut enseveli au tombeau des Scipions (1). Les anciens vantent ses connoissances en différentes branches des sciences, et rapportent qu'il possédoit trois langues, le grec, le latin, et l'osque. Ils lui reprochent de la vanité et un caractère caustique; mais le peu de fragmens qui nous restent de ce poëte portent le caractère d'un homme fait pour l'amitié, et respirent une sévérité vraiment républicaine. Aussi Quintilien (2) le compare-t-il à un bois vénérable par son antiquité, et dont les chênes élevés inspirent encore plus de respect que leurs formes ne plaisent à l'œil. On cite plusieurs tragédies qu'il traduisit librement du grec; dans ce nombre sont l'Hécube et la Médée d'Euripide. Il reste des fragmens de sa traduction de ces deux pièces.

Un troisième Grec, Marcus Pacuvius, neveu d'Ennius, et natif de Brindes, perfectionna la

(1) 585 de Rome, 169 ans av. J. C.

(2) X, 1.

tragédie romaine. Il vécut à Rome (1), et mourut à Tarente dans un âge fort avancé (2). Les anciens citent de ce poëte dix-neuf tragédies, dont nous n'avons que les titres et des fragmens peu considérables : le style en est obscur et peu harmonieux. Quintilien (3) vante la profondeur de ses sentences, la force de son style et la vérité de ses caractères. Horace lui donne l'épithète de docte. Pline atteste qu'il a poussé à une certaine perfection l'art de la peinture.

Enfin un Romain, si l'on peut appeler ainsi le fils d'un affranchi né à Rome (4), Lucius Attius, mal nommé Accius, poursuivit la carrière ouverte par Livius, Ennius et Pacuvius. Les anciens donnent les titres d'un grand nombre de tragédies qu'il avoit composées, et parmi lesquelles se trouvoit une pièce nationale et originale, intitulée Brutus. Velleius Paterculus dit (5) qu'Attius mérita d'être comparé aux poëtes grecs (6). Horace lui attribue de la

(1) Environ 150 ans avant J. C.

(2) L'an 624 de Rome, 130 avant J. C.

(3) De inst. orat. X, 1. 97. Clarissimi (il est question de Pacuvius et d'Attius) gravitate sententiarum, verborum pondere et auctoritate personarum.

(4) L'an 584 de Rome, 170 av. J. C. Mort en 667.

(5) II, 9.

(6) Valère-Maxime (III, 7, 11) raconte qu'Attius ne se levoit pas, dans les réunions des poëtes, lorsque Jules César y entroit, parce qu'en ce lieu-là il se considéroit comme son supérieur. L'auteur de l'article *Accius*, dans la Biographie universelle, en rapportant cette anecdote,

grandeur (1). Le peu de fragmens que nous avons de ce poëte ne peut nous mettre en état de juger de son mérite.

Tels sont les quatre poëtes tragiques que la littérature romaine produisit dans cette époque. Tous les quatre firent plutôt des tragédies *palliatæ*, que des tragédies *prætextatæ*, c'est-à-dire qu'ils traduisirent ou imitèrent des tragédies grecques, et portèrent sur la scène des héros grecs, plutôt que de donner à l'art dramatique des Romains ce caractère d'originalité qu'il auroit pu prendre, s'il étoit né sous de plus heureux auspices. Une circonstance qui contribua à imprimer à la tragédie des Romains ce cachet de servitude, et à lui donner cet air étranger qu'elle a conservé jusqu'au dernier moment, c'est que leurs poëtes ne

qu'il appelle assez piquante, ajoute qu'on ne sait pas si elle a rapport au poëte dont il s'agit. Pourquoi ne s'y rapporteroit-elle pas? On ne connoît aucun autre poëte du nom d'Attius. Il est vrai qu'à l'époque de sa mort, qui arriva, à ce qu'il paroît, en 667, lorsqu'il étoit âgé de 83 ans, Jules César, qui fut ensuite dictateur, n'avoit qu'environ douze ans; mais cette circonstance ne prouve autre chose, sinon que ce n'est pas de ce Jules César que parle Valère-Maxime. Les épithètes *d'amplissimus et florentissimus vir*, qu'il lui donne l'indiquent suffisamment; car il auroit été extrêmement ridicule de désigner ainsi un homme aussi célèbre que le dictateur. Comme le prénom manque dans le texte, on ne sait s'il est question de Sextus Julius Cæsar, qui fut consul en 597, ou de L. Julius Cæsar, qui le fut en 664, ou de son frère Caius, surnommé Strabo.

(1) . . . . Aufert
Pacuvius docti famam senis, Attius alti.
Ep. II, 1, 55.

trouvèrent pas, comme ceux des Grecs, dans des épopées nationales, des caractères tout tracés qu'ils pussent produire sur la scène. La poésie romaine commença par le drame; dans ce genre tout étoit étranger à la nation qu'on vouloit intéresser; il falloit recourir à une mythologie qui n'étoit pas la sienne, et à une histoire qui lui étoit inconnue. Comment des pièces destituées de tout intérêt national pouvoient-elles émouvoir un peuple grossier et ignorant?

b. *Comédie.*

Les anciens distinguent trois espèces de comédies, qu'ils appellent *prætextatæ*, *trabeatæ* et *tunicatæ*, selon que les personnages de ces pièces étoient tirés d'une classe de la société plus ou moins élevée. Ils donnent aussi à quelques-unes de leurs pièces l'épithète de *motoriæ*, et à d'autres celle de *statariæ*, selon que l'intrigue étoit plus ou moins compliquée.

Livius Andronicus et Cneius Nævius furent les plus anciens poëtes comiques des Romains. Nævius étoit de la Campanie, et par conséquent il avoit reçu une éducation grecque; il servit dans la première guerre punique, et donna ses premières pièces à Rome, vers l'an 519 de la fondation de cette ville. Il crut plaire à la majorité du public, en imitant la licence de l'ancienne comédie grecque, et traduisant sur la scène les chefs du gou-

vernement; Scipion l'Africain l'aîné et les deux Métellus furent immolés à sa satire. Mais Nævius ne connoissoit pas la différence qui existe entre un gouvernement démocratique et celui où domine une caste privilégiée : dans les démocraties le peuple voit avec plaisir qu'on se moque de ses chefs qui sont l'ouvrage de ses mains; il permet même qu'on lui dise ses vérités, parce que le sentiment de sa force ne laisse pas d'accès à la peur; mais l'aristocratie est plus ombrageuse (1). Nævius l'apprit à ses dépens. Les *Triumviri capitales*, qui avoient parmi leurs attributions la surveillance des étrangers, le firent mettre en prison : on croit qu'il est ce poëte *barbare* ou étranger que Plaute décrit, assis entre deux gardes, la tête appuyée sur sa main (2). Selon Aulugelle (3), deux pièces que Nævius composa dans sa prison le firent remettre en liberté; cependant Eusèbe, dans sa chronique, dit qu'il finit par être exilé à Utique, où il mourut l'an de

(1) On s'en convaincra en lisant les vers dont s'offensa le grand Scipion :

Etiam qui res magnas manu gessit sæpe gloriose,
Cujus facta viva nunc vigent, qui apud gentes solas
Præstat, eum suus pater cum pallio una ab amica abduxit.

(2) *Plaut.* Mil. Glor. II, 2, 56 :

Nam os *columnatum* poetæ esse inaudivi barbaro,
Quoi bini custodes semper totis horis accubant.

(3) Noct. Att. III, 3.

Rome 550. De ces comédies il ne reste que peu de fragmens (1).

Le véritable père de la comédie romaine et le talent le plus éminemment comique que Rome ait possédé, fut Marcus Accius Plautus, né l'an 527 de Rome, 227 ans avant J. C., à Sarsine, village de l'Ombrie. Il florissoit à l'époque de la seconde guerre punique. Après avoir gagné quelque argent comme poëte et comme acteur, il voulut tenter la fortune par des entreprises de commerce qui paroissoient peu convenables au talent poëtique. Il revint ruiné dans la capitale et fut obligé de gagner sa vie par des travaux mécaniques : Aulugelle dit (2) qu'il entra au service d'un meunier. Cet état pénible ne l'empêcha pas de se livrer encore à son goût pour le théâtre, et l'auteur que nous venons de nommer cite trois pièces qu'il composa à cette époque. Le reste de sa vie est inconnu; on sait seulement qu'il mourut 184 ans avant J. C., l'année où Caton fut censeur.

Du temps de Varron on avoit cent trente comédies attribuées à Plaute; mais dans le nombre il y en

(1) On cite l'épitaphe que ce poëte composa pour être mise sur son tombeau ; nous la rapportons ici à cause de la franchise de l'amour-propre qui l'a dictée :

Mortalis immortalis flere si foret fas,
Flerent divæ Camœnæ Nævium poetam.
Itaque postquam est Orcinò traditus thesauro,
Oblitei sunt Romæ loquier latina lingua.

(2) Noct. Att. l. c.

avoit plusieurs d'un certain Plautius, qui d'ailleurs nous est entièrement inconnu. Varron n'en reconnoît comme authentiques que vingt-une. Nous en possédons vingt : 1) *Amphitryon*, qu'un ancien commentateur (1) nomme une pièce tragi-comique, sans doute parce que des divinités y paroissent sur la scène ; cette pièce, éminemment comique par la situation dans laquelle se trouvent les personnages, et par le contraste qui règne dans les sentimens, est l'original de la comédie de Molière, un des chefs-d'œuvre de la scène françoise. Dryden l'a aussi imitée dans une pièce angloise, et Louis Dolce dans son *Marito*. La seconde scène du quatrième acte renferme cent quatre-vingt-deux vers que les critiques regardent comme interpolés. 2) *Asinaria*, ou le Père indulgent, imité du grec de Démophile. 3) *Aulularia*, ou la Cassette (proprement le Pot), que Molière a imitée et surpassée dans son *Avare*, et que M. Le Mercier a imitée dans son *Plaute* ou *la Comédie latine*. 4) *Captivi*, comédie de caractère, que plusieurs critiques regardent comme la meilleure de Plaute : elle est recommandable par un ton de décence rare dans les pièces de ce poëte. 5) *Curculio* ou le Parasite, ainsi nommé d'après un vers qui ronge les grains. 6) *Casina* ou le Sort, d'après une pièce de Diphile, intitulée κληρούμενοι, *sortientes*. 7) *Cistellaria*, comédie d'in-

(1) *Luctatius*, dans son commentaire sur Stace.

trigue avec un dénoûment très-foible. 8) *Epidicus* ou le Querelleur ; il paroît que c'étoit une des pièces dont Plaute étoit le plus content, à en juger d'après ce qu'il fait dire à un des acteurs de ses Bacchides (1). 9) *Les Bacchides* ; le prologue et le commencement de cette comédie manquent ; cependant Lascaris a publié ces deux morceaux d'après un manuscrit qu'il prétendit avoir trouvé en Sicile, mais ils sont supposés, et l'on croit que le célèbre Pétrarque s'est amusé à les composer. 10) *Mostellaria* ou le Revenant, l'original du *Retour imprévu* de Regnard, du *Spectre battant la caisse* d'Addison, et du *Tambour nocturne* de Destouches : cette pièce de Plaute a un dénoûment très-imparfait. 11) Les *Ménèchmes* ou les Frères jumeaux, pièce célèbre, dont la fable a été si fréquemment imitée par les premiers poëtes comiques des nations modernes, par Shakespear, Regnard, Goldoni, etc. (2). 12) *Miles gloriosus* ou le Capitan ; le poëte danois Holberg a imité cette comédie dans son *Bramarbas*, mot qui est resté en allemand pour désigner un soldat glorieux et poltron. 13) *Mercator*, le Négociant : cette pièce nous est parvenue mutilée. 14) *Pseudolus*, l'Imposteur. 15) *Pœnulus* ou le

(1) Epidicum quam ego fabulam æque ac me ipsum amo. Bacchid. II, 2, v. 36. (Ed. de Brunck, II, 3, v. 36).

(2) Il est remarquable que dès 1486 on représenta à Ferrare une traduction italienne de cette comédie. *Voy.* Rer. Italic. SS. vol. XXIV, col. 278.

jeune Carthaginois : cette comédie contient plusieurs passages en langue punique, qui, quoique très-corrompus, sont intéressans pour la connoissance de cette langue (1). 16) *Persa*, la Persane.

(1) Nous croyons devoir donner quelques détails sur ces passages en langue carthaginoise ; nous les tirons de trois programmes allemands publiés en 1806, 1807 et 1808, par M. *Bellermann*, directeur du gymnase de Berlin, qui ne sont pas entre les mains de beaucoup de lecteurs.

Le principal de ces passages se compose de seize vers qui commencent le cinquième acte ; il y a en outre seize autres vers ou parties de vers dans la deuxième et la troisième scène du même acte. A la suite des seize vers de la première scène on trouve une traduction latine des dix premiers vers, qu'on attribue communément à Plaute, mais que M. Bellermann croit n'être pas de ce poëte, non-seulement parce qu'il ne trouve pas le style de cette traduction digne de Plaute, principalement dans la deuxième et la septième ligne ; mais aussi parce qu'elle n'est ni littérale, ni fidèle, ni complète, et, ce qui est plus important, parce qu'elle omet entièrement les six derniers vers, que le traducteur n'a probablement pas traduits. Pourquoi d'ailleurs Plaute auroit-il ajouté cette version ? A l'époque de la seconde guerre punique où ces pièces furent représentées, il devoit se trouver parmi le public de Plaute assez de personnes qui comprenoient le carthaginois. Dans le cas contraire on ne supposera certainement pas qu'après le monologue d'Hannon un acteur sera venu sur la scène pour l'interpréter. La traduction n'a donc été ajoutée que pour des lecteurs ; mais Plaute qui composoit ses pièces rapidement et pour les faire représenter, ne pensoit probablement pas à des lecteurs, et n'a pas *publié* ses comédies dans le sens que nous attachons aujourd'hui au mot de publier.

Parmi les modernes, le premier qui ait fait des tentatives pour expliquer ce passage, fut *Philippe Pareus* qui, dans son édition de Plaute (Cœthen, 1619, in-8°), s'est contenté de faire imprimer en caractères hébraïques les mots puniques qui dans tous les manuscrits sont écrits en lettres latines, mais sans ajouter ni traduction ni interprétation. *Samuel Petit*, dans ses Miscellan. libri IX, Paris, 1630, in-4°, donna le texte en lettres hébraïques d'une manière plus satisfaisante que son devancier ; il y ajouta une version et des notes, mais

17) *Rudens*, le Cable, ou le Naufrage : cette bonne comédie a été imitée par Louis Dolce dans son *Ruffiano*. 18) *Stichus*, pièce riche en sentences morales. 19) *Trinummus* ou le Trésor caché, une

sans expliquer les principes qu'il avoit suivis. Sa traduction a été répétée entre autres dans les éditions de Gronove, d'Operarius et d'Ernesti. Nous passons les recherches de *Thomas Reinesius* (Ἱστορούμενα linguæ punicæ. Altenb. 1637, in-4°), et de *Jean Le Clerc* (Biblioth. universelle et histor. de 1688, ou vol. IX, p. 256), comme peu importantes, pour parler de celles de *Samuel Bochart*. Dans son Phaleg et Canaan (Opera omnia, L. B. 1712 fol. t. I, p. 721), il donne les dix premières lignes en consonnes hébraïques, avec une traduction et une version. Son travail est très-bon, mais il ne s'occupe ni des six derniers vers, ni des seize phrases de la deuxième et de la troisième scène, dont il dit : Punica multo plura sunt in eadem et sequente scena, sed ex quibus non video certi quicquam posse erui. Sa manière de diviser les mots a été suivie dans les éditions subséquentes.

Nous allons donner en trois colonnes le texte punique des seize lignes de la première scène du cinquième acte, d'après l'édition *princeps* de Milan, de 1500, qui a exactement suivi les manuscrits; celui de M. Bellermann, d'après l'ancienne orthographe grecque-latine, différente de celles des nations modernes, et la traduction littérale de ce savant, dont chaque mot est accompagné, dans ses opuscules, d'une discussion savante que nous sommes obligés d'omettre.

Texte de Milan.	*Texte de M. Bellermann.*	*Sa traduction.*
Nythalonim ualon uth si corathissima comsyth.	Yth elonim velonoth sicorathi isemecon soth.	Deorum et dearum meminero (qui) fulciunt (tuentur) hoc (i. e.) hanc urbem.
Chim lach chunyth mumys tyal mycthibarii imischi.	Chi mlachei jithamu maslyah midabariim ischi.	Dum consilia mea impleantur (et) prosperum sit ex edictis (s. nutu) illorum negotium meum.
Lapho canoth yth byn achi iadædi ubynothai.	Lipho canet byth bynuthii ad ædin bynuthii.	Ut adveniam redemtum filium fratris mei dilectissimum et filias meas.
Byruah rob syl elonim uby misyrthohom.	Byrnarob syllo homalonin uby misyrthoho.	Per numen (i. e. spiritum s. potentiam) quod ipsis (sc. diis) est, per providentiam ipsorum.

des meilleures pièces de Plaute, et qui a été souvent imitée : le fond est pris du grec de Philémon. 20) *Truculentus* ou le Grossier : cette comédie n'est pas parvenue entière jusqu'à nous. La 21e pièce

Texte de Milan.	*Texte de M. Bellermann.*	*Sa traduction.*
thlym mothyn noctothii uelechanti dasmachon.	Byterym mothou hanoth othi helech antidamarchon.	Ante mortem ipsius diversari (s. hospitio uti) apud me solebat Antidamarchon.
sidele brin thyfel yth chylys chonthem liphul.	Is seda li; brim tufel yth chyl schichnatham liphah.	Vir qui cognoscebat (i. e. amabat) me; in cœlo conjunctus est cum cœtu (beatorum) quorum habitatio est in splendore.
th bynim ysdibur thynno cuth nu agorastocles.	Yth byn amys dibru tham nocuth nu agorastocles.	Filium probi dicunt hic occupasse habitationem Agorastoclem.
he maneth ihy chirsae lycoth sith naso.	Hytham hanethi hy ehir saelau hok sith nase.	Tessera hospitii mei est figura rotunda in qua sculptura est; hanc portans sum mecum.
nni id chyl luhili gubulin lasibit thym.	Banni ed chy lo ili gebulin lasibit tham.	Indicavit mihi testis quod ipsi (sc. Agorastocli) hi fines sint loci (i. e. eum habitare in hac regione.)
dyalyt herayn nyn nuys lym monchot lusim.	Bo dy aly therayn hynna, uysal ym manchid li sem.	Veniat aliquis per portas huc, ut rogare possim, num indicare possit mihi nomen ejus.
anolim uolanus succuratim mistim atticum esse.	Eth alonim uelanoth siccorathi motsim atticym meese.	Deos deasque venerabor, (qui sunt) consiliorum auctores potentissimi re ipsa.
ncubitum a bello cutin beant lalacant chona enus es.	Cancu biti mabel locutim beanut li, lacam tchona enus is.	Purgate domum meam a luctu, liberantes me a miseria mea; nam vobis est gratia erga miserum virum.
iec silic panesse athidmascon alem indnberte felono buthume.	Hoi chsi lec! po anasse athir mas; conu elonim deberi, tefelo na beth imi.	O spes mea, veni huc! feram abundantiam oneris. Favete, o dii, negotio meo! cum cura instruite domum matris meæ.
ltum comucro lueni. at enim accoso uber hent hyach aristoclem.	Col tam com ucro, lu anu et eni meab hoso ubere ben hauc baristocles.	Omnis probus surge et ora: utinam audiant (dii) lamentationem patris innocentiæ, et dignoscant filium fratris per Agorastoclem.
te se anechc nasoclelia elicos alemus duberter micomps uespti.	Hatte leanech ani soth eli iaeli cosalim dubar termicom psu spatai.	Inclinate (sc. aures) ad suspirium lamentationis hujus, o Dii auxilii mei, ad finem perducentes rem beneficii vestri! Tunc cessabunt labia mea conqueri.
deanec lictor bodes jussum limnimcolus.	Ha od aanec lictor bedes assam limno mkilus.	Ecce iterum atque iterum larga afferam sacrificia de frumento horrei in laudem (vestram.)

reconnue pour authentique par Varron, et qui nous manque, étoit intitulée *Vidularia*. Indépendamment de l'Aulularia de Plaute, il existe une

Ces mêmes seize vers, lus de la manière dont ils seroient prononcés par un peuple moderne, ou au moins par les Allemands, auront la forme suivante :

Eth-eljonim vealjonoth siccarthi jismecun soth
Chi mlachai jithammu mazliach midabrehem iski;
Labo kenoth eth ben achi jedidi ubnothai,
Bruach rab schel eljonim ubimschurathehem.
Bterem motho chanoth othi helech Antidamarchon,
Isch schejada li; bram tüppal eth chajil schichnatham lejiphah.
Eth ben ammiz dibbru tham nekot naveh Agorastocles.
Chotham chanothi hu chur schealev chok soth noseh.
Bananni ed chi lo elleh gbulim laschebeth tham.
Bo di ale therain hennah, veeschal im mangid li schem.
Et eljonim veeljonoth siccarthi, moazim atthikim maaseh;
Chancu bethi meabel, locdim beenuth li, lachem thechinnah anusch isch.
Hoi chesi, lech poh. anassah atthir mas connu eljonim dbari, tappluna beth immi.
Col tham kum ukra: lu anu eth oni meab chosah, ubaru ben haach bagorastocles.
Hattu lenach oni soth, ele jaali, choslim dbar thermichem passu spathai.
Hah od aanek liktor bedesch asam lemino mikillus.

Il faut observer que la langue punique ou carthaginoise est fille de la phénicienne; que celle-ci et l'hébreu ne sont que deux dialectes du même idiome. On peut donc regarder les mots puniques comme hébraïques, en ayant égard toutefois, pour les racines, aux dialectes orientaux analogues, parce que nous avons trop peu de monumens de l'hébreu.

Dans l'explication des mots puniques qui se trouvent dans les deux scènes suivantes, Petit s'est laissé induire en erreur, en supposant que l'esclave Milphio sait l'idiome carthaginois, tandis qu'il n'en connoît tout au plus que quelques mots, moyennant lesquels il fait valoir son

autre comédie latine sous ce titre, ou sous celui de *Querolus*. Elle n'est pas de ce poëte, quoiqu'un des plus anciens manuscrits la lui attribue ; nous

érudition aux yeux de son maître. Ces mots sont : *avo*, bonjour ; *rufen*, médecins, et *lachannam*, au diable.

Voici les vers de la seconde scène où il se trouve des mots puniques, avec leur explication. Agorastocles pousse l'esclave Milphion d'adresser la parole en punique à l'étranger qui est en scène. Nous mettrons en italique les mots carthaginois, ainsi que M. Bellermann les orthographie, et placerons leur interprétation entre des parenthèses.

Mil. *Avo* (salve) ! Quojatis estis ? aut quo ex oppido ?

Han. *Hanno muthim balle bechaedre anech.* (Sitis gratiosi, viri domini mei ; in intimo meo est angor.)

Ag. Quid ait ? Mil. Hannonem sese ait Carthagine, Carthaginiensem Muthumballis filium.

Han. *Avo* (salvete). Mil. Salutat. Han. *Donni !* (domine.) Mil. Doni volt tibi

Dare hinc nescio quid. Audin' pollicerier ?

Ag. Saluta hunc rursus punice verbis meis. Mil. *Avo donni* (Salut ! dona.) hic mihi tibi inquit verbis suis.

Han. *Mi sar bucca* (quis peregrinus flebilis). Mil. Istuc tibi sit potius quam mihi (c'est-à-dire, je pense que tu comprends mieux que moi ce que tu viens de dire ; c'est un *à parte.*)

Ag. Quid ait ? Mil. Miseram esse prædicat buccam sibi.

Fortasse medicos nos esse arbitrarier.

Ag. Si ita est, nega esse : nolo ego errare hospitem.

Mil. Audi tu, *rufen nuco istam* (Medici-nuco istam. Ces deux derniers mots n'ont aucun sens, et ne sont ajoutés par l'imposteur que pour faire accroire à son maître qu'il sait se faire entendre.) Ag. Sic volo

Profecto, vera cuncta huic expedirier.

Roga, numquid opus sit. Mil. Tu qui zonam non habes,

Quid in hanc venistis urbem ? Aut quid quæritis ? (Ces mots sont adressés à un des esclaves de la suite d'Hannon, dans l'espoir qu'il saura le latin. Cet esclave n'ayant pas compris la question, le maître répond à sa place.)

Han. *Muphursa* (hospitium). Ag. Quid ait ? Han. *Mure lech ianna.* (amicus iste tibi respondebit). Ag. Quid venit ?

en parlerons ailleurs. Une comédie, intitulée *Philodoxius*, a été publiée par Alde Manuce, comme l'ouvrage de je ne sais quel ancien poëte nommé

MIL. Non audis? Mures Africanos prædicat
In pompam ludis dare se velle ædilibus.
HAN. *Lechela chananim limi nochot.* (Abi ad tartarum et sileto.) AG. Quid nunc ait?
MIL. Ligulas canalis ait se advexisse et nuces:
Nunc orat, operam ut des sibi, ut ea veneant.
AG. Mercator, credo, est. HAN. *Is amar binam* (vir dixit prudenter). AG. Quid est?
HAN. *Palu mer gad ectha* (admiramini, cives, facetias.) AG. Milphio, quid nunc ait?
MIL. Palas vendundas sibi ait, et mergas datas,
Ut hortum fodiat, atque ut frumentum metat.
Ad messim, credo missus hic quidem tuam.
AG. Quid istuc ad me? MIL. Certiorem te esse volui,
Ne quid clam furtive accepisse censeas.
HAN. *Muphone non suoorahim.* (Obvertit se amens duplici mendacio.) MIL. Hem! cave si feceris
Quod hic te orat. AG. Quid ait? Aut quid orat? Expedi.
MIL. Sub cratim uti jubeas sese supponi, atque eo
Lapides imponi multos, ut sese neces (châtiment usité à Carthage et chez d'autres peuples. *Voy.* Tite-Live, I, 51, et IV, 50.)
HAN. *Cun nebel balsamen ierasam.* (Petulantiam stolidi dominus cœlorum capistret!) AG. Narra, quid est?
Quid ait? MIL. Non hercle nunc quidem quidquam scio.

Dès ce moment Hannon cesse de dissimuler, et parle latin.

Dans la scène suivante, Milphio produit sur la scène la nourrice des deux filles d'Hannon, qui ont été vendues comme esclaves, et transportées dans la ville de Calydon, où est la scène. Cette nourrice s'appelle *Giddeneme*, c'est-à-dire belle gazelle. Elle reconnoît Hannon, qui reste muet d'étonnement et de plaisir. Un des esclaves de sa suite dit alors:

Han done silli Hanon benes illi in muo tine. (Pietate paterna com-

LEPIDUS (1). Voici la note que nous trouvons sur cette pièce dans l'utile ouvrage de M. *Renouard*, intitulé Annales de l'imprimerie des Aldes : « Alde jeune publia cette pièce, la croyant d'un auteur ancien; il ignoroit qu'*Albert Eyb* en avoit déjà donné quelques scènes dans sa *Margarita poetica*, où il l'attribue à *Charles d'Arezzo*, de la famille des *Marsuppini*, mort à Florence en 1455. D'autres ont prétendu qu'elle est de *Léon-Baptiste Alberti*, Florentin, mort vers 1480. Au reste, cette pièce est au-dessous du médiocre..... Elle est fort rare et peu connue (2). »

Toutes les pièces de Plaute sont imitées du grec, et peignent des mœurs grecques. Diphile, Démophile, Philémon, Epicharme et Ménandre sont les

motus est dominus meus, quod Deus benigne reddidit filias has, (quod eas) non morti tradidit.)

A quoi la nourrice répond :

Me ipsi et enes tedum et alam naces limim. (Quis est præter me magis (beatus) ? Lamentum silebit ; in æternum gaudebimus beatissimi.)

Au 33ᵉ vers, Milphio faisant rentrer les esclaves carthaginois, leur crie : *Lachanam vos !* Le premier mot a beaucoup tourmenté les interprètes, dont quelques-uns se sont tirés d'embarras en forgeant le verbe *lachanare* ou *lachanere*, qu'ils expliquent par explere oleribus, de τὰ λάχανα. M. Bellermann le croit punique. Le véritable carthaginois disoit : *lech lachaninim*, allez à tous les diables : mots que le grec Milphio estropie d'une manière qui devoit faire rire des auditeurs sachant l'idiome punique.

(1) Sous le titre suivant : Lepidi, comici veteris, Philodoxios. Fabula ex antiquitate eruta ab Aldo Manucio. Lucæ, 1588, in-8°.

(2) Vol. I, p. 416. Voyez aussi *Fabricii* bibl. lat. ed. Ernesti, vol. III, p. 239.

auteurs originaux qu'il a eus sous les yeux; mais comme les comédies de ces poëtes nous manquent, il est impossible de déterminer la part qui revient à Plaute dans l'invention de ses intrigues. Dans toutes ses pièces il s'agit de fils libertins, d'esclaves fripons, de femmes de mauvaise vie, de pères foibles et trompés, d'enfans enlevés à leurs parens et vendus comme esclaves, de reconnoissances théâtrales, de parasites complaisans, de militaires ridicules par leurs forfanteries. Les expositions des comédies de Plaute sont peu heureuses, et le dénoûment en est ordinairement forcé; mais dans toutes il règne une véritable force comique, l'action y marche rapidement, et le dialogue est admirable. Ambitionnant moins les suffrages de la partie éclairée de la nation, que les applaudissemens d'une populace ignorante, Plaute tâcha de frapper ses spectateurs par des coups de théâtre imprévus, par des surprises, par des jeux de mots et des équivoques, et par la peinture des mœurs des dernières classes de la société. Averti par l'exemple de Nævius, il se garda bien de traiter la comédie politique qui ne pouvoit pas réussir devant son public; mais en peignant les mœurs privées des citoyens d'une classe moyenne, il s'abandonne à toute la fougue de son esprit satirique, qui souvent passe les bornes de la décence et de la vérité. En un mot, Plaute est, comme on l'a dit, le véritable père de la comédie latine, et quoiqu'il ait imité des modèles grecs, on peut dire

qu'il est un des poëtes les plus originaux des Romains.

La diction de Plaute est peu harmonieuse, mais naturelle, forte et même élégante, quoique remplie d'archaïsmes. Varron (1), bon juge en ces matières, dit que les Muses auroient adopté le langage de Plaute, si elles avoient voulu parler latin. Cicéron cite les comédies de Plaute comme des modèles d'une plaisanterie fine et élégante (2). Cependant Horace se moque des succès que les plaisanteries de Plaute obtinrent chez les aïeux de ses contemporains (3). Sous le rapport de la versifica-

(1) *Quint.* Inst. Or. X, 7.

(2) Duplex omnino est jocandi genus; — alterum elegans, urbanum, ingeniosum, facetum; quo genere non modo Plautus noster et Atticorum antiqua comœdia, sed etiam philosophorum Socraticorum libri referti sunt. *Cic.* Off. I, 29.

(3) *Horat.* Art. poet. 270. Nous ajouterons ici le jugement un peu sévère qu'un écrivain célèbre, *Wieland*, porte sur Plaute, à l'occasion de ces vers d'Horace.

« Je ne sais, dit-il dans son commentaire sur l'Art poétique d'Horace, s'il existe un littérateur pour lequel les vers de Plaute et de Térence sont véritablement des vers; quant à moi, j'avoue que mes oreilles ne sont pas organisées de manière à trouver une différence entre la prose et des vers iambiques, dans lesquels il est permis au poëte de remplacer, toutes les fois qu'il le juge à propos, et dans chaque ligne trois à quatre fois, les iambes par des spondées ou des dactyles, ou des anapestes, ou des tribraches; des vers qui, selon le bon plaisir du poëte, sont formés tantôt de huit ou douze syllabes, tantôt de dix-huit, de vingt, de vingt-deux et même d'un plus grand nombre, sans compter celles qui sont élidées. Il est vrai que lorsque je lis les vers de Térence comme s'ils étoient de la prose, je trouve qu'ils sont doués à un degré éminent de ce qu'on appelle *nombre* dans une composition prosaïque; mais je ne puis dire la même chose de Plaute, et il me paroît

tion, Plaute est, sans doute, infiniment au-dessous d'Aristophane, et si l'orateur romain fut moins sensible qu'Horace au défaut d'harmonie qui règne dans les poésies de Plaute, il est possible que cela vînt de ce que le premier étoit accoutumé d'entendre déclamer ces vers par un acteur comme Roscius.

même que l'idée ne lui est pas venue de s'arrêter à de pareilles vétilles: Il n'en avoit ni le loisir ni l'envie;

Gestit enim nummum in loculos demittere,

comme dit Horace dans l'Épître à Auguste. Comment donc les Romains des générations qui précédèrent celle d'Horace pouvoient-ils parler avec tant d'éloge du *nombre* d'un poëte qui semble n'avoir pas seulement eu d'idée de la versification? On peut presque dire là même chose du fameux *sel de Plaute*. Où est l'homme de goût qui puisse soutenir la lecture suivie de trois scènes de l'Amphitryon de ce poëte? Combien ne falloit-il pas retrancher pour qu'une scène de Plaute devînt une scène de Molière? Quelle prolixité assommante! que de froides plaisanteries! combien d'indécence et de grossièreté là où les plaisanteries ont vraiment quelque chose de piquant! Horace me paroît donc avoir raison de reprocher aux aïeux de Pison un excès d'indulgence sur ces deux points. Les comédies de Plaute ont néanmoins de grandes beautés, quoiqu'il soit permis de supposer qu'il en a pris la meilleure partie aux Grecs; mais il faut être dénué de goût et de délicatesse pour ne pas reconnoître que Plaute en manquoit. La partialité d'hommes tels que Varron et Cicéron pour ses *sales* et ses *numeri* seroit donc inconcevable, s'il n'étoit permis de croire que le talent extraordinaire de Roscius, par lequel ils étoient accoutumés d'entendre jouer ces pièces, y eut la meilleure part. Dans la bouche d'un tel acteur, les vers de Plaute même pouvoient devenir harmonieux. Au reste je ne doute pas qu'Horace ne fût d'autant plus sévère envers la versification négligée de Plaute, qu'il pensoit à Aristophane, dont les ïambes, les anapestes et les chœurs sont si parfaitement travaillés sous le rapport de la versification, qu'encore aujourd'hui où la *musique* de la langue grecque est presque perdue pour nous, ils charment toute oreille sensible à l'harmonie. »

Huit ans avant la mort de Plaute, l'an 562 de Rome, 192 avant J. C., PUBLIUS TERENTIUS naquit en Afrique, et probablement à Carthage, d'une bonne famille de ce pays. Dans son enfance il fut enlevé par des pirates à ses parens et vendu à Terentius Lucanus, sénateur romain, qui le fit élever avec soin, et, en lui rendant la liberté, lui donna son nom. Térence gagna l'amitié de Scipion l'Africain le jeune et de C. Lælius, deux citoyens distingués par leur amour pour les lettres, dans l'intimité desquels il vécut, et qui, dit-on, prirent part à la composition de ses ouvrages. Ayant amassé une petite fortune à Rome (1), il alla en Grèce, où il mourut après un court séjour, à l'âge de 39 ans.

Il existe six comédies de Térence, et rien n'indique qu'il en ait composé un plus grand nombre; car les cent huit pièces traduites de Ménandre que, d'après Suétone (2), il perdit dans un naufrage, n'étoient sans doute que des ébauches. Voici les titres des pièces conservées : 1) *Andria*, l'Andrienne, pièce régulière, imitée de deux comédies de Ménandre (Andria et Perinthia), que Térence a fondues ensemble, peut-être un peu aux dépens de l'unité d'action; Baron l'a imitée en françois. 2) *L'Eunuque;* cette comédie paroît originale, seulement Térence y a fait entrer deux

(1) Il possédoit une campagne de vingt arpens; sa fille épousa un chevalier romain.

(2) In vita Terentii.

caractères, ceux de Gnathon et de Thrason, pris dans le *Flatteur* de Ménandre; elle eut un si grand succès qu'il fallut la donner deux fois le même jour, et qu'elle rapporta à l'auteur la somme de 8000 sesterces ou environ 1,500 francs, qui fut regardée comme un prix si extraordinaire, que les éditeurs en font mention dans le titre de la pièce. La Fontaine et Brueys l'ont imitée en françois. 3) *Heautontimorumenos* ou le Père qui se punit lui-même de la dureté qu'il a exercée contre son fils. Le sujet est pris d'une pièce de Ménandre, mais Térence l'a doublé, en y introduisant deux pères, deux fils, etc. qui font contraste. 4) *Adelphi* ou les Frères; c'est cette comédie que Molière a imitée dans son *École des Pères*. 5) *Phormio* ou la Corbeille d'osier, d'après Apollodore. Molière a imité cette pièce dans ses *Fourberies de Scapin*. 6) *Hecyra* ou la Belle-Mère, d'après le même poëte grec.

Des divers commentaires publiés par des grammairiens anciens sur les comédies de Térence, nous avons encore ceux d'*Ælius Donatus* et d'*Eugraphius*. Le commentaire du premier ne s'étend que sur cinq comédies; tel que nous l'avons, il n'est pas complet, mais plutôt un extrait de l'ouvrage de ce grammairien. Eugraphius a vécu vers la fin du dixième siècle. *Sulpicius Apollinaris* est l'auteur des sommaires qu'on trouve en tête des comédies de Térence. Un autre grammairien, nommé *Calliopius*, a revu et corrigé le texte de Térence

dans un manuscrit qui remonte au temps de Charlemagne. Dans un autre manuscrit du dixième siècle on trouve des figures et des masques qui ont été gravés dans l'édition d'Urbino de 1736. Ce précieux manuscrit a passé de la bibliothèque du Vatican dans celle de Paris (1).

A l'exemple de Plaute, Térence n'a produit sur la scène que des caractères grecs et des mœurs grecques; mais ses pièces sont plutôt des imitations que des copies. Ménandre a été son principal modèle; mais en lui empruntant soit les plans de ses pièces, soit ses caractères, il modifia les uns et les autres au point qu'on peut les regarder comme étant de sa propre invention. Ses plans sont en général sagement conçus, ses caractères vrais et intéressans, son dialogue est celui de la bonne société. Il montre une grande connoissance du cœur humain, et un goût délicat. Sous le rapport de la force comique il est bien au-dessous de Plaute; mais il le surpasse sous celui de l'art avec lequel il a travaillé les sujets que lui ont fournis ses modèles; ses pièces sont plutôt faites pour plaire à un public instruit et éclairé qu'à la multitude. Sa diction est classique, facile et pure; cet auteur fit dans la langue latine une révolution notable....

(1) Nous dirons encore, comme une chose extraordinaire, qu'en 1801 le *baron d'Einsiedel* fit représenter, par la troupe des comédiens du duc de Weimar, sa traduction allemande des Adelphi de Térence, et qu'on poussa l'exactitude du costume jusqu'à donner aux acteurs des masques, d'après le manuscrit du Vatican dont nous venons de parler.

Nous devons faire encore une observation générale sur le dénoûment de plusieurs comédies de Plaute et de Térence. Ces deux poëtes tranchent quelquefois le nœud de leur intrigue, en faisant reparoître sur la scène un personnage qu'on croyoit mort, ou en amenant des reconnoissances entre un père et un enfant perdu qu'on avoit oublié depuis long-temps. Si cette manière de sortir d'embarras n'exige pas un grand effort de talent, au moins elle n'avoit chez les anciens rien d'invraisemblable ni de choquant. L'usage dans lequel on étoit d'exposer les enfans qu'on ne vouloit pas élever; le droit des gens de ces peuples, d'après lequel les prisonniers de guerre étoient réduits dans l'état d'esclavage; la multitude de pirates qui infestoient toutes les côtes et qui faisoient de fréquentes descentes pour enlever des enfans et de jeunes femmes, objets d'un commerce lucratif; le peu de liaison qui existoit entre les différens peuples avant que tous les pays policés fussent traversés par des routes, et avant l'établissement des postes et des hôtelleries publiques; la difficulté qui en résultoit de faire des perquisitions pour retrouver les traces d'un individu perdu; toutes ces circonstances donnèrent une grande probabilité à des événemens qui ne sauroient aujourd'hui nous paroître naturels. Il ne faut donc pas faire un reproche à Plaute et à Térence de les avoir produits sur le théâtre.

Il faut encore moins leur reprocher les *à parte* ou *doubles scènes* qu'ils emploient fréquemment:

la construction des théâtres ou de ce que les anciens appeloient *la scène*, et qui représentoit ordinairement une place publique à laquelle aboutissoient plusieurs rues, autorisoit suffisamment un usage que les poëtes modernes ne peuvent se permettre que rarement.

La comédie latine différoit essentiellement de celle des Grecs, en ce que le chœur y manquoit, et qu'elle avoit des prologues que ne connoissoit pas la comédie grecque. L'absence du chœur est indiquée comme un de ses caractères par le grammairien Diomède (1); et si à la fin de quelques pièces de Plaute paroît ce que les manuscrits appellent *grex* ou *caterva*, ce n'est autre chose que la troupe des acteurs ou celle des danseurs, musiciens et chanteurs qui avoient joué dans les intermèdes. Ces intermèdes où la musique seule tenoit lieu des chœurs, et remplissoient les entr'actes, ainsi qu'on peut le voir par le vers qui termine le premier acte du Pseudolus de Plaute. Quant au prologue, nous n'en trouvons pas de trace dans la comédie grecque; il est vrai qu'il existe une espèce de prologue dans quelques tragédies; mais ce prologue, mis dans la bouche d'un personnage déterminé, est nécessaire à l'exposition, tandis que dans Plaute et Térence il est prononcé au nom du poëte. Il est vrai pourtant que nous connoissons trop peu la comédie

(1) De orat. lib. III. ap. *Putsch*, p. 489. Latinæ comœdiæ chorum non habent.

grecque pour pouvoir affirmer que cette espèce d'avant-pièce lui fut entièrement étrangère.

Quelques autres poëtes comiques de cette période ne nous sont connus que par les citations des auteurs anciens, ou par de légers fragmens.

Horace parle de L. Quinctius Atta (1), dont les pièces se jouoient encore de son temps (2), et les scholiastes nous apprennent qu'il fut le premier qui porta sur la scène des mœurs romaines, et qui fit par conséquent des pièces originales qu'on appeloit *togatæ*, parce que les personnages, en leur qualité de Romains, étoient vêtus de la toge. Le surnom d'*Atta*, qui en langue sabine veut dire *boiteux*, lui fut donné d'après Festus, à cause d'un défaut de conformation (3). Aulugelle (4) rapporte une jolie anecdote sur une visite que Quinctius Atta fit à Pacuvius retiré à Tarente.

Cæcilius Statius, de la nation des Insubres dans la Gaule Cisalpine, est cité avec éloge par les anciens; Horace et Velleius le nomment à côté de Térence (5). Comme ce dernier, il étoit né esclave. Il mourut en 586, une année après Ennius.

(1) Né l'an 584 de Rome, 170 avant J. C., l'année avant la mort d'Ennius.

(2) Epist. II, 1, 79.

(3) Attæ appellantur qui propter vitium crurum aut pedum plantis insistunt et attingunt magis terram quam ambulant.

(4) N. A. XIII, 2.

(5) *Horat.* ibid. *Vell. Pat.* I, 17.

Lucius Afranius est comparé par Horace à Ménandre ; Quintilien dit qu'il se distingua parmi les auteurs de *comédies romaines* (ou fabulæ togatæ) ; mais il blâme ses productions sous le rapport des bonnes mœurs.

Sextus Turpilius, l'ami de Térence, publia quinze comédies dont les anciens faisoient beaucoup de cas. Il mourut en 649.

Q. Trabeas. Cicéron cite de lui quelques vers (1).

P. Licinius Imbrex ou Tegula est cité pour quelques comédies, et comme auteur d'un poëme qui, l'an 554 de Rome, fut chanté par les vierges dans une procession (2).

(1) Le célèbre *Joseph Scaliger* se distinguoit autant par sa vanité que par son érudition. Pour l'en punir, *Muret* lui remit six vers latins qu'on avoit trouvés, disoit-il, dans un ancien manuscrit. Scaliger, qui s'étoit vanté de reconnoître le style de tout écrivain de l'antiquité, décida que ces vers étoient de Trabeas, et les cita comme anciens dans une note sur Varron, de re rustica. Muret déclara alors que ces vers étoient de sa composition. Les voici :

Here, si querelis, ejulatu, fletibus
Medicina fieret miseriis mortalium,
Auro parandæ lacrimæ contra forent.
Nunc hæc ad minuenda mala non magis valent,
Quam nænia præficæ ad excitandos mortuos.
Res turbidæ consilium, non fletum expetunt.

On conviendra que ces vers sont dignes de la belle antiquité.

(2) Aulugelle (XV, 24) nous a conservé un petit poëme d'un certain *Vulcatius Sadigitus*, où les principaux poëtes comiques des Romains sont nommés, non d'après l'ordre chronologique, mais d'après le rang qu'ils doivent occuper aux yeux de Vulcatius. Voici cet ordre : Cæcilius Statius, Plautus, Nævius, Licinius, Attilius, Terentius, Turpilius, Trabea, Lucius Afranius, Ennius.

c. *Comédie Atellane.*

Nous avons vu, dans la période précédente, l'origine de ce genre de drames. Il éprouva différentes révolutions dans celle-ci. D'abord les pièces régulières introduites par Livius Andronicus firent oublier les Atellanes, pendant que les poëtes jouoient eux-mêmes leurs pièces; mais dès qu'ils les eurent données à des troupes de comédiens, aux histrions, la jeunesse romaine, qui avoit pris plaisir à ces farces, les rapporta sur le théâtre. On les joua d'abord dans les intermèdes des tragédies à la place du chœur; car comme il n'y avoit que peu de liaison entre les actes des Atellanes, on pouvoit les partager et les jouer à diverses reprises. Ensuite on les réserva pour la fin des pièces, et on les appela alors *exodia*, c'est-à-dire sorties, à moins que ce mot ne désigne une espèce de bouffonnerie qu'on jouoit à la fin des Atellanes mêmes, comme plusieurs passages d'auteurs anciens paroissent l'indiquer.

Parmi les auteurs de comédies Atellanes de cette période on nomme L. POMPONIUS BONONIENSIS (1) et Q. NÆVIUS (2).

(1) Vers 660 de Rome.

(2) Vers 670 de Rome.

2. *Épopée.*

Les Romains eurent dans cette période des poëmes historiques, mais pas de véritable épopée. Livius Andronicus, le créateur de leur tragédie, traduisit ou imita l'Odyssée d'Homère, et Cicéron compare cet ouvrage aux statues attribuées à Dédale, dont l'ancienneté faisoit tout le mérite. Il nous reste à peine quelques vers de cette version, mais déjà nous y voyons l'ancien mètre saturnin remplacé par un hexamètre, à la vérité un peu rude encore. Festus et Priscien citent quelques vers d'un poëme historique de cet écrivain, qui célébroit les exploits des Romains, et qui avoit au moins trente-cinq livres : c'étoient probablement des espèces d'annales en vers.

Cn. Nævius (1) se servit encore du mètre saturnin dans son poëme historique sur la première guerre punique. Cicéron en parle avec estime, et il compare cet ouvrage à une statue de Myron (2), artiste célèbre par sa *vache*, chef-d'œuvre de vérité et d'expression. Le poëme de Nævius, qui ne formoit qu'un seul livre sans aucune division, fut coupé en sept livres par un grammairien nommé *Caius Octavius Lampadio* (3). Les fragmens qui en

(1) Voyez ci-dessus, p. 119.

(2) De clar. or. 29.

(3) *Suet.* de ill. gramm. 2.

entendu. *Dacier*, *Kœnig* et les autres écrivains modernes que nous avons cités, ont eu, après Casaubon, le mérite d'éclaircir tellement la question, qu'elle ne paroît plus susceptible de discussion.

Gardons-nous d'abord de confondre deux mots qui ont une ressemblance fortuite, mais une étymologie différente, la *satyre* grecque et la *satire* romaine. La satyre grecque étoit une espèce de drame, dans lequel les Satyrs jouoient un rôle principal, qui lui a fait donner le nom qu'elle porte (1). Une action dramatique, s'il est permis de réunir ces deux mots, ou une intrigue formoit donc le principal caractère de la satyre grecque, tandis que notre définition l'exclut de la satire romaine, et qu'elle est également bannie du poëme que les modernes appellent ainsi. Cette satyre, les Romains l'imitèrent dans leurs comédies *Atellanes*, en supprimant toutefois le chœur des Satyrs qui jouoit un si grand rôle dans leurs modèles (2). Comment donc faisoient les poëtes grecs, qui vouloient tourner en dérision les vices ou les ridicules de leurs contemporains? Ils donnoient à leurs compositions tantôt une forme épique, comme a fait l'auteur du *Margitès* attribué à Homère; tantôt une forme lyrique, comme a fait Archiloque, imité

(1) Voy. Hist. abr. de la litt. gr. vol. I, p. 43.

(2) Aussi Tite-Live, dans le passage que nous avons cité en parlant de l'origine du théâtre romain, appelle-t-il *satires* les premiers drames informes.

par Horace dans ses ïambes. Quelquefois ils choisirent le poëme purement didactique, à l'exemple de Simonide, auteur du poëme sur les femmes. Mais en général les poètes grecs attaquoient plutôt certains individus qui avoient offensé leur amour-propre, qu'ils ne châtioient les vices et les ridicules attachés à la foiblesse humaine, ou, s'ils sortoient quelquefois du cercle étroit que leur passion leur avoit tracé, c'étoit tout au plus pour s'en prendre à une seule espèce de travers propre à une classe d'hommes avec laquelle ils étoient journellement en rapport, c'est-à-dire la suffisance et les prétentions des philosophes et des écrivains en général. Leur indignation s'exhaloit alors dans ces poëmes appelés *silles* (1), dont Xénophane et Timon avoient donné des modèles. Il est possible que les silles aient eu quelque ressemblance avec ce que les Romains nommèrent satire; mais nous savons trop peu de choses de ce genre de composition, dont il ne nous reste qu'un très-petit nombre de fragmens (2), pour qu'une connoissance si imparfaite puisse nous autoriser à contredire l'assertion positive d'Horace et de Quintilien.

La satire romaine, dont l'antiquité s'accorde à attribuer l'invention à Ennius, se distinguoit de la satyre grecque, en ce que, dénuée d'intrigue, et ne renfermant pas d'action soutenue, elle ne devoit

(1) Voy. Hist. abr. de la litt. gr. vol. I, p. 103.

(2) On les trouve dans les Analectes de *Brunck*, vol. II, p. 67, et dans l'ouvrage cité de Casaubon.

pas être représentée sur le théâtre, mais elle étoit destinée à être lue dans le cabinet. Elle devoit à la vérité amuser et faire rire, mais cet objet n'étoit que secondaire et subordonné à un plus grand but, celui de corriger et de punir. Cette satire n'étoit ni un drame, ni une épopée, ni un poëme lyrique; ce n'étoit pas non plus un poëme didactique dans le sens restreint et propre, où ce mot signifie un ouvrage en vers qui développe, non une simple vérité, mais un système de vérités ou de doctrine, non transitoirement ou par forme de digression, mais avec méthode et par forme de raisonnement. Les anciens regardoient chaque espèce de mètres comme convenant exclusivement à un genre de poésie déterminé; l'hexamètre étoit réservé pour l'épopée et pour le poëme didactique; ce vers, alternant avec le pentamètre, étoit employé pour l'élégie; l'ïambe pour le drame; et les divers mètres nommés lyriques, pour le genre de poésie qui porte le même nom. La satire d'Ennius s'écartoit de cette règle; elle n'excluoit aucun genre de mètre; tous les rhythmes lui convenoient, et cet auteur les employa chacun à leur tour. Ce fut ce mélange de vers de toute longueur qui fit appeler satires les poëmes inventés par Ennius (1). On nommoit, d'un mot d'origine osque,

(1) Satira est carmen apud Romanos, nunc quidem maledicum et ad carpenda hominum vitia archææ comœdiæ charactere compositum, quale scripserunt Lucilius, Horatius et Persius. Sed olim carmen quod ex variis poematibus constabat, satira dicebatur, quale scripserunt Pacuvius et Ennius. *Diomed.* ap. Putsch. III, p. 482. Nous parlerons tout à

satura ou *satira* (scilicet lanx), un plat ou bassin rempli de toutes sortes de fruits qui étoient offerts tous les ans à Cérès et à Bacchus, comme les prémices de la récolte; et par suite un mets fait de plusieurs choses, un pot-pouri. Le même mot s'est conservé dans le droit romain. On appeloit *lex satura* une loi composée de plusieurs titres; diverses ordonnances défendoient de faire voter le peuple *per saturam*, c'est-à-dire de lui faire sanctionner diverses lois à la fois ou en masse, au lieu de le faire voter sur chaque objet en particulier (1).

A l'instar d'Ennius, Pacuvius fit aussi des satires. Il nous reste des ouvrages de ces deux poëtes si peu de fragmens que nous ne pouvons pas nous faire une idée plus claire de cette sorte de composition, que celle que nous devons aux grammairiens qui en ont parlé, et que nous venons de développer d'après eux. Les citations de ces satires par Varron, Aulugelle, Macrobe et les grammairiens, nous font voir encore que, pour ces deux poëtes, le mot de satire ne désigne pas diverses poésies réunies en

l'heure du changement fait par Lucilius, auquel Diomède fait allusion.

(1) Voyez *Festus*, art. Satura. et *Isidor. Hisp.* Orig. V, 16. Nous écrivons toujours *satire* quand nous parlons de la satire romaine ou moderne, et satyre, lorsqu'il est question du drame grec de ce nom. Il sera inutile d'observer que le mélange de vers que se permettoit Ennius, ne tient pas essentiellement au caractère de la satire romaine, quoique cette qualité accidentelle ait fait nommer satire toute composition de ce genre. Aussi verrons-nous bientôt que Lucilius renonça à ce mélange.

forme de recueil, mais des ouvrages uniques et complets, ou, pour nous expliquer plus clairement, qu'Ennius a écrit une satire et non des satires.

Le genre inventé par Ennius fut perfectionné par Caïus Lucilius, né à Suessa, l'an de Rome 606, ou 148 ans avant J. C., dans une famille qui appartenoit à l'ordre des chevaliers. Il servit dans la guerre de Numance sous Scipion l'Africain, et fut honoré de l'amitié de ce grand homme et de celle de Lælius. Il possédoit à Rome la maison qui avoit été bâtie pour le fils de Séleucus Philopator, roi de Syrie, pendant que ce jeune prince vivoit comme otage à Rome. Lucilius mourut à l'âge de 45 ans. Il écrivit trente livres de satires, et quelques anciens l'ont regardé comme l'inventeur de ce genre de poésie, parce qu'il lui a donné une forme plus didactique, en s'attachant encore moins qu'Ennius à produire un effet comique, qu'à corriger et châtier les vices; et plus régulière, en se servant de préférence, et dans les premiers livres exclusivement, du vers de six pieds. Ce mètre a été depuis ce temps regardé comme propre à ce genre de poésie, auquel on conserva cependant le nom de satire, qui ne lui appartenoit plus d'après sa signification primitive, mais qui a passé dans les langues modernes d'après la définition que nous en avons donnée. La satire se distingue du libelle en ce qu'elle châtie les travers des hommes sans attaquer les individus, à moins que l'opinion publique ne les ait tellement flétris qu'aucun homme de bien

ne voudroit se charger de les défendre. La satire romaine, dans le sens que l'on donne à ce mot depuis Lucilius, tient à la poésie didactique, puisque son but général est d'instruire en amusant; mais elle en diffère parce qu'elle n'en a pas la forme méthodique et philosophique.

Des trente livres de satires que Lucilius avoit composés, il ne nous reste que des fragmens; mais ils sont si nombreux qu'ils peuvent suffire pour nous faire connoître, sinon l'esprit, au moins la manière et la diction de ce poëte. Au surplus, il est si souvent question de lui dans les ouvrages des anciens, que la comparaison de leurs différens jugemens peut nous aider à le bien apprécier.

Tous s'accordent à lui reconnoître le mérite d'avoir donné une forme régulière au mètre de ses vers. Nous avons déjà dit comment il faut entendre cet éloge; nous ajouterons seulement que Lucilius tenta probablement le premier de donner à l'hexamètre cette simplicité qui le rapproche de la prose. Horace nous fait connoître (1) un autre mérite de ce poëte; il avoit plus de finesse et plus d'urbanité qu'Ennius, et son vers étoit plus limé que celui des autres poëtes de son temps. Cicéron lui donne le même éloge (2). Il imita, dit Horace (3), les auteurs de l'ancienne comédie grecque, en se per-

(1) Sat. X, 64.

(2) De or. II, 62. Epist. ad fam. XV, 9.

(3) Sat. IV, 1.

mettant la satire personnelle contre des individus généralement méprisés, et en devenant comme eux mordant et virulent. Son objet n'étoit pas d'exciter le rire, mais de châtier le vice et de signaler les coupables. En effet, *François Dousa*, qui a recueilli les fragmens de Lucilius (1), a fait remarquer les noms de seize individus attaqués dans ces fragmens, et parmi eux se trouve un Q. Opimius, le vainqueur de la Ligurie; un Cæcilius Metellus, auquel ses victoires avoient fait donner le surnom de Macédonien; un Cornelius Lentulus Lupus, qui fut le premier sénateur (princeps senatus).

Dans un passage qui a fait naître des débats parmi les philologues, Horace (2) reproche à Lu-

(1) Lugd. Bat. 1596, in-4°. Nous croyons faire plaisir à nos lecteurs en insérant ici un fragment de Lucilius, qui mérite que tous les jeunes gens l'impriment dans leur mémoire.

Virtus, Albine, est pretium persolvere verum
Queis in versamur, queis vivimu' rebus, potesse.
Virtus est homini, scire id quod quæque habeat res.
Virtus, scire homini rectum, utile, quid sit honestum,
Quæ bona, quæ mala item, quid inutile, turpe, inhonestum.
Virtus, quærendæ finem rei scire modumque;
Virtus, divitiis pretium persolvere posse.
Virtus, id dare quod reipsa debetur honori,
Hostem esse atque inimicum hominum morumque malorum,
Contra, defensorem hominum morumque bonorum;
Magnificare hos, his bene velle, his vivere amicum:
Commoda præterea patriai prima putare,
Deinde parentum, tertia jam postremaque nostra.

(2) Sat. I, 4, v. 8. et 10, v. 50.

cilius de l'incorrection, et le compare, sous ce rapport, à un fleuve troublé par le limon : il le blâme aussi d'avoir mêlé dans ses vers les mots grecs et latins. Ce jugement est en opposition avec ceux de Cicéron, de Quintilien et de l'auteur du Dialogue sur les causes de la corruption de l'éloquence : Quintilien blâme même expressément la manière dont Horace avoit parlé de Lucilius (1). La lecture de ses fragmens a fait souscrire, par la plupart des critiques modernes, à l'opinion d'Horace, et ils ont été tentés de supposer que la corruption du goût, qui avoit déjà commencé à se faire sentir du temps de Quintilien, la prédilection qu'on affectoit pour tout ce qui avoit un air antique, peuvent avoir eu quelque influence sur le jugement de Quintilien. L'opinion de Cicéron se conçoit parfaitement, lorsqu'on réfléchit à la révolution subite que la poésie romaine éprouva peu après la mort de l'orateur romain et sous le règne d'Auguste; probablement son admiration pour Lucilius auroit de beaucoup diminué s'il avoit connu Virgile et Horace.

Nous terminerons cet article par une remarque sur la versification de Lucilius; c'est qu'on voit, par un passage d'Ausone (2), que ce poëte se permettoit fréquemment ce que les grammairiens appellent la *tmésis*, ou la coupure arbitraire d'un seul mot en plusieurs.

(1) Inst. Or. X, 1.
(2) Epist. V, ad Theon.

Il existe de cette période un petit poëme de Valerius Caton, intitulé *Diræ in Battarum*, imprécations contre Battarus, qu'on peut ranger dans la classe des satires. L'auteur, célèbre grammairien du temps de Sylla, fut dépouillé de son patrimoine dans la première guerre civile. Il composa alors le poëme dont il est question, et qui est dirigé contre celui qui avoit profité de sa disgrâce pour s'approprier son bien. Suétone, ou l'auteur de l'ouvrage sur les célèbres grammairiens, nous a conservé quelques renseignemens sur Valerius Caton : il cite deux autres de ses poëmes, intitulés, l'un *Lydie*, et l'autre *Diane*, et un troisième ouvrage, probablement en prose, et intitulé *Indignatio*, dans lequel il racontoit son malheur. Ces trois ouvrages sont perdus. Quoique Suétone ne fasse pas mention des *Diræ*, on voit par ce qu'il dit de Caton, et par le nom de Lydie qui se trouve dans ce poëme, qu'il est du même auteur. Suétone ajoute que Caton vécut jusqu'à un âge fort avancé, dans une extrême pauvreté, ainsi qu'on le voit par deux fragmens de son ami Marcus Furius Bibaculus, que Suétone nous a conservés (1). Ce Furius naquit, à ce qu'on croit, à Crémone, vers l'époque de la mort de Lucilius; il fit des satires et des hendécasyllabes, dont on vante la causticité. Les anciens le plaçoient à côté d'Horace ; mais nous n'avons de lui que les deux fragmens cités.

(1) De illustr. gramm., c. 11.

4. *Épigramme.*

Nous avons parlé ailleurs (1) de la nature de l'épigramme chez les Grecs : comme les Romains ont imité ce genre de poësie, ainsi que presque tous les autres, de ce peuple spirituel et original, nous allons donner quelques développemens à ce que nous avions simplement indiqué.

Le premier qui ait introduit le mot d'épigramme dans la langue françoise est *Lazare de Baïf*, poëte mort en 1547 (2) : avant lui on dénommoit ce genre de poëmes d'après le nombre de vers dont ils étoient composés, quatrains, sixains, etc. Chez les Grecs il signifioit originairement une inscription, et c'est d'après cette étymologie qu'il faut en déterminer le caractère. L'épigramme est un petit poëme dans lequel l'auteur faisoit, comme en passant et à l'aide de peu de vers, paroître dans un jour particulier et sous une forme piquante, des personnages ou des choses remarquables. Comme les inscriptions qu'on plaçoit sur les monumens donnoient en peu de mots quelque éclaircissemens sur les personnes ou les événemens dont on avoit voulu perpétuer le sou-

(1) Hist. abr. de la litt. grecque, vol. I. p. 149.

(2) Voyez Illustrat. de la langue françoise, par *du Bellay*, liv. III, ch. 12. Nous empruntons cette citation et le fait qu'elle prouve, à *Blankenburg*, dans ses literar. Zusætze zu Sulzers allgem. Théorie der schœnen Künste, art. *Sinngedicht.*

venir, de même l'épigramme est une espèce de monument poétique sur lequel on jette un coup d'œil, qui suffit pour laisser dans l'âme un sentiment vif et quelquefois profond. Le distique suivant :

> Infelix Dido, nulli bene nupta marito :
> Hoc pereunte fugis, hoc fugiente peris,

nous représente Didon comme un exemple mémorable d'une femme malheureuse en amour, et nous rappelle en peu de mots ce que sa destinée a offert d'extraordinaire. Le premier vers est, s'il est permis de parler ainsi, la statue ou le monument qui reproduit devant nous la personne dont il est question; le second tient lieu de l'inscription, en nous expliquant brièvement de quoi il s'agit. Tel est le véritable caractère de l'épigramme.

Il s'ensuit que, pour être complète, l'épigramme doit être composée de deux parties, qu'un célèbre critique (1) appelle l'*attente* et le *dénûement*, et que nous avons comparées à un monument et à son inscription. D'après les termes dont se servent les rhéteurs, on pourroit les nommer *subjectum* et *prædicatum*. L'épigramme n'est parfaite que lorsqu'elle renferme ces deux parties, et que chacune d'elles est précise et frappante.

(1) *Lessing*, dans le premier volume de ses Mélanges (Vermischte Schriften. Berlin, 1771, in-8°). Ce grand critique, auquel les sciences et la littérature allemande ont les plus grandes obligations, a le mérite d'avoir le premier, à ce que nous croyons, fait connoître la nature de l'épigramme. Il a été notre guide dans cet article.

Cependant on range encore parmi les épigrammes de petits poëmes dans lesquels une des deux parties seulement a été exprimée, tandis que l'autre est sousentendue. Quelquefois un tel poëme ne renferme que la seconde partie, dont la première est indiquée par le titre. De ce genre est l'épigramme suivante :

De luco amœno.

Hic, Cytherea, tuo poteras cum Marte jacere.
Vulcanus prohibetur aquis, sol pellitur umbris (1).

Ces deux vers ne sont proprement que l'inscription ; le monument ou la chose sont suppléés par le titre. Ils formeroient une épigramme complète, s'ils étoient précédés de deux vers qui diroient : « Ce bocage épais entouré d'eau est consacré à Vénus. »

Du même genre est une épigramme grecque qui se trouve dans l'Anthologie, et que *Hugo Grotius* a traduite de la manière suivante (2) :

De statua Niobes.

Ex viva lapidem me di fecere ; sed ecce
Praxiteles vivam me facit ex lapide.

Cette épigramme n'est que l'inscription d'une statue de Niobé faite par Praxitèle : la première partie y manque.

Dans d'autres c'est la seconde partie qui manque : les épigrammes de cette espèce nous disent seule-

(1) Voy. *Burmanni* Anthol. lat. vol. I, p. 492.
(2) Anth. gr. ed. *H. de Bosch*, vol. II, p. 389.

ment le fait, en nous laissant le soin de faire nous-mêmes l'inscription convenable. Telle est l'épigramme suivante de Martial sur Arria (1), qui seroit meilleure si le poëte avoit seulement rapporté le peu de mots que Tacite met dans la bouche de cette héroïne, sans les gâter par une pointe spirituelle :

Casta suo gladium cum traderet Arria Pæto,
Quem de visceribus traxerat ipsa suis:
Si qua fides, vulnus quod feci, non dolet, inquit;
Sed quod tu facies, hoc mihi, Pæte, dolet.

L'épigramme suivante, tirée de l'Anthologie grecque et traduite par Grotius, est un peu plus complète (2) :

Servus Epictetus, nec corporis integer, Iro
Pauperior; sed Dîs sic quoque carus eram.

Quoique ce petit poëme paroisse ne renfermer que la première partie, ou le sujet, cependant en lisant la fin du pentamètre on sent qu'elle est ce que nous avons appelé le *prædicatum*.

Les auteurs des épigrammes peuvent avoir différentes intentions, de même que les monumens ne sont pas tous érigés dans un seul but. Quelques-uns ne servent qu'à perpétuer la mémoire d'un fait remarquable, d'un grand désastre ou d'un événement heureux; d'autres sont destinés à faire l'éloge d'un individu; quelques-uns doivent divulguer sa honte

(1) Ep. I, 14.
(2) Anth. gr. ed. *H. de Bosch*, vol. I, p. 309.

à la postérité. L'épigramme suivante n'a d'autre objet que de rappeler un grand événement :

Una dies Fabios ad bellum miserat omnes ;
Ad bellum missos perdidit una dies.

Comme ce genre de poésie n'exige pas une grande dépense de génie, les poëtes ne dédaignent pas d'en faire sur des sots et des imbéciles, pour donner aux gens sensés l'occasion de rire de leurs folies.

L'épigramme étant le plus petit de tous les poëmes, ne supporte pas la moindre tache. Dans ce poëme les idées et les expressions doivent être parfaitement claires, justes et vraies. L'objet doit être peint en quelques traits rapides et grands, qui nous mettent en état de le saisir promptement sous le point de vue qui le rend intéressant, et de le voir sous les couleurs qui lui conviennent. Ainsi que dans les monumens la simplicité est une des premières choses qu'exige le connoisseur, de même l'épigramme ne supporte aucun ornement superflu. La seconde partie ou l'inscription doit nous montrer la chose dans un jour intéressant, comme essentiellement belle ou mauvaise, comme rare et extraordinaire, ou comme ridicule. Elle doit nous surprendre ou au moins nous frapper vivement. Elle exige donc de la brièveté, de l'énergie, une simplicité naïve, ou de l'esprit, ou quelque contraste singulier, mais dans tous les cas une diction parfaite.

Revenons de ces considérations générales à la

littérature latine. Les Romains non-seulement imitèrent des Grecs ce genre, mais ils y prirent un goût particulier et y réussirent plus que dans quelques autres branches de littérature. *Aulugelle* parle de trois poëtes épigrammatiques de cette période ; il dit que toute la littérature grecque et latine n'a rien produit de plus élégant et de plus achevé que quelques-unes de leurs épigrammes(1). Ces poëtes sont, 1.° Porcius Licinius, probablement le même qui fut consul en 570 : Aulugelle cite de lui une épigramme en quatre vers, dont l'original nous a été conservé dans l'Anthologie ; une autre, en douze vers, se trouve dans la vie de Térence, attribuée à Suétone. 2° Q. Lutatius Catulus, qu'il ne faut pas confondre avec deux hommes du même nom, et qui étoient père et fils ; l'un de ces deux, homme savant, a écrit, d'un style que les anciens comparoient à celui de Xénophon, l'histoire de son consulat, ou de l'année 652, où Marius défit les Teutons à Aix ; l'autre fut consul en 676, l'année de la mort de Sylla, et fut le premier qui, après la découverte de la conspiration de Catilina, proclama Cicéron père de la patrie. Le Q. Catulus dont nous parlons n'est connu que par deux épigrammes que Cicéron et Aulugelle nous ont transmises (2) ; mais Aulugelle, en opposant un de ces morceaux à tout ce que la Grèce a produit de plus gracieux, ignoroit qu'il

(1) *Aulug.* XIX, 9.

(2) *Cicero* de N. D. I, 28. *Aulug.* XIX, 9.

n'est que la traduction d'une épigramme de Callimaque, dans laquelle Catulus n'a changé que le nom du jeune homme auquel elle est adressée (1). 3° L. VALERIUS AEDITUUS ne nous est connu que par les deux épigrammes rapportées par Aulugelle. Nous en citerons une; elle pourra donner une idée de ce genre de poésie. Le poëte adresse la parole à un esclave qui l'éclaire la nuit pour le conduire chez son amie (2):

Quid faculam præfers, Phileros, qua nil opus nobis?
  Ibimus: hic lucet pectore flamma satis.
Istam non potis est vis sæva extinguere venti,
  Aut imber cœlo candidu' præcipitans.
At contra hunc ignem Veneris, nisi si Venus ipsa,
  Nulla est quæ possit vis alia opprimere.

Enfin Priscien rapporte une épigramme de L. POMPONIUS. Si c'est le même que celui qui fut surnommé Bononiensis, et dont nous avons parlé ci-dessus (3), il a été antérieur aux trois poëtes cités par Aulugelle (4).

(1) Voy. *Burmann.* Anthol. lat. vol. I, p. 676, note.

(2) Lib. III, p. 602, ed. Putsch.

(3) Voyez p. 140.

(4) On trouve aussi cette épigramme dans l'Anthologie de Burmann, vol. I, p. 672.

II. PROSE.

L'HISTOIRE, l'éloquence, la philosophie, la jurisprudence, la grammaire et l'agriculture forment les six sections dans lesquelles nous divisons les ouvrages en prose qui ont paru dans cette période.

1. *Histoire.*

Les annales en vers dans le genre de celles qu'Ennius avoit composées, ne peuvent pas être regardées comme des ouvrages historiques. Deux écrivains de la fin du troisième siècle avant J. C. essayèrent les premiers de donner une histoire de Rome; mais l'un et l'autre écrivirent en grec. Ce furent L. CINCIUS ALIMENTUS et C. ACILIUS. Le premier, qui étoit de l'ordre des sénateurs, servit comme lieutenant du consul T. Quintius Crispinus, dans la seconde guerre punique, et fut fait prisonnier par Annibal. Tite-Live, en parlant de cet historien, l'appelle *diligens talium (i. e. antiquorum) monimentorum auctor* (1). Festus, Aulugelle et d'autres grammairiens nous ont conservé quelques fragmens de ses ouvrages dont ils nous donnent les titres suivans: *Annales, de comitiis, de consulum potestate, de officio juris-*

(1) *Tite-Live*, VII, 3. Je ne sais pourquoi, dans la traduction de Durean de La Malle, le mot *diligens* n'a pas été rendu.

consulti, *de festis*, *mystagogicon*, *de verbis priscis*, *de re militari*, *de Gorgia Leontino*. Ces productions, dont les titres, ainsi que l'éloge que Tite-Live fait de Cincius, indiquent que les antiquités romaines étoient le principal objet de ses recherches, étoient écrites en latin, à l'exception de ses Annales (1). Quant à Acilius, ses ouvrages rédigés, comme ceux de Cincius, en grec, avoient été traduits en latin par un certain Claudius. Tite-Live et Cicéron les citent (2).

Le premier historien latin en prose fut Quintus Fabius Pictor. Il vécut pendant la seconde guerre punique, et fut envoyé, après la bataille de Cannes, à Delphes, pour consulter l'oracle sur les moyens d'apaiser la colère des Dieux. Ses annales sont fréquemment citées par Tite-Live, Denys d'Halicarnasse, Aulugelle, etc.; mais les fragmens que leurs citations nous ont conservés sont peu considérables.

Marcus Porcius Cato, dit le Censeur, publia un ouvrage sur l'histoire romaine, qu'il intitula

(1) *Aulugelle* (XVI, 4.) nous a conservé un fragment de Cincius, dont nous devons faire mention à cause de sa singularité. Cet antiquaire raconte qu'anciennement lorsqu'on levoit des troupes, les tribuns militaires faisoient jurer aux soldats de leur compagnie que ni dans le camp, ni dans l'espace de dix milles à la ronde, ils ne voleroient pas au-delà de la valeur d'une pièce d'argent par jour, et que s'ils *trouvoient* quelques effets d'un plus grand prix, ils les rapporteroient à leur chef: les choses qu'il leur étoit permis de s'approprier sont exceptées dans la formule; c'étoit une pique, le fût d'une lance, du bois, des navets, des fourrages, une outre, un sac, un flambeau.

(2). *Tite-Live*, XXV, 39. XXXV, 14. *Cic.* de Off. III, 32.

Origines, et qui étoit composé de sept livres. Nous donnerons quelques détails sur cet écrivain, lorsqu'il sera question de son traité sur l'agriculture, le seul qui nous soit parvenu; car de ses *Origines* et de son traité *de re militari*, il ne nous reste que des fragmens très-peu importans. Le dominicain *Jean Nanni*, plus connu sous le nom d'*Annius Viterbiensis*, inséra, dans ses *Antiquitates variæ* (Romæ, 1498), les Origines de Caton, fabriquées par lui-même, comme si c'étoit un ouvrage authentique.

Après Caton vinrent L. SCRIBONIUS LIBO, auteur d'annales citées par Cicéron (1), et A. POSTUMIUS ALBINUS, qui fut consul en 603, deux ans avant la troisième guerre punique. Il écrivit une histoire en grec, et des annales en latin.

Cicéron parle aussi des annales de L. CALPURNIUS PISO FRUGI, qui fut consul l'an 621 de Rome; il se plaint de ce que cet ouvrage étoit trop abrégé, et l'appelle *annales exiliter scripti* (2). Cette excessive concision qui déplaisoit à Cicéron, paroît à Aulugelle (3) *simplicissima suavitas et rei et orationis*. Il cite comme exemple un passage qui est en effet le modèle d'un style dénué de tout ornement (4).

(1) Ep. ad Att. XIII, 31, 32.

(2) Brut. 27. Voyez aussi Or. II, 12.

(3) N. A. XI, 14.

(4) Ce passage étant fort court et singulier, nous le plaçons ici : « Eundem Romulum dicunt ad cœnam vocatum, ibi non multum bibisse,

L. Cassius Hemina publia, vers l'an 608, des annales en quatre livres, dont le dernier étoit intitulé : *Bellum punicum posterior* (1).

Q. Fabius Maximus Servilianus, qui, après avoir été consul en 612, fit, l'année suivante, la paix avec Viriathe, et parvint, en 628, à la censure, composa des annales et un traité sur le droit pontifical.

C. Fannius, gendre de C. Lælius surnommé Sapiens, se distingua dans la guerre contre Viriathe, et écrivit une histoire dont Marcus Brutus fit un abrégé (2).

C. Sempronius Tuditanus, qui fut consul en 625, laissa des commentaires historiques dont Pline cite le treizième livre.

L. Cælius Antipater écrivit, vers la même époque, l'histoire de la seconde guerre punique ; C. Sempronius Asellio celle de la guerre de Numance, qu'il avoit faite comme tribun militaire. Aulugelle en cite le quatorzième livre.

Parmi les historiens de cette époque, on cite encore deux Gellius, nommés Sextus et Cneius, ainsi que Clodius Licinius, M. Junius Gracchanus,

quia postridie negotium haberet. Ei dicunt : Romule, si istud omnes homines faciant, vinum vilius sit. Is respondit : Immo vero carum, si quantum quisque volet, bibat ; nam ego bibi quantum volui. »

(1) Priscien, qui cite ce titre, observe qu'anciennement on disoit posterior au neutre.

(2) Ces mots de Salluste : *Fannius vere*, que cite le grammairien Victorinus, nous autorisent-ils à dire que Salluste loue la véracité de cet historien ?

Q. Aelius Tubero, Q. Lutatius Catulus, qui, après avoir pris part, en 652, au triomphe de Marius sur les Cimbres, se tua dans la guerre civile, pour ne pas tomber entre les mains des émissaires que son ancien collègue avoit envoyés pour le faire mourir (1). L. Otacilius Pilitus, qui enseigna la rhétorique à Pompée, est cité comme le premier affranchi qui ait osé écrire un ouvrage historique : il prit pour sujet les faits du père de son élève, et ceux de cet illustre disciple. L. Sisenna qui fut l'ami de Pomponius Atticus, et écrivit l'histoire romaine depuis la prise de Rome par les Gaulois jusqu'aux guerres de Sylla. On l'estimoit plus que tous les historiens qui avoient écrit avant lui, ce qui fut cause que Varron intitula Sisenna son traité sur l'histoire. Le même Sisenna commenta Plaute.

Cette période fournit aussi quelques biographies. M. Aemilius Scaurus (2), célèbre par son éloquence

(1) Voyez ci-dessus, p. 158.

(2) On trouve dans le vingt-quatrième volume des Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres, un mémoire très-intéressant sur la vie et les mémoires de cet homme d'état, par le *président de Brosses*. Scaurus étoit né en 591; il fut consul en 639, et une seconde fois en 649. Cependant de Brosses doute qu'il soit parvenu une seconde fois à cette dignite suprême. Il triompha, en 640, des Liguriens et des Carnes; ensuite il eut, en sa qualité de prince du sénat, la plus grande influence dans les affaires de la république, jusqu'à sa mort, arrivée vers 666. Pendant sa censure, en 645, il fit construire une des deux chaussées connues sous le nom de voie Emilienne, celle qui conduisoit de Pise à Tortone, ainsi que le pont près de Rome, anciennement nommé Milvius, aujourd'hui Ponte-Molle. Ce fut lui qui, accusé en

et sa fermeté, et cependant soupçonné de n'avoir pu résister à l'appât de l'or, et de s'être laissé gagner par Jugurtha, écrivit, vers 640, des mémoires de sa vie, dont il ne nous reste que quelques fragmens cités par Valère-Maxime et par les anciens grammairiens, mais qui ne sont d'aucun usage pour l'histoire de ce temps-là. Tacite rapporte (1) que ces mémoires passèrent pour être très-fidèles. P. RUTILUS RUFUS, consul en 649, donna en latin l'histoire de sa vie, et en grec celle de la guerre de Numance. Une perte infiniment à regretter est celle des mémoires de SYLLA, écrits par lui-même, dont le vingt-unième livre est cité par Priscien. Le dictateur mourut avant d'avoir achevé cet ouvrage, qui fut continué et publié par son affranchi CORNELIUS EPICADIUS. (2)

663 par le tribun Varius, d'avoir reçu de l'argent de Mithridate pour susciter la guerre des alliés, se défendit par peu de mots que Quintilien rapporte (Inst. or. V, 12.) Quoique malade, il se rendit à la place publique, appuyé sur les bras de quelques jeunes gens de la première distinction, et s'adressant au peuple assemblé : « Romains, leur dit-il, est-ce à vous de juger de mes actions? ce sont vos pères qui les ont vues! Je m'en rapporte cependant à ce que vous en penserez. Un certain Varius, Espagnol, accuse Marc-Emile d'avoir trahi la république en faveur d'un roi de Pont : Marc-Emile, prince du sénat, le nie; il n'existe pas de preuves, qui faut-il croire? » A l'instant le peuple obligea, par ses cris, l'accusateur à se désister de sa poursuite.

(1) Vit. Agric. c. 1.

(2) Sylla étoit un homme instruit, et aimoit les arts et les sciences. Il ne faut prendre que comme une plaisanterie, et comme un jeu de mots, ce qu'au rapport de Suétone, César disoit de lui, savoir : Syllam *literas* nesciisse, qui *dictaturam* deposuerit.

2. *Éloquence* (1).

L'éloquence fut, dès l'origine de la république, cultivée avec succès, parce que, mieux que la naissance, elle donnoit l'influence politique, et menoit à la considération et aux honneurs; mais, pendant plusieurs siècles, elle fut plutôt un talent donné par la nature, qu'un art qu'on apprenoit dans les écoles. L'histoire cite, comme les plus grands orateurs de cette période, M. Cornelius Cethegus, qui fut consul en 550, et auquel Ennius, dans un fragment qui nous a été conservé par Cicéron (2), attribue *os suaviloquens*; Caton l'ancien, dont il existoit, du temps de Cicéron, cent cinquante discours que cet orateur estimoit beaucoup; les deux Gracchus, savoir Sempronius, tué en 621, et Cajus, qui périt douze ans après; Sulpicius Galba, trop fameux par la guerre horrible qu'il fit aux Lusitaniens en 603; L. Licinius Crassus, qui fut consul en 659, et dont la harangue contre C. Papirius Carbo, prononcée à l'âge de vingt ans, est citée comme un chef-d'œuvre par Cicéron; et surtout Marc-Antoine, aïeul du triumvir, qui, à cause de son éloquence, porte le surnom de l'Orateur, et fut consul en 655. De tous

(1) *Cicero*, de clar. orat.

(2) Brut. c. 15.

les discours de ces orateurs, il ne nous reste rien, si ce n'est quelques fragmens de ceux de Caton.

L'éloquence ne fut enseignée comme un art que depuis la fameuse ambassade de Carnéades, dont nous allons parler. Cet art étoit regardé alors comme une branche de la philosophie, et il l'est en effet : aussi les qualités de rhéteurs et de philosophes furent-elles confondues. Cependant nous trouvons que, vers la fin de cette période, il a existé à Rome des écoles particulières de rhétorique latine. Lucius Plotius Gallus fut, vers 666, le maître de Cicéron ; L. Ottacilius Pilitus fut celui de Pompée. Ces deux professeurs sont devenus plus célèbres par leurs élèves que par leur propre mérite.

3. *Philosophie* (1).

Pendant les premiers siècles de la république, la philosophie étoit inconnue à Rome, même de nom. Les autres peuples avec lesquels les Romains furent en rapport avoient fait bien peu de progrès dans la recherche des vérités abstraites, et les Romains eux-mêmes trouvoient trop d'occupation dans la guerre et dans la culture de leurs champs, pour penser à des spéculations philosophiques. Une partie

(1) Voyez *Brucker*, hist. crit. philos. Lips. 1777, 6 vol. in-4°. *J. G. Buhle* Lehrbuch der Gesch. der Philosophie, Gœtting. 1796, 9 vol. in-8°. *C. V. Kindervater* Anmerk. u. Abhandl. über Cicero's Bücher v. d. Natur der Götter. Leipz. 1790, 2 Bd. in-8°.

de l'Italie seulement, celle qu'on appeloit Grande-Grèce, se distinguoit, sous ce rapport, du reste de la péninsule. L'arrivée de Pythagore dans ce pays y répandit l'esprit des spéculations métaphysiques, et y fit connoître une morale plus pure. Il est assez vraisemblable que quelques rayons de cette nouvelle lumière pénétrèrent jusqu'à Rome, et que dans cette ville on donna la qualité de pythagoricien à tout homme qui étendoit la sphère de ses connoissances au-delà de celles de ses concitoyens. C'est sans doute par un reste de cette habitude que les générations suivantes regardèrent Numa comme un disciple de Pythagore (1), quoique ce philosophe ait fleuri plus de cent cinquante ans après la mort du second roi de Rome (2).

Lorsque par la suite les Romains entendirent parler de philosophie, les circonstances les autorisoient à la regarder comme dangereuse à l'état. Ils n'eurent pas tort de penser qu'elle pourroit porter atteinte à leur religion, qui étoit si intimement liée à l'existence de leur gouvernement et au maintien de toutes leurs institutions politiques. Cette science leur vint des Grecs; mais, à l'époque où ils eurent les premiers rapports avec ce peuple, la Grèce étoit sur le point de perdre le peu de puissance et de liberté qui lui restoit, tandis que la prospérité de Rome alloit en augmentant. Faut-il

(1) Voy. *Cic.* Tuscul. IV, 1.

(2) Voy. Hist. abrégé de la litt. gr. vol. I, p. 71.

s'étonner que les Romains aient attribué à la philosophie une décadence qui avoit bien d'autres causes, surtout lorsque nous voyons tous les jours des esprits superficiels faire des raisonnemens semblables? Le caractère dégradé des Etoliens et des Achéens ne pouvoit inspirer de l'estime à une nation sévère, laborieuse et guerrière, tels que les Romains étoient à cette époque.

Nous avons vu comment la belle littérature grecque fut portée à Rome; la philosophie le fut par les trois ambassadeurs que les Athéniens y envoyèrent vers la fin du sixième siècle. Ces hommes, distingués par leurs talens et leur éloquence, étoient l'académicien *Carnéades*, le stoïcien *Diogène* et *Critolaüs* le péripatéticien. Pendant que le sénat délibéroit sur l'objet de leur mission, ces orateurs, qui n'étoient rien moins qu'exempts de la vanité qui caractérisoit les Grecs, donnèrent des lectures publiques sur des matières de philosophie et de rhétorique. Leur succès fut prodigieux; les jeunes gens les plus distingués par leur naissance les écoutoient avec admiration, et recherchoient avec enthousiasme leur société. Ce fut surtout le génie transcendant de Carnéades qui emporta tous les suffrages, et opéra une révolution parmi la jeunesse romaine, qui abandonna les plaisirs de son âge pour s'appliquer à l'étude de la philosophie. Cajus Acilius, d'une des premières familles patriciennes, tint à honneur de pouvoir servir d'in-

dans l'arrêt d'expulsion les rhéteurs latins, circonstance qui paroît prouver que la philosophie étoit déjà professée par des Romains.

Toutes ces mesures pour réprimer l'élan qu'avoient pris les esprits furent insuffisantes. Les rapports avec les Grecs se multiplièrent de jour en jour, surtout depuis l'époque de la troisième guerre punique. Soit comme militaires, soit comme appartenant à la suite des proconsuls, soit comme fermiers des revenus de l'état, une foule de citoyens romains se rendoit sans cesse dans les provinces conquises, et y connut, avec le luxe et la mollesse, les arts et la littérature des Grecs. Ce peuple, naturellement vain, n'aura pas manqué de faire parade aux yeux de ses vainqueurs des avantages que les productions de l'esprit lui donnoient sur eux. Plusieurs Romains étudièrent alors la littérature étrangère, et la philosophie grecque gagna de nouveaux partisans. On peut citer comme exemple Scipion, le vainqueur de Carthage. Ce grand homme aimoit avec passion la littérature et la philosophie : au milieu de ses occupations, il trouva moyen de donner une partie de son temps à l'étude ; l'historien Polybe et le stoïcien Panætius étoient, dans la ville comme à la guerre, ses compagnons inséparables (1). Les ouvrages de Xénophon formoient sa lecture favorite. Deux autres hommes illustres, C. Lælius, et L. Furius, imitèrent cet exemple ; ils

(1) *Vell. Pat.* I, 13.

cultivoient diverses branches des lettres, et surtout la philosophie du Portique, sans toutefois souscrire à tous les principes de Zénon.

La philosophie stoïcienne trouva de zélés adhérens parmi les jurisconsultes ; la morale de ce système convenoit surtout à des hommes qui, par état, ne connoissoient rien de plus important que la justice et l'obéissance aux lois ; elle convenoit en général au caractère grave de ceux des Romains ne s'étoient pas laissé entraîner par la corruption générale. Parmi les jurisconsultes qui ont fait cas de cette philosophie, et l'ont appliquée à l'étude du droit, nous nommerons surtout P. RUTILIUS RUFUS, SEXTUS POMPEJUS, l'oncle du grand Pompée, Q. AELIUS TUBERO, et surtout le plus illustre des Mucius, Q. MUCIUS SCÆVOLA, qu'on distingua de son cousin qui portoit le même nom, par l'épithète de grand-pontife. Nous en parlerons lorsqu'il sera question des jurisconsultes. Nous dirons seulement ici que P. Rutilius Rufus, qui fut consul en 649, se rendit aussi célèbre par la sévérité avec laquelle il réprima les vexations que les fermiers-généraux faisoient éprouver aux habitans des provinces, que par le courage avec lequel il supporta l'exil auquel la haine de ces hommes le fit condamner injustement. Lorsqu'il vint chercher un asile en Asie, les provinces et les villes lui adressèrent des députations pour lui demander la préférence ou lui offrir leurs services, et c'est ainsi que l'intégrité de l'homme d'état reçut une récompense digne du philosophe.

L'homme de cette période auquel la philosophie grecque eut les plus grandes obligations, sous le rapport de son admission à Rome, fut L. Licinius Lucullus, qui avoit été consul en 680. Dans ses campagnes en Macédoine et en Asie, et surtout après ses victoires sur Mithridate, ce grand homme eut occasion de connoître les meilleurs philosophes qui vivoient alors, principalement à Athènes, et de lire leurs ouvrages et ceux de leurs devanciers. Il apprit à aimer les lettres, et surtout la philosophie. Sans s'attacher exclusivement à aucune secte, il préféra l'Académie; non la moyenne ni la nouvelle, qu'Arcésilas et Carnéades avoient fondées, mais l'ancienne, qui comptoit encore des adhérens (1). De ce nombre étoit *Antiochus* d'Ascalon, disciple de Philon, mais qui avoit aussi fréquenté le stoïcien Mnesarchus, et faisoit cas de la philosophie péripatéticienne. En un mot, Antiochus étoit un éclectique qui se rapprochoit beaucoup du stoïcisme. Lucullus s'attacha à ce philosophe, et en fit son maître, et c'est pour cela que, dans les Académiques de Cicéron, Lucullus soutient les principes de l'ancienne Académie contre ceux de la nouvelle.

De retour à Rome, Lucullus employa d'une manière grande et noble les richesses immenses qu'il avoit assez mal acquises pendant ses campagnes. Il

(1) Voy. Hist. abr. de la litt. gr. vol. I, p. 133.

établit une bibliothèque dont l'usage étoit accordé à tous ceux qui vouloient en profiter. Elle ne contribua pas peu à répandre dans la capitale le goût de la philosophie et l'amour des lettres ; car les livres y étoient alors de la plus grande rareté. Cicéron, qui d'ailleurs avoit de l'estime pour Lucullus, tira grand parti de ce riche dépôt. On n'a aucun détail sur le genre de livres qu'il renfermoit. On y trouvoit sans doute les ouvrages des disciples de Socrate, et surtout des académiciens et des stoïciens, ainsi que les principaux historiens et poëtes. On connoissoit aussi à cette époque ceux d'Epicure. Il est probable que Lucullus les porta à Rome. Les livres d'Aristote y furent envoyés en 668 par Sylla (1).

C'est ainsi que les Romains eurent tous les secours nécessaires pour étudier dans les sources les différens systèmes de philosophie que l'esprit spéculatif des Grecs avoit imaginés. Ils se livrèrent avec zèle à cette étude ; mais ceux même qui y firent les progrès les plus marquans s'attachèrent rarement à une secte ou école particulière ; ils choisissoient dans les diverses doctrines ce qui avoit le plus d'analogie avec leurs principes ou leurs sentimens, et ainsi chacun se formoit sa philosophie. On feroit probablement trop d'honneur à ces Romains, si l'on attribuoit cet *éclecticisme* à une raison éminente, à

(1) Voy. Hist. de la litt. gr. vol. I, p. 121.

un haut degré de sagacité, qui, ayant approfondi tous les systèmes, connoissoit le foible de chacune. Il provenoit bien plutôt de l'étude superficielle qu'ils en avoient faite. Pour pénétrer dans les secrets intimes de la philosophie spéculative, il faut un loisir et une tranquillité que ne permettoit pas aux Romains leur forme de gouvernement, ni leur manière de vivre. Disons mieux, peu d'entre ces hommes d'état cultivoient la philosophie pour elle-même; la plupart ne voyoient en elle qu'une humble suivante de l'éloquence, et par conséquent un moyen d'acquérir le talent de briller dans les assemblées populaires; d'autres la regardoient comme un délassement convenable à un homme du monde, comme une récréation permise après des occupations sérieuses. Le peuple, à son tour, ne cessa de la mépriser, comme il faisoit de toutes les sciences et de tous les arts qu'il avoit appris des Grecs; ils lui paroissoient des hochets de la vanité, des instrumens de la mollesse et des choses indignes du nom romain.

Nous avons nommé les principaux Romains qui se distinguèrent comme philosophes dans cette période; tous les autres qui méritent d'être cités sont postérieurs à Sylla. Lucullus même, dont la carrière glorieuse avoit commencé avant la mort du dictateur, appartient, comme protecteur de la philosophie, à la période suivante.

4. *Jurisprudence* (1).

Nous commencerons par indiquer les principales lois rendues pendant cette époque, en écartant toutefois celles qui avoient pour objet les droits politiques des citoyens ou qui avoient été provoquées par des circonstances passagères.

Les progrès de la corruption des mœurs fixèrent l'attention des magistrats ; dès l'an 526, le tribun *Scatinius* fit rendre une loi contre toutes sortes de vices honteux ; elle est intitulée *de nefanda Venere* (2).

Une loi somptuaire, *de fullonibus*, des foulons, dirigée contre le luxe des habits, fut publiée l'an 534 de Rome, 220 ans avant J. C., à la demande du tribun *Metellus* (3). La loi *Oppienne*, dont le but étoit de mettre des bornes au luxe des femmes, fut rendue cinq ans après ; mais au bout de vingt ans il fallut la rapporter (4).

La loi *Atinienne*, de l'an 557, fixa les droits du propriétaire d'un effet volé (5).

(1) *Bach*, hist. jurisprud. rom. Ed. VI. ed. *Stockmann*. Lips. 1807. in-8°.

(2) *Quintil.* Inst. or. IV, 2, n. 68. VII, 4.

(3) *Plin.* H. N. XXXV, 17.

(4) *Tite-Live*, XXXIV, 1.

(5) *Gell.* N. A. XVII, 7.

Le tribun du peuple, *M. Sempronius*, fit publier, l'an 561, une nouvelle loi contre l'usure; les usuriers avoient trouvé moyen d'éluder les lois précédentes, en prenant des prête-noms parmi les peuples alliés qui ne pouvoient être soumis aux lois romaines; mais par la loi de Sempronius les alliés furent obligés de se conformer, en matière de créance, à la jurisprudence suivie à Rome (1).

La loi *Orchia*, de l'an 573, détermina le nombre de convives qu'il étoit permis d'inviter à un banquet (2).

La loi *Aquilienne*, de la même année, fixoit l'amende à payer par celui qui avoit causé du dommage à autrui sans intention criminelle (3).

Le tribun *Q. Voconius Saxa* fit interdire, l'an 685, la faculté d'instituer pour héritier une personne du sexe (4).

La loi *Mamilienne*, de l'année 589, régla la démarcation des biens-fonds (5).

Une nouvelle loi somptuaire fut publiée, en 593, contre le luxe de la table, par le consul *C. Fannius Strabo* (6); elle fixoit le maximum de la dé-

(1) *Tite-Live*, XXXV, 7.

(2) *Macrob.* Sat. II, 13.

(3) *Cic.* Brut. c. 34.

(4) *Cic.* Verr. I, 42, 43.

(5) *Cic.* Leg. 21.

(6) *Macrob.* Sat. II, 13.

pense pour un banquet. Dix-sept ans après elle fut étendue à toute l'Italie, et on soumit à l'amende tous ceux qui avoient assisté à un repas pour lequel on avoit excédé la dépense permise.

Dès l'an 605 il fallut mettre des bornes à la rapacité des gouverneurs de provinces. Le tribun *L. Calpurnius Piso* fit rendre la première loi à ce sujet (1).

L'an 614 il fut statué, par *Memmius*, que les citoyens absens par ordre de l'état ne pourroient être traduits en justice pour aucun crime (2).

La loi de *Sex. Peducæus*, publiée l'an 641, étoit dirigée contre l'inceste (3).

Les peines prononcées contre le luxe de la table par la loi de *Fannius* furent renouvelées et aggravées, en 657, par la loi de *P. Licinius Crassus* (4).

Une loi immorale et révolutionnaire, qui devoit ruiner la confiance publique, fut celle que fit rendre un des chefs du parti populaire, *L. Valerius Flaccus*, le même qui fut tué par Fimbria. En vertu de cette loi les débiteurs pouvoient se libérer en payant le quart du capital qu'ils devoient. Elle fut rendue en 668 sous le consulat des deux démagogues *Marcius* et *Cinna* (5).

(1) *Cic.* Verr. IV, 25.
(2) *Valer. Max.* III, 7.
(3) *Cic.* de N. D. III, 30.
(4) *Macrob.* Sat. II, 13.
(5) *Vell. Pat.* II, 23.

Sylla, maître de Rome, publia une série de lois qui établissoient le gouvernement aristocratique. Elles sont connues sous le nom de *lois Cornéliennes*. Plusieurs autres ordonnances émanées de ce dictateur étoient dirigées contre les crimes les plus communs à cette époque, les empoisonnemens, les faux, la corruption des juges, etc.

Nous avons vu dans la précédente période comment les patriciens, pour réparer le tort qu'avoit causé à leur autorité la trahison d'un secrétaire d'Appius Claudius, inventèrent une nouvelle espèce de formules de droit qu'ils nommèrent *notes*. Mais dès l'an 552 de la république, un jurisconsulte, nommé SEXTUS AELIUS CATUS, publia ces notes dans un ouvrage qui fut connu sous le nom de *droit Elien*. Cependant les patriciens conservèrent la connoissance des lois comme un héritage de famille, qui leur donnoit une grande autorité dans un état où les décisions des jurisconsultes équivaloient presqu'à des lois; mais depuis que TIBERIUS CORUNCANIUS, premier plébéien parvenu au pontificat suprême, eut ouvert une école publique de jurisprudence (1), les plébéiens commencèrent à s'adonner à l'étude de cette science, anciennement mystérieuse, et vers la fin de cette période il s'introduisit un usage d'après lequel tous les jeunes citoyens, après avoir pris la toge virile, s'attachoient pendant quelque temps à un

(1) *Voyez* ci-dessus, p. 88.

des jurisconsultes de Rome les plus distingués; et, en assistant à ses consultations, ils se formoient eux-mêmes à la connoissance du droit.

Il nous reste à donner les noms des plus célèbres jurisconsultes de cette période.

P. LICINIUS CRASSUS, surnommé DIVES, fut consul l'an 549 de Rome, 205 ans avant J. C. Tite-Live dit qu'il connoissoit à fond le droit pontifical (1).

Nous avons parlé de SEXTUS AELIUS PÆTUS CATO qui, en 556, fut consul. Son frère PUBLIUS, consul en 553, fut aussi un célèbre jurisconsulte. Leur contemporain L. ACILIUS, surnommé SAPIENS, écrivit des commentaires sur les lois des douze tables. Deux membres de la famille fabienne se distinguèrent aussi, SER. FABIUS PICTOR, qui écrivit sur le droit des pontifes, et Q. FABIUS LABEO.

T. MANLIUS TORQUATUS, consul l'an 589 de Rome, passa pour un grand jurisconsulte.

Le célèbre CATON L'ANCIEN étoit aussi grand jurisconsulte qu'historien et homme d'état. Il écrivit des commentaires de droit civil, et des consultations ou réponses, où il nomme les parties par leurs vrais noms. Son fils, M. PORCIUS CATO LICINIANUS, qui mourut en 600, étant désigné comme préteur pour l'année suivante, donna son nom à la *règle Catonienne*.

(1) XXX, 1. Dans ce passage, Tite-Live fait l'énumération de tous les avantages que Crassus devoit à la nature et à la fortune.

Marcus Junius Brutus laissa sept livres sur le droit civil, dont Cicéron ne regardoit que trois comme authentiques (1).

Manius Manilius, consul en 605, laissa un ouvrage en trois livres sur le même sujet, et un autre qui étoit intitulé *Manilii monumenta*.

P. Cornelius Scipio Nasica, qu'à un âge peu avancé l'opinion publique avoit déjà nommé le *meilleur citoyen* (2), étoit regardé comme un grand jurisconsulte. Les services qu'il avoit rendus en cette qualité furent récompensés par une maison qui lui fut donnée aux frais de l'état. Il fut consul en 563. Ses connoissances et l'excellence de son caractère passèrent à son fils qui portoit le même nom, sinon que l'estime de ses concitoyens lui donna l'épithète de Corculum. Ce dernier fut consul en 592 et 599.

La famille Mucienne se distinguoit par les connoissances des lois qui y étoient héréditaires. Q. Mucius Scævola qui, l'an 535 de Rome, 219 avant J. C., fut le chef de l'ambassade envoyée à Carthage, étoit regardé comme un grand jurisconsulte. Il fut préteur en 537. Son petit-fils, Publius, consul en 621, passe pour être l'auteur de ce fonds d'expérience qui resta le patrimoine de cette famille. Son cousin Quintus, augure et consul en

(1) De or. II, 55. On ne connoît pas le degré de parenté qui existoit entre ce Brutus et celui qui tua Jules César.

(2) *Tite-Live*, XXIX, 14.

637, s'attacha le jeune Cicéron, qui passa dans la société de ce savant jurisconsulte les années de son adolescence. Un frère naturel (1) de Publius, qui, ayant été adopté par P. Licinius Crassus, prit le nom de P. Licinius Crassus Mucianus Dives, fut consul en 623, et périt dans la guerre contre Aristonicus. Il jouissoit à Rome et dans les provinces de la plus grande considération, tant comme jurisconsulte, que pour sa connoissance de la langue grecque dont il avoit fait une étude toute particulière, et dont il parloit tous les dialectes. Enfin Quintus fils du premier Publius, fut, après la mort de Quintus l'augure, le maître de Cicéron. Celui-ci l'appelle le plus grand orateur parmi les jurisconsultes, et le plus grand jurisconsulte parmi les orateurs. Il périt dans la guerre de Marius. On le distingue par l'épithète de grand-pontife. Il est l'inventeur de la *Caution Mucienne*, et publia divers ouvrages, l'un, intitulé ὅροι, définitions, est le plus ancien livre dont on trouve des extraits dans le Digeste (2).

P. Rutilius Rufus, le stoïcien (3), est cité dans le Digeste. Deux autres stoïciens, Sextus Pompeius, l'oncle du grand Pompée, et Q. Aelius Tubero (4)

(1) Nous prenons ici ce mot dans le sens où il est opposé à celui d'adoptif.

(2) Nous donnons, p. 184, la filiation des Mucius.

(3) *Voyez* ci-dessus, p. 173.

(4) *Cic.* Brut 38, et ci-dessus, p. 173.

se distinguèrent dans la carrière du droit; mais ils furent tous surpassés par L. CRASSUS, surnommé ORATOR (1).

5. *Grammaire* (2).

La signification des mots de *grammaire* et de *grammairien* a varié à différentes époques. Les Romains donnoient d'abord le nom de *litteratus*, homme lettré, qui répond exactement au grec γραμματικὸς, à tout homme instruit, possédant sa langue, la parlant et l'écrivant avec une certaine pureté; *qui aliquid diligenter et acute scienterque possint aut dicere aut scribere*, dit Corne-

(1) Voyez ci-dessus, p. 184. Voici la filiation des Mucius qui se distinguèrent par leur connoissance du droit.

Q. MUCIUS SCÆVOLA, envoyé en 555 à Carthage, préteur en 537. Jurisconsulte estimé.

- Q. MUCIUS SCÆVOLA, consul en 579.
  - Q. MUCIUS SCÆVOLA, augure, consul en 637, grand jurisconsulte, maître de Cicéron, gendre de Lælius.
  - Deux sœurs mariées, l'une à L. Crassus, l'orateur; l'autre au C. Marius le jeune.
- P. MUCIUS SCÆVOLA, consul en 580.
  - P. MUCIUS SCÆVOLA, tribun du peuple, consul en 621, grand jurisconsulte.
    - Q. MUCIUS SCÆVOLA, consul en 659, grand jurisconsulte, maître de Cicéron après la mort de son cousin. Il fut tué en 672 par ordre de Marius le fils.
      - *Mucia*, ép. Cn. *Pompeius*.
  - P. LICINIUS CRASSUS DIVES [illegible], consul en 623, grand jurisconsulte.

(2) *Suétone*, de illustr. gramm.

lius Nepos dans un ouvrage cité par Suétone (1). Cet auteur fait encore connoître la nuance qu'on mettoit entre *litteratus* et *litterator;* le premier désigne un homme possédant parfaitement la connoissance de sa langue, tandis que l'autre exprime un moindre degré d'instruction (2). Ces dénominations furent remplacées ensuite par celle de *grammaticus*, que nous traduisons ordinairement par grammairien, mais qui seroit mieux rendu par philologue, pour distinguer la classe de littérateurs qui le portoit, des grammairiens proprement dits, qui ne s'occupoient que des règles de la langue, et que les Grecs nommoient γραμματισταὶ, *grammatistes*. En effet, la science grammaticale, chez les anciens, renfermoit toutes les différentes parties qu'on nomme aujourd'hui philologie, savoir la grammaire proprement dite, la critique littérale, et l'interprétation ou l'art de commenter les auteurs à l'aide de l'histoire, de la géographie, de la philosophie, etc.

On conçoit facilement qu'un peuple qui, comme les premiers Romains, ne respiroit que la guerre et les conquêtes, ne dut pas faire cas d'une science dont le but étoit d'enseigner à parler avec pureté et élégance une langue encore presque barbare. Il se passa près de six siècles avant qu'ils eussent

(1) De illustr. gramm. 4.

(2) Illum quidem absolute, hunc mediocriter doctum. *Ibid.*

l'idée d'une pareille étude. CRATÈS *de Malles*, qu'Attale, roi de Pergame, avoit envoyé à Rome, environ 168 ans avant J. C., fut celui qui éveilla à Rome le goût des recherches grammaticales. Ce grammairien s'étant cassé une jambe, employa le temps de sa convalescence à faire des lectures publiques. Elles rouloient probablement sur quelques auteurs grecs; car sans doute Cratès ne possédoit pas la langue latine, et, quand même il l'auroit sue, la littérature des Romains étoit encore dans son enfance, puisqu'Ennius venoit de mourir (1). Cependant Suétone observe que les lectures de Cratès fixèrent l'attention des Romains sur leur littérature naissante; qu'il s'éleva des hommes qui commentèrent et firent mieux connoître le peu de poésies latines qui existoient. Il cite CAIUS OCTAVIUS LAMPADIO, qui divisa en sept livres le poëme de Nævius sur la guerre punique, comme par la suite QUINTUS VARGUNTEIUS divisa les annales d'Ennius dont il faisoit lecture devant un auditoire nombreux. Il

(1) Quelques critiques ont révoqué en doute l'assertion de Suétone, qui dit que Cratès de Malles enseigna le premier la grammaire à Rome. Ils se fondent sur ce que le grammairien SPURIUS CARVILIUS, qui, d'après Aulugelle, inventa la lettre G, ayant été l'affranchi de ce Sp. Carvilius, qui, l'an 523 de Rome, donna le premier exemple d'un divorce, il doit avoir été antérieur à Cratès, qui n'arriva dans cette ville qu'en 586. On voit bien que ce calcul ne prouve rien, puisqu'on ne nous dit ni à quel âge Carvilius divorça, ni quand il donna la liberté à son esclave, qui peut avoir reçu ce don étant enfant encore. Au reste, Suétone ne parle pas de ce grammairien.

nomme encore, parmi ces premiers grammairiens, deux chevaliers, l'un L. Aelius, surnommé Præconinus, parce que son père étoit crieur public, et Stilo, parce qu'il composoit des discours pour les patriciens; il a été le maître de Varron et de Cicéron, et tellement attaché à la cause des *optimates*, que lorsque, en 654, Q. Metellus Numidicus fut exilé, il l'accompagna. L'autre grammairien cité par Suétone, est Servius Clodius, gendre d'Aelius. Cependant la plupart des grammairiens furent des esclaves, et Suétone rapporte quelques exemples qui prouvent que ces savans esclaves, qui probablement étoient Grecs, s'achetoient à des prix très-élevés. Du nombre des affranchis qui s'illustrèrent à Rome furent Sævius Nicanor; Aurelius Opilius, qui accompagna Rutilius Rufus dans son exil à Smyrne, et écrivit un commentaire en neuf livres sur divers écrivains en prose et en vers; M. Antonius Gniphon, Gaulois de naissance, instruit dans la littérature grecque qu'il avoit apprise à Alexandrie où il avoit été élevé, et dans la littérature latine qu'il connut à Rome. Il enseigna d'abord les sciences grammaticales dans la maison paternelle de Jules-César, qui, né cent ans avant J. C., étoit fort jeune alors; ensuite il établit une école dans sa propre maison, où il professa aussi la rhétorique. Il vécut au-delà de la période dont nous parlons, et Cicéron fréquenta ses leçons lorsqu'il étoit déjà revêtu de la dignité de préteur. Il

laissa un ouvrage sur la langue latine en deux volumes. Valerius Cato, dont nous avons cité un poëme (1), fut un des plus célèbres grammairiens de cette période et de la suivante; il forma un grand nombre d'élèves et publia divers ouvrages.

Il ne nous reste rien de ces grammairiens.

6. *Économie rurale.*

La culture de la terre a de tout temps été regardée comme une occupation convenable à un vrai républicain; aussi voyoit-on les plus illustres citoyens de Rome, après avoir administré les affaires de l'état ou commandé les armées, retourner aux champs de leurs pères pour les cultiver. Les Romains acquirent ainsi une somme d'expériences et de connoissances pratiques qui, consignées par écrit, firent naître une nouvelle science, celle de l'économie rurale. Dans cette branche de la littérature, les Romains ne trouvèrent guère de modèles parmi les Grecs. Fondée sur les observations, cette science prit parmi les premiers un caractère d'originalité qui se trouve rarement dans leurs ouvrages.

Le premier qui rédigea par écrit ses expériences agronomiques, fût Marcus Porcius Priscus Cato, dit

(1) *Voyez ci-dessus*, p. 152.

MAJOR ou l'ANCIEN, surnommé aussi CENSORIUS (1). Nous avons déjà plusieurs fois eu occasion de parler de cet illustre républicain ; c'est ici le lieu de donner quelques détails sur sa vie, car de tous les ouvrages qu'il a publiés, celui qui traite de l'économie rurale est le seul que le temps ait épargné.

Caton naquit l'an 520 de Rome, 234 avant J. C., d'une famille peu illustre, à Tusculum, aujourd'hui Frascati, petite ville située à quelques lieues de Rome. Après avoir passé sa première jeunesse à la campagne, il se rendit à Rome et y fréquenta le barreau. Quoiqu'il ne tînt à aucune famille distinguée, il parvint aux plus grandes dignités de l'état. Il fit plusieurs campagnes dans la seconde guerre punique. En 549 il fut adjoint comme questeur au grand Scipion l'Africain, avec lequel il se brouilla, pendant l'exercice de ses fonctions, pour le reste de sa vie. En quittant l'Afrique, il trouva Ennius en Sardaigne ; il l'amena à Rome, et apprit le grec à l'aide de ce maître. Neuf ans après il fut consul, fit une campagne glorieuse en Espagne, et obtint l'honneur du triomphe. En 570 il fut censeur ; dans l'exercice de cette fonction il montra non moins de passion que de sévérité. Il mourut en 605, au

(1) Ses vrais noms étoient M. Porcius Priscus ; on y ajouta le surnom de Cato, à cause de sa prudence, et celui de Censorius pour la rigidité avec laquelle il avoit exercé la censure. L'épithète de Major le distingue de son arrière-petit-fils, Caton d'Utique.

l'usurier comme pire que le voleur. Mais quand ils vouloient louer un bon citoyen, ils l'appeloient un bon agriculteur et un sage économe. C'étoit le plus grand éloge qu'on pût faire de quelqu'un. Le négociant met son industrie à gagner de l'argent; mais, comme je l'ai dit, son état est exposé à toutes sortes de périls et de calamités. L'agriculture, au contraire, produit des hommes robustes et d'excellens soldats; elle offre le gain le plus honnête, le plus sûr, et qui n'est pas envié par les autres; ceux qui s'en occupent n'ont pas le temps de penser le mal. »

Nous terminons cet article par le portrait qu'un grand peintre a tracé de Caton (1). On peut y joindre sa vie par Cornelius Népos et par Plutarque.

« Ce grand homme réunissoit au plus haut degré la force du génie et l'énergie du caractère, et, dans quelque condition que le sort l'eût fait naître, il devoit être lui-même l'artisan de sa fortune. Egalement profond dans les affaires civiles et dans l'économie rurale, il ne lui manquoit aucun des talens qui honorent le particulier ou qui illustrent l'homme public. Les uns ont dû leur élévation à la jurisprudence, les autres au talent de la parole, d'autres à l'éclat de leur gloire militaire. Génie souple et

(1) *Tite-Live*, XXXIX, 40. Nous citons toujours d'après la traduction de Dureau de La Malle.

flexible, Caton excelloit dans tous les genres, et sembloit exclusivement né pour celui dont il s'occupoit. Au dehors, guerrier intrépide, il s'étoit signalé dans les combats par plusieurs actions brillantes; parvenu aux premiers honneurs de la guerre, il déploya tous les talens d'un grand capitaine. A Rome, il fut la lumière et l'oracle du barreau, soit comme jurisconsulte, soit comme orateur. Plusieurs ont brillé par une éloquence dont ils n'ont laissé aucun monument après leur mort; la sienne lui survécut et respire encore dans des écrits de tous les genres. Il nous reste de lui un grand nombre de plaidoyers, soit pour lui-même et ses cliens, soit contre ses rivaux. Egalement terrible dans l'attaque et dans la défense, il savoit parer les coups de ses adversaires, et leur en porter de redoutables. Ses ennemis, et il s'en fit un grand nombre, lui donnèrent autant d'exercice qu'il leur en donna lui-même. Sa lutte éternelle contre la noblesse fut aussi pénible, aussi fatigante pour elle que pour lui. Il faut convenir qu'il poussa l'austérité jusqu'à la rudesse, la véhémence jusqu'à l'aigreur, et la liberté jusqu'à l'invective; mais invulnérable aux passions, d'une probité rigide, il méprisa la faveur et les richesses. Simple dans sa manière de vivre, patient dans les travaux, intrépide dans les périls, il sembloit avoir reçu de la nature une âme et un corps de fer; la vieillesse même, qui relâche tous les ressorts, ne put altérer cette constitution vigoureuse. A quatre-vingt-six ans, mis en cause, il se

défendit lui-même, et rédigea son plaidoyer que nous avons encore : à quatre-vingt-dix, il intenta une accusation contre Serv. Galba devant le peuple. A l'occasion de la censure, la noblesse, qui l'avoit traversé toute sa vie, redoubla contre lui ses efforts; tous les candidats, à l'exception de L. Flaccus, son collègue dans le consulat, se réunirent pour l'écraser; et leurs motifs n'étoient pas seulement le désir d'obtenir la censure pour eux-mêmes, et l'indignation de voir un homme nouveau parvenir à cette dignité; ils prévoyoient bien qu'un magistrat tant de fois maltraité par eux, et d'un caractère haineux et vindicatif, exerceroit la censure avec une sévérité dangereuse pour la réputation de la plupart de ses antagonistes. Caton, en demandant des voix, n'en avoit pas moins la menace à la bouche, et reprochoit à ses ennemis une opposition qui ne venoit, disoit-il, que de la crainte que leur inspiroit un magistrat intègre et courageux. En même temps il appuyoit L. Valerius de tout son crédit. « C'étoit le seul collègue avec lequel il lui fût possible de réprimer les excès d'un luxe corrupteur, et de faire revivre l'austérité des mœurs antiques. » Animé par ces sorties véhémentes, le peuple, malgré l'opposition de la noblesse, non-seulement éleva L. Porcius à la censure, mais encore lui donna pour collègue L. Valerius Flaccus. »

TROISIÈME PÉRIODE.

Depuis la mort de Sylla jusqu'à celle d'Auguste, 78 avant J. C., jusqu'à 14 ans après J. C.

Age d'or de la littérature romaine.

Le gouvernement établi par Sylla avoit été cimenté par le sang impur d'une foule d'ambitieux et de leurs satellites; mais pour le maintenir il auroit fallu exterminer toute la génération et pouvoir la remplacer par une population plus vertueuse. Déjà les hommes qui devoient renverser un jour la république étoient entrés dans la carrière. Lucullus et Crassus avoient fait leurs premières armes sous le dictateur contre le parti de Marius; lui-même avoit donné à Pompée le surnom de Grand; et, devinant le génie de César, il avoit dit qu'en ce jeune homme étoit renfermé plus d'un Marius. A peine le dictateur étoit-il mort, que la république fut menacée d'un des plus grands dangers qu'elle eût jamais courus. Fatigués de toutes les vexations qu'ils avoient éprouvées, les Espagnols et les Lusitaniens avoient

pris les armes (1); leur chef, le généreux Sertorius, d'accord avec Mithridate qui avoit armé l'Asie, alloit transporter la guerre en Italie, et s'unir à l'armée des gladiateurs que Spartacus avoit engagés à la révolte (2). L'assassinat délivra Rome de Sertorius (3); Crassus anéantit les gladiateurs (4); Lucullus rompit la puissance de Mithridate (5). Enfin Pompée, devenu l'idole du peuple par l'activité avec laquelle il avoit terminé (6) la guerre des pirates qui avoient long-temps intercepté les subsistances de Rome, fut revêtu de pouvoirs extraordinaires pour délivrer la république du seul ennemi qui lui restât, de Mithridate. Le favori du peuple porta ses armes victorieuses jusqu'au bord de l'Euphrate, et força le souverain du Pont de chercher un refuge au-delà de la mer Noire chez un fils ingrat (7). La Bithynie, avec la Paphlagonie et le Pont; la Syrie, avec la Cilicie et la Phénicie, devinrent des provinces romaines; l'Arménie fléchit sous la puissance de la république.

Des hommes qui avoient joui d'un pouvoir aussi énorme que celui dont Pompée avoit été revêtu, ou qui, comme Crassus, possédoient des richesses

(1) L'an 677 de Rome, 77 av. J. C.
(2) 681 de Rome, 73 av. J. C.
(3) 682 de Rome, 72 av. J. C.
(4) 683 de Rome, 71 av. J. C.
(5) Même année.
(6) 687 de Rome, 67 av. J. C.
(7) 688 de Rome, 66 av. J. C.

immenses, ne pouvoient guère rentrer dans la classe des simples citoyens. L'histoire de vingt siècles ne fournit que peu d'exemples d'un désintéressement si vertueux. Rome alloit devenir le théâtre de débats sanglans, lorsque César, plus ambitieux que Pompée et Crassus, parvint à conclure entre eux un accord connu sous le nom de premier triumvirat (1). Les deux chefs restèrent à la tête des affaires de la république; pour prix de sa médiation, César obtint le gouvernement des Gaules; l'état de cette contrée lui fournit plus d'un prétexte pour aiguiser les armes et exercer les légions qui bientôt devoient anéantir l'indépendance de la république. Après la mort de Crassus, qui s'étoit flatté de cueillir de nouveaux lauriers en combattant les Parthes, et qui n'y éprouva qu'une défaite honteuse suivie d'une mort ignominieuse (2), l'union ne put durer long-temps entre Pompée et César. Jaloux de la gloire dont ce dernier s'étoit couvert dans les Gaules, Pompée engagea le sénat à lui retirer le commandement. Ce décret imprudent (3), puisque le sénat n'avoit pas assez de force pour le soutenir, fut le signal de la guerre civile. César passe le Rubicon, limite de son proconsulat; en soixante jours il se rend maître de Rome et de toute l'Italie, que Pompée et le sénat avoient quittée pour se sauver en Grèce. César ne juge pas le

(1) 694 de Rome, 60 av. J. C.
(2) 701 de Rome, 53 av. J. C.
(3) 705 de Rome, 49 av. J. C.

moment arrivé pour les y suivre; avec la promptitude qui caractérise toutes ses actions, il vole en Espagne et y extermine le parti républicain; de retour à Rome, il est proclamé dictateur, mais échange cette dignité contre le consulat (1); soudain il transporte ses forces en Grèce, et, dix-neuf mois après le sénatus-consulte qui l'avoit déclaré ennemi de la patrie, la bataille de Pharsale le rend l'arbitre de la république.

Le gouvernement de César, revêtu de la dictature, ne dura pas quatre ans. L'assassinat de cet homme extraordinaire (2) plongea la république dans une suite de guerres civiles plus funestes et plus meurtrières que celles qu'on avoit vues jusqu'alors. Un second triumvirat se forme sous de malheureux auspices (3) entre Antoine, Lépidus et le jeune Octavien, fils adoptif de César, et héritier de son nom et de son ambition. Les premiers triumvirs, satisfaits de gouverner la république, n'avoient pas répandu de sang; les seconds avoient des vengeances à exercer. Les proscriptions dont Marius et Sylla avoient donné le funeste exemple furent renouvelées; le plus pur sang des citoyens fut versé; et, après les derniers efforts du parti républicain, la bataille de Philippes décida à jamais l'anéantissement de la liberté (4).

(1) 706 de Rome, 48 av. J. C.
(2) Le 15 mars de l'an 710 de Rome, 44 av. J. C.
(3) 711 de Rome, 43 av. J. C.
(4) 712 de Rome, 42 ans av. J. C.

Le sang versé pour satisfaire les haines des tyrans de Rome, ne put cimenter leur union. D'abord le foible Lépidus fut privé, sans coup férir, de la part d'autorité que ses collègues lui avoient laissée (1). Le sort des armes décida entre Marc-Antoine et Octavien. La bataille d'Actium laissa celui-ci seul maître de l'état (2).

Avec cet événement un nouvel ordre de chose commence. La république et la liberté ne furent conservées que de nom; tous les pouvoirs se trouvèrent concentrés entre les mains d'Octavien, qui prit le titre d'Auguste (3). Une administration ou plutôt un règne de quarante-quatre ans lui donna le temps de faire oublier les crimes par lesquels il s'étoit élevé à la puissance absolue. Cette époque est citée comme une des plus belles de l'histoire. Sous ce prince, Rome jouit presque sans interruption des douceurs de la paix. Les provinces, sagement gouvernées, s'enrichirent par l'industrie et le commerce. La liberté étoit anéantie, mais le despotisme, caché sous les formes les plus populaires, en rendoit les orages peu regrettables.

La période qui s'écoula entre la mort de Sylla et celle d'Auguste est le siècle d'or de la littérature romaine. Le mépris que les sévères répu-

(1) 718 de Rome, 36 av. J. C.

(2) 2 sept. de l'année 723, 31 av. J. C.

(3) 727 de Rome, ou 27 av. J. C. Contre l'usage ordinaire, nous l'appelons Octavien, et non Octave. Son adoption lui avoit fait changer le dernier nom.

blicains avoient affecté pour les lettres grecques fit place à l'enthousiasme le plus vif et le plus général. Toute la jeunesse romaine étoit instruite par des Grecs ou par des Romains qui avoient fait leurs études en Grèce. L'éloquence des Grecs, leur philosophie et leur poésie trouvèrent à Rome des imitateurs qui approchèrent de leurs modèles. Des voyages littéraires en Grèce furent regardés comme faisant nécessairement partie de l'instruction d'un jeune patricien ; Apollonie, Rhodes, Mitylène et Athènes furent les écoles que fréquenta de préférence la jeunesse romaine. Un grand nombre de fonctionnaires ou de militaires que leur état conduisoit en Grèce, beaucoup de chevaliers que les spéculations du commerce fixèrent dans ses villes, et surtout dans ses ports de mer, connurent et aimèrent la littérature grecque. Rome vit se multiplier le nombre de ses trésors littéraires. La première bibliothèque publique fut fondée par Asinius Pollio, et placée dans le temple de la Liberté, sur le mont Aventin. César avoit eu le projet d'en établir plusieurs; il avoit chargé Varron de l'achat des livres qui devoient les composer. Auguste exécuta ce projet; il plaça une bibliothèque au-dessus du portique qui portoit le nom de sa sœur, et la nomma bibliothèque d'Octavie; une autre fut jointe au temple d'Apollon sur le mont Palatin.

Les conquêtes des Romains répandirent leur langue. La suite nombreuse qui accompagnoit les

gouverneurs dans leurs provinces, la foule des négocians qui s'y portoit, mais surtout l'introduction de la jurisprudence romaine, favorisèrent les progrès du latin. Ils furent tels que dans plusieurs provinces il remplaça entièrement les idiomes nationaux. Cependant tous les efforts des Romains ne purent jamais réussir à l'introduire en Grèce, et dans les provinces qui avoient anciennement fait partie de l'empire d'Alexandre. A Rome même la langue grecque prit dans cette période une si grande vogue, qu'elle put être regardée comme la langue de la bonne société.

POÉSIE.

Les Romains cultivèrent dans cette période un grand nombre de genres de poésies, le drame, l'épopée, la poésie didactique, la satire, l'ode, l'élégie, l'héroïde et la pastorale.

1. *Drames.*

Une réunion de circonstances empêcha que l'art dramatique ne s'élevât à Rome à la perfection qu'il avoit atteint à Athènes. Une tragédie qui ne trouvant pas dans les épopées nationales de matériaux propres à être portés sur le théâtre, dut avoir recours à des fables inconnues à la plupart des spectateurs; et une comédie qui ne peignoit que des mœurs étrangères, ne pouvoient vivement intéresser le peuple romain. A Rome les spectacles étoient donnés par les édiles, dont le principal objet devoit être d'amuser un peuple grossier et dénué d'instruction; il leur falloit des choses qui frappassent les sens; les jouissances de l'esprit n'étoient pas faites pour un public de ce genre. Pour être juste, il faut dire aussi que l'immense étendue des théâtres romains, qui contenoient jusqu'à quatre-vingt mille spectateurs, n'étoit pas favorable à des pièces régulières : il devoit être impossible d'entendre les acteurs, malgré tous les artifices

qu'on employoit pour renforcer le son de leur voix. Des représentations qui permettoient d'étaler une grande pompe, et qui charmoient les yeux plutôt que l'esprit, devoient être beaucoup plus du goût d'un public composé comme celui de Rome, que des tragédies et des comédies imitées du grec. Aussi dans la période où nous entrons renonça-t-on presqu'entièrement à ces drames réguliers; et les Pacuvius, les Plaute et les Térence eurent à peine un successeur; un nouveau genre de spectacle, propre aux Romains, y prit vogue, ce sont les *mimes* (1). Ce genre ne doit être confondu ni avec la pantomime, ni avec les mimes grecs. La pantomime étoit une espèce de ballet, dans lequel une fable étoit représentée par les gestes, les attitudes et la danse; c'étoit ce que nous nommons un ballet pantomime. Les mimes grecs étoient de petites pièces en vers qui contenoient une fable dont la durée ne suffisoit pas pour une comédie, mais dans lesquelles le jeu mimique des acteurs n'étoit pas plus essentiel qu'il ne l'est dans tout ce qui paroît sur le théâtre (2). Les mimes des Romains, au contraire, tenoient à la fois du ballet ou plutôt du jeu mimique (car la danse même en étoit exclue), et de la poésie dramatique; ils ne renfermoient pas une

(1) Voyez *W. C. L. Ziegler*, de mimis Romanorum. Gotting. 1788, in-8°.

(2) *Voyez* Histoire abrégée de la littérature grecque, vol. I, p. 47.

fable ou action complète, mais de simples scènes détachées. Les auteurs de ces pièces produisoient sur le théâtre un caractère qui, placé dans différentes situations, étoit tourné en ridicule; ce rôle étoit rempli par celui qu'on nommoit préférablement l'*acteur*. Souvent il récitoit un monologue; quand il y avoit plusieurs interlocuteurs, ils ne paroissoient pourtant que pour faire ressortir le rôle principal. Le caractère qu'on jouoit ainsi étoit pris dans les dernières classes de la société; il étoit peint en traits forts et énergiques, qui devoient exciter le rire des spectateurs plutôt que charmer leur esprit. Le poëte ne fournissoit que les principaux traits du tableau, ou le canevas du rôle; les détails étoient ajoutés par les acteurs, qui en improvisant s'abandonnoient à leur gaieté naturelle. L'auteur même de la pièce y jouoit ordinairement le principal rôle : c'est cette circonstance qui est cause qu'un si petit nombre de citoyens libres se sont occupés à composer des mimes. Avant d'entrer en action, l'auteur exposoit dans un prologue le sujet de la petite pièce qui alloit être représentée, afin de mettre les auditeurs en état de se passer d'une exposition régulière, et de comprendre ce qui pouvoit n'être indiqué qu'imparfaitement par les paroles et les gestes des interlocuteurs. On s'embarrassoit peu de trouver un dénoûment raisonnable à une intrigue folle : lorsque l'acteur ne savoit comment sortir de l'embarras où il s'étoit mis,

il s'enfuyoit précipitamment, la toile se levoit (1), et la pièce étoit finie.

Pour amuser la classe de spectateurs, au plaisir de laquelle les mimes étoient principalement destinés, leurs auteurs imitoient le langage ignoble du peuple; ils couroient après les solécismes, et les locutions basses et vicieuses contrastoient avec le langage des personnes mieux élevées qu'ils faisoient quelquefois monter sur la scène.

Ces farces grossières, après avoir fait les délices de la populace et avoir remplacé d'abord les Atellanes, et ensuite toute espèce de spectacle dramatique, prirent elles-mêmes une forme un peu plus régulière, peu avant le temps de Jules-César. Les auteurs des mimes ne se contentèrent plus de la gloire d'amuser le peuple par des plaisanteries souvent indécentes; ils portèrent plus haut leurs prétentions, et mêlèrent dans leurs folies des vérités utiles et de belles maximes. Ils usèrent de la liberté que leur accordoit ce genre de drame, pour lancer des traits personnels contre les chefs de l'état. Cet usage dégénéra en licence, et attira dans la suite aux mimes l'animadversion des empereurs, peu disposés à souffrir de pareilles railleries (2).

(1) Chez les anciens, on baissoit le rideau pour commencer la pièce; on le relevoit lorsqu'elle étoit finie.

(2) Julius Capitolinus nous a conservé un exemple remarquable de la hardiesse des mimes. Le féroce Maximin, doué d'une corpulence excessive, se trouvant au théâtre, un acteur, profitant de l'ignorance de l'empereur, prononça des vers grecs dont le sens étoit : « Souvent celui

Le plus célèbre auteur de mimes parmi les Romains fut DECIMUS LABERIUS, chevalier, né l'an 645 de Rome, 109 ans avant J. C. Il fut un de ces nobles Romains que l'amour seul des lettres avoit engagés à se faire auteurs, et qui ne recherchoient dans cette occupation que leur amusement. Il composa des mimes qu'il livroit aux acteurs ordinaires, et dans lesquels il châtioit, par une satire mordante, les vices et les ridicules de ses contemporains. Il excelloit surtout dans l'art des jeux de mots et des calembours, s'il nous est permis de nous servir de cette expression moderne. Ses mœurs étoient irréprochables, et son caractère le faisoit considérer parmi les hommes de sa classe. Il avoit vécu avec honneur jusqu'à l'âge de soixante ans, lorsque Jules-César, voulant faire oublier aux Romains les discordes civiles, en leur procurant tous les divertissemens auxquels ils prenoient plaisir, s'adressa aussi à tous les auteurs et artistes qui avoient travaillé pour le théâtre. Il exigea du vieux Labérius qu'il concourût à un combat théâtral, qu'il jouât lui-même un de ses mimes, et qu'il parût sur

qu'un seul n'a pu tuer a été massacré par la foule. L'éléphant est un animal bien grand, et cependant on parvient à le tuer; le lion et le tigre sont forts, et cependant on les fait mourir. Garde-toi de la multitude, toi qui ne crains pas chacun individuellement. » Sans doute le tyran s'aperçut de la sensation que ces vers avoient produite; il en demanda l'explication aux courtisans qui l'entouroient: ils lui répondirent que c'étoient d'anciens vers faits contre des hommes difficiles (homines asperos), et lui, ajoute l'historien, Thrace et barbare qu'il étoit, il le crut. Voy. *Jul. Cap.* in Maximin., c. 9.

le théâtre avec le plus fameux acteur du temps. Après avoir résisté aux invitations du dictateur, Labérius se crut obligé de céder enfin à des ordres suprêmes. L'état de comédien étoit regardé à Rome comme déshonorant pour un homme libre, et surtout pour un chevalier. Labérius, en se chargeant d'un rôle indigne de sa naissance, adressa au peuple sa justification dans un prologue qu'on peut regarder comme un des beaux monumens de la littérature romaine, et qui fait vivement regretter la perte des mimes d'un tel écrivain. Labérius, cédant à la force à laquelle rien ne peut résister, exprima ses regrets en homme libre et en vrai républicain. On ne peut lire ce petit morceau sans estimer son auteur qui, au milieu d'un rôle qui auroit dégradé tout autre, sut conserver sa dignité. Nous ignorons au reste le sujet de la pièce dans laquelle Labérius parut, mais Macrobe, qui nous a conservé cette anecdote et le prologue, rapporte aussi quelques vers qui s'y trouvoient, et dont l'un est devenu proverbe. *Necesse est multos timeat, quem multi timent*, dit l'auteur, et sur-le-champ les regards de tous les spectateurs se tournèrent vers César. Soit mécontentement du dictateur, soit justice, César adjugea le prix du combat théâtral à Publius Syrus, qui avoit concouru avec Labérius; mais, pour rendre à celui-ci la qualité de chevalier que sa complaisance lui avoit fait perdre, il lui remit un anneau d'or avec une somme d'argent, et l'invita à aller s'as-

seoir parmi les spectateurs de sa classe. Mais les chevaliers serrèrent tellement leurs rangs, que Labérius ne put s'asseoir. Cicéron, placé sur le banc des sénateurs et voyant l'embarras de Labérius, lui dit : Je te ferois volontiers place si nous étions moins à l'étroit. Cela m'étonne, répliqua le poëte, puisque tu as l'habitude de t'asseoir sur deux chaises; faisant ainsi allusion au caractère un peu équivoque de Cicéron, qui avoit voulu être l'ami de Pompée sans se brouiller avec César.

Publius qui, au jugement de César, vainquit Labérius dans le combat théâtral dont nous avons parlé, étoit un esclave originaire de la Syrie, ainsi que l'indique son surnom de Syrus. Charmé de l'esprit qu'il montroit dans son enfance, son maître lui avoit donné une bonne éducation et la liberté, sans laquelle la première auroit été un triste présent. On sait peu de circonstances de la vie de ce poëte. Les mimes qu'il composa se distinguoient par l'excellence des sentences morales qu'il avoit l'habitude d'y semer. Les acteurs de ce genre de pièces avoient la mémoire remplie de ces lieux communs et de ces préceptes, pour en faire usage lorsque l'occasion s'en présentoit, en les plaçant très à propos dans leurs canevas. Les mimes de Publius, dont les anciens parlent comme de morceaux dignes d'être cités à côté des plus belles productions de la littérature romaine, ont péri; mais il existe un recueil de huit cent cinquante-deux sentences morales, qui ont été extraites pour

l'usage que nous avons indiqué. Les manuscrits leur donnent quelquefois le titre de *Sentences de Publius Syrus et de Sénèque*, sans doute parce que Sénèque en a conservé quelques-unes par ses citations. Ces sentences ne brillent pas par le sel ou la finesse des pensées; ce sont des maximes fournies par l'expérience de la vie, et énoncées sans aucune prétention : elles frappent par leur simplicité et leur vérité (1).

Le plus célèbre mimographe après ces deux coryphées fut Cn. Mattius, l'ami de César, à la mémoire duquel il resta attaché à l'époque où le meurtre du dictateur fut prôné comme un acte de patriotisme. Lorsque nous parcourrons la liste des correspondans de Cicéron, nous ferons mention de la belle lettre que Mattius écrivit à cette occasion. Les anciens font cas de son esprit, et le nomment un poëte savant, sans doute parce qu'il possédoit les deux langues, grecque et latine. Les pièces qu'il composa étoient intitulées *Mimiambes :* il publia aussi une Iliade. Des premiers il ne nous reste que quelques vers (2).

Vers la fin de la vie d'Auguste on faisoit grand

(1) La Bruyère a répandu dans ses Caractères presque toutes les sentences de Publius Syrus. Il en a traduit quelques-unes; il a donné aux autres un tour nouveau, un peu plus d'étendue, et les a présentées sous plusieurs faces différentes. Cette remarque est du traducteur françois de ces sentences, *J. Accarias de Sérionne. Voyez* l'Etna de P. Cornelius Severus, et les sentences de Publius Syrus traduites en françois, etc. Paris, 1736. in-12. p. 235 suiv.

(2) Voyez *Burmann*, Anth. lat. vol. I, p. 630.

cas des mimes d'un Grec, nommé PHILISTION, qui, selon toute apparence, étoit natif de Nicée. On ne sait pas précisément s'il écrivit ses pièces en grec ou en latin.

Juvénal fait mention d'un auteur de mimes nommé CATULLE, qui vécut sous Néron et jusqu'au temps de Domitien, puisque le satirique en parle comme de son ami (1). Sous ce prince florissoient aussi LATINUS et LENTULUS. Le dernier jouoit le rôle d'un certain Laureolus, fameux chef de brigands de ce temps, qui à la fin de la pièce étoit attaché à la croix. Pline le jeune parle d'un de ses contemporains qui écrivoit des mimes, et qu'il appelle VERGINIUS ROMANUS (2); sous les Antonins, Julius Capitolinus fait mention d'un certain MARIUS MARULLUS. En nommant ces poëtes nous avons anticipé sur la période suivante, parce que nous n'aurons plus l'occasion de parler des mimes.

Revenons au drame régulier. Banni de la scène, il continua de faire l'amusement de quelques hommes de mérite qui s'en occupoient dans leurs cabinets. C. JULIUS CÆSAR STRABO qui, après avoir été grand-pontife, fut tué, avec son frère Lucius, par ordre de Cinna, est cité par Asconius Pædianus (3) parmi les bons poëtes tragiques de son temps. Son

(1) Sat. XII, 29. *Voyez* aussi VIII, 185.

(2) *Plin.* Ep. VI, 21. Scripsit mimiambos tenuiter, argute, venuste atque in hoc genere eloquentissime.

(3) Enarr. in Cic. or. ed. de Paris, 1520, p. XII.

parent, le dictateur C. JULIUS CÆSAR, grand amateur de poésies, et qui, au récit de Plutarque, lut ses ouvrages aux pirates dont il étoit devenu le prisonnier, laissa une tragédie intitulée *Oedipe*, qu'Auguste défendit, dit-on, de publier. P. ASINIUS POLLIO composa aussi des tragédies, et L. VARIUS, un des meilleurs poëtes de son temps, fit une tragédie intitulée *Thyeste*, qui, d'après le jugement de Quintilien (1), pouvoit être mise à côté des plus beaux chefs-d'œuvre des Grecs (2). C'est lui qui se joi-

(1) Inst. or. X, p. 227 de l'édit. de Deux-Ponts.

(2) Un ancien scholiaste d'Horace, cité communément sous le nom du *scholiaste de Cruquius*, parce que cet éditeur l'a fait connoître, accuse L. Varius d'avoir volé cette tragédie à CASSIUS SEVERUS de Parme, poëte de la même époque, mentionné avec éloge par Horace (Ep. I, 4, 3.), et qui a composé des élégies et des épigrammes dont il ne nous reste rien; car les savans ont reconnu qu'une petite pièce en 19 vers hexamètres, intitulée Orpheus, et qu'on trouve entre autres dans l'Anthologie latine de *Burmann* (vol. 1, p. 97), a été fabriquée par *Achilles Statius* (Estaço), Portugais qui, en 1553, publia à Anvers un commentaire sur l'Art poétique d'Horace. L'accusation faite à la mémoire de Lucius Varius, par le scholiaste de Cruquius, a été répétée depuis par plusieurs savans, entre autres par *Gér. Vossius* (de poetis latinis, p. 23), par *Gesner* et *Baxter*, dans leurs éditions d'Horace, et par *P. Burmann* (l. c. dans la note). M. *Wieland* a le mérite de l'avoir vengée, en faisant voir que le scholiaste de Cruquius a confondu les individus et les époques. Cassius de Parme, qui avoit été un des meurtriers de César, prit parti pour Marc-Antoine dans la guerre civile qui éclata entre celui-ci et Octavien, et commanda une partie de sa flotte à la bataille d'Actium. Après la malheureuse issue de ce combat, Cassius se retira à Athènes, où le poursuivit la vengeance du vainqueur. *Quintus Varus* (ou Q. Atius Varus) se chargea d'en être l'instrument; il trouva Cassius au milieu de ses livres, et le tua (*Val. Max*. I, 7. §. 7.) Le scholiaste a confondu Varus avec Varius, et la bataille d'Actium avec celle de Philippes, et ne mérite par conséquent aucune croyance. Le même commentateur allemand remarque à cette occasion une circonstance qui fait également

gnit à Virgile pour recommander Horace à Mécène. Virgile le nomma, ainsi que Plotius Tucca, parmi ses héritiers, et tous deux furent chargés par Auguste de la révision de l'Enéide. Dans les années qui précédèrent immédiatement la révolution françoise, les amateurs de la belle antiquité ont été bercés un instant de l'espoir de posséder une des tragédies de Lucius Varius. *Gerard-Nicolas Heerkens*, médecin de Groningue, connu par une relation intéressante d'un voyage qu'il avoit fait en Italie, annonça qu'il étoit possesseur d'une ancienne tragédie intitulée *Tereus*, et qu'il croyoit pouvoir attribuer à l'ami de Virgile. Dans la préface d'un recueil de poésies intitulé *Icones*, qu'il fit imprimer à Utrecht en 1787, mais dont on changea ensuite le frontispice pour y mettre la fausse date de Paris 1789, il rapporta que des moines allemands, dont il avoit fait la connoissance en se rendant en Italie en 1779, lui avoient fait présent, en 1783 ou 1784, d'un manuscrit du treizième siècle, renfermant cette tragédie. La tragédie n'avoit pas de titre, mais la souscription portoit : *Tragœdia Tereus explicita, quæ sexta decima est*, ce qui indiquoit que le recueil avoit été composé au moins de seize pièces; mais, dit Heerkens, les quinze précédentes et celles qui suivoient peut-être avoient été détruites par inadvertance

honneur au caractère d'Auguste et à celui d'Horace, c'est que celui-ci osa, sans craindre d'offenser le maître, parler avec éloge d'un ancien ami qui s'étoit montré un ennemi si acharné de César et d'Octavien.

sans qu'on pût en trouver de lambeaux. Heerkens inséra dans cette préface quelques centaines de vers de sa tragédie qu'il se proposoit, disoit-il, de faire imprimer en entier. Il employa beaucoup d'érudition pour prouver que la pièce étoit de Varius. Voici le chœur qui termine le deuxième acte de la tragédie :

Nulla mortales tenuit voluptas,
Longa nec quondam miseros tenebit.
Læta dant nobis adimuntque Parcæ,
Præpeti semper rapiente fato.
Nemo, jam felix, spatium senectæ
Finit intactus. Sedet atra cunis
Clotho, venturi comes usque fati.
Nil fit æternum, solidumque nil est
Rebus humanis. Variæ voluptas
Pars quota est vitæ ? Subeunt labores
Et graves curæ, miserique luctus.
Nuper insigni comitata turba,
Thracias inter veneranda matres
Ibat, è collo radiante gemma,
Mœsta nunc deflet miseranda Progne
Fata sororis :
Victa quæ sævis pelagi procellis,
Virgo defecit. Feriat, licebit,
Ipse vocali cithara querelas
Orpheus. Nunquam superos videbunt,
Cum semel leves animæ natarunt,
Una quas vexit ferienda remo
Cymba diductis toties lacertis.
Typhis invicti domitor profundi,
Mortis invenit nova mala primus.
Ante nec fluctus timuere nautæ,
Nec graves pontum secuere puppes.
Quisque securus placidis in agris
Vixerat. Portus, patriæque necdum
Littus egressus senior, marinos

Noverat casus, scopulosque sævos,
Atque latentes.
Ille tranquillæ placidæque vitæ
Otia movit!
Primus è terra resecare funem
Ausus, et ligno fragili natare.
Ausus antemnas relegare malo,
Suppara e summo relegavit audax.
Primus et tortos statuens rudentes,
Ac sinus laxos, ferienda coro
Tradidit audax.
Tunc vagæ pontum secuere puppes.
Nauta tum ventos varios notavit,
Et minas cœli, posuitque pictis
Nomina stellis.
Dumque jam picta vehitur carina,
Anchoram ignota statuitque terra,
Naufragus terra jacet, et remotis
Naufragus undis.
Hoc genus lethi miseros manebat.
Currat hinc, illinc, alius per æquor,
Solis occasum videatque et ortus:
Monstraque et sævos pelagi labores
Garrulus tuta referat sub umbra.
Nos domus dulci saturet quiete
Parva, nec terras numeret remotas
Nostra senectus.

Quelques-uns de ces vers ayant du rapport avec ceux de Virgile (1),

Optima quæque dies miseris mortalibus ævi
Prima fugit: subeunt morbi tristesque senectus
Et labor et duræ rapit inclementia mortis;

Heerkens ne doute pas que Virgile n'ait imité son ami Varius. Quoi qu'il en soit, la publication

(1) Georg. III, 66.

des fragmens insérés dans la préface des *Icones* dut exciter une grande sensation, parce qu'on ne pouvoit méconnoître qu'ils étoient bien supérieurs à ceux qui étoient sortis de l'imagination de Heerkens. Le premier qui manifesta une opinion sur cette production fut M. *Dav. Christian Grimm*, recteur du gymnase d'Annaberg. Il publia, en 1790, un programme sous le titre de *Tragœdia vetus latina Tereus, deperditarum XV soror, cujus nuper repertæ historiam et prologum tradit.* Il y fit voir que l'auteur de cette tragédie devoit avoir été chrétien. Cependant le célèbre *Villoison* s'adressa à M. l'abbé *Morelli*, garde de la bibliothèque de Saint-Marc à Venise, qui, dans une lettre datée du septembre 1792, démontra clairement l'imposture littéraire du philologue de Groningue. La tragédie qu'il avoit attribuée à Lucius Varius a été imprimée d'abord à Venise en 1558, *in*-4°, et sous le titre de *Progne*, mais sans nom d'auteur. Elle fut réimprimée à Rome en 1638, également *in*-4° et sans nom d'auteur; mais l'on sait, par le témoignage des contemporains, et par celui de l'auteur lui-même qui dit l'avoir faite à dix-huit ans, qu'elle est de *Gregorio Corrario*, Vénitien, protonotaire apostolique; et ce qui lève tous les doutes, c'est que M. l'abbé Morelli possède, dans sa bibliothèque particulière, le manuscrit autographe des ouvrages de Corrario, et notre Terée est la première pièce du recueil (1).

(1) Les détails que nous venons de donner sont tirés, partie de la

Mais il est temps de revenir aux poëtes dramatiques du siècle d'Auguste.

Quintilien parle avec éloge de la *Médée* d'Ovide, en ajoutant qu'elle fait voir ce que ce poëte auroit pu produire s'il avoit su modérer son génie. Auguste aussi avoit travaillé à une tragédie intitulée *Ajax*; quelqu'un lui ayant demandé ce qu'il en avoit fait: Mon Ajax, répondit-il, est tombé sur l'éponge, indiquant ainsi qu'il avoit détruit cet ouvrage. Mécène, son ami, avoit laissé deux tragédies, *Octavie* et *Prométhée*; ces deux pièces, ainsi que la Médée d'Ovide, sont perdues.

Quant aux comédies, il paroît que depuis Térence peu de poëtes s'y appliquèrent.

Les anciens citent les comédies romaines (*togatæ*), d'un certain Titinnius, qui fut peut-être l'affranchi de M. Titinnius Prætorius, un des amis de Cicéron. Les grammairiens nomment plusieurs pièces de ce poëte, sous les titres de Barathrum, de Cæcus, de Ferentinas, de Psaltria, de Fullones, de Gemina et autres dont ils ont conservé quelques vers détachés (1). Dans son ouvrage des illustres

préface des Icones, partie du troisième volume des Mélanges de critique et de philologie, par M. *Chardon-Larochette*, où l'on trouve la correspondance que Heerkens avoit eue, au sujet de son Tereus, avec le baron de Breteuil, ministre de la maison du roi, ainsi que la lettre de M. Morelli. L'excellent recueil de M. Chardon-Larochette, qui devroit être entre les mains de tous les philologues, paroît n'avoir pas été connu de l'auteur de l'article Corrario dans la Biographie universelle, puisqu'en parlant de la Progné de ce Vénitien, il ne fait aucune mention de l'imposture de Heerkens.

(1) *Voyez* Coll. Pisaur. Vol. IV, 412.

grammairiens, Suétone (1) dit que CAÏUS MELISSUS, affranchi de Mécène (le même probablement que Pline nomme MÆCENAS MELISSUS), inventa une nouvelle espèce de comédie romaine qu'il nomma *trabeata*. C'étoit sans doute une comédie noble; mais nous ne pouvons pas dire en quoi elle différoit de la *comœdia prætextata*; en général nous sommes dans une ignorance complète sur bien des choses qui regardent le théâtre romain. Dans la période suivante, Pline le jeune fait mention des comédies de Verginius Romanus, le mimographe. Nous citerons ce passage quand nous serons parvenus à cette époque.

Avant de terminer notre aperçu de l'histoire du théâtre romain dans les temps de Cicéron et d'Auguste, nous allons faire quelques observations sur le degré de perfection auquel les Romains paroissent avoir porté la déclamation et le jeu théâtral. Comme les écrivains grecs ne font mention d'aucun comédien qui se soit distingué dans son art, tandis que les Romains parlent avec admiration de leur Aesopus et de leur Roscius, nous sommes disposés à croire que la déclamation théâtrale a été portée à une plus grande perfection chez les Romains que chez les Grecs. Cependant en Grèce les acteurs étoient des hommes libres, voués à une profession qui n'avoit rien de déshonorant dans

(1) C. 21.

(2) H. N. XXVIII, 6.

l'opinion publique, tandis qu'à Rome les comédiens étoient dans la règle des esclaves, soit étrangers, soit nés dans la servitude, ou des affranchis qui devoient la liberté à leurs talens. Dans l'un et l'autre cas ces hommes devoient ordinairement parler un latin peu correct, et trahir, par leur accent, soit le pays où ils étoient nés, soit la classe au milieu de laquelle ils avoient passé leur jeunesse. Que de peines et de soins ne falloit-il pas pour effacer les traces de leur origine et dresser de pareils acteurs, nous ne dirons pas au point de charmer par leur déclamation les oreilles délicates d'un Lucullus, d'un Cicéron, d'un Mécène, d'un Auguste, mais simplement pour ne pas exciter à chaque instant la risée de la partie la moins instruite des citoyens nés dans la liberté? C'est cette difficulté qui a fait supposer à l'abbé Dubos que les Romains avoient imaginé, pour l'enseignement de la déclamation théâtrale, des notes qui indiquoient les intonations de la voix, de la même manière que les notes musicales marquent les différentes élévations dans le chant; système qui, en réduisant la déclamation à un art purement mécanique, ne résout nullement la difficulté que nous trouvons dans l'accent des esclaves auxquels il falloit l'enseigner.

Un autre inconvénient se trouvoit dans la forme et l'étendue des théâtres romains. Nous avons de la peine à comprendre que des acteurs, obligés de forcer leur voix pour se faire entendre dans une enceinte découverte et renfermant quarante et jus-

qu'à quatre-vingt mille personnes, aient pu donner à leur déclamation cette finesse et cette expression de sentiment qui, à en juger d'après ce que Cicéron et Quintilien nous rapportent, alloient jusqu'au cœur des spectateurs, et leur arrachoient des larmes d'attendrissement et de plaisir.

Ce n'est pas tout. Les anciens donnoient toujours les rôles de femmes à des hommes : les femmes ne paroissoient sur le théâtre que pour danser. Horace raconte l'aventure d'un certain Fufius qui, jouant le rôle d'Ilione dans la tragédie de ce nom de Pacuvius, et ayant pris trop de vin, s'endormit au point qu'il n'entendit pas l'ombre de Polydore qui l'appeloit (1); et Aulugelle (2) parle d'un acteur qui, représentant Electre tenant entre les mains l'urne des cendres de son frère, prit l'urne qui renfermoit les cendres de son propre fils, afin de mettre plus de vérité dans son jeu.

Deux acteurs surtout, l'un et l'autre contemporains de Cicéron, se firent une grande célébrité par la perfection de leur jeu : ce furent Esope et Roscius.

Aesopus, surnommé Clodius, probablement parce qu'il étoit affranchi de la maison Clodienne ou Claudienne, naquit dans la première moitié du septième siècle; car Cicéron, dans une lettre écrite en 699 (3), en parle comme d'un vieillard. Il excelloit dans les rôles tragiques, et les

(1) *Hor.* Sat. II, 3, v. 60.
(2) N. A. VII, 17.
(3) Ad div. VII, 1.

jouoit avec un tel feu, qu'un jour faisant le rôle d'Atrée dans le moment où il médite sa vengeance, il donna avec son sceptre un coup si violent à un esclave qui s'approchoit de lui, qu'il l'étendit mort par terre (1). Une circonstance que nous apprend Valère-Maxime (2) prouve avec quel soin Esope et Roscius étudioient les caractères qu'ils représentoient sur la scène : lorsque quelque cause d'un intérêt majeur étoit portée devant les tribunaux, ou qu'un orateur distingué y parloit, ces deux acteurs se mêloient parmi les spectateurs pour observer les mouvemens de l'orateur, et, sans doute, aussi les diverses passions qui se peignoient sur les physionomies des assistans. Ainsi que Roscius, Esope vécut dans la familiarité de Cicéron, comme on le voit par plusieurs passages de la correspondance de ce dernier. Il parut pour la dernière fois en public le jour où le théâtre de Pompée fut *inauguré*, en 699; mais ses forces ne répondoient plus à sa bonne volonté. La voix lui manqua au moment où il prononça ce commencement d'une adjuration : *Si sciens fallo* (3).

Si la profession de comédien n'étoit pas à Rome aussi honorable qu'elle l'avoit été à Athènes, elle fut au moins très-lucrative. Esope amassa une si grande fortune, que, malgré son luxe énorme,

(1) C'est Plutarque qui rapporte cette anecdote, dans la vie de Cicéron, ch. 5.

(2) VIII, 10. 2.

(3) *Cic.* l. c.

dont Pline cite des exemples (1), il laissa à son fils une fortune de 20 millions de sesterces ou de 4 à 5 millions de francs.

Quintus Roscius, surnommé Gallus, parce qu'il étoit probablement originaire de la Gaule cispadane, fut élevé dans une campagne située aux environs de Lanuvium et d'Aricia. Dans son livre sur la Divination (2), Cicéron fait raconter par son frère Quintus que le jeune Roscius fut trouvé une nuit, dans son berceau, enveloppé par deux serpens; que son père ayant consulté les aruspices sur ce prodige, ils annoncèrent que cet enfant parviendroit à la plus grande célébrité : il ajoute qu'un certain Praxitèle a représenté cette scène en un bas-relief d'argent, et qu'Archias l'a chantée. Jamais prédiction n'a été plus parfaitement accomplie : Roscius se fit, comme acteur comique et tragique, une si grande réputation, que son nom fut employé pour désigner un homme qui, dans quelque science ou quelque art que ce fût, se distinguoit d'une manière éminente (3). Valère-Maxime raconte (4) que Roscius étudioit avec le plus grand soin jusqu'au moindre geste qu'il devoit faire devant le public, et Cicéron dit (5) que, quoique la mai-

(1) H. N. X, 72. Il en rapporte d'autres du fils d'Esope, H. N. IX, 59. *Voy.* aussi *Hor.* Sat. II, 3, v. 239.

(2) I, 36.

(3) *Cic.* de or. 28.

(4) VIII, 7, 7.

(5) l. c.

son de ce comédien fût une espèce d'académie où se formoient de bons acteurs, cependant Roscius déclara qu'il n'avoit pas eu d'élève dont il fût entièrement satisfait.

Si Plutarque a été bien informé, Cicéron lui-même fut pendant quelque temps le disciple de Roscius. Il fut certainement son ami et son admirateur : Roscius, dit-il dans un discours prononcé à la tribune (1), est un si grand artiste que lui seul paroît digne d'être vu sur le théâtre ; et un si honnête homme qu'on est presque fâché de l'y voir. Ailleurs il l'appelle un citoyen dont les vertus méritent une place dans la chambre des sénateurs (2). Le discours qu'il tin dans une cause où les intérêts de ce comédien étoient compromis, est un beau monument qu'il a érigé à sa mémoire.

Macrobe raconte que Cicéron et Roscius se défioient quelquefois à qui, de l'orateur ou du comédien, exprimeroit le mieux une pensée, l'un par ses paroles, l'autre par ses gestes, et que ces exercices donnèrent au dernier une telle opinion de son art, qu'il écrivit un ouvrage dans lequel il le compare avec l'éloquence (3). Macrobe ajoute que le dictateur Sylla faisoit si grand cas de cet acteur, qu'il lui remit un anneau d'or, symbole de la dignité de chevalier. Son traitement journalier étoit de 1000 deniers

(1) Pro Quinct. c. 25.

(2) Pro Rosc. c. 5.

(3) Sat. II, 10, p. 359.

(8 à 900 francs). D'après Pline (1), son traitement annuel étoit de 500 grands sesterces ou environ 100,000 francs.

Roscius mourut environ 62 ans avant J. C., car dans l'oraison de Cicéron pour Archias, qui fut prononcée en 693, il est question de sa mort comme d'un événement récent (2).

Notre aperçu du théâtre romain seroit peut-être incomplet, si nous ne parlions de la *pantomime*, qui depuis le temps d'Auguste eut une si grande vogue à Rome, qu'elle finit par remplacer presque toutes les autres représentations théâtrales. On dit communément que Mécène fit connoître aux Romains ce genre de divertissement, en produisant Bathylle et Pylade, qui portèrent la danse pantomime à la perfection. Mais il paroît qu'on a pris trop à la lettre cette assertion, et que les deux acteurs n'ont fait qu'introduire un nouveau genre de danse et d'action. Tout indique que dès l'origine les Romains avoient des espèces de danseurs qui leur étoient venus de l'Etrurie : ces acteurs exécutoient, comme dit Tite-Live (3), au son d'une flûte, des danses et des gesticulations *qui n'étoient pas dépourvues de grâce*, ainsi que traduit Dureau de La Malle, ou *qui n'offensoient pas la pudeur*, comme l'entendent d'autres commentateurs. Il n'en est pas moins indubitable, et surtout

(1) H. N. VII, 40.
(2) *Cic.* pro Arch. c. 8.
(3) VII, 2.

par le recit de Macrobe (1), que l'art de la pantomime éprouva sous Auguste une grande révolution, par les innovations qu'y introduisirent Bathylle et Pylade; mais il est difficile de deviner en quoi consistoient ces changemens. Tout le mérite de ces deux artistes se borna-t-il à réunir à la danse une espèce de chant, ainsi que Macrobe semble le faire entendre? ou bien furent-ils les premiers qui, dédaignant les efforts que leurs devanciers avoient faits pour exciter le rire par leurs bouffonneries, donnèrent à leur art un objet plus relevé, en exprimant par leur jeu toutes sortes de situations et de sentimens comiques et tragiques? Le même Macrobe nous autorise à le penser. Pylade, dit-il, avoit formé un élève, nommé Hylas, qui bientôt devint son rival. Un jour ce jeune acteur *dansoit un poëme ou un chœur* (2) qui se terminoit par ces mots: *le grand Agamemnon*. Voulant exprimer la grandeur du roi des rois, Hylas fit quelques gestes pour indiquer la haute taille du héros. Pylade, qui se trouvoit parmi les spectateurs, ne put s'empêcher de crier: *Tu le fais long et non grand!* Le peuple demanda alors que le maître exécutât la même pièce: Pylade se prêta à ce désir. Parvenu au passage dont il avoit blâmé l'exécution, il se contenta de prendre l'attitude d'un homme livré à ses méditations; il croyoit que rien ne caractérisoit

(1) Sat. II, 7.

(2) Canticum saltabat.

mieux le grand capitaine et le chef des nations, que de penser pour tous.

Nous voyons encore, par l'auteur qui nous a fourni cette anecdote, que les poëmes dansés par les pantomimes étoient quelquefois grecs. Quoi qu'il en soit, depuis que les Romains connurent l'espèce de spectacle introduit par Bathylle et Pylade, le goût de ce divertissement devint général et dégénéra en une espèce de fureur. Les hommes non-seulement, mais les femmes se partagèrent en factions, et la prédilection qu'on portoit à tel acteur ou à tel autre devint une des principales affaires de la société. Pour maintenir la tranquillité dans la ville, Tibère se vit obligé de chasser les pantomimes : sous ses successeurs ils furent alternativement rappelés et expulsés; enfin Trajan, voyant qu'ils ne cessoient de mettre la discorde entre les citoyens, les fit à jamais disparoître de la scène.

2. *Épopée.*

Les poëtes romains du commencement de cette période continuèrent, comme avoient fait ceux de la précédente, à exercer leur talent en traduisant en vers les poëmes épiques des Grecs. C'est ainsi que Cn. Mattius, dont nous avons parlé (1), traduisit l'Iliade pour faire pendant à l'Odyssée publiée par Livius Andronicus, et que P. Terentius Varro, surnommé Atacinus, parce qu'il étoit originaire d'Atace dans la Gaule Narbon-

(1) *Voy.* p. 200.

bonnoise, rendit en vers latins les Argonautiques d'Apollonius de Rhodes (1). Le même écrivain tenta aussi de donner un poëme historique original; il choisit pour sujet la guerre de Jules-César contre les Séquaniens. A son exemple, Hostius donna une *guerre d'Istrie*. Les anciens grammairiens nous disent que Virgile a quelquefois copié ces deux poëtes; mais il les a imités en homme de génie, corrigeant leurs fautes et imprimant le cachet de son élégance aux vers raboteux qu'il leur empruntoit.

En parlant des grands poëtes de son temps, Horace dit que le premier de tous ceux qui ont composé des poésies épiques est Lucius Varius (2) : il est probable qu'il n'auroit pas parlé ainsi, s'il avoit connu l'Enéide, à laquelle Virgile travailloit alors. Varius chanta les exploits d'Auguste et de son gendre Agrippa; son ouvrage fut donc encore du genre historique plutôt qu'épique. Il est entièrement perdu; mais Macrobe nous a conservé (3) quelques vers d'un autre poëme de Varius, qui étoit intitulé *de la Mort*, et entre autres cette belle comparaison :

> Ceu canis umbrosam lustrans Gortynia vallem
> Si veteris potuit cervæ comprendere lustra,
> Sævit in absentem, et circum vestigia lustrans
> Aethera per nitidum tenues sectatur odores.

(1) Environ 45 ans avant J. C.
(2) Sat. I, 10, v. 43.
(3) Sat. VI, 1 et 2.

> Non amnes illam medii, non ardua tardant;
> Perdita nec seræ meminit decedere nocti.

C'est peut-être à l'illusion de l'amitié qu'il faut attribuer l'éloge que Tibulle fait dans ce vers,

> Valgius, æterno propior non alter Homero (1),

de T. Valgius Rufus, dont Quintilien ne parle pas du tout. Horace le nomme parmi ceux dont il souhaite que ses ouvrages soient approuvés, c'est-à-dire à côté de Plotius, de Varius, de Mécène, d'Auguste (2). Nous n'en savons rien de plus.

Nous n'avons guère plus de renseignemens sur C. Rabirius. Vellejus (3) le nomme immédiatement après Virgile ; Quintilien en parle sur un ton beaucoup plus modéré (4) : les grammairiens nous en ont conservé quelques vers ; il paroît que son poëme avoit pour titre *la guerre d'Actium*.

Quel que pût être le mérite de tous ces poëtes, ils furent complètement éclipsés par P. Virgilius Maro, un des plus beaux génies qu'ait produits aucune nation. Il naquit à Andes, bourg situé près de Mantoue, et qu'on croit reconnoître dans un petit village qui porte aujourd'hui le nom de Bande.

(1) IV, 1, 180.

(2) Sat. I, 10, v. 82.

(3) Maxime nostri ævi eminent princeps carminum Virgilius Rabiriusque. II, 36.

(4) Rabirius ac Pedo non indigni cognitione si vacat. Inst. or. X, 1 p. 143 du troisième volume de l'édition de M. Pottier.

La date de sa naissance répond au 15 octobre de l'an de Rome 684, 70 avant J. C. Son père s'appeloit Majus ; dans le moyen âge ce nom fut changé en Magus, et accrédita la tradition qui faisoit passer pour magicien l'homme qui a fait le plus d'honneur à l'Italie. Quoique Majus fût un simple cultivateur ou un potier de terre, le jeune Virgile reçut à Crémone et à Milan une éducation soignée. Parthenius (1) lui enseigna la langue des Grecs dont il devoit un jour transporter les richesses dans la sienne. Un épicurien, nommé Syron, lui fit connoître les systèmes de leurs philosophes, parmi lesquels celui de Platon, fait pour séduire l'imagination d'un poëte, l'attacha principalement. Virgile étudia les autres sciences qui à cette époque étoient cultivées en Italie. Lorsque 41 ans avant J. C. Octavien, afin de récompenser les légions qui s'étoient déclarées pour les triumvirs, leur fit distribuer des terres en Italie, Virgile fut dépouillé du patrimoine qu'il possédoit près de Mantoue. Il s'étoit déjà fait connoître par quelques poésies qui lui avoient mérité l'amitié de Varus (2), chargé par Octavien de présider à la dis-

(1) *Voyez* Hist. abr. de la litt. gr. vol. I, p. 190.

(2) Il règne de l'incertitude sur la personne du Varus qui s'est déclaré le protecteur de Virgile, et qu'il faut se garder de confondre avec Lucius Varius, l'ami de notre poëte, dont nous avons parlé (p. 221.) Les auteurs du temps nomment cinq personnages du nom de Varus. Le premier est *Q. Atius Varus*, qui, dans les guerres de César, avoit commandé un corps de cavalerie, et que ce grand capitaine appelle un homme d'un courage et d'une prudence singulière. (de Bello Gall. VIII, 28. *Voy.* aussi de Bello civ. III, 37.) Comme dans le long séjour que l'armée de César

tribution des terres. Varus recommanda Virgile à C. Asinius Pollio, qui le fit connoître à Mécène, et obtint du triumvir l'ordre de rétablir le jeune poëte

avoit fait dans la Gaule Cisalpine, Varus devoit avoir appris à connoître le pays, il paroîtroit assez probable qu'Octavien l'eût chargé de surveiller la distribution des terres en cette province, dont on lui aura sans doute donné alors le commandement; mais aucun ancien auteur ne le dit. Ce Varus est le même dont nous avons parlé p. 211 (2). Le second est *P. Alfenus Varus*, célèbre jurisconsulte. La plupart des anciens grammairiens disent que ce fut lui qu'Octavien chargea de la commission dont il est question; mais nous verrons incessamment que cette opinion est peu vraisemblable. Le troisième est *P. Quintilius Varus*, dont le nom a acquis une malheureuse immortalité par la défaite qu'il essuya, neuf ans après J. C., de la part d'Arminius. Il est difficile de croire que, cinquante ans avant son désastre, ce général ait joué un rôle assez important pour avoir un commandement comme celui dont il falloit être revêtu pour surveiller la distribution des terres parmi une soldatesque indisciplinée. Un quatrième est *Quintilius Varus*, cet ami de Virgile dont Horace déplore la mort dans la vingt-quatrième ode de son premier livre. Quintilien (de Inst. or. VI, 3, p. 381 de l'édition de Deux-Ponts) parle d'un cinquième, de *L. Varus*, qui faisoit profession d'épicurisme, et étoit lié d'amitié avec Jules César. Philargyrius, dans une note sur la deuxième églogue, l'indique comme celui qui se déclara le protecteur de Virgile. Parmi des cinq Varus, il faut choisir celui qui recommanda Virgile à Auguste. Tous les anciens grammairiens, à l'exception de Philargyrius, lui donnent le surnom d'Alfenus, et il est difficile de résister à ce témoignage positif. Cependant il est évident, par la sixième églogue, que le protecteur de Virgile étoit homme de guerre. Le sujet de ce poëme étoit de nature à plaire à un épicurien : rien, au contraire, n'indique qu'il soit adressé à un jurisconsulte. Il devient donc probable que le Varus de Virgile est l'épicurien dont parle Philargyrius, et que ce scholiaste a eu raison en le désignant comme tel; mais que ce même individu joignoit aux deux noms de Lucius Varus celui d'Alfenus, qui paroît avoir appartenu à une branche de cette famille. Ainsi les grammairiens qui connoissoient mieux le jurisconsulte P. Alfenus Varus que L. Alfenus Varus, qui n'a rien écrit, auront confondu ces deux hommes, en attribuant au premier une action par laquelle le second a bien mérité des amis des lettres.

dans son bien. A cette occasion il fit deux fois le voyage de Rome. Il passa ensuite une vingtaine d'années tantôt dans cette ville, tantôt à Naples, ou dans une campagne qu'il possédoit près de Tarente. Auguste, sa famille et ses amis le comblèrent de riches présens; mais insensible à l'ambition ou regrettant la liberté de son pays, et ne voulant pas servir l'usurpateur (comme quelques commentateurs le supposent), il renonça à tous les honneurs. Dix-neuf ans avant J. C. il entreprit un voyage en Grèce, dans l'intention, dit-on, de passer dans ce pays et sur le théâtre de l'Iliade trois années de sa vie, qu'il vouloit consacrer à retoucher son Enéide. Ce qui fortifie l'opinion de ceux qui se sont persuadés que la politique avoit quelque part à ce voyage, c'est qu'Auguste, qui à la même époque faisoit une tournée en Grèce, ayant rencontré Virgile à Athènes, l'engagea à renoncer à ce voyage et à retourner à Rome. Il voulut cependant voir encore Mégare. Dans cette ville il se sentit incommodé; il ne s'en embarqua pas moins; mais la traversée augmenta son mal, et il mourut peu de jours après avoir débarqué à Brindes ou à Tarente, le 22 septembre 735 de Rome, 19 ans avant J. C. En mourant il avoit demandé que son corps fût transporté à Naples, sa ville chérie, où il avoit passé les années heureuses de sa jeunesse.

On montre encore sur le penchant de la colline qui traverse le fameux chemin de Puzzuolo, creusé dans le roc, une ruine que la tradition fait regar-

der comme le tombeau de ce poëte, et que tous les voyageurs instruits vont visiter comme un sanctuaire (1).

L'extérieur de Virgile étoit, dit-on, peu prévenant. Sa constitution étoit foible; vingt années de sa vie passés dans la société des plus illustres Romains ne purent lui faire quitter entièrement certaines manières qui trahissoient la bassesse de son extraction. Il étoit d'une humeur mélancolique et d'une telle timidité qu'il craignoït les regards du public, et se cachoit quand il croyoit avoir été re-

(1) Un auteur du seizième siècle, *Pietro de Stefano*, dans sa Descrizione de' luoghi più sacri della cità di Napoli, publiée à Naples en 1560, in-4°, assure *avoir vu* l'urne de marbre renfermant les cendres de Virgile, sur laquelle, dit-il, étoient gravés les vers connus :

Mantua me genuit, Calabri rapuere, tenet nunc
Parthenope; cecini pascua, rura, duces.

Cette urne a disparu du temps de Stefano, et l'on s'étonneroit sans doute qu'elle ait été conservée jusqu'à lui, si les personnes qui ont vu la ruine dont nous parlons ne savoient combien, encore aujourd'hui, il est difficile de grimper jusqu'à l'endroit où elle est située. Ce monument a été préservé si long-temps, parce qu'il étoit soustrait à l'œil des curieux, et caché par les broussailles qui couvrent cet endroit sauvage.

Tous les voyageurs connoissent la grotte que l'industrie de l'homme ou les vagues ont creusée dans le roc sur le bord de la mer qui forme le golfe de Naples du côté du nord. Ce roc est une prolongation de la montagne de Pausilippe, que traverse le chemin de Puzzuolo. Le peuple de Naples appelle cette grotte *scuola di Virgilio*. Il est persuadé que le poëte se retiroit fréquemment dans cet endroit solitaire pour y faire ses sortiléges, surtout dans les temps orageux. La tradition rapporte que Virgile faisoit part aux cultivateurs des secrets dont sa magie lui donnoit connoissance, et qui pouvoient leur être utiles pour la culture des terres. Elle lui attribue même la fameuse route de Naples à Puzzuole, creusée dans le roc; il l'a achevée, dit le peuple, en une seule nuit. (Voy. aussi la fin de ce volume.)

marqué. Ses contemporains louoient l'excellence de son caractère, sa candeur, sa libéralité et la pureté de ses mœurs. On pense qu'Horace a voulu le peindre dans ces vers (1) :

. . . . Iracundior est paulo, minus aptus acutis
Naribus horum hominum ; rideri possit eo quod
Rusticius tonso toga defluit, et male laxus
In pede calceus hæret ; at est bonus ut melior vir
Non alius quisquam ; at tibi amicus ; at ingenium ingens
Inculto jacet hoc sub corpore (2).

Des divers poëmes qui ont rendu immortel le nom de Virgile, l'*Enéide* seule nous occupe dans ce moment. Ce poëme en douze chants est, après les ouvrages d'Homère, auxquels rien ne peut se comparer, l'épopée la plus parfaite non-seulement de l'antiquité, mais de tous les temps. Aucune langue moderne n'a rien produit qui puisse être mis à côté de ce chef-d'œuvre.

Après des aventures nombreuses un des héros de Troie fonde une ville que le destin a marquée d'avance pour devenir le berceau de Rome : tel est le sujet de l'Enéide. Il est vraiment national, et le poëte a augmenté l'intérêt qu'il devoit, par lui-même, inspirer à ses compatriotes, en y rattachant, d'une part, l'origine de la famille qui gouvernoit

(1) Sat. I, 3.

(2) Nous répétons ici ce que nous avons dit ailleurs, que, quoique Horace survécût de neuf années à Virgile, il ne connut pas l'Enéide. Tous les éloges qu'il fait des ouvrages de ce poëte doivent être entendus des Géorgiques.

l'empire romain, et d'une autre la cause mystérieuse de la longue rivalité qui avoit divisé Rome et Carthage. L'Enéide ressemble à la fois à l'Iliade et à l'Odyssée; les six premiers livres contiennent les *erreurs* d'Enée, comme l'Odyssée chante celles d'Ulysse; dans les six derniers le poëte romain retrace les combats de l'Iliade (1).

L'Enéide renferme une période de sept années, et cette étendue est un des principaux défauts du plan de ce poëme. Plus rétréci dans son génie, ou plus timide que le chantre de Troie, Virgile craignoit de ne pas fournir la longue carrière de douze chants, s'il n'y entassoit une foule d'événemens qui affoiblissent l'intérêt principal. Cependant ce qui constitue vraiment la fable du poëme est resserré dans l'espace de quelques mois; cette grande action commence dans l'été de la septième année, et finit avant son expiration. Tout ce qui précède est rapporté comme épisode et dans la forme d'un récit que le héros du poëme fait à Didon.

On dit que, mécontent de cet ouvrage auquel sa mort presque subite ne lui permit pas de mettre la dernière main, Virgile ordonna, en mourant, de détruire le manuscrit, mais que ses amis, Lucius Varius et Plotius Tucca, obtinrent qu'il révoquât cet ordre, et qu'il leur permît de publier l'Enéide, à laquelle ils s'engagèrent à ne rien ajouter. Les

(1) *Voyez* Discours sur la manière dont Virgile a imité Homère, par l'abbé *Fraguier*, dans les Mém. de l'Acad. des Inscr. et Belles-Lettres, vol. II, p. 150.

mêmes auteurs qui ne veulent pas croire que Virgile avoit quitté l'Italie pour achever ailleurs son poëme, auquel rien ne l'empêchoit d'appliquer à loisir la lime dans la retraite dont il jouissoit à Naples et à Tarente, se sont aussi persuadés qu'il n'en ordonna pas la destruction, parce qu'il craignoit que l'état imparfait dans lequel il laissoit l'Enéide ne fît du tort à la gloire de l'auteur des Géorgiques; ils prétendent qu'il voulut que le feu la détruisît, pour échapper aux reproches des amis de la liberté et à ceux de l'impassible postérité qui pourroit le compter parmi les courtisans qui avoient flatté la puissance d'Auguste.

Si, comme nous l'avons annoncé, l'Enéide est infiniment préférable à tous les poëmes épiques des temps postérieurs, elle est inférieure à plusieurs égards à l'Iliade. Celle-ci a sur le poëme latin l'avantage que tout original a sur sa copie. Virgile a montré moins d'imagination qu'Homère dans l'invention de sa fable, et moins de jugement dans l'ébauche de son plan. Il n'a pas su donner à son épopée l'intérêt vif qu'inspire la lecture de l'Iliade. L'invasion du Latium par Enée n'est pas suffisamment motivée; mais en accordant que le Destin l'exige, nous ne voyons pas pourquoi il faut qu'Enée enlève à Turnus la main de sa fiancée qui n'est pas destinée à devenir la mère des héros qui doivent fonder Rome. Les caractères de l'Enéide sont presque tous foiblement tracés et n'ont rien qui les distingue entre eux, excepté pourtant celui de

Turnus, qui est si bien soutenu qu'il écrase le principal héros de la fable. Virgile a négligé cette forme dramatique qui donne tant de vie et de mouvement aux tableaux d'Homère. Mais ces défauts sont rachetés par un grand nombre de beautés de détail; les scènes de l'Énéide, les situations dans lesquelles se trouvent ses acteurs, les sentimens qu'ils expriment ont plus d'analogie avec ce que nous éprouvons et sentons nous-mêmes, que n'en ont les magnifiques tableaux d'Homère, qui sont faits sur une nature plus grande, et qui viennent d'un monde idéal. Le second livre surtout est un chef-d'œuvre, et dans toute l'antiquité il n'existe rien qui puisse être comparé au quatrième. Le sixième leur est peu inférieur; il faut convenir cependant que les idées platoniques qui y sont étalées ne cadrent pas bien au temps héroïque où le poëte veut transporter ses lecteurs. Le goût le plus pur, rarement égaré par le faux brillant des poëtes d'Alexandrie, a présidé à toute la composition de Virgile; il y règne la philosophie la plus douce, et une sensibilité touchante. En un mot, Homère a plus de génie; il y a dans l'Énéide plus d'art et de sagesse. Si le poëme latin n'est pas la plus sublime de toutes les épopées, il est celle qui renferme le moins de fautes.

La diction de Virgile est correcte, gracieuse, poétique et harmonieuse; sa perfection doit nous étonner lorsque nous considérons que Virgile a été obligé de maîtriser son idiome peu flexible, pour

le rendre propre à exprimer les pensées les plus délicates. La réunion de l'énergie et de la concision dans son langage forme peut-être le seul avantage qu'il ait sur Homère.

Nous parlerons des autres ouvrages de Virgile aux chapitres qui traiteront de la pastorale et de la poésie didactique.

Il existe une ancienne vie de Virgile attribuée à *Tiberius Claudius Donatus*, grammairien d'une époque incertaine, mais toutefois postérieur au quatrième siècle. Cette biographie a été défigurée dans le moyen âge par l'ignorance des moines, qui y ont ajouté toutes sortes de fables insipides. Le même grammairien est auteur d'un commentaire sur Virgile. Le plus estimé des commentaires anciens est celui de *Servius*, grammairien du cinquième siècle, dont il n'existe pas encore de bonne édition. Il s'étend sur tous les ouvrages de Virgile. Les livres III à VI des Saturnales de *Macrobe* peuvent aussi être regardés comme un commentaire de l'Enéide.

L'Enéide est la seule épopée du siècle d'Auguste; mais cette époque a fourni quelques autres poëmes qui tiennent à la fois et de la poésie historique ou mythologique, et de la poésie descriptive. Nous croyons qu'il convient d'en parler ici.

De ce genre est d'abord le poëme de Catulle, connu sous le titre des *Noces de Pelée et de Thétis*. On peut, en effet, le regarder comme une petite épopée; cependant, comme il tient aussi du genre

lyrique, nous le renvoyons au chapitre où il sera question de ce genre de poésie, et des autres ouvrages du même auteur.

Un ami de Catulle, C. Helvius Cinna, composa un petit poëme intitulé *Smyrne*. Il passa dix années à le corriger. Ce poëme étoit si obscur, qu'un grammairien, *Lucius Crassitius*, se rendit célèbre en l'éclaircissant par un commentaire (1). Il nous en reste si peu de fragmens qu'ils ne suffisent pas même pour nous faire deviner le sujet du poëme; selon les uns, c'étoient les exploits d'une Amazone; selon d'autres, la fable de Myrrha qui portoit aussi le nom de Smyrna, et la naissance d'Adonis. Isidore de Séville (2) nous a conservé une épigramme que Cinna avoit placée en tête de sa Smyrna.

La fable de Scylla, fille de Nisus, est le sujet d'un petit poëme intitulé *Ciris* (nom de je ne sais quel oiseau de mer), qu'on trouve dans les éditions de Virgile, mais que plusieurs critiques attribuent à Cornelius Gallus, chevalier romain, né à Fréjus, 69 ans avant J. C., l'ami de Virgile, dont nous parlerons parmi les poëtes élégiaques.

Mais le plus grand et le plus célèbre poëme mythologique que l'antiquité ait produit est celui des Métamorphoses d'Ovide. Publius Ovidius Naso naquit à Sulmone, au pays des Peligni (dans

(1) Voy. *Suet.* de illustr. gramm. 18.

(2) Orig. VI, 12. On la trouve dans *Burmann*, Anth. lat. Vol. I, p. 440.

l'Abruzze citérieure), le 20 mars de l'année 711 de Rome, 43 avant J. C. (1). Son père, chevalier romain assez riche, le conduisit jeune encore à Rome, et lui fit donner une éducation littéraire pour le préparer à la carrière à laquelle sa naissance et sa fortune lui permettoient d'aspirer. Messala, orateur célèbre et qui fut consul avec Auguste l'an 31 avant J. C., dirigea ses études. Ovide alla les terminer à Athènes à l'âge de dix-sept ans, et fit un voyage en Asie, où, selon quelques écrivains, il servit sous Varron. A son retour il passa en Sicile avec le poëte Æmilius Macer, son ami, et s'arrêta près d'une année à Syracuse. Revenu à Rome, il y exerça diverses fonctions civiles (2); mais à l'âge de vingt ans il renonça à la carrière de l'ambition, et ne vécut plus que pour la poésie et pour les plaisirs que lui offroient et sa fortune et le séjour de la capitale. Il publia alors un grand nombre d'ouvrages dont nous aurons successivement occasion de parler. Il se maria trois fois; mais on ignore les noms de ses trois femmes. Il étoit très-jeune lorsqu'il épousa la première, qui étoit née dans le pays des Falisques; il la répudia quelque temps après, parce qu'elle étoit stérile. Il ne vécut pas long-temps avec la seconde, qui fut également

(1) La même année périt Cicéron, et naquit Tibulle, d'après l'opinion commune.

(2) Il fut successivement triumvir, centumvir et decemvir. Il y avoit à Rome plusieurs sortes de triumvirs; on ne sait de quel collége de ce nom Ovide étoit membre. Les centumvirs et les décemvirs composoient des tribunaux inférieurs.

répudiée. La troisième étoit de la famille des Fabius; Ovide lui fut tendrement attaché : elle lui resta fidèle pendant son exil. On croit qu'elle étoit cette Pérille dont il loue l'esprit et les talens dans une de ses élégies (1).

Ovide n'avoit pas vingt-cinq ans lorsque Virgile mourut; il l'avoit peu connu; mais une tendre amitié l'attachoit à Properce et à Tibulle. Ces deux poëtes ne survécurent guère à l'auteur de l'Enéide. Parmi les amis qui restèrent à Ovide, un de ceux avec lesquels il vécut dans une amitié plus étroite fut le célèbre Cornelius Celsus, dont il déplora ensuite la perte dans une de ses plus belles élégies (2). Mais de tous ses amis, le plus recommandable fut Q. Fabius Maximus, confident d'Auguste, dont la mort tragique racontée par Tacite (3) se rattache peut-être à la cause qui attira sur Ovide la colère du prince. Parmi les maîtresses de notre poëte, celle dont il chanta surtout la beauté fut Corinne : on croit que par ce nom il désigne Julie, fille du maître du monde, et alors veuve de Marcellus (4). Ovide n'avoit que vingt ans lorsqu'il étoit attaché à Corinne; il parle de cette passion dans son Art d'aimer qu'il publia vingt ans après.

Neuf ou dix autres années s'étoient passées,

(1) Trist. III, 7.

(2) Ex Ponto, I, 9.

(3) Annal. I, 5.

(4) Voyez Trist. IV, 10. Amor. I, 5, 11, 14 et 7; et *Sidonius Apollinaris*, carm. 23.

lorsqu'arriva la fameuse catastrophe qui rendit si malheureux les derniers jours d'Ovide. L'an 9 après J. C. (1), Auguste l'exila à Tomes, ville de la Mœsie, située sur la mer Noire, mais dont la vraie position est inconnue. Le motif de cet exil ne l'est pas moins ; il est évident que dans le temps même c'étoit un secret qu'Ovide n'osa révéler à ses amis les plus intimes. Les savans des derniers siècles ont fait de vains efforts pour soulever le voile qui couvre cet événement. Parmi les diverses hypothèses qu'ils ont imaginées, celle qui suppose qu'Ovide a été le témoin de quelque turpitude commise par Julie, petite-fille de l'empereur, acquiert de la probabilité, par la coïncidence de l'exil de cette princesse dans l'île de Trimerus, où elle devoit mourir de misère. *Tiraboschi*, dans son histoire de la littérature italienne (2), a soutenu cette hypothèse avec beaucoup d'érudition. Cependant l'auteur de la dernière vie d'Ovide (3), M. *Villenave*, l'a victorieusement combattue. Il a avancé, sur la cause de l'exil d'Ovide, une nouvelle opinion qui nous paroît très-probable. D'après lui, Ovide, soit hasard, soit indiscrétion, étoit devenu maître d'un secret de l'état qui se rapportoit aux intérêts d'Agrippa, fils de Julie, petite-fille d'Auguste. Un mot échappé à Ovide, et auquel les commentateurs n'ont pas

(1) 763 de Rome.

(2) Vol. I, p. 198 de l'édit. de Florence de 1805.

(3) Mise en tête de sa traduction des Métamorphoses.

fait assez d'attention, favorise la conjecture de M. Villenave. Dans une des élégies écrites pendant son exil (1), le poëte s'accuse d'avoir causé la mort de son ami Maxime. En rapprochant ce vers d'un passage de Tacite, on voit que Maximus Fabius étoit possesseur d'un secret d'Auguste qui devoit être caché à Livie, et qu'il se donna la mort pour échapper à la colère de l'empereur, lorsque son imprudence eut trahi ce secret (2). Il paroît qu'il y a une liaison intime entre la scène dont Ovide avoit été témoin, et le voyage que Maxime fit avec Auguste pour voir le jeune Agrippa relégué dans l'île de Planasie, et pour lequel le vieil empereur sentit quelque retour de sentimens paternels. Les relations d'Ovide avec Germanicus, époux de la fille de Julie, et avec Carus, précepteur des enfans de ce prince, semblent prouver qu'il étoit sincèrement attaché aux enfans d'Auguste; il osa peut-être faire connoître ces sentimens d'une manière qui déplut à Livie, et il ne fut pas plus difficile à cette princesse vindicative d'arracher à la vieillesse de son époux l'exil du poëte que la proscription de Julie et d'Agrippa appelé à l'empire par sa naissance (3).

Ovide quitta Rome vers la fin du mois de novembre de l'an 762. Il n'étoit pas *exilé*, mais sim-

(1) Ex Ponto, IV, 6.

(2) *Tacite*, Ann. I, 5.

(3) *Voyez* aussi Ovids Schicksale wæhrend seiner Verbannung. Nach dessen eigenen Aussagen geschildert v. *A. S. Gerber*. Riga, 1809, in-8°.

plement *relégué* (1), et l'empereur lui conserva la jouissance de sa fortune, quoique, dans la colère dont il étoit animé, il eût fait retirer les ouvrages du poëte des bibliothèques publiques, et qu'il en eût même défendu la lecture. Ovide supporta avec trop peu de courage le malheur que son imprudence lui avoit attiré. La privation de la société de ses amis et de la jouissance des plaisirs dont Rome étoit le centre, lui arracha des plaintes indignes d'un homme que sa conscience devoit fortifier contre les revers de la fortune. Dans son exil il composa le poëme intitulé *Ibis;* il y acheva celui des *Fastes*, et il y revit probablement ses *Métamorphoses*. Rien de plus éloquent et de plus touchant que les cinq livres d'élégies connus sous le nom de *Tristes*, et les quatre livres d'*Épîtres Pontiques*, qu'il composa dans les régions lointaines où il fut condamné à passer le reste de ses jours. Il y composa aussi son poëme sur les *poissons*, dont il ne reste que des fragmèns, et un poëme en l'honneur d'Auguste, écrit dans la langue des barbares parmi lesquels il vivoit : c'est Ovide lui-même qui parle de ce poëme (2), dont l'existence, si elle étoit bien avérée, seroit un fait très-curieux dans l'histoire de la littérature.

Ovide sollicita en vain, pendant la vie d'Auguste,

(1) L'exil, dans le sens le plus strict, ou la déportation, ne pouvoit être prononcé que par le peuple lui-même, pendant la république, et ensuite par les empereurs; il entraînoit, dans la règle, la perte des biens. Les relégués conservoient leurs biens et leur droit de cité.

(2) Ex Ponto IV, 13, v. 19.

son rappel, ou le changement du lieu de son exil. Ce prince persista dans sa sévérité, malgré les démarches que pouvoient faire les nombreux amis que le poëte avoit laissés à Rome. Ovide dut perdre tout espoir de voir changer son sort, lorsqu'Auguste mourut et fut remplacé par le fils de Livie. Après avoir passé sept ans sous le ciel de la Thrace, Ovide succomba à ses infirmités et à ses chagrins, âgé d'environ soixante ans, l'an 770 de Rome, la même année et peut-être le même jour où mourut Tite-Live, retiré à Padoue, sa ville natale.

Les *Métamorphoses*, en quinze livres, sont le chef-d'œuvre d'Ovide, et lui assignent un rang parmi les premiers poëtes de l'antiquité. Il y a réuni une suite de deux cent quarante-six fables de la mythologie, qui commencent au chaos et vont jusqu'à la mort de César. Ce grand nombre de fables est arrangé, autant qu'il étoit possible, en une suite chronologique, et ne forme qu'un seul récit non interrompu. Le principal mérite du poëte consiste dans l'artifice qu'il a employé pour réunir ainsi des objets disparates et des événemens passés chez des peuples divers. Ses moyens sont extrêmement variés. Tantôt l'esprit du poëte découvre une ressemblance entre deux fables qu'il place l'une à côté de l'autre pour former des pendans; tantôt un dieu ou un homme qui a été le sujet d'un récit a été aussi acteur dans un autre événement dont la narration est ainsi naturellement

amenée ; tantôt l'identité du local fournit le fil qui réunit des fables qui n'ont pas d'autre analogie entre elles. Quelques métamorphoses sont placées comme épisode au milieu d'un récit, sous la forme d'hymnes chantés par un des acteurs ; d'autres sont amenées par la conversation ; il y en a qui sont rapportées comme le sujet d'un tableau que des mains industrieuses sont occupées à tracer sur un tissu. Des amis sont réunis en cercle ; un de ceux qu'on a coutume d'y voir est absent ; quelque malheur arrivé dans sa famille le retient ; son aventure devient le sujet d'une narration. Elle éveille dans un des assistans le souvenir d'un malheur dont lui-même a été le témoin et dont il fait part à ses amis. Presque toujours les transitions sont si naturelles que la fable paroît s'être présentée elle-même, sans que le poëte l'eût cherchée. La forme dramatique que l'ouvrage a prise de cette manière lui donne de la vie et de la variété. Toutes les fables finissent, il est vrai, par une métamorphose ; cette espèce d'uniformité tient à la nature du sujet, et on ne pourroit sans injustice la reprocher au poëte. Chaque fable forme un tableau accompli des écarts et des passions dont l'homme est le jouet. L'imagination, l'esprit, la gaieté du poëte brillent dans toute cette composition : on y remarque, comme dans tous ses ouvrages, le défaut de reproduire la même idée sous toutes les formes, et de ne pouvoir quitter un objet aussi long-temps qu'il lui fournit quelque détail agréable

ou spirituel. Au reste, les métamorphoses elles-mêmes paroissent avoir moins d'importance aux yeux du poëte que les fables auxquelles elles tiennent; il a même reçu quelques fables qui ne se terminent pas par une métamorphose. Cependant il s'arrête quelquefois trop long-temps au récit de la catastrophe, et tombe facilement dans le défaut de faire briller son esprit mal à propos.

Pour bien apprécier le mérite d'Ovide dans la composition de cet ouvrage, il seroit nécessaire de connoître les sources où il a puisé. Il avoit des précurseurs parmi les poëtes, les grammairiens et les rhéteurs grecs, surtout de l'école d'Alexandrie. Plusieurs d'entre eux avoient publié des μεταμορφώσεις, ἑτεροιώσεις, ἀλλοιώσεις (ces trois mots sont synonymes). On nomme parmi eux Corinne, Callisthène, Antigonus, Nicandre, Parthenius et Didymarque. Antoninus Liberalis (1), grammairien postérieur de cent cinquante ans à Ovide, a fait des extraits de quelques-uns de ces ouvrages, surtout du poëme de Nicandre. Les fables tirées du dernier se trouvent presque toutes dans les Métamorphoses d'Ovide, quelquefois avec des changemens. On croit que ce fut surtout le poëme des Métamorphoses de Parthenius, le maître de Virgile et l'ami de Gallus, qui donna à Ovide l'idée du sien. Mais on ignore absolument si quelqu'écrivain antérieur au poëte latin a pensé

(1) *Voyez* Hist. abr. de la litt. gr., vol. I, p. 191.

à réunir en un seul corps d'ouvrage une suite de métamorphoses, ou si Ovide a le mérite d'avoir le premier imaginé un travail de ce genre.

3. *Poésie didactique.*

La poésie didactique est celle dans laquelle les Romains excellèrent; ils produisirent, dans cette période, plusieurs chefs-d'œuvres, qui non-seulement rivalisèrent avec leurs modèles de l'école d'Alexandrie, mais dont quelques-uns surpassèrent même tout ce que la littérature grecque a produit dans ce genre.

Le premier qui se distingua dans ce genre fut Titus Lucretius Carus, né l'an 659 de Rome, 95 avant J. C., onze ans après Cicéron. On ne sait presque rien de sa vie. Il paroît qu'il étudia la philosophie épicurienne à Athènes sous Zénon. Une tradition veut qu'il se soit tué à l'âge de quarante-quatre ans, soit que la corruption qui ne faisoit qu'augmenter à Rome l'eût dégoûté de la vie, soit qu'elle lui fût devenue à charge par les accès de folie auxquels l'avoit, dit-on, rendu sujet un philtre que sa femme ou une maîtresse jalouse avoit trouvé moyen de lui donner. Qui pourra croire ce que cette même tradition ajoute, que Lucrèce composa son poëme dans les momens lucides que lui laissa sa maladie?

Ce poëme est intitulé *de rerum natura*, de la

nature des choses, et distribué en six livres. Le but de Lucrèce paroît être de prouver à Memmius, auquel le poëme est adressé, la supériorité de la philosophie d'Epicure sur tous les autres systèmes, et d'engager cet ami à renoncer aux affaires politiques pour se livrer aux charmes de la philosophie. Ce plan n'exigeoit pas un développement complet du système d'Epicure; il suffisoit, pour le but de Lucrèce, de faire voir à son ami l'excellence de cette philosophie qui guérit l'âme de tout ce qu'il appelle préjugés, et de la crainte de la mort. La partie morale étoit étrangère à cet objet, aussi le poëte l'a-t-il presqu'entièrement négligée.

Comme les anciens citent plusieurs vers de Lucrèce que nous ne trouvons pas dans son poëme tel qu'il nous est parvenu, sans que pour cela on y remarque de lacune, un des derniers éditeurs, M. *Eichstædt*, a mis en avant une hypothèse qui explique cette circonstance. Il croit qu'il a existé dans l'antiquité deux éditions du poëme de Lucrèce; soit que le poëte lui-même ait retouché son ouvrage après une première édition, soit que cette révision ait été faite après sa mort par une main étrangère. Les vers cités qui ne se trouvent pas dans notre texte sont, d'après cette supposition, tirés d'une première édition dont il existe des traces dans la très-grande diversité des leçons qu'offrent les manuscrits. On pourroit expliquer ainsi une autre singularité : l'espèce de discordance qui règne dans le poëme, dont certains morceaux ont toute

l'élégance du siècle d'Auguste, tandis que d'autres ont un air antique et une certaine rudesse qui forment contraste avec les premiers.

Peu d'ouvrages ont été jugés plus diversement que le poëme de Lucrèce. Il paroît qu'à l'époque où il fut publié il n'eut qu'un médiocre succès. Cicéron y trouva plus d'art que de génie (1). Quelques modernes, et parmi eux un des plus ingénieux critiques du dix-huitième siècle, le célèbre Lessing, ont à peine voulu accorder à Lucrèce la qualité de poëte. Ils ont trouvé sa composition sèche, prosaïque, sans intérêt et sans imagination. D'autres l'ont jugé tout différemment : Ovide parle de cet ouvrage avec enthousiasme, et lui prédit l'immortalité (2); Stace exprime son admiration pour la verve poétique de Lucrèce (3); Lambin l'a nommé le plus élégant, le plus pur, le plus gracieux de tous les poëtes latins dont les ouvrages sont parvenus jusqu'à nous.

Il nous semble impossible que celui qui lit, sans prévention, le poëme de Lucrèce, ne soit pas entraîné par la chaleur et l'intime conviction avec laquelle ce poëte débite le système le plus paradoxal de l'antiquité. Il sera forcé d'admirer la force des démonstrations, bien qu'elles ne soutiennent pas l'épreuve de la physique moderne; il sera même vivement touché des images et des des-

(1) Ep. ad Quintum fratrem, II, 11.
(2) Amor. I, 15, v. 23.
(3) Docti furor arduus Lucreti.

criptions, qui, à la vérité, sont répandues dans le poëme avec une sage économie, mais dont plusieurs semblent devoir être comptées parmi les plus beaux morceaux de poésie qui existent. Si Lucrèce tombe le plus souvent dans le style prosaïque, c'est que trop pénétré de la vérité et de l'excellence de son système, il ne sait pas représenter ses idées sous une forme agréable, ni s'abandonner à son imagination; il met une trop grande importance à convaincre son lecteur pour lui faire grâce du moindre détail, ou pour penser à l'instruire en l'amusant, comme il est du devoir du poëte didactique. Il faut dire aussi que les modèles que Lucrèce a imités, tels qu'Empédocle, par exemple, étoient si maigres et si prosaïques, qu'Aristote doutoit s'il devoit compter ce dernier écrivain parmi les poëtes ou les philosophes.

P. Cornelius Severus fut un des amis d'Ovide. Il mourut fort jeune, l'an 740 de Rome, 14 avant J. C. Quintilien dit que plusieurs poëmes de son enfance trahissoient un génie admirable (1). On le regarde communément comme l'auteur d'un petit poëme intitulé *Aetna*, dans lequel on examine les causes des éruptions de ce volcan. Un critique moderne (2) a fait voir que ce poëme ne peut avoir été composé que du temps de Néron. Nous analyserons cette hypothèse lorsque nous parlerons des poëtes de la quatrième période. Quant à Cornelius

(1) Inst. or. X, 1, p. 145 de l'édition de M. *Pottier*.

(2) *Wernsdorf* in poet. lat. min. vol. IV.

Severus, il avoit commencé un poëme sur la guerre de Sicile, c'est-à-dire sur la guerre entre Sextus Pompée et Octavien. Ce poëme, que la mort l'a empêché d'achever, s'est perdu; mais un morceau de vingt-cinq vers sur la mort de Cicéron, que Sénèque le rhéteur nous a conservé (1), en est probablement tiré. Ovide parle d'un autre poëme de Severus, qu'il nomme *carmen regale* (2); ailleurs il l'appelle *le grand poëte des grands rois* (3). On ne sait pas même quelle étoit la nature de ce poëme, sur lequel nous n'avons aucun renseignement.

Le poëme didactique le plus accompli est celui de Virgile, intitulé les *Géorgiques*, en quatre livres. Mécène l'engagea à le composer; on suppose que ce favori d'Auguste sentit la nécessité d'encourager à la culture de la terre un peuple qu'une suite de guerres civiles menaçoit de rejeter dans la barbarie dont il étoit à peine sorti. Les quatre livres qui forment la division de l'ouvrage traitent de l'agriculture, de la culture des arbres, de l'éducation des bestiaux et de celle des abeilles. Ces divers sujets sont traités avec la plus grande clarté, et ornés de toutes les beautés de la poésie. C'est dans cet ouvrage que Virgile montra tout son génie. Il le commença à trente-quatre ans, et ne cessa de le corriger jusqu'à la fin de ses jours.

(1) *Senec.* Suas. VII, et *Burmanni* Anth. lat. Vol. I, p. 334.

(2) Ep. ex Ponto, IV. Ep. ult. v. 9.

(3) *Ibid.* IV, 2.

La langue latine n'a pas d'ouvrage plus parfait. Le plan est admirablement conçu, et l'étendue que le poëte lui a donnée prouve l'excellence de son jugement. L'intérêt va toujours en augmentant, et tout se rapporte à un seul but. La partie didactique est mêlée d'épisodes et de tableaux vrais et variés, qui attachent le lecteur et qui, en l'instruisant, lui procurent les émotions les plus délicieuses. La diction est simple et sans prétention, mais en même temps noble et élégante; sous le rapport de la versification, Virgile a atteint dans les Géorgiques le dernier degré de la perfection; il y a montré de quelle harmonie la langue latine étoit susceptible.

Les grammairiens se sont donné beaucoup de peine pour rechercher les ouvrages grecs ou latins que Virgile peut avoir imités dans ce poëme. Il est évident qu'il a tiré ses matériaux des livres en prose et en vers qui existoient sur l'agriculture; mais son poëme est entièrement original du côté du plan et de l'exécution. S'il a imité Hésiode ou quelque poëte de l'école d'Alexandrie, cette imitation ne se trouve que dans de légers détails, et alors même ses modèles ont infiniment gagné sous sa plume.

Quand un ouvrage est aussi parfait que le poëme des Géorgiques, il est difficile d'en parler longtemps sans tomber dans des lieux communs: il n'est pas moins difficile de dire quelque chose d'intéressant sur un poëme aussi connu que celui-ci l'est

devenu, surtout, par la traduction de M. Delille. Ce poëte réfute dans sa préface divers reproches mal fondés qu'on a adressés à son original. Le manque de méthode est le seul qui offre une certaine apparence de vérité; mais il n'a pas été difficile au poëte françois de la détruire. Nous croyons qu'on ne peut rien ajouter à son raisonnement, si ce n'est peut-être l'exposition même du plan suivi par Virgile. Le tableau que le traducteur allemand des Géorgiques a mis en tête de son commentaire donne un aperçu si lumineux de la marche observée par le poëte, et explique si bien les transitions, que nous croyons faire une chose utile en l'insérant ici.

LIVRE I.

Sujet du poëme en général: l'agriculture, la culture des arbres, l'éducation des bestiaux, celle des abeilles, v. 1-5. Invocation des Dieux, v. 5-23, et de César, v. 24-42.

Agriculture.

I. Travaux préparatoires, v. 43-99.

1. Epoque du commencement du labourage, au printemps, v. 43; quelquefois même dès l'automne, v. 47; dans des terres légères, seulement pendant les chaleurs de l'été, v. 47-70.
2. Amélioration du sol, en le laissant reposer, v. 71; en changeant de culture, v. 73; en l'engraissant, v. 79; en brûlant les chaumes, v. 84-93.

3. Rendre la terre meuble, en brisant les mottes, v. 94; en hersant, v. 95; en labourant une seconde fois dans un sens oblique, v. 98; en recommençant encore, v. 99.

II. Travaux qui suivent l'ensemencement, v. 100-159.

1. Il faut attendre un temps favorable, v. 100-103.
2. Ecraser de nouveau les mottes de terre, v. 104-105.
3. Arroser, v. 106.
4. Faire brouter aux bestiaux les herbes trop épaisses, v. 111-112.
5. Dessécher les endroits trop humides, v. 113-117.
6. Se prémunir contre les fléaux qui, par ordre du ciel, ont envahi la terre après l'âge d'or, tels que les oiseaux de proie, la mauvaise herbe, l'ombre, la rouille, la sécheresse, v. 118-159.

III. Outils et précautions nécessaires, v. 160-203.

1. Instrumens de culture, v. 160; surtout la charrue, v. 169-175.
2. L'aire, v. 176-186.
3. Observations des signes de fécondité, 187-192.
4. Tremper les grains dans l'eau, v. 193; et choisir annuellement les qualités, v. 197-203.

IV. Distribution des temps, v. 204-310.

1. Temps d'ensemencement, v. 208-230.

2. Cours du soleil; détails sur la sphère, 231; les zones, v. 232; les pôles, v. 240; utilité des connoissances astronomiques pour l'agriculteur, v. 252-256.

3. Travaux des champs en temps de pluie, v. 257-267.

4. Dans les jours de fête, v. 268-275.

5. Dans les divers jours du mois, v. 276-286.

6. Pendant la nuit, v. 287; description d'une nuit d'hiver, v. 291.

7. Pendant le jour, en été, v. 297; en hiver, v. 299-310.

V. Du temps convenable, et des précautions qu'il faut prendre, v. 311-514.

1. Danger des tempêtes en automne et au printemps, v. 311; même en été, v. 316; des ondées, v. 322; du tonnerre, v. 328-334.

2. Pour s'en garantir, il faut observer la place que les planètes occupent au zodiaque, v. 335-337.

3. Nécessité de se rendre les Dieux favorables, surtout Cérès, v. 338, principalement avant la moisson, v. 347-350.

4. Pronostics du temps, v. 351; en particulier des vents, v. 356; de la pluie, v. 370; du beau temps, v. 393-423.

5. Pronostics tirés de la lune, v. 424-437.

6. Pronostics tirés du soleil, v. 438-463.

7. Episode des signes par lesquels le soleil avoit annoncé la mort de Jules-César, v. 464; ce même événement prédit par d'autres prodiges, v. 469; guerre civile qui en fut la suite, v. 489; vœux pour César Octavien, v. 498-514.

LIVRE II.

Culture des arbres, v. 1-3.

Invocation à Bacchus, v. 4-8.

I. Manière de multiplier les arbres et les arbustes, v. 9-34.

1. Reproduction naturelle, v. 10-21; spontanée, v. 10-13; par des graines, v. 14-16; par des rejetons, v. 17-19.

2. Reproduction artificielle, v. 22-34; par rejetons, v. 23 et 24; par marcottes, v. 26; par boutures, v. 28, par des troncs fendus, v. 30; par la greffe, v. 32-34.

II. Culture des arbres et des arbustes, v. 35-82.

1. Introduction, v. 35-38; invocation de Mécène, v. 39-46.

2. Amélioration des espèces naturelles, v. 47-60.

3. Reproduction d'espèces artificielles, v. 61-72; surtout par la greffe, v. 73-82.

III. Diversité des arbres et des arbustes.

1. D'après les genres et les espèces, v. 83-108.

2. D'après le terrain et l'exposition, v. 109-113.

3. D'après le climat, v. 114-135.
4. Eloge de l'Italie, v. 136-176.

IV. Du terrain, v. 177-258.

1. De celui qui convient à l'olivier, v. 179; à la vigne, v. 184; aux bestiaux, v. 195; au blé, v. 203; de celui qui n'est propre à rien, v. 212; de celui qui est favorable à toute espèce de culture, v. 217-225.
2. Examen du terrain, s'il est fort ou meuble, v. 226; salé et amer, v. 238; gras, v. 248; humide, v. 251; lourd ou léger, 254; noir, v. 255; froid, v. 256-258.

V. De la culture de la vigne.

1. Pour la planter il faut creuser des fosses, v. 259; des jeunes plants, v. 265; manière de les planter, v. 269; précautions à prendre, v. 293; temps favorable, v. 315; éloge du printemps, v. 323; soins qu'exigent les jeunes ceps, v. 346-353.
2. Après la plantation il faut remuer la terre, v. 354; placer des échalas, v. 358; épamprer et élaguer, v. 362-373.
3. Il faut faire une clôture, v. 372; surtout à cause du bouc qui est immolé à Bacchus, v. 380-396.
4. Soins continuels qu'exige la vigne, v. 397-419.

VI. Culture plus facile d'autres plantes, v. 420-457.

1. De l'olivier, v. 420-425.

2. Des arbres fruitiers, v. 426-428.
3. D'arbustes et d'arbres sauvages, v. 429.
4. Avantages que cette culture a sur celle de la vigne, qui est plus séduisante, v. 454-457.

VII. Félicité de la vie champêtre, v. 458-540.
1. Avantages qu'elle a sur celle de la ville, v. 461-474.
2. Vœu du poëte ; il voudroit être un sage, v. 475 ; ou un bon et modeste campagnard, v. 483 ; qui se voue à la sagesse, v. 495 ; en opposition avec la vie turbulente de l'habitant des villes, v. 503-512.
3. Tranquillité du campagnard, v. 513 ; sa richesse, v. 516 ; ses plaisirs innocens, v. 523 ; ses mœurs antiques, v. 532-540.
4. Conclusion du chant, v. 541-542.

LIVRE III.

De l'éducation des bestiaux, v. 1-2.

Nouveauté du sujet, v. 3-9 ; après l'avoir achevé, le poëte célébrera, par une épopée, sa patrie et son protecteur César, v. 10-39.

Invocation à Mécène, v. 40-48.

I. Des chevaux et du gros bétail, v. 49-285.
1. Qualités de la vache destinée à devenir mère, v. 51 ; son âge, v. 60-71.
2. Qualités de l'étalon, v. 72 ; comme poulain, v. 75 ; quand il a achevé sa croissance, v. 83 ;

6. Manière de se débarrasser des serpens, v. 414-439.

7. Traitement de la gale, v. 440; de l'épizootie, v. 464-473.

III. Description de l'épizootie du Norique, v. 474-566.

1. Origine et nature de cette maladie, v. 478-485.

2. Elle attaque d'abord le petit bétail le plus foible, les brebis, les veaux, les chiens et les cochons, v. 486; ensuite les chevaux, v. 498; les bêtes à cornes, v. 515; le gibier, v. 537; les animaux aquatiques, les couleuvres et les oiseaux, v. 541-547.

3. Inutilité des moyens employés contre elle, v. 548; elle augmente en intensité, v. 551; les peaux et la laine sont imprégnées du virus, v. 559-566.

LIVRE IV.

Education des abeilles, et dédicace, v. 1-7.

I. Habitation des abeilles, v. 8-50.

1. Elle doit être à l'abri des vents et des animaux hostiles, v. 9; entourée d'eau et d'arbres, v. 18; et surtout de fleurs, v. 30-32.

2. Des ruches; matière dont on les construit, v. 33; elles doivent avoir des entrées étroites et bien closes, v. 35-41. Les abeilles s'établissent dans la terre, dans les rochers et

dans le creux des arbres, v. 42-46. Il ne faut pas planter d'if autour des ruches, et éviter les mauvaises odeurs et le bruit, v. 47-50.

II. Des essaims, v. 51-148.

1. Naissance et sortie des jeunes abeilles, v. 51-62.

2. Manière de les prendre, v. 62-66.

3. Manière d'apaiser le tumulte parmi les abeilles, en jetant au milieu d'elles de la poussière, v. 67; en tuant la reine plus foible, v. 88; caractères par lesquels on la reconnoît, ainsi que les abeilles, v. 91-102.

4. Manière de fixer les essaims, en arrachant les ailes à la reine, v. 103; en plaçant des jardins autour des ruches, v. 109-115.

5. Plan d'un jardin convenable, v. 116-148.

III. Régime d'une république d'abeilles, v. 149-227.

1. Sociabilité, v. 153-157.

2. Industrie, v. 158-177.

3. Ordre, v. 178-190.

4. Prévoyance, v. 191-196.

5. Propagation, v. 197-209.

6. Attachement pour leur reine, v. 210-218.

7. Leur instinct admirable, v. 219-227.

IV. Manière de châtrer les ruches, v. 228-250.

1. Comment et quand cette opération a lieu. v. 228-238.

2. Elle se fait avec ménagement aux approches

de l'hiver, v. 239; mais plus copieusement dans d'autres époques, v. 248-250.

V. Maladies des abeilles, v. 251-280.

1. Symptômes, v. 254-262.
2. Moyens de les guérir, v. 264-280.

VI. Reproduction artificielle des abeilles, v. 281-314.

1. Usitée en Egypte, v. 287-294.
2. Comment elle se fait, v. 295-314.

VII. Episode d'Aristée, inventeur de cet art, v. 315-558.

1. Il se plaint à Cyrène, sa mère, de la perte qu'il a soufferte, v. 317-332.
2. Description du palais de cette nymphe, v. 333-356.
3. Elle est visitée par son fils, v. 357-373.
4. Accueil qu'il trouve auprès d'elle, v. 374-386.
5. Elle le renvoie à Protée, v. 387-414.
6. Protée, enchaîné par Aristée, se prête à ses désirs, v. 415-452.
7. Récit de Protée, qui annonce à Aristée que les nymphes le persécutent pour venger la mort d'Eurydice, dont il est la cause; épisode d'Orphée et d'Eurydice, v. 453-529. Mort d'Eurydice, v. 453; plaintes des nymphes et d'Orphée, v. 460; il se rend aux enfers, v. 467; retour momentané d'Eurydice à la vie, v. 485; plaintes d'Orphée, v. 504; sa mort, 520-529.

8. Cyrène enseigne par quel sacrifice les nymphes pourront être apaisées, v. 530-547.
9. Le sacrifice produit des abeilles, v. 548-558.

VIII. Conclusion du poëme, v. 559-566.

Plusieurs ouvrages d'Ovide sont du genre didactique.

I. *Ars amatoria, l'art d'aimer*, ou plutôt l'art de plaire et de séduire, en trois livres. Ovide publia ce poëme à l'âge de 41 ans, 2 ans avant J. C. (1). Il y enseigne de quelle manière on peut gagner la faveur des courtisanes sans l'acheter à prix d'argent. Dans le *premier* livre il donne des règles sur le choix d'une maîtresse, sur les occasions de la connoître et les moyens de lui plaire; dans le *second* il montre comment, à force d'esprit, d'adresse et de patience on peut conserver les bonnes grâces des belles; le *troisième* livre est destiné aux femmes, qui peuvent y apprendre à se servir de leurs agrémens et de leurs talens pour subjuguer les hommes. Les charmes de l'esprit n'y sont comptés pour rien; car dans tout l'ouvrage Ovide ne parle jamais des honnêtes femmes, mais des courtisanes et femmes entretenues dont le commerce n'étoit pas regardé

(1) C'est-à-dire l'année où Caïus César partit pour l'orient. (*Voy.* de arte am. I, v. 176 suiv.) par conséquent quelque temps après que l'empereur eut exilé sa fille Julie. Cette circonstance prouve que ce ne fut pas ce poëme qui attira sur Ovide la colère d'Auguste, qui éclata neuf ans après. *Observation de M. Villenave.*

comme honteux par les anciens. C'est sous ce point de vue qu'il faut considérer ce poëme ; et alors, au lieu d'y trouver de l'immoralité et de l'indécence, on le regardera comme un badinage très-gracieux et comme le jeu d'une imagination aimable et riante. Bien loin de s'abandonner à son humeur lascive, le poëte couvre d'une légère gaze les endroits qui pouvoient prêter à des détails capables d'offenser la pudeur. Si malgré ce soin nous y trouvons quelques descriptions qui approchent de l'obscénité, il faut en accuser les mœurs des Romains, qui permettoient bien des libertés que notre délicatesse réprouve. Ovide montre dans ce poëme une grande connoissance du cœur des hommes et des foiblesses du sexe, un esprit infiniment satirique, et un talent éminent pour embellir des choses insignifiantes par elles-mêmes. L'amour n'est pas traité dans ce poëme comme une passion, mais comme une simple émotion des sens. On sait que presque toujours les anciens ne l'ont regardé que sous ce point de vue.

Un critique distingué qui nous a été souvent utile dans la rédaction de cet ouvrage (1), hasarde, sur l'origine de l'art d'aimer, une hypothèse nouvelle, que nous croyons devoir faire connoître à nos lecteurs. « Il se présente, dit-il, un point de vue sous lequel le caractère moral du poëte, qu'au reste nous

(1) L'auteur anonyme de quelques morceaux sur la poésie latine, insérés dans les Charactere der vornehmsten Dichter aller Nationen, Leipzig, 1799 ff. 8 vol. in-8°. C'est probablement M. *Manso*.

sommes loin de vouloir défendre à tous égards, gagnera, et qui explique l'origine et la forme de ce poëme, sans qu'on soit obligé de supposer qu'Ovide ait eu, en le rédigeant, un but didactique. Qu'on se représente un instant l'auteur de l'Art d'aimer dans le beau monde de Rome, au milieu de cette troupe de jeunes gens qui courent après les aventures amoureuses, et de ces jeunes filles qui viennent ponr voir et pour être vues. Que d'occasions d'observer les travers d'un monde léger et corrompu! Tous ses mystères sont dévoilés aux yeux du poëte; il connoît toutes les voies que l'amour prend pour plaire; il a pénétré toutes les intrigues de la volupté. Insensiblement l'idée se développe en lui de peindre ce monde et les hommes qui le composent, et de réunir dans un tableau fidèle et riant leurs vœux et leurs projets, Le pinceau du poëte et l'esprit de l'observateur ne pouvoient trouver un sujet plus favorable. Cependant il n'a pas encore entrevu ce qui doit animer le plan qu'il a conçu, ni la forme qu'il lui donnera. Comment unira-t-il en un seul ensemble les remarques qu'il a recueillies? Comment donnera-t-il de la vie et de la fraîcheur à son coloris? Ce qu'il a vu, entendu et observé, se contentera-t-il de le raconter, de le décrire? ou bien, moraliste sévère, en fera-t-il l'objet de sa critique? Ce parti pouvoit faire paroître son caractère sous un point de vue moral, mais il étoit peu fait pour amuser ses lecteurs et pour accroître sa réputation littéraire. Il étoit bien plus naturel de choisir un

cadre plaisant, de donner à ses observations une forme d'autant plus comique qu'elle paroît plus sérieuse, et de s'adresser à ceux mêmes qui les lui avoient fournies, aux jeunes gens des deux sexes. C'est ainsi que naquit l'Art d'aimer; sa forme est celle d'un poëme didactique dont la lecture peut n'être pas sans danger, mais qui au fond n'est que le tableau fidèle des mœurs du temps. »

2. *De remedio amoris, du remède d'amour*, ou sur les moyens de se guérir de cette passion, en deux livres. Ce poëme, qui fut publié l'an 1 de J. C., est bien inférieur au précédent. Le poëte y raisonne plutôt qu'il ne s'abandonne à son imagination brillante : cependant on y trouve des observations fines et qui ne peuvent que plaire à ceux qui étudient le cœur humain.

3. *De medicamine faciei, des moyens de conserver la beauté*. Ce n'est qu'un fragment, dans lequel le poëte montre combien la propreté et la parure sont nécessaires aux femmes.

4. *Halieutica, de la pêche*. C'est un fragment. Pline cite sous ce titre un poëme d'Ovide composé pendant son exil.

5. *Fasti, les Fastes*, en six chants (1). Dans ce poëme, qu'on pourroit aussi ranger dans la classe des poésies historiques ou mythologiques, Ovide

(1) Voy. *Fr. Henr. Guil. Gesenii* Symbolæ observ. in Ovidii Fastos. Altonæ, 1806, in-8°, et les observations sur cet ouvrage qui se trouvent dans le troisième volume de la Bibliothek der redenden und bildenden Künste. Leipz. 1807, in-8°.

donne la suite chronologique de tout ce que le calendrier romain renfermoit de remarquable dans les six premiers mois de l'année; son intention étoit d'y faire entrer toute l'année, mais son exil l'empêcha probablement d'accomplir cette tâche. Il retoucha cependant, durant son séjour à Tomes, les six chants qui existent, ainsi qu'on peut le voir par quelques passages qu'il y ajouta, tels que celui du triomphe de Germanicus sur les Cattes et les Chérusques, qui est de l'an 16 après J. C. C'est à ce prince que le poëme est dédié. Le sujet qu'Ovide avoit choisi se prêtoit difficilement à la poésie; mais quoiqu'il prenne le plus souvent le style du narrateur plutôt que celui du poëte, il ne laisse cependant échapper aucune occasion d'animer son récit par des tableaux variés et animés. Comme le calendrier des Romains renfermoit à la fois la mention des dieux et des fêtes instituées en leur honneur, l'histoire de la république avec les noms des grands hommes qu'elle avoit produits, et les mouvemens des corps célestes, le poëme qui en donne l'explication ne peut être que du plus grand intérêt pour la connoissance des antiquités romaines. En effet, on y trouve une foule de renseignemens, sans lesquels beaucoup de passages des auteurs classiques seroient obscurs pour nous.

Au reste, le mot de *fastes* avoit deux significations chez les Romains. D'après son étymologie il exprime un tableau indicatif des jours de chaque mois, où, par des motifs tirés de la religion,

mais qu'on cachoit au peuple, il étoit permis ou défendu de paroître en justice. Ces tables, aussi bien que les journaux tenus par les pontifes (*commentarii pontificum*), faisoient partie de la science mystérieuse du droit civil, que le sénat et les prêtres surent long-temps soustraire à la curiosité des plébéiens. Enfin, l'an 440 de Rome, Flavius, le scribe d'Appius Claudius, trahit le secret du gouvernement (1), et afficha les fastes au Forum. Dès-lors le calendrier indiquant, outre les jours *fastes* et *néfastes*, les fêtes religieuses et les anniversaires de la dédicace des temples, ainsi que tout ce qui étoit arrivé de remarquable à la république, fut gravé sur la pierre ou l'airain, et placé non-seulement en divers endroits publics, mais aussi dans les édifices des particuliers, dont il ornoit les portiques et les vestibules. Tel fut le calendrier que Fulvius Nobilior plaça dans le temple d'Hercule, et que cite Macrobe (2). L'exemple de la capitale fut imité par

(1) *Voy.* ci-dessus, p. 87.

(2) Sat. I, 12, p. 244; 13, p. 254. Un calendrier de ce genre, gravé sur marbre, s'est conservé; il appartient à la famille Maffei, et a été fréquemment publié, entre autres par *Godefroi*, dans ses Auctores linguæ lat. p. 1389, et dans le huitième vol. du Thesaurus antiquitatum Romanarum de *Grævius*. Ce calendrier est du temps d'Auguste. Il indique les jours *fastes*, *nefastes* et *comitiaux*, et, en plus petits caractères, les jeux et les fêtes qu'on célébroit en l'honneur de Jules-César et d'Auguste. Toute l'année est partagée en semaines de huit jours, et chaque jour est marqué par une des huit premières lettres de l'alphabet. La famille de Farnèse possédoit anciennement un calendrier *rustique* gravé sur une pierre carrée, ou une espèce de cube, dont chaque côté contient trois mois. Outre les fêtes, on y avoit indiqué les travaux des champs de chaque mois. Nous allons donner ici, comme exemple,

les villes municipales; Ovide lui-même (1) cite les fastes de quelques villes d'Italie, et il existe encore aujourd'hui des fragmens de ceux qui étoient placés à Præneste et dans quelques autres endroits. Ces calendriers municipaux indiquoient, outre les objets qui leur étoient communs avec ceux de Rome, quelques rites ou cérémonies propres aux villes où on les avoit fabriqués. Nous voyons, par les auteurs anciens, que l'on gardoit le souvenir de certains événemens remarquables, en les plaçant dans les fastes, au jour où ils étoient arrivés : un exemple mémorable de cet usage nous a été conservé par Cicéron, qui reproche (2) à Marc-Antoine d'avoir fait insérer dans les fastes qu'à la fête des Lupercales le dictateur César refusa la dignité royale qui lui avoit été offerte au nom du peuple. Sous les empereurs la flatterie s'empressa surtout de placer dans les fastes les faits et gestes du prince régnant, après en avoir effacé ce qui y avoit été porté sous ses prédécesseurs.

Les *fastes historiques*, appelés aussi *fastes consulaires* ou annales, étoient une autre espèce de fastes. Ils portoient le nom de fastes parce que

le mois de janvier. — « Mensis januar. — Dies XXXI. — Non. quint. — Dies hor. VIIII s. — Nox hor. XIIII. — Sol Capricorno. — Tutela Junonis. — Palus aquitur. — Salix harundo cæditur. — Sacrificant dis penatibus. » — On trouve cet almanach dans le huitième volume de Grævius, avec un calendrier du temps de l'empereur Constance, ou à peu près de l'an 354, que *Lambecius* a le premier publié, d'après un manuscrit qui est à la bibliothèque impériale de Vienne.

(1) Fast. VI, 59.

(2) Philipp, 2, 34.

dans les premiers siècles de la république les événemens de chaque année étoient consignés dans ces livres, selon l'ordre des jours observés dans le calendrier. Le nom des consuls de chaque année y occupoit la première place, et il paroît que la rédaction de ces annales ne remonte pas au-delà de l'expulsion des rois (1).

Ce sont les fastes de la première classe, ou le calendrier, qui sont l'objet du poëme d'Ovide. Beaucoup de remarques historiques ou religieuses qui y étoient consignées depuis plusieurs siècles, exigeoient une interprétation; divers écrivains avoient publié des commentaires ou de courtes notes pour indiquer l'origine des fêtes qu'on célébroit à Rome, et la cause des cérémonies qu'on y observoit; ils y expliquoient les noms des divinités, et rapportoient l'histoire des temples construits en leur honneur; des observations astronomiques éclaircissoient ce qui regardoit la partie chronologique de ces almanachs. L. Cincius Alimentus (2), est le premier qui écrivit sur les fastes; Tite-Live et Macrobe le citent fréquemment. Le dernier se réfère aussi au commentaire de Masurius Sabinus, célèbre jurisconsulte sous Tibère; il est possible que son traité des fastes ait paru avant le poëme d'Ovide. Aulus Sabinus, l'ami d'Ovide, avoit composé un poëme *sur les journées*: Ovide, qui en parle,

(1) *Valère-Maxime*, IV, 4, 1, appelle Valerius Publicola *fastorum columen*; il dit, VII, 3, 2, que Brutus occupe la première place dans les fastes.

(2) Voyez ci-dessus, p. 160.

regrétte qu'une mort trop prompte ait empêché Sabinus de le terminer (1). Un certain Grec, nommé Butas, dont parle Plutarque (2), avoit aussi pris l'origine fabuleuse des Romains pour sujet d'un poëme, dont nous n'avons aucun fragment; nous ignorons même l'époque où il a vécu, et ne pouvons par conséquent pas dire si Ovide a profité de son travail. Mais ce dernier a connu, sans doute, le poëme didactique que Callimaque avoit publié sous le titre d'Αἴτια, *les Causes*, poëme analogue à celui des fastes; le poëte d'Alexandrie supposoit que, transporté sur l'Hélicon, il étoit instruit par les Muses de l'origine de divers usages et de certaines cérémonies antiques. C'est peut-être à l'imitation de Callimaque qu'Ovide choisit pour les fastes le rhythme élégiaque, à la place de l'hexamètre qui étoit regardé comme convenant surtout au poëme didactique et mythologique (3). Servius cite plusieurs fois cet ouvrage de Callimaque, et on croit qu'Ovide lui-même y fait allusion dans un passage de ses Tristes (4). Il est inutile, au surplus, de recourir aux Grecs pour expliquer comment Ovide a eu l'idée de composer son poëme; elle devoit se présenter naturellement à l'imagination d'un poëte qui cherchoit un sujet fait pour plaire au peuple romain, et qui lui fournît l'occasion de flatter ses

(1) *Ovid.* Pont. IV, 16, v. 13—16.

(2) In Romulo, 20, 3.

(3) *Valkenaer* croyoit cependant que le poëme de Callimaque étoit en hexamètres.

(4) V, 5, v. 33.

maîtres : peu de temps avant lui Properce avoit conçu le plan d'un pareil ouvrage (1).

Dans la partie historique de son ouvrage Ovide paroît avoir principalement suivi les *Annales maximi*, qui alloient jusqu'aux temps de P. Mucius, et par conséquent jusqu'au septième siècle de Rome : il les cite quelquefois. Depuis l'époque des Césars il se sert d'une autre espèce de fastes qu'il appelle *fasti picti*; les noms d'Auguste et de Tibère, et les fêtes qu'on célébroit en leur honneur, y étoient rapportés. On ne sait si par cette dénomination il entend le calendrier proprement dit, ou bien les *acta senatus et populi diurna*, espèce de journal qui fut rédigé par ordre de Jules-César, et qui remplaça les anciennes annales.

Quant à la partie astronomique et météorologique, Ovide y trahit son défaut de connoissances mathématiques. Ainsi que Columelle et Pline, il eut sous les yeux une espèce de calendrier rustique où le lever et le coucher vrai et apparent du soleil et des étoiles étoient marqués, avec des pronostics sur le temps et des préceptes sur les travaux des champs. Ce calendrier étoit calculé sur les tables astronomiques (*parapegmata*) d'Eudoxe, de Méton et d'autres astronomes grecs, qui indiquoient les phénomènes du ciel d'après l'horizon de diverses villes, tantôt d'Athènes, tantôt

(1) *Propert.* IV, 1, v. 69. « Sacra diesque canam et cognomina prisca locorum. »

d'Alexandrie, selon que l'observation étoit tirée d'un auteur ou d'un autre. A ces observations les rédacteurs du calendrier en avoient ajouté quelques-unes qui étoient faites sur l'horizon de Rome. Sans faire attention à cette différence, Ovide indique ces phénomènes, tantôt d'après l'horizon de Rome, tantôt d'après celui d'Alexandrie ou d'Athènes. C'est ainsi qu'il marque (1) au 10 juin le lever *acronyctique* du Dauphin, et ailleurs (2) au 17 juin : le premier est vrai pour Rome, l'autre pour Alexandrie. Il paroît avoir ignoré la différence qui a lieu entre le lever ou le coucher du matin et ceux du soir.

Tels sont les grands poëtes didactiques du siècle d'Auguste. Parmi ceux d'un ordre inférieur, nous remarquerons encore les suivans :

P. TERENTIUS VARRO ATACINUS (3), contemporain des premiers triumvirs, avoit composé une *Chronographie*, où il paroît avoir traité de la terre et du ciel; on lui attribue un troisième poëme intitulé *Libri navales*, ou sur la navigation et les dangers qui menacent les marins. Un troisième poëme, intitulé *Europa*, n'étoit peut-être qu'une partie d'un de ceux que nous venons de nommer. Il ne reste que de foibles fragmens de ces ouvrages (4). Quelques critiques ont regardé Varro comme l'auteur d'un

(1) VI, 471.

(2) VI, 720.

(3) *Voy.* ci-dessus, p. 225.

(4) *Wernsdorf*, qui les a recueillis dans les Poetæ lat. min. vol. V,

poëme en soixante-un vers, sur les *éclipses du soleil et de la lune*, que nous avons encore ; mais quoique ce petit ouvrage ne soit pas sans quelque mérite, il renferme cependant des expressions qui prouvent un temps postérieur, et nous croyons devoir, avec Gérard Meerman, l'attribuer à Sisebut, roi des Visigoths au commencement du septième siècle.

Gratius Faliscus composa, sous le titre de *Cynegetica*, un poëme sur la chasse, dont il reste cinq cent quarante vers. Aucun auteur ancien ni du moyen âge n'a cité ce poëte, si ce n'est Ovide qui le nomme une seule fois (1). Peut-être Manilius fait-il allusion aux Cynegetica de Gratius dans un passage où il dit que d'autres ont chanté les guerres contre les bêtes fauves (2). Oppien qui, environ deux siècles après Gratius, composa aussi un poëme grec sur la chasse, dit qu'aucun mortel avant lui n'a traité ce sujet. Oppien, comme Grec, pourroit n'avoir pas connu le poëme de Gratius,

p. 1385, observe que plus d'une fois, lorsque les anciens citent simplement Varron, il faut entendre celui d'Atace. Ce savant croit, avec d'autres critiques, que le surnom d'Atacinus n'a pas été donné à Varron d'après sa ville natale, mais d'après le nom du petit fleuve sur lequel est située la ville de Narbonne (Narbo Martius). Wernsdorf est d'avis que Varron étoit né dans cette ville, et que le commerce maritime que faisoit sa patrie donna au poëte les connoissances géographiques et nautiques qu'il déploya dans ses ouvrages. Nous citerons ailleurs une épigramme de ce Varron.

(1) Ex Ponto IV, eleg. ult. v. 33.

(2) *Manil.* II, 43. Au lieu de bella ferarum, Bentlei propose la leçon de sæcla ferarum, sans motif. On ne connoît aucun ouvrage que Manilius pourroit avoir eu en vue, si ce n'est celui de Gratius.

quoiqu'il eût passé quelque temps à Rome; mais les critiques ont remarqué dans l'ouvrage d'Oppien des passages tellement semblables à d'autres passages du poëte latin, qu'il est difficile de croire que les uns ne soient pas une imitation des autres. Une circonstance qui prouve encore mieux combien le poëme de Gratius fût peu connu à Rome même, c'est que Nemesianus, poëte latin du troisième siècle après J. C., qui traita le même sujet, crut aussi avoir ouvert une carrière nouvelle. Il paroît que le poëme de Gratius étoit resté dans une entière obscurité, et qu'il ne fut que rarement copié; aussi n'en existe-t-il qu'un seul manuscrit qui a appartenu au célèbre Sannazar. Ce manuscrit donne à l'auteur des Cynegetica le nom de Gratius, sans autre prénom ni surnom; celui de Faliscus lui a été donné par les éditeurs, d'après le vers 40 du poëme. On ne trouve chez les anciens aucune famille du nom de Gratius : mais plusieurs affranchis le portent dans les inscriptions, et il paroît, d'après cela, que c'étoit un nom d'esclave. Peut-être notre Gratius étoit-il l'affranchi de Livie et de son premier mari, qu'une inscription ancienne nomme Tiberius Claudius Gratius. Le poëme de Gratius n'est pas sans mérite; cependant il a quelque sécheresse; sa diction est pure, mais elle n'est pas sans dureté, et il prend certains mots dans des significations qu'ils n'ont pas ailleurs.

Cæsar Germanicus, fils de Drusus, que Livie avoit eu de son premier mari, et qu'Auguste adopta,

naquit l'an de Rome 737, 17 ans avant J. C. Suétone et Tacite le peignent comme un prince orné de toutes les vertus : les victoires qu'il remporta sur les Germains et auxquelles il dut le nom de Germanicus, lui assignent un rang distingué dans l'histoire. Il excita la jalousie de Tibère, qu'on accuse d'avoir été l'auteur de sa mort. Germanicus périt à Antioche, à l'âge de 35 ans, l'an 19 après J. C. Ce jeune prince connoissoit parfaitement la littérature grecque, et étoit regardé comme un excellent poëte latin et comme un bon orateur. Il traduisit en hexamètres les *Phénomènes d'Aratus*. Il reste de cet ouvrage un fragment considérable accompagné de scholies latines tirées des Catastérismes d'Eratosthènes, et qu'on croit aussi de Germanicus. Mais une partie de ces scholies a été ajoutée par les grammairiens des temps suivans. Au reste, la traduction de Germanicus est très-libre et plutôt une imitation. Il existe aussi quatre fragmens d'un autre poëme de Germanicus, intitulé *Diosemeia* ou *Prognostica:* ce n'étoit pas une traduction du poëme portant le même titre et composé par Aratus, mais une imitation de plusieurs ouvrages grecs de différens auteurs (1).

(1) Les trois premiers fragmens ont été publiés en différens endroits, par *Hugo Grotius*, et corrigés dans *J. C. Schwarzii* miscellanea, ouvrage que je regrette beaucoup de n'avoir trouvé ni à la bibliothèque royale, ni à celle de l'Institut. Le quatrième, qui est de cinquante vers, a été publié par *Pierre Burmann* II, dans son Anthologie latine, vol. II,

AEMILIUS MACER, natif de Vérone, fut l'ami de Tibulle et d'Ovide, avec lequel il voyagea en Asie et en Sicile. Il mourut en Asie l'an 737, 17 ans avant J. C. Il composa un poëme sur les oiseaux, et un autre intitulé *Theriaca*, qui étoit une imitation de celui de Nicandre. Les anciens parlent aussi d'annales dont il fut l'auteur, et d'un poëme sur la guerre de Troie, dans lequel il compléta l'Iliade d'Homère. De tous ces ouvrages il reste à peine quelques lignes. Le poëme *de virtutibus herbarum*, qu'on attribuoit à ce Macer ou à quelque autre poëte ancien de ce nom, est évidemment une œuvre du moyen âge.

Aucun auteur ancien, aucun grammairien ne parle de M. MANILIUS dont nous avons un poëme sur l'astronomie, en cinq livres. Les manuscrits ne s'accordent pas sur son nom; quelques-uns l'appellent Manlius ou Mallius. Bentley croyoit qu'il étoit né en Asie. Deux motifs lui donnoient cette opinion: la construction bizarre qu'on remarque dans quelques-uns de ses vers, et le peu de probabilité qu'à l'époque où ce poëte paroît avoir vécu, les Romains se fussent occupés d'astrologie. Il est vrai que le quatrième livre de son poëme renferme deux vers (le 41e et le 776e) où Manilius parle de Rome comme de *sa ville*; mais ces deux vers

p. 338. Je suis surpris de voir que M. *Buhle*, dans son édition d'Aratus, paroisse entièrement ignorer l'existence de ce fragment, dont il ne fait aucune mention.

n'arrêtent pas le critique anglois. Avec sa hardiesse accoutumée, il les déclare interpolés. Il fait voir que l'auteur des Astronomiques n'est ni l'astrologue Manlius dont parle Pline (1), ni le mathématicien du même nom dont il fait mention ailleurs (2). Bentley croit pouvoir le placer au siècle d'Auguste ; mais il n'a d'autre motif pour cela que l'observation qu'il a faite que Manilius ne se sert jamais du génitif en *ii* (auxilii, ingenii, imperii, etc.) si commode pour l'hexamètre ; or il paroît par un passage d'Aulugelle (3), que du temps d'Auguste ce génitif n'étoit pas encore usité, et que dans les mots qui au nominatif se terminent en *ius* ou *ium*, le génitif, et dans ceux en *ius* le vocatif n'étoient distingués qu'à l'aide de l'accent ou de l'intonation. Le poëme de Manilius n'est pas achevé. A l'exception d'un petit nombre de passages, il n'a pas de beautés poétiques ; mais il est intéressant pour l'histoire de l'astronomie et de l'astrologie, car cette science imaginaire est l'objet du poëme de Manilius.

Enfin nous devrions parler ici de *l'Art poëtique d'Horace ;* mais comme, à l'exemple de ses derniers éditeurs, nous ne regardons pas cet ouvrage comme un poëme didactique, nous en ferons mention lorsqu'il sera question des épîtres d'Horace.

(1) H. N. XXXV, 17.

(2) H. N. XXXVI, 10.

(3) N. A. XIII, 25.

4. *Satire.*

Nous avons vu, dans la période précédente, l'origine de la satire romaine ébauchée par Ennius et perfectionnée par Lucilius. La plupart des poëtes du siècle d'Auguste qui s'emparèrent de la satire imitèrent la manière de Lucilius plutôt que celle d'Ennius ; non qu'à l'exemple de Lucilius, ils aient attaqué personnellement leurs concitoyens : l'imitation dont nous parlons consistoit dans la forme qu'ils donnèrent à leur poésie, et dans le mètre qu'ils choisirent.

Cependant la manière d'Ennius fut préférée par Marcus Terentius Varro. Cet écrivain, le plus savant des Romains, naquit en 638, 116 ans avant J. C., d'une ancienne famille sénatoriale. Il avoit si peu d'ambition, et un penchant si décidé pour les travaux littéraires, qu'il ne voulut pas pousser sa carrière politique au-delà du grade de préteur. Lieutenant de Pompée dans la guerre des pirates, il se distingua assez pour obtenir une couronne navale, récompense que l'état offroit à celui qui avoit abordé le premier et pris un vaisseau ennemi. Dans la guerre civile, Pompée chargea Varron de défendre la Lusitanie contre César. Il lui avoit confié deux légions ; mais Varron ne put se mesurer avec un si redoutable adversaire ; une de ses légions l'abandonna : à la tête de l'autre, il fut obligé de se

rendre au vainqueur. Depuis cette époque, Varron désespéra du salut de la république, ou sentit qu'il n'étoit pas destiné à la sauver : en effet, quoiqu'il se fût transporté de Cordoue, où il avoit fait sa soumission, à Dyrrachium, probablement pour rendre compte à Pompée de ce qui s'étoit passé en Espagne, il retourna promptement dans les environs de Rome, ne se chargea plus d'aucune fonction publique, et passa les vingt-quatre dernières années de sa vie au milieu des études et des travaux littéraires. Il s'occupa de presque toutes les branches des sciences et des lettres. César l'estimoit et le distinguoit ; il lui confia la direction des bibliothèques qu'il se proposoit d'établir ; mais après la mort de ce grand homme, Marc-Antoine le comprit dans la proscription dont il frappa tous ceux des anciens amis de Pompée, qui marquoient dans l'état par leur rang, leurs richesses ou leur mérite. Varron fut dépouillé de tous ses biens (1).

(1) C'est *Appien*, de bell. civ. IV, 47, qui rapporte ce fait, sur lequel M. *Schneider* élève des doutes dans son mémoire sur la vie et les écrits de Varron, inséré dans le premier volume de son édition des *scriptores rei rusticæ*. Comment, dit-il, Varron, auquel César avoit pardonné au point de lui confier sa bibliothèque, et qui depuis ce temps s'étoit voué uniquement aux occupations littéraires, pouvoit-il exciter les soupçons des nouveaux triumvirs? Appien veut en rendre raison : Varron, dit-il, avoit été bon soldat et bon général, et pour cela même il fut regardé comme l'ennemi de la monarchie. On voit bien que ce motif n'est pas suffisant. M. Schneider soupçonne que, comme il y avoit à la même époque plusieurs individus du nom de M. Varro, ainsi qu'on le voit par un passage de Dion Cassius (XLVII, 11), et par un autre de Vellejus (II, 71), Appien, qui a écrit 150 ans après l'événement, a con-

Octavien les lui rendit par la suite, lui donna plusieurs preuves d'estime, et, à l'exemple de son père adoptif, lui confia l'inspection de la bibliothèque que lui-même et César avoient fondée. Les anciens citent comme une distinction extraordinaire la circonstance que dans la bibliothèque publique qu'Asinius Pollio fonda à Rome, on plaça la statue de Varron : c'étoit la première fois qu'on eût érigé une statue à un homme vivant. Varron mourut à l'âge de 90 ans, 27 ans avant J. C. Il fut grammairien, historien, philosophe et poëte. Le nombre de ses ouvrages se montoit à près de cinq cents. La plupart se sont perdus (1); quelques-uns se sont conservés, et nous fourniront l'occasion de revenir à cet auteur. Ici nous ne nous occupons que de ses satires. Il les avoit intitulées *satires Menippées*, d'après un certain Menippe de Gadare; non que Menippe eût écrit ce que les Romains appeloient des satires; mais, comme nous le voyons par Lucien qui en parle souvent, parce que son style étoit

fondu notre Varron avec un autre dont il avoit trouvé le nom sur les tables de proscription. Le passage de Vellejus prouve en effet qu'un Varro, autre que le polyhistor, fut proscrit par Marc-Antoine.

(1) Voici les titres de quelques-uns : *de vita sua*, cité par Charisius; *Hebdomades s. libri de imaginibus; epistolicæ quæstiones; commentarius* εἰσαγωγικός sur les fonctions des consuls, écrit à la demande de Pompée, lorsque ce citoyen, qui avoit passé sa vie dans les camps, fut élevé la première fois au consulat; *Ephemeris navalis*, ou instruction sur les dangers de la mer, composée à l'usage du même Pompée, jeune encore; *Liber de æstuariis; libri tribuum; libri IX disciplinarum; de gente populi romani; de vita populi romani.*

fort mordant. Les satires de Varron furent aussi nommées satires *cyniques*, et c'est pour cela que les pères de l'église l'appellent le *cynique romain*.

Varron adopta, dans ses satires, la manière d'Ennius, en ce qu'il ne voulut pas s'astreindre à un seul genre de poésie et à un mètre régulier, comme avoit fait Lucilius; mais il devint l'auteur d'un nouveau genre, en entremêlant la prose et les vers. Le temps ne nous en a rien conservé; mais nous voyons des imitations de la satire varronienne dans l'Apocolocyntosis de Sénèque, et dans l'ouvrage de Pétrone. Parmi les satires de Varron, les anciens en citent une qui portoit le titre de Τρικάρανος (triceps), et étoit dirigée contre le triumvirat de Pompée, César et Crassus.

Le genre de Lucilius fut suivi par Q. Horatius Flaccus, un des plus grands poëtes de l'antiquité. Il naquit à Venouse en Apulie, sur les confins de la Lucanie, le 8 déc. 689 de Rome, 65 ans avant J. C. Son père, affranchi ou fils d'un affranchi de la maison Horatienne, occupoit l'emploi d'huissier aux ventes publiques, et étoit propriétaire d'une ferme aux environs de Venouse. Lorsque son fils fut parvenu à l'âge de 9 ou 10 ans, il le conduisit à Rome et lui fit donner une éducation littéraire. Agé de 18 ans, le jeune Horace alla étudier la philosophie à Athènes. Ce fut dans cette ville qu'il trouva Brutus, qui l'engagea à servir dans son armée; il y obtint le rang de tribun. Il combattit à

la bataille de Philippes; mais au moment où il désespéra du succès, il quitta son bouclier et prit la fuite (1). Revenu en Italie, il trouva son père mort, et son patrimoine confisqué par le parti vainqueur. Virgile le recommanda à Varius et à Mécène. Celui-ci lui donna son amitié, lui procura une maison de campagne entre les monts Lucretile et Ustica, dans le pays des Sabins (2), et lui concilia la faveur d'Auguste, qui voulut l'attacher à sa personne en le nommant son secrétaire. Mais Horace préféra sa tranquillité à des honneurs dangereux; il demeura dans la société de Mécène, ou, s'il le quittoit, c'étoit pour passer quelque temps dans le pays des Sabins, ou dans une autre campagne qu'il avoit à Tibur. Quelquefois, en hiver, il alloit à Tarente. Son ami mourut au commence-

(1) Horace nous apprend lui-même ce fait dans la 7ᵉ ode de son 2ᵉ livre. Ce sont ces fameux vers sur lesquels des commentateurs superficiels ont fondé l'accusation de lâcheté qu'ils ont dirigée contre Horace; quelques-uns y ont même vu le comble de la bassesse, en supposant qu'Horace avoit voulu, par cet aveu, faire sa cour à Auguste. Le célèbre *Lessing* (Vermischte Schriften, Bd. III) l'a le premier lavé de ce reproche. En France, M. *Vanderbourg* a eu ce mérite. *Voy.* les odes d'Horace, vol. I, p. 368. La justification la plus complète d'Horace contre tous les reproches de lâcheté et d'adulation qui lui ont jamais été adressés, a été entreprise par feu M. *van Ommeren*, recteur du gymnase d'Amsterdam, dans un ouvrage écrit en hollandois, mais dont je ne connois que la traduction allemande.

(2) La campagne d'Horace a été retrouvée par *Ger. Nic. Heerkens*, qui en parle dans le 1ᵉʳ vol. de ses *Notabilia*, publié à Groningue en 1765 (p. 29). Après lui, *Capmartin de Chaupy* l'a décrite dans un ouvrage très-volumineux, intitulé: *Découverte de la maison de campagne d'Horace*. Rome, 1767, in-8°.

ment de novembre 746, huit ans avant J. C., et ses derniers mots s'adressèrent à Auguste pour lui recommander Horace. Mais celui-ci ne survécut que de quelques semaines à cette perte ; il mourut à l'âge de 57 ans, si subitement qu'il n'eut pas le temps de signer son testament, par lequel il avoit institué Auguste son héritier.

Horace étoit petit et d'une constitution foible. Pour estimer son caractère, il suffit de lire sans prévention ses ouvrages, mais surtout ses satires et ses épîtres, où son âme se peint toute entière. Elle étoit noble et généreuse. Sa philosophie étoit celle d'un homme aimable qui tolère les foiblesses des autres, et ne se refuse aucune jouissance que la vertu ne réprouve pas. Quant à ses mœurs, il faut les juger d'après les principes de son siècle, qui permettoient différentes choses qui, dans notre manière de voir, blessent la pudeur et la délicatesse.

Les ouvrages d'Horace se composent d'odes dont nous parlerons à l'article des poésies lyriques, de satires, d'épîtres, et d'un art poétique. Comme nous croyons, avec quelques critiques, que ce dernier morceau a été mal nommé par les éditeurs, nous le comprendrons parmi les épîtres.

On a élevé la question de savoir si les satires et les épîtres d'Horace, qu'il a publiées lui-même comme deux corps d'ouvrages, n'en doivent pas plutôt former un seul, ou, dans le cas contraire, quelle différence il y a entre les unes et les autres. *Casaubon* s'est formellement dé-

claré pour la première opinion, et a soutenu que les satires et les épîtres étoient comprises sous la dénomination générale de *Sermones*. *Dacier* modifie cet avis, en disant que dans les deux livres des satires Horace a travaillé à déraciner les vices et à extirper les erreurs et les préjugés, et que dans les épîtres qui peuvent être appelées la suite des satires, il s'est attaché à enseigner la vertu et à la faire aimer. Ainsi, ajoute ce savant, ces deux ouvrages constituent un cours de morale entier et parfait. Les deux premiers livres sont destinés à *argüer* et à *réfuter*, et les deux derniers à *insinuer* et à *enseigner*. L'opinion de Casaubon et de Dacier a été adoptée entre autres par le célèbre *Wieland*.

D'autres commentateurs (1) ont trouvé que ces deux genres de poésies ont des caractères distinctifs qui ne permettent pas de les confondre. La satire et l'épître sont l'une et l'autre des espèces de poëmes didactiques; mais l'épître est adressée à un individu, non par forme de dédicace, mais de manière que d'un bout à l'autre le caractère de cet individu, et les circonstances particulières dans lesquelles il se trouve, influent sur la marche du poëme. L'objet de la satire est de châtier les vices ou de se moquer des ridicules; l'objet de l'épître n'est pas déterminé, et peut varier à l'infini; elle

(1) *Voy.* l'excellente dissertation de M. *Ch. Morgenstern*, aujourd'hui professseur à Dorpat, de satiræ atque epistolæ Horatianæ discrimine. Lips. 1801, in-4°. Elle n'a été tirée qu'au nombre de 150 exemplaires.

peut donc aussi être satirique. Il s'ensuit que la satire et l'épître ne pouvant pas être distinguées dans tous les cas par leur but et leur contenu, cette distinction doit uniquement se trouver dans la forme extérieure, savoir dans les rapports individuels que l'épître a avec la personne à laquelle elle est adressée, tandis que le caractère de cette personne peut tout au plus motiver le sujet de la satire, mais non se trouver avec elle dans un rapport intime.

En appliquant ces principes généraux aux satires et aux épîtres d'Horace, on trouve d'abord qu'elles diffèrent entre elles par le fond, les premières ayant toujours pour but de corriger le vice, tandis que les épîtres n'ont pas toujours ce but, ou ne l'ont pas principalement et exclusivement. Il est vrai que deux des satires d'Horace paroissent faire exception à cette règle; ce sont la cinquième du premier et la sixième du second livre, où l'on ne trouve que peu de sel satirique; mais on peut dire que dans ces deux pièces Horace a conservé le caractère vague et indéterminé de l'ancienne satire. Les scholiastes disent expressément que le voyage de Brindes est l'imitation d'une satire de Lucilius.

La seconde différence se remarque dans le ton qui règne dans les deux genres. Dans la satire, Horace paroît moqueur; dans l'épître, il ne se montre que comme moraliste. Dans la première, on voit le poëte comique et satirique; dans la se-

conde, le philosophe. A l'exemple de Lucilius et de l'ancienne comédie grecque, le poëte satirique attaque des personnages connus, quelquefois même des hommes vivans ; l'épistolographe ne se permet guère ces personnalités. Les satires furent l'ouvrage du jeune homme, les épîtres sont un fruit de l'âge mûr. On y remarque une plus grande urbanité, et un jugement formé par l'expérience. Dans les satires, Horace s'occupe le plus souvent des autres; dans les épîtres il descend dans son propre cœur, et converse avec lui-même ou avec ceux qui le touchent de plus près.

Enfin on croit avoir remarqué que dans ses satires Horace a souvent négligé la versification et le mètre, tandis que, sous ce rapport, les épîtres sont très-soignées. On peut trouver la raison de cette différence dans l'âge où les satires furent composées; mais les négligences y sont si fréquentes et si frappantes, elles se trouvent surtout dans des mots si significatifs, tels que dans l'emploi fréquent des monosyllabes à la fin des vers, qu'on a cru qu'elles sont étudiées, et qu'Horace les a recherchées comme essentielles à la composition satirique.

La forme de la satire n'étant pas déterminée comme l'est celle de l'épître, il s'ensuit que la première peut rentrer dans le genre dramatique, et devenir un vrai dialogue : l'épître ne le peut pas, parce que sa forme lui est essentielle. Parmi les satires d'Horace, il y en a même une (la cinquième), où

le poëte n'est pas un des interlocuteurs, et une autre (la huitième), qui est un monologue. Ce poëte excelle surtout dans ces petites pièces dramatiques qui sont pleines de vie et de mouvement.

Ce qui ſait le principal charme des épîtres d'Horace, c'est la variété qui règne dans les caractères des personnes auxquelles elles sont adressées, et d'après lesquelles le poëte change et varie son ton et ses couleurs. En général les satires de ce poëte sont plus piquantes que ses épîtres; mais celles-ci sont plus douces et plus agréables; la lecture des premières égaie et amuse, celle des autres rend meilleur.

Quoique nous ayons établi ces différences entre les satires et les épîtres d'Horace, divers motifs nous engagent cependant à les réunir ici. Les nuances entre les deux genres sont quelquefois si légères qu'elles deviennent presque imperceptibles; et plusieurs épîtres pourroient tout aussi bien avoir été placées dans un recueil de satires. De plus, les épîtres poëtiques d'Horace étant les seules qui nous restent de la belle antiquité, ce seroit multiplier sans nécessité le nombre de nos divisions que d'en établir une pour ce petit nombre de morceaux.

Le titre de satire que portent les deux premiers livres ne leur a pas été donné par Horace; il les a nommées sermones, *discours*; cependant il y a

deux passages (1) où il parle de ses satires. Ces morceaux sont écrits dans le ton simple et facile de la conversation, souvent, comme nous l'avons dit, en forme de dialogues, dans un style familier qui ne s'élève guère au-dessus de la prose. L'auteur s'y abandonne à son esprit, sans s'astreindre à une méthode sévère, cependant sans perdre de vue l'objet qu'il s'étoit proposé en prenant la plume.

Plus que toute autre poésie, la satire est fille du temps, qui lui fournit le fond sur lequel elle s'exerce; il faut donc, pour juger le poëte satirique, ne pas perdre de vue l'époque à laquelle il a vécu. La différence qui se trouve d'une part entre le temps d'Horace et celui de Lucilius qui l'a précédé de cinquante à soixante ans, et de l'autre entre le temps d'Horace et celui de Perse et de Juvénal qui lui sont postérieurs, explique celle qu'on remarque entre leurs satires. Lucilius vivoit au milieu d'un peuple dont la corruption commençoit à faire des progrès effrayans, mais parmi lequel se trouvoit encore quelque vertu. Il existoit encore des citoyens qui s'opposoient avec un égal courage aux ennemis qui attaquoient l'état les armes à la main, et aux vices des peuples vaincus qui menaçoient de le renverser. La satire de Lucilius étoit faite pour plaire à de tels hommes. L'audace avec laquelle cet écrivain atta-

(1) Serm II, 1. 1. II, 6. 17.

qua la perversité de ses contemporains, sans ménager les individus, la vivacité des couleurs dont il chargeoit ses tableaux, la dureté même des reproches dont il couvroit les individus exposés à sa risée, n'avoient rien de choquant dans un siècle où aucune considération ne forçoit à ces ménagemens qui deviennent nécessaires sous un gouvernement monarchique. Les écrits de Lucilius étoient ceux d'un patriote zélé, qui, soutenu par la foible partie des citoyens vertueux, déclare une guerre à mort au vice et à ses esclaves.

Horace se trouvoit dans une position tout-à-fait différente. Dans l'intervalle qui s'étoit écoulé entre Lucilius et lui, les mœurs des Romains avoient éprouvé une grande révolution. Ce que les contemporains de Lucilius avoient craint étoit arrivé, La corruption avoit perdu l'état et anéanti la liberté. Ceux qui avoient combattu pour la sauver n'existoient plus; ou, s'il en restoit quelques-uns, ils avoient acquis la conviction que pour leur patrie il ne restoit de salut que dans la soumission au pouvoir d'un maître, et dans l'oubli de ces idées d'indépendance qui enflammoient anciennement les patriotes. La politique du chef du gouvernement, sa modération, ses libéralités gagnèrent les plus mécontens et étouffèrent en eux le désir de l'indépendance. Le patriotisme et l'amour de la liberté firent place à la soumission la plus parfaite, et cette hardiesse que les républicains manifestoient dans leurs

actions et dans leurs paroles céda à la politesse qu'on vit naître alors, et qui de la cour passa successivement dans tous les états de la société. L'exemple du prince qui s'étoit déclaré le restaurateur des mœurs, qui réprimoit les écarts par des lois rigoureuses, et les punissoit sévèrement, même dans sa famille, produisit un autre effet sur les sujets. Rome ne fut pas moins corrompue sous lui qu'elle ne l'avoit été pendant les guerres civiles; mais on professoit une haute estime pour la pudeur et la probité, et le vice rendoit hommage à la vertu en se couvrant de son masque. Les mêmes vices qui sous Domitien se montrèrent à découvert et remplirent d'indignation l'âme ardente de Juvénal, se cachoient, du temps d'Auguste, sous le voile du mystère.

C'est sous le gouvernement de ce prince qu'Horace composa ses satires. En réfléchissant à l'éducation qu'il avoit reçue, et au rôle qu'il avoit joué dans la société des grands, on concevra que pour un homme de ses talens, de son expérience et de ses principes, le monde ne pouvoit être qu'un objet de mépris et de risée. Horace aimoit la vertu; il regrettoit les beaux jours de la liberté; son âme étoit susceptible des mouvemens les plus généreux; mais la nature lui avoit donné un esprit qui dans chaque objet lui découvroit d'abord le côté ridicule. La douceur de son caractère, et la philosophie épicurienne à laquelle il étoit atta-

ché, le rendoient tolérant envers les foiblesses humaines. Au lieu de tonner contre le vice, au lieu de nous le faire voir dans toute sa laideur, il ne peint que ce qu'il offre de risible et d'inconséquent. Horace est surtout frappé de tout ce qui est contraire à la décence, aux usages de la bonne société, aux convenances. Cette classe de présomptueux qui affectent un ton et des manières, que leur naissance ou leur éducation n'autorise pas; ces êtres ridicules qui ne possèdent d'autre mérite que celui qu'on peut se donner à prix d'argent; ces fâcheux qui, ne sachant pas faire usage de leur temps, se croient en droit de le faire perdre aux autres; ces prétendus stoïciens qui cachoient leur perversité sous le manteau d'une philosophie qui ne cadroit plus aux mœurs du temps; tels sont surtout les objets de sa satire, et ils lui fournissent une matière inépuisable. Nous verrons comment, un siècle après, d'autres circonstances produisirent des satires également différentes de celles de Lucilius et de celles d'Horace.

On croit en général que le premier livre des satires a été le premier ouvrage d'Horace, qu'il le publia à l'âge de 29 ans : les quatre années suivantes furent employées à la composition du second livre. Treize années après il donna le troisième livre qui forme le premier des épîtres : on ignore l'époque où fut composé le second. L'Art poétique, qui nous semble en faire partie, a été publié l'an de Rome

739, sept ans avant la mort d'Horace (1), et c'est son dernier ouvrage (2).

Nous allons entrer dans quelques détails sur chaque satire et chaque épître, prenant pour guide le plus ingénieux et le plus spirituel commentateur de ces poésies, le célèbre *Wieland*.

PREMIER LIVRE DES SATIRES.

Satire 1. Cette satire est adressée à Mécène, et tient lieu d'une dédicace de tout le recueil. L'idée qui domine dans ce discours poétique, et le résultat de toutes les réflexions auxquelles l'auteur se livre sur l'inconséquence des hommes, forment le sujet de la plupart de ses satires et de ses épîtres, et de quelques-unes de ses plus belles odes. Cette idée et ce résultat sont le grand principe d'Aristippe: *Ce que nous voulons est toujours en notre pouvoir*. Horace étoit tellement pénétré de cette vérité, qu'elle forme le pivot de toute sa philosophie. Le désir des richesses étoit à cette époque la passion universelle de tous les Romains. La république dominoit sur la plus grande partie du monde alors connu ou civilisé; elle-même étoit divisée entre deux chefs, Octavien et Marc-Antoine. Tous les

(1) *Voy*. sur ce calcul une note manuscrite de Reiz, citée par M. Morgenstern, l. c. p. 2.

(2) Nous supposons que le livre des épodes a été publié après sa mort.

citoyens s'étoient prononcés pour l'un ou pour l'autre; des hommes sortis des dernières classes avoient fait une fortune brillante; d'autres espéroient la faire; dans cette lutte générale personne ne vouloit rester en arrière. Cette fureur de s'enrichir effaça les restes de l'ancien caractère national. C'est contre elle qu'est dirigée la première satire; le poëte se moque de la folie et de l'inconséquence de ceux qui courent après les richesses. On peut remarquer que le sujet de ce morceau étoit fait pour plaire à Mécène, l'homme du monde le plus content de son sort (1).

Satire 2. Elle est une suite de la première, et dirigée contre l'inconséquence de ceux qui travaillent à séduire des femmes mariées, au lieu de chercher leur plaisir où ils peuvent le trouver sans danger et sans inconvénient. Si dans cette satire Horace peint le vice du côté ridicule et insensé, plutôt que de faire voir tout ce qu'il a d'odieux, il ne faut pas oublier que ses contemporains, pour lesquels il écrivoit, avoient une autre morale et une autre législation que nous. Il faut convenir cependant que dans quelques passages de cette satire la liberté est poussée jusqu'au cynisme.

(1) Cette remarque est de Wieland; elle n'est pas en contradiction avec ce que nous avons dit sur le caractère que les épîtres d'Horace prennent des individus auxquels elles sont adressées, tandis que les satires sont libres de cette espèce d'influence. Le caractère de Mécène ne modifie en rien la marche de la première satire; il fut cause seulement que ce morceau lui fut dédié.

Satire 3. Elle est dirigée contre le penchant de la plupart des hommes à interpréter en mal les actions d'autrui, pour peu qu'elles soient équivoques, et à grossir les fautes de leur prochain. Ce défaut, moins sensible dans un état libre où la vie publique et l'ambition mettent à chaque instant les hommes en présence les uns des autres (1), devenoit plus grave sous un gouvernement monarchique qui exigeoit un changement de mœurs. Horace l'attaque dans cette satire; il la termine par combattre la philosophie stoïcienne dont la sévérité n'alloit plus aux circonstances nouvelles.

Satire 4. Ce morceau est destiné à défendre le poëte contre les jugemens défavorables que lui avoient attirés les satires publiées jusqu'alors, et à expliquer les principes et les causes qui l'avoient engagé à composer des morceaux de ce genre.

Satire 5. Ce petit poëme est une espèce de journal d'un voyage qu'Horace fit, l'an 37 avant. J. C., de Rome à Brindes, dans la société de Mécène, de Virgile, de Plotius et de Varius. D'après l'observation d'un scholiaste, le poëte a imité un voyage de Rome à Capoue par Lucilius, dont nous n'avons que des fragmens fort insignifians. Ce journal est depuis devenu le modèle du voyage de Bachaumont et de Chapelle, et des autres ouvrages du même genre que possède notre littérature.

Satire 6. Ce morceau est précieux pour la biogra-

(1) *Voyez* ci-dessus, p. 288.

phie d'Horace : le poëte n'y parle guère que de lui-même, mais c'est avec une franchise à la fois et une modestie qui lui gagnent l'amitié du lecteur. La satire est adressée à Mécène, qui, à ce qu'il paroît, faisoit grand cas de l'avantage d'une naissance illustre, et avoit, dirons-nous la modestie ou la fierté? de ne pas vouloirsortir d'une condition où le sort l'avoit fait naître, et où il occupoit le premier rang, pour solliciter des dignités que la faveur populaire ou l'influence des triumvirs procuroit quelquefois aux derniers des hommes. C'est à un ami imbu de ces principes qu'Horace parle de la bassesse de sa propre naissance, et il le fait avec une urbanité et une dignité admirables.

Satire 7. Cette bagatelle contient le récit d'un procès comique qui fut plaidé entre P. Rupilius Rex et un certain Persins de Clazomène, devant le tribunal du célèbre Brutus, alors gouverneur de l'Asie-Mineure. Elle n'a été rédigée que pour conserver le bon mot de Persius. Une plaisanterie de ce genre ne peut que perdre infiniment après dix-huit siècles.

Satire 8. C'est encore un morceau choquant pour nos mœurs. Il se trouve dans les ouvrages d'Horace trois poëmes dirigés contre une certaine Canidie, qui, à ce qu'il paroît, avoit grièvement offensé le poëte. Cette satire est le commencement de sa vengeance. Elle renferme un récit mis dans la bouche d'un Priape fraîchement sculpté en bois

vert ; circonstance qui fournit l'occasion d'une plaisanterie un peu cynique.

Satire 9. Dans cette satire où Horace peint un fâcheux qui l'a excédé par son bavardage et ses prétentions au bel esprit, le poëte a voulu, à ce qu'il paroît, signaler cette tourbe de mauvais poëtes qu'à côté des plus grands hommes le siècle d'Auguste avoit enfantés, et se débarrasser d'un seul coup de ces importuns qui s'adressoient à lui pour être introduits dans la maison de Mécène.

Satire 10. Elle est purement critique. Horace y défend le jugement que dans la quatrième satire il avoit porté sur Lucilius. Il y nomme en même temps les poëtes distingués du temps de Lucilius, et les amis qu'il s'étoit faits par ses ouvrages. Dans le nombre des premiers on ne trouve ni Tibulle, qui, né, selon l'opinion commune, la même année qu'Horace, n'avoit probablement pas encore publié ses élégies, ni Ovide, ni Properce, qui étoient plus jeunes.

DEUXIÈME LIVRE DES SATIRES.

Satire 1. Au commencement du second livre de ses satires, Horace se justifie contre des reproches que lui avoit attirés le premier livre. Mais cette justification est pleine d'ironie ; le poëte lui a donné la forme d'un dialogue entre lui et Trebatius, jurisconsulte de son temps, célèbre pour sa

gaieté et son humeur caustique. Sous le masque de la bonhomie, il trouve l'occasion de dire à son juge plusieurs vérités qui s'adressent à ses antagonistes. Ce petit poëme est extrêmement gracieux.

Satire 2. Cette satire contre le luxe et les débauches des Romains est mise dans la bouche d'un paysan sabin, qu'Horace nomme Ofellus, et dont la simplicité et le bon sens contrastent avec la recherche et l'inconséquence des grands seigneurs de ce temps-là. Ce cadre donne à ce petit tableau un air de vérité et un intérêt qu'il n'auroit pas eu si le poëte avoit débité lui-même sa morale.

Satire 3. Horace converse dans cette satire avec un stoïcien de Rome, connu par ses extravagances, et qui cite un autre charlatan philosophique, pour prouver que le poëte est atteint de folie. En accordant ce fait, Horace est autorisé à se moquer à son tour, non-seulement des prétendus philosophes de son temps, mais de tous les fous dont Rome étoit remplie. Il le fait d'une manière infiniment spirituelle, et qui prouve combien il étoit maître de l'ironie socratique.

La 4ᵉ *satire* est un dialogue entre Horace et un certain *gastronome* qu'il appelle Catius, et qui débite devant le poëte, avec une emphase ridicule, une nouvelle doctrine sur l'art de la cuisine. Ce poëme doit probablement sa naissance à une plaisanterie de société.

Satire 5. Ce poëme aussi a une forme drama-

tique. C'est un dialogue entre Ulysse et Tiresias, dans lequel Horace se moque d'un vice inconnu parmi les nations modernes, et qui avoit été produit à Rome par l'excessive corruption des mœurs. Un moyen de s'enrichir qu'on employoit très-fréquemment, étoit de faire la cour aux riches célibataires, pour attraper un legs dans leur testament. Les Romains avoient fait une étude particulière de ce métier infâme, pour lequel Petrone a employé le mot de *hæredipeta*. Cette satire, qu'on compte parmi les meilleures d'Horace, est en même temps le premier exemple connu de ce genre de composition auquel Lucien a donné depuis tant de vogue; nous voulons parler des dialogues des morts.

Satire 6. Elle renferme l'éloge de la campagne et de la vie heureuse qu'on y mène; on peut croire qu'Horace l'a publiée pour se concilier l'amitié de ses nouveaux voisins, lorsque Mécène lui eut donné la maison de campagne dans le pays des Sabins. C'est dans ce morceau qu'on trouve l'admirable fable du rat de ville et du rat des champs.

Satire 7. Horace suppose qu'un de ses esclaves usant de la liberté que lui donnoit l'époque des Saturnales, lui reproche l'inconséquence qu'il montre dans ses goûts, et les défauts de son caractère.

Satire 8. Description ironique d'un mauvais repas que Mécène avoit fait chez un avare amphitryon.

PREMIER LIVRE DES ÉPITRES.

Epître 1re. Cette épître, adressée à Mécène, renferme l'excuse de l'inactivité dans laquelle l'auteur paroissoit être tombé depuis la publication du troisième livre de ses odes, qui avoit paru l'an 23 avant J. C. Quatre années s'étoient passées sans qu'on eût vu quelque nouvel ouvrage d'Horace, qui avoit employé cet intervalle à jouir doucement de la vie. Le contraste qui se trouvoit entre sa façon de penser, et la manie de ceux qui couroient après la fortune, en faisant valoir leurs talens et en profitant de la faveur des grands, fait le principal charme de ce morceau.

La 2e *épître* est adressée à Maximus Lollius, qui étoit probablement fils de Marcus Lollius Palicanus, auquel est dédiée la 9e ode du 4e livre, et qui se distingua, lorsqu'il accompagna le jeune Cajus César en Asie, par les rapines qu'il exerça dans les provinces. Il paroît qu'Horace vivoit familièrement dans la maison de Lollius; le ton qu'il prend avec le jeune homme est celui d'un père qui veut garantir son fils des dangers qui menacent son inexpérience. La lecture d'Homère dont il venoit de s'occuper dans sa retraite de Préneste lui en donne l'occasion : il fait envisager ses deux poëmes comme des recueils d'exemples qui enseignent mieux la morale que tous les systèmes des philosophes. Le ton d'ironie propre à Horace est presqu'entièrement banni de cette épître.

Dans la 3e *épître*, Horace demande des nouvelles de Julius Florus, qui faisoit partie de l'espèce de cour (cohors amicorum) dont étoit accompagné le jeune Tibère, envoyé par son père en Asie pour rétablir sur le trône d'Arménie Tigrane, qu'une faction en avoit fait descendre.

La 4e *épître* est une espèce de compliment par lequel Horace s'informe de la santé et des occupations de son ami, le célèbre Tibulle; un jugement favorable que ce poëte avoit porté des satires d'Horace paroît avoir engagé celui-ci à lui écrire ce peu de lignes.

Dans la 5e *épître* Horace invite à souper le même Manlius Torquatus auquel est adressée la 7e ode du 4e livre. En comparant ces deux morceaux de poésie, on est porté à croire que ce Manlius étoit un de ces hommes qui n'osent jouir de la vie, pour laisser à des parens éloignés et ingrats une fortune à l'acquisition de laquelle ils ont sacrifié les plus belles années de leur existence.

Epître 6. Elle est adressée à un certain Numicius. Comme ce personnage nous est entièrement inconnu, cette épître n'offre au premier abord qu'un discours qui pourroit aussi bien trouver sa place dans le recueil des satires que dans celui des épîtres (1); mais sans parler du ton de ce poëme, qui est plutôt philosophique que satirique, on

(1) C'est ainsi que Wieland a jugé ce morceau. Ce commentateur est un de ceux qui prétendent qu'il n'y a que des différences accidentelles entre les satires et les épîtres.

peut supposer qu'Horace avoit des motifs particuliers d'adresser cette morale à Numicius. Le poëte y prouve qu'il n'y a rien de si dangereux que de ne pas savoir prendre son parti, et que tout homme doit se faire un système de conduite.

La 7e *épître* s'adresse à Mécène. Elle est une des plus gracieuses et des plus spirituelles qui soient sorties de la plume d'Horace. Il paroît que Mécène s'étoit plaint que l'ami dont il avoit fait la fortune le négligeoit : ce reproche engagea le poëte à s'expliquer avec son protecteur avec autant de délicatesse que de franchise.

La 8e *épître* n'est qu'un petit compliment adressé à Celsus Albinovanus, un des jeunes gens de la suite de Tibère, et dont Horace s'étoit un peu moqué dans la 3e épître.

Dans la 9e *épître* Horace recommande un de ses amis à Tibère. Il le fait d'une manière extrêmement fine, et avec toutes les précautions nécessaires pour ne pas déplaire à un homme aussi ombrageux que ce prince.

Fuscus Aristius, à qui la 10e *épître* est adressée, est un personnage absolument inconnu, mais pour lequel notre poëte paroît avoir eu beaucoup d'attachement. Cette épître renferme un éloge de la campagne et de la vie tranquille qu'on y mène. Horace y a inséré la célèbre fable par laquelle Stesichore fit connoître à ses compatriotes, les habitans d'Himère, la folie qu'ils avoient faite de se confier à Phalaris, tyran d'Agrigente.

Epître 11. Elle est adressée à un certain Bullatius, que son hypochondrie avoit fait voyager par toute l'Asie-Mineure.

Epître 12. Horace recommande Pompeïus Grosphus, riche particulier de la Sicile, à Iccius, qui alors étoit chargé de l'administration des terres qu'Agrippa possédoit dans cette île. En même temps le poëte blâme le caractère d'Iccius, qui semble avoir été de ces gens qui se plaignent toujours.

Epître 13. Instruction comique donnée à Vinius Asella, qui probablement étoit un paysan de la contrée des Sabins, et qu'Horace avoit chargé de porter à Auguste la collection des ouvrages qu'il avoit publiés jusqu'alors, savoir les deux premiers livres des satires, et les trois premiers des odes.

La 14ᵉ *épître* est adressée à l'esclave chargé, pendant l'absence du poëte, de l'administration de sa ferme : ce cadre sert à Horace pour manifester sa prédilection pour la campagne.

Dans la 15ᵉ *épître* Horace, que sa santé forçoit de rechercher un climat plus doux dans le midi de l'Italie, prend des informations sur les localités auprès de Numanius Vesta, qui paroît avoir possédé des terres en Campanie et en Lucanie.

La 16ᵉ *épître* renferme une description de la maison de campagne d'Horace : le poëte en prend occasion de dire à son ami Quinctius quelques vérités sur ce qui constitue le caractère de l'honnête homme.

La 17e *épître*, à Scæva, renferme un portrait d'Aristippe, l'homme qui mieux que tout autre sut se prêter aux circonstances et supporter la bonne comme la mauvaise fortune.

Dans la 18e *épître* Horace donne à Lollius, probablement le même auquel la 2e épître est adressée, des conseils sur la manière de vivre avec les grands, sans s'abaisser.

La 19e *épître* est dirigée contre les imitateurs et contre les critiques d'Horace. Elle est adressée à son protecteur Mécène.

La 20e *épître* est une espèce d'épilogue, une allégorie dans laquelle le poëte prédit au livre qu'il va publier le sort qui l'attend. Il la termine par un portrait comique de sa personne.

DEUXIÈME LIVRE DES ÉPITRES.

Epître 1re. L'auteur de la vie d'Horace attribuée à Suétone raconte qu'Auguste, après avoir lu quelques-uns des discours de ce poëte, se plaignit à lui de cette manière : « Sachez que je suis en colère contre vous de ce que vous ne vous adressez pas plus souvent à moi dans les écrits de ce genre; craignez-vous de vous déshonorer aux yeux de la postérité en montrant que vous êtes de nos amis (1) ? » L'histoire ajoute que ce fut alors qu'Horace écrivit

(1) Traduction de M. *Vanderbourg*, dans ses odes d'Horace, vol. I, p. 41.

l'épître 1re du 2e livre. Auguste sentoit, sans doute, combien son nom seroit plus illustré par le suffrage des hommes de génie de son temps, que par tous les honneurs que lui prodiguoit le sénat. Le désir de l'empereur, manifesté d'une manière si positive, pouvoit embarrasser Horace; il falloit qu'un ouvrage dédié à Auguste fût à la fois digne du prince et tel qu'il ne compromît pas la réputation de l'auteur aux yeux de la postérité. Il ne pouvoit choisir un meilleur sujet que celui qu'il traite dans cette épître. C'est un précis historique de la littérature latine, dans lequel le poëte indique les causes qui ont empêché que dans certaines parties les Romains n'égalassent les Grecs. Cette matière étoit propre à faire voir au prince les rapports de la poésie avec la civilisation, ainsi que son influence sur les mœurs, et à lui prouver indirectement que l'état des lettres ne peut être indifférent au chef d'un vaste empire. Le plan de ce discours est caché, avec beaucoup d'art, sous les dehors d'une négligence apparente qui lui donne, plus qu'à aucun autre discours d'Horace, la forme d'une conversation.

La 2e *épître* fait pendant à la précédente, en ce qu'elle nous fournit beaucoup de documens sur les gens de lettres du temps d'Horace. L'auteur s'excuse auprès de Julius Florus, le même auquel est adressée la 3e épître du 1er livre, de ne pas lui avoir envoyé certaines poésies qu'il lui avoit promises.

Les raisons qu'il allègue sont autant de satires contre les mauvais écrivains dont Rome fourmilloit.

La 3e *épître*, adressée à L. Calpurnius Pison et ses fils, porte ordinairement le titre de

ART POÉTIQUE.

Quintilien déjà la cite sous ce titre, et son exemple est suivi par plusieurs grammairiens et scholiastes ; mais cette circonstance ne prouve pas qu'Horace même le lui ait donné ; l'on sait combien peu les anciens étoient exacts dans ces sortes de citations auxquelles ils n'attachoient pas la moindre importance.

Les opinions des interprètes sur le but qu'Horace s'est proposé en publiant cet ouvrage peuvent être rangées dans trois classes. Les anciens grammairiens et les premiers éditeurs croyoient que l'intention du poëte n'avoit nullement été de donner une théorie complète de l'art poétique, mais seulement quelques préceptes détachés sur des parties de cet art. Les scholiastes *Acron* et *Porphyrion* partagèrent ce poëme en règles ou sections, en convenant toutefois que ces divisions manquoient de liaison. *Lambin*, *Jules-César Scaliger*, *Gérard Vossius*, furent du même avis. *Dan. Heinsius* et le président *Bouhier* étoient persuadés qu'Horace avoit voulu donner un abrégé de l'Art poétique, mais que la confusion qui règne dans son poëme avoit été causée par les copistes ; ils ont voulu rétablir l'ordre en faisant, chacun d'eux à sa manière,

des transpositions (1). *Dacier* crut que cet ouvrage étoit resté imparfait. Le P. *Hardouin*, fidèle à son système général, ne voulut pas que notre Horace en fût l'auteur.

Une seconde classe de commentateurs reconnut, au contraire, dans ce poëme, une théorie complète de l'art poétique, et l'union la plus parfaite entre toutes les parties dont il est composé. Parmi les défenseurs de cette opinion, le plus savant et le plus judicieux a été le Père *Regelsberger*, professeur à Vienne. Il publia, en 1797, une traduction allemande de cet ouvrage, intitulée : *L'art poétique d'Horace dans un ordre nouvellement découvert, formant le poëme didactique le plus accompli de l'antiquité, chef-d'œuvre de poésie et de briéveté; en latin, d'après un manuscrit ayant huit siècles d'antiquité; traduit en vers allemands du même mètre, avec un commentaire, des notes, des variantes, et un extrait de la Poétique d'Aristote.* Cette édition est précédée d'une esquisse du poëme d'Horace, qui en développe le plan et l'enchaînement des idées. Cet ouvrage mérite d'être lu comme un morceau curieux de dialectique.

Une troisième classe de commentateurs est composée de ceux qui, ne reconnoissant dans ce poëme ni plan, ni ensemble, ont supposé qu'il cachoit une intention particulière, et que l'objet en étoit restreint à quelque idée spéciale. *Baxter*, le pre-

(1) *Voy.* Rem. inédites du prés. *Bouhier*, etc. sur quelques passages d'Horace, publiées par *G. Prunelle*. Paris, 1807, in-8°.

mier, soupçonna que l'art poétique étoit une satire dirigée contre le théâtre romain. Son idée a été mieux développée par *Richard Hurd*, dans son savant commentaire sur l'art poétique, et par le Père *Sanadon*, qui dit que l'indignation qu'inspiroient à Horace quelques mauvais poëtes de son temps, se manifesta par cette production; enfin par un savant allemand, M. *Engel*, qui croit que le but spécial d'Horace a été la critique des poëtes et des prétendus connoisseurs de son temps en général, et particulièrement de ceux qui s'occupoient du théâtre.

Cette hypothèse a été développée et modifiée avec une rare érudition et avec infiniment d'esprit par un des écrivains les plus distingués du dix-huitième siècle, par M. *Wieland*. C'est lui qui le premier, peut-être (1), devina le véritable rapport qui existoit entre ce but de l'auteur et le jeune Pison, auquel le poëme est adressé. C'est, selon lui, une simple épître, dans laquelle le poëte, stimulé peut-être en secret par un père mécontent de la direction que prenoit dans ses études un fils destiné à une carrière brillante, a voulu, sans toutefois se soumettre à une méthode sévère, mais plutôt en passant rapidement d'un objet à un autre, faire voir à ce jeune homme les difficultés de la poésie et les dangers qu'il y a de s'y livrer, à moins d'y être porté par une vocation manifeste. *George Colmans*, qui donna, en 1783, à Londres, une édition

(1) La première édition de son Commentaire parut en 1782.

de cette épître d'Horace, accompagnée de notes, s'est approprié l'hypothèse de Wieland. Cet Anglois admet que le jeune Pison avoit envie surtout de se livrer à la poésie dramatique. Le dernier traducteur françois, M. *Daru*, paroît avoir ignoré ces diverses hypothèses; il traite cette épître d'art poétique, et regrette seulement que ce poëme manque un peu d'ordre et de liaison.

Une nouvelle hypothèse a été mise en avant par M. *Ast*, professeur à Landshut. Ce philologue croit qu'en composant ce morceau, Horace avoit en vue le Phèdre de Platon, et que, comme dans ce dialogue le philosophe se moque des rhéteurs, de même Horace voulut railler les mauvais poëtes de son temps (1). Enfin M. *de Bosch*, dans ses notes sur l'Anthologie grecque (2), suppose que ce poëme n'a pas été véritablement adressé à un Pison, mais que le poëte s'est servi de ce nom par forme de prosopopée.

Au reste, L. Calpurnius Pison père, dont il est question, selon nous, dans cette épître, fut, l'an 739 de Rome, consul avec M. Livius Drusus. Quatre ans après, Auguste le chargea d'apaiser les troubles qu'avoit excités en Thrace un certain Vologeses, prêtre de Bacchus. Pison étoit un homme de plaisir, qui passoit la nuit à table, et dormoit jusqu'à midi, mais qui étoit doué d'une si grande facilité que le reste de la journée lui suffisoit pour expédier les affaires les

(1) Voy. *Astius* de Platonis Phœdr. Jenæ, 1801, in-8°, p. 33.
(2) Page 137.

plus importantes et les plus multipliées. Suétone raconte que ce fut après avoir passé vingt-quatre heures à table avec Tibère, qu'il fut nommé par ce prince préfet de Rome, et que dans le brevet Tibère le qualifia de son ami *de toutes les heures* (1). Vellejus Paterculus parle en ces termes de la manière dont Pison remplit ses fonctions (2) : « Tout le monde s'accorde à convenir que son caractère est un heureux mélange de douceur et d'énergie. On ne trouvera guère quelqu'un qui aime plus passionnément l'oisiveté, qui cependant s'acquitte mieux des affaires, et qui les expédie avec moins d'ostentation. » A ces témoignages il faut ajouter celui de Sénèque, qui est plus positif encore. « Malgré ces défauts, dit le philosophe (3), il s'acquitta avec le plus grand soin de son emploi, dont dépendoit la tranquillité de la ville. »

A la suite des satires et des épîtres d'Horace, nous plaçons un poëme d'Ovide, en 644 vers, écrit pendant son séjour à Tomes, et dirigé contre un de ses ennemis, qu'il désigne sous le nom d'*Ibis*, oiseau d'Egypte. Ce poëme, imité de Callimaque, renferme une suite d'imprécations, la plupart tirées de la mythologie. Il est dans le genre des Diræ de Caton, et beaucoup trop long pour ne pas devenir fastidieux.

5. *Poésie lyrique.*

La poésie lyrique est un des genres dans lesquels

(1) Tib. 42.
(2) II, 98.
(3) Epist. 83.

les Romains se sont le moins exercés. Plutôt que de chanter par inspiration et d'exprimer leurs propres sentimens, leurs tentatives se sont le plus souvent bornées à imiter les modèles grecs.

Le premier poëte lyrique qui fraya la route aux Romains fut Caïus Valerius Catullus. Il naquit à Vérone, ou plutôt dans la péninsule de Sirmio, formée par le lac Benacus, l'an 667 de Rome, 87 avant J. C. Son père étoit attaché à Jules-César par les liens de l'hospitalité. Manlius, un de ses amis, auquel sont adressés une partie de ses poëmes, le conduisit à Rome: dans cette capitale il acquit l'amitié des hommes les plus distingués, tels que Cicéron, Cornelius Népos, Memmius. Il y vécut ensuite, ou dans la maison de campagne qu'il avoit à Tibur, au milieu des plaisirs qu'offroit ce séjour; mais il fit de fréquens voyages pour se divertir. On a peu de détails sur sa vie: on ne connoît pas même avec certitude l'année de sa mort; il est probable qu'il ne passa pas l'âge de trente ans. Catulle n'a pas composé un grand nombre d'ouvrages. Il excella cependant dans divers genres de poësies. Dans le recueil de ses ouvrages il n'y a que quatre odes proprement dites; mais le poëme connu sous le nom de Noces de Thétis et de Pelée, renferme quelques passages lyriques. « Dans tous ses vers, soit élégiaques, soit héroïques, on sent l'heureuse imitation des Grecs. Les hellénismes y sont fréquens: les images, les comparaisons, les métaphores sont toutes grecques; et le vers latin, presque naissant

encore, y conserve, dans les tours, dans les chutes et dans le rhythme, des traces visibles de son origine (1). » Aussi Catulle est-il souvent nommé le docte, épithète qui, donnée aux poëtes anciens, veut dire qu'ils connoissoient la littérature grecque. Cependant, malgré ses fréquentes imitations d'originaux grecs, Catulle est, après Lucrèce, le poëte latin qui a conservé le plus d'originalité. Au reste, pour concevoir le cas extraordinaire que les Romains faisoient des poésies de Catulle, bien qu'elles manquent souvent d'élégance et d'harmonie, il ne faut pas oublier que ces morceaux étoient antérieurs au poëme de Lucrèce. La sorte de rudesse qui règne dans la versification de Catulle lui donnoit un air antique qui paroît avoir eu beaucoup de charme pour les Romains (2).

Outre l'ode et l'élégie, Catulle se distingua aussi par un genre d'épigrammes qui lui est propre : il avoit l'esprit éminemment satirique, et sa pétulance n'épargna pas même le dictateur César, qu'il attaqua sous le nom de Mamurra. Cet esprit ironique l'abandonna rarement; la *première* de ses odes (la 11[e] pièce de ses œuvres) en fournit un exemple frappant. Les quinze premiers vers ont un véritable élan lyrique; mais tout d'un coup le poëte retombe dans la plaisanterie qui forme le fonds de son caratère. La *seconde* ode est désignée

(1) Les noces de Thétis et de Pélée, etc. trad. par *Ginguenée*, p. 20.

(2) Voy. *Plin.* Ep. I, 16.

par le n° 34 dans les poésies de Catulle; elle porte faussement le titre de poëme séculaire (1), et a été probablement composée pour la fête qu'on célébroit tous les ans au mois d'août en l'honneur de Diane. La *troisième* ode (n° 51) est l'imitation presque verbale d'une ode de Sappho que Longin nous a conservée. Quoique nous ne connoissions pas le modèle que Catulle a imité dans l'épithalame de Julie et de Manlius (n° 61), qui est sa *quatrième* ode, l'origine grecque de ce morceau est évidente. Ce poëme, en deux cent trente-cinq vers, est un des principaux titres de Catulle à l'immortalité, et un célèbre philologue a très-bien dit, qu'il paroît écrit par la main de Vénus et des Grâces (2).

Mais le chef-d'œuvre de Catulle est le poëme intitulé les *Noces de Thétis et de Pélée*, qui est en même temps du genre héroïco-épique et du genre lyrique. On le croit aussi traduit ou imité du grec; on suppose même que Catulle y a réuni deux poëmes absolument différens, dont l'un célébroit les aventures d'Ariane, et l'autre contenoit la description des figures représentées sur le tapis qui paroit le lit nuptial de Thétis et de Pélée. En effet, les noces de Thétis et de Pélée ne sont qu'un cadre dans lequel le poëte a voulu réunir différentes fables que lui fournissoient les siecles héroïques de la

(1) *Pierre Taffin*, de veterum Romanorum anno sæculari, ch. 16, (dans le 8e vol. de *Grævii* thes. ant. Rom.) fait voir qu'on n'a pas célébré de jeux séculaires pendant la vie de Catulle.

(2) *Barthius*, dans ses remarques sur Claudien, p. 789.

Grèce. Il s'étend sur celles qui étoient les plus favorables à la poésie, sans les unir entre elles si ce n'est par le lien léger d'une transition quelconque. L'épisode d'Ariane est la partie la plus estimée de ce poëme.

Les poésies de Catulle nous ont été conservées dans un recueil composé de cent quinze morceaux, placés au hasard et sans le moindre ordre. Nous venons de voir que quatre ou cinq de ces morceaux sont du genre lyrique; un nombre pareil est du genre élégiaque; près de cinquante autres peuvent être regardés comme des épigrammes. Mais il en reste environ cinquante auxquels il est difficile d'assigner une place dans un ordre systématique. Ce sont de petits poëmes en vers ïambiques, phalanques et autres, qui n'ont ni l'élan de l'ode, ni la sensibilité de l'élégie. Catulle y rend compte à des amis d'une idée, d'un sentiment qui l'occupoit dans le moment où il écrivoit; ce sont des impromptus, des poésies légères et naïves, souvent fort gracieuses, mais quelquefois trop libres et même obscènes. Les anciens avoient au reste une autre manière de juger de la décence que celle qui tient aux mœurs des peuples modernes. Catulle lui-même se justifie à cet égard dans le passage suivant :

Nam castum esse decet pium poetam
Ipsum; versiculos nihil necesse est,
Qui tum denique habent salem ac leporem,
Si sunt molliculi et parum pudici (1).

(1) N° 16.

Cette manière de juger est approuvée par Pline le jeune (1). Voici comment s'exprime à cet égard un critique allemand : « Les petits poëmes de Catulle ont un certain intérêt, par cela même que ce sont de véritables impromptus. Ils nous peignent les mœurs et la façon de penser de ce temps, et nous pouvons regarder le ton qui y règne comme ayant été celui de la bonne société de Rome. Rien n'est plus variable que les idées de bon ton et de bonne société. La politesse moderne étoit inconnue à l'antiquité ; on risqueroit de se tromper beaucoup si l'on confondoit avec la politesse ce que les anciens appeloient *urbanité*. L'art de rendre les autres contens d'eux-mêmes, et par conséquent aussi de nous, qui est le véritable secret du bon ton, ne peut être porté à la perfection que dans des pays et parmi des peuples où les agrémens de la société sont regardés comme le principal but de la vie humaine. Dissimuler, d'abord pour plaire, et ensuite par habitude, flatter ses ennemis en présence des étrangers, vivre avec ceux qu'on hait ; ce talent étoit inconnu dans l'ancienne Rome. La liberté républicaine avoit pour compagne une sincérité que nous appellerions grossièreté, et que Catulle a montrée dans un grand nombre de ses *hendécasyllabes*, avec ses amis aussi-bien que contre ses ennemis. L'ambition occupoit trop les Romains, surtout dans les derniers temps de la liberté, pour leur laisser du loisir, ou la tranquillité d'âme nécessaire pour en jouir. Leurs amitiés étoient des

(1) Ep. IV, 14.

liaisons politiques, n'ayant d'autre objet que la république, et pour but les services qu'un citoyen pouvoit rendre à l'autre, ou l'espoir d'échapper aux contrariétés qu'il pouvoit en craindre dans l'accomplissement de ses vues. Les meilleurs amis se disoient au sénat, et devant les tribunaux, les choses les plus dures dans les termes les moins ménagés. Les offenses les plus graves étoient oubliées, du moment que l'intéret politique changeoit en amis les ennemis les plus acharnés. »

« Jamais l'antiquité n'a blâmé l'ironie amère et grossière dont Catulle se sert quelquefois. Comme elle tomboit sur ses ennemis, personne n'y trouvoit à redire; il étoit permis de se venger publiquement, et en faveur de ce but on pardonnoit le défaut d'esprit et de sel. Les anciens n'ont pas trouvé blâmables non plus les images et les expressions obscènes qui ont fait à Catulle une si mauvaise réputation. Le langage de la débauche étoit énergique à Athènes et à Rome. On ne se donnoit pas la peine de jeter un voile sur les choses que la nature a voulu couvrir de celui de la décence, et la Muse de la poésie légère ne rougissoit pas de nommer chaque objet par son nom. Cette Muse avoit pris quelques-unes des habitudes du genre de femmes qui égayoient les sociétés romaines où aucune matrone ne mettoit le pied, et où par conséquent rien n'empêchoit le langage de la familiarité de dégénérer en propos libres. Les femmes honnêtes étant exilées de la table et des lieux de

plaisir (1), le ton de la société n'a jamais pu être raffiné dans le monde des anciens. »

« Il faut dire encore que les plaisanteries trop libres de Catulle ne naissent pas toujours d'une imagination voluptueuse ; fort souvent elles sont la base de sa satire. Si une satire de ce genre pouvoit en général être tolérée par la morale, on seroit obligé de convenir que dans beaucoup de cas Catulle en a tiré un excellent parti pour accabler ses ennemis de l'ironie la plus amère et les livrer au plus profond mépris (2). »

Le plus grand poëte lyrique des Romains, le premier, après Pindare, de tous ceux de l'antiquité qui nous sont parvenus, c'est Horace. Nous avons déjà donné (3) quelques détails sur sa vie, et sur son caractère qui se peint surtout dans ses satires et ses épîtres. Ici nous avons à le considérer seulement comme poëte lyrique.

Il existe d'Horace quatre livres d'odes, suivis d'un poëme lyrique en soixante-seize vers, intitulé poëme séculaire, et un cinquième livre d'odes qui porte le titre d'épodes. La première question qui se présente ici est de savoir dans quel ordre ces recueils ou les diverses parties de ce recueil ont été publiés. L'auteur de la vie d'Horace, attribuée à Suétone, dit que le quatrième livre des odes fut ajouté, par l'ordre d'Auguste, aux trois premiers, après

(1) Ceci n'est peut-être pas tout-à-fait exact ; l'auteur paroît avoir confondu Rome et Athènes.

(2) Charakt. der vorn. Dichter. Bd. I, S. 165.

(3) Pag. 281.

un long intervalle : c'est tout ce que les anciens nous apprennent sur cette question. Les commentateurs sont partis de ce passage pour établir diverses opinions sur l'ordre de cette publication. La plupart d'entre eux supposent d'abord que les trois premiers livres des odes ont été publiés ensemble, et demandent ensuite à quelle époque cela eut lieu, et quel intervalle il y eut entre cette publication et celle du quatrième livre. Bentley au contraire veut que les trois premiers livres aient été publiés séparément et l'un après l'autre ; il s'est même attaché à découvrir l'époque où chacun des ouvrages d'Horace fut composé, et il établit l'ordre chronologique suivant :

Titre des ouvrages.	*Années de Rome pendant lesquelles Horace y travailla.*	*Années de sa vie.*
Premier livre des satires	714. 715. 716.	26. 27. 28.
	Intervalle de trois années.	
Second	719. 720. 721.	31. 32. 33.
Epodes	722. 723.	34. 35.
Premier livre des odes	724. 725. 726.	36. 37. 38.
	Intervalle de deux années.	
Second	728. 729.	40. 41.
Troisième	730. 731.	42. 43.
	Intervalle de trois années.	
Premier livre des épîtres	734. 735.	46. 47.
	Intervalle de deux années.	
Quatrième livre des odes et poëme séculaire	737. 738. 739.	49. 50. 51.
Second livre des épîtres et Art poétique.	739.	51. (1)

(1) Bentley dit seulement que le second livre des épîtres et l'Art poétique furent les derniers ouvrages d'Horace, sans fixer l'année où ils parurent. Cependant, dans son commentaire sur l'Art poétique (v. 387), il dit que la lettre de Cicéron à M. Marius, qui est la première du septième

M. *de Vanderbourg*, dans une note de son édition des odes d'Horace, a fait voir combien il est ridicule de supposer qu'un poëte fasse pendant quelques années exclusivement des satires, puis pendant quelques autres des odes, puis des épîtres, etc. Il remarque qu'une des causes qui ont fait tomber Bentley dans une hypothèse si absurde est de ne pas avoir distingué le temps où un écrivain compose un ouvrage, de celui où il le publie. Il appuie ensuite de raisonnemens qui lui sont propres l'opinion de l'abbé *Galiani*, qui croyoit que les deux premiers livres furent publiés ensemble, et le troisième séparément. L'ouvrage de M. de Vanderbourg étant entre les mains de tout le monde, nous y renvoyons pour le développement de cette hypothèse, et nous nous contenterons d'en indiquer ici le résultat. D'après M. de Vanderbourg, les deux premiers livres des odes renferment des morceaux composés entre les années 715 et 733; mais il paroît impossible de rapporter la publication de ces deux livres à une date antérieure à 733; à la vérité, trois odes du troisième livre sont antérieures à cette époque, mais Horace a eu des raisons de ne pas les placer dans les deux premiers livres. Ce troisième livre ne contient aucune ode dont la date certaine soit postérieure à l'an 735; on peut donc

livre, a été écrite quarante ans avant l'Art poétique. Or cette lettre est de l'an 699 de Rome, et par conséquent l'Art poétique de 739, d'après Bentley. Nous avons dit plus haut (p. 292 (1)) que cette petite remarque chronologique est de Reiz.

raisonnablement supposer que ce livre a été publié en 735 ou 736, d'autant plus qu'aucune ode du quatrième livre ne paroît antérieure à l'an 736, comme le savant que nous avons cité l'a fait voir dans les introductions placées en tête de chaque morceau. Toutes les odes qui ont des dates certaines tombent entre les années 736 et 743; ce recueil ne fut donc publié que cette année ou bientôt après, puisque le poëte mourut en 746.

Aucun doute ne peut régner sur la date du poëme séculaire; les anciens scholiastes et *Censorinus* disent qu'il fut chanté aux jeux séculaires qu'Auguste fit célébrer l'an de Rome 737, Horace ayant 48 ans.

De nouvelles difficultés se présentent lorsqu'il est question d'indiquer la date où fut publié le livre des épodes. D'abord il règne de l'incertitude sur le sens de ce mot. Indique-t-il seulement des odes composées en vers d'une certaine mesure? et, dans ce cas, quelle est cette mesure? Ou signifie-t-il que ces odes ont pour sujet des enchantemens ou des procédés de la magie? ou le mot d'épodes ne signifie-t-il pas certaine espèce de vers plutôt que certain genre d'odes? C'est l'opinion de *Henri Etienne*; plusieurs autres ont été émises par les critiques qui lui ont succédé. M. de Vanderbourg, après avoir démontré presque jusqu'à l'évidence (1) que le recueil intitulé

(1) Vol. II, p. 549.

livre d'épodes, n'a pas été publié par Horace lui-même, mais qu'il a été formé après sa mort de pièces de la jeunesse de ce poëte, et de quelques-unes qu'il avoit eu de bonnes raisons de ne pas admettre dans les quatre premiers livres, observe que la question de la publication de ce livre étant décidée, la discussion relative au titre a bien moins d'importance, puisqu'il est l'ouvrage des grammairiens. « Ayant à qualifier, dit-il, un livre qui venoit tout entier après les odes (ἐπὶ ᾠδῶν), et dont un grand nombre de vers étoient épodes (ἐπῳδοὶ), il est tout simple qu'ils lui aient donné ce nom. » Il appuie cette explication d'un passage qui se trouve dans une vie d'Horace qui étoit inédite, et dont l'auteur appelle le livre d'épodes *librum super odis*.

Nous terminons cette discussion par le tableau chronologique de toutes les odes dont on peut indiquer les dates avec quelque assurance. Il faut observer que les années répondent aux calculs d'après lesquels a été rédigée la table chronologique placée à la fin de notre ouvrage.

Ans de Rome.	*Place que l'ode occupe.*
713—715.	V, 16.
716.	V, 4.
719.	II, 7.
720.	II, 6.
722.	I, 14. 15. V, 7.
723.	V, 1. 9. I, 7.
Avant 724.	III, 24.
716—724.	II, 1.
724.	I, 37.

Ans de Rome.	Place que l'ode occupe.
725.	I, 21. II, 12. III, 5. 25. I, 8.
726.	I, 31.
727.	I, 35.
729.	II, 4.
730.	I, 24. 29. III, 11. I, 26. 36.
729—731.	II, 2.
730—731.	I, 12.
731.	I, 2.
Avant 732.	II, 10, III, 19.
730—734.	II, 11.
734.	I, 3. 1. II, 9, 19. 20. III, 3. 29.
724—734.	I, 6.
Avant 734.	I, 11. 20. 30. 32. 33. 34. 38. II, 3. 5. 8. 13. 14. 15. 16. 17. 18.
735.	III, 5. 8.
735—736.	III, 1. 2. 4. 7. 9. 10. 11. 12. 13. 15. 16. 17. 18. 20. 21. 22. 23. 26. 27. 28. 30.
737.	IV, 6 et le carmen sæculare.
739.	IV, 1. 9.
740—741.	IV, 5.
741.	IV, 2. 4. 14.
744.	IV, 15.
737—746.	IV, 3. 7. 8. 10. 11. 12. 13.

Horace doit être regardé comme le second des poëtes romains. Il est, pour la poésie lyrique, ce que Virgile est pour l'épopée et pour le genre didactique; l'un et l'autre n'ont pas été égalés par les poëtes des temps suivans. Mais si Virgile s'élève au-dessus de cette troupe de poëtes épiques qui l'imitèrent, qui se parèrent de ses lambeaux, Horace paroît seul comme poëte lyrique. La littérature latine ne lui en avoit offert aucun à surpasser, et,

resser et d'entraîner son lecteur ; il sait ennoblir les objets les plus insignifians ; ses descriptions et ses comparaisons sont toujours courtes, mais en peu de traits elles achèvent le tableau qu'il veut mettre devant nos yeux. Son langage est pur, élégant, et le modèle de l'urbanité ; sa versification est aussi harmonieuse dans le rhythme lyrique que celle de Virgile est parfaite dans le mètre héroïque. La lecture d'Horace fera toujours le charme des hommes instruits et sensibles ; elle plaira surtout à ceux que l'expérience du monde aura guéris des vaines passions qui tourmentent le commun des hommes.

6. *Poésie élégiaque.*

De tous les genres de poésie inventés par les Grecs, il n'y en a pas qui ait eu parmi les Romains un succès plus brillant que l'élégie. Ils modifièrent le mètre adopté par les Grecs en établissant un usage d'après lequel chaque distique, composé d'un hexamètre et d'un pentamètre, renfermoit, autant que possible, un sens complet, tandis que les Grecs se permettoient les enjambemens d'un distique sur un autre. Quoique ce mètre convînt préférablement pour exprimer les mouvemens de la passion, il ne fut cependant pas tellement propre à l'élégie, qu'on ne l'ait quelquefois employé pour d'autres poésies ; tout comme, d'un autre côté, il existe quelques élégies dont les auteurs ont choisi un mètre différent. Tel est, si l'on peut appeler cette

plaisanterie une élégie, le petit poëme de Catulle sur la mort d'un moineau. Catulle fut le premier poëte latin qui fit connoître aux Romains l'élégie. Ce genre de poésie fleurit surtout au siècle d'Auguste, lorsque le luxe et le despotisme eurent amolli le caractère national. Parmi les œuvres de Catulle, nous trouvons trois véritables élégies en hexamètres et pentamètres; la première, sur la chevelure de Bérénice, est la traduction d'une élégie de Callimaque que nous n'avons plus; on y remarque cette érudition déplacée qui caractérise les ouvrages des poëtes d'Alexandrie. La seconde est un dialogue entre le poëte et le portier d'une courtisane; la troisième, adressée à Manlius, est le chef-d'œuvre de Catulle dans ce genre; elle renferme cependant quelques passages peu poétiques et des longueurs. On trouve aussi que les idées y manquent quelquefois de liaison.

C. Cornelius Gallus (1) est nommé parmi les anciens comme un des meilleurs poëtes élégiaques des Romains. Il étoit né l'an 688 de Rome, à Forum Julii (Fréjus), dans la Gaule (2), et lié d'amitié avec Virgile. Il jouissoit de la faveur d'Auguste, qui le nomma préfet de l'Egypte, après la soumission de cette province; mais une indiscrétion le fit rappeler. De retour à Rome, il fut accusé de

(1) *Voy.* Troisième discours sur les poëtes élégiaques, par l'abbé *Souchay*, dans le 16e vol. des Mém. de l'Acad. des Inscr. et Belles-Lettres, p. 399.

(2) Ou, selon d'autres, dans le Frioul.

trahison. Auguste, qui étoit alors en Espagne, chargea le sénat d'examiner la plainte : condamné par ce corps, Gallus se tua, à l'âge de 40 ans, 26 ans avant J. C. Auguste pleura sa mort comme celle d'un ami.

Gallus avoit composé quatre livres d'élégies, dans lesquelles il chanta sa maîtresse sous le nom de Lycoris. Virgile, dans sa 10e églogue, en parle d'une manière qui en fait vivement regretter la perte. Il existe, à la vérité, six élégies dans lesquelles se trouve le nom de Lycoris, ce qui les a fait attribuer par les premiers éditeurs à Cornelius Gallus ; mais il a été démontré que ces poëmes sont de Maximianus Etruscus, contemporain de Boëce (1). On ne connoît pas avec la même certitude l'auteur d'une 7e élégie, qu'*Alde Manuce* publia à Florence en 1590, avec trois épigrammes. Cet éditeur la regarda comme l'ouvrage d'Asinius Cornelius Gallus, fils, selon lui, d'Asinius Pollion. Elle paroît avoir été composée par quelque grammairien assez ancien, qui a eu sous les yeux Properce, et l'a imité.

Le poëte élégiaque des Romains le plus harmonieux, le plus pur, le plus élégant, le plus aimable par sa candeur et la vérité des sentimens, est ALBIUS TIBULLUS. Il règne quelque doute sur l'époque de sa naissance. Domitius Marsus, poëte du temps, dit expressément, dans une épigramme

(1) Nous en parlerons dans l'histoire de la 5e période.

qui nous a été conservée (1), que Tibulle mourut, jeune encore, peu de temps après Virgile, dont la mort tombe dans l'année 19 avant J. C., 735 de Rome. Le poëte lui-même, dans la cinquième élégie de son troisième livre, dit qu'il vit le jour,

Quum cecidit fato consul uterque pari;

c'est-à-dire l'année 711 de Rome, dans laquelle périrent les deux consuls Hirtius et Pansa (2). En admettant cette époque, il est clair que Tibulle mourut fort jeune, et qu'il n'atteignit pas même l'âge de 25 ans. Mais en examinant de plus près diverses circonstances relatives à cet écrivain, on ne peut pas douter qu'il ne soit parvenu au moins à l'âge de quarante ans. La campagne qu'il fit en Gaule avec Messala, son protecteur, eut lieu en 724; Tibulle n'auroit donc eu alors que treize ou quatorze ans, ce qui n'étoit pas l'âge où les jeunes Romains commençoient à porter les armes. Dans la 10e élégie du 4e livre des Fastes, Ovide nomme dans l'ordre chronologique les poëtes élégiaques latins; il y place Tibulle avant Properce et avant lui-même. Dans la même élégie (3), il dit que la mort

(1) Te quoque Virgilio comitem non æqua, Tibulle,
Mors juvenem campos misit ad Elysios,
Ne foret aut elegis molles qui fleret amores,
Aut caneret forti regia bella pede.

(2) *Ovide* emploie le même pentamètre en parlant de lui-même, Trist. IV, 10, 6.

(3) V. 61.

de Tibulle ne lui a pas permis de se lier d'amitié avec ce poëte. Ce qu'Horace dit dans la 33e ode du 1er livre prouve qu'il n'étoit pas dans la première jeunesse lorsque cette ode lui fut adressée, c'est-à-dire vers l'an 733 de Rome. Est-il probable, en effet, qu'Horace eût appelé un homme beaucoup plus jeune que lui, *le juge impartial de ses satires*, comme il fait dans la 4e épître du 1er livre?

Albi, nostrorum sermonum candide judex.

Enfin une dernière remarque qu'on doit à la sagacité du célèbre *Heyne* vient à l'appui de ce que nous venons de dire : peut-on présumer qu'Ovide, si minutieux à recueillir tous les détails qui pouvoient entrer dans ses vers, n'ait pas fait usage du hasard qui auroit voulu qu'il fût né la même année que Tibulle, lui qui se sert du même pentamètre pour dire qu'il étoit né à l'époque de la bataille de Modène?

Pour sortir de cet embarras, les commentateurs, et M. *Heyne* lui-même, ne voient d'autre moyen que de déclarer interpolé le vers en question, et de faire remonter la naissance de Tibulle jusqu'à 705, ou même à 695. La répétition de ce pentamètre par Ovide donne quelque consistance à cette hypothèse; il est probable qu'un grammairien l'aura pris dans Ovide pour le placer dans l'élégie de Tibulle. Nous nous en tiendrons provisoirement à cette supposition; mais nous verrons bientôt qu'un autre critique allemand, loin de rejeter ce penta-

mètre, s'en sert au contraire pour établir une opinion nouvelle sur l'auteur du 3e livre des élégies attribuées à Tibulle.

Au reste, la vie de Tibulle n'offre rien de remarquable. Ce poëte étoit issu d'une famille de l'ordre des chevaliers; il jouissoit d'une fortune assez considérable, dont il perdit une partie, étant fort jeune encore, par suite des proscriptions qui eurent lieu en 711 et 712. La nature lui avoit donné une belle figure, et une âme tendre et aimante. En 724 il fit, sous les ordres de Messala, une campagne en Aquitaine; l'année suivante il voulut accompagner son protecteur en Asie; mais arrivé à Corfou, il tomba malade et renonça à ce projet de voyage.

Nous avons, sous le nom de Tibulle, trente-cinq élégies et un panégyrique adressé à Messala. Ces morceaux sont distribués en quatre livres; mais les deux premiers livres seulement, avec le panégyrique qui commence le quatrième livre, et les deux élegies qui le terminent, sont indubitablement de lui. *Gaspard Barth*, *Broekhuysen*, et, à leur exemple, le célèbre *Heyne*, ont cru que onze élégies qui se trouvent dans le 4e livre, n'étoient pas de Tibulle, mais d'une certaine SULPICIA. Il a existé deux femmes célèbres de ce nom; l'une a vécu du temps de Domitien; il reste d'elle une satire, et Broekhuysen la regarde comme l'auteur des onze élégies : Heyne, au contraire, croit que la Sulpicia qui les a composées étoit contemporaine de Tibulle. Une nouvelle hypothèse a été mise en avant

par le dernier éditeur de ce poëte, M. *Voss*. Pour expliquer comment il est arrivé que sous le nom de Tibulle on nous ait donné un recueil de lettres où parle quelquefois le poëte, mais plus souvent encore une Sulpicia ou son amant Cérinthus, M. Voss imagine un roman. Selon lui, un jeune Grec, vivant à Rome, aima la fille d'un patricien; sa timidité ne lui permettant pas de demander la main de cette jeune personne, elle crut devoir l'encourager. Tibulle servit d'intermédiaire pour la correspondance des deux amans. Le mariage ayant eu lieu ensuite, le poëte s'amusa à versifier les billets doux de ses jeunes amis, ainsi que les lettres qu'il leur avoit écrites lui-même : ce sont ces diverses lettres qui forment la majeure partie de son 4e livre. Cette hypothèse est peut-être ingénieuse, mais elle ne pourra plaire qu'à des lecteurs qui, comme M. Voss, trouveront dans les lettres de Sulpicia le langage d'un amour chaste et vertueux. M. Heyne n'y avoit vu que celui d'une coquette, et nous craignons bien que la plupart de nos lecteurs ne jugent cette Romaine avec la même sévérité.

De la même main dont il rend à Tibulle le 4e livre qu'on a voulu lui disputer, M. Voss lui enlève le troisième, que tous les éditeurs avoient reconnu jusqu'à présent comme sa propriété. Il ne trouve dans les élégies dont ce livre se compose que des circonstances qui ne sauroient s'appliquer à Tibulle; un jeune homme sans fortune et sans éclat, recherchant en mariage la main d'une petite bour-

geoise, et parlant de désespoir et même de suicide, lorsque son amante refuse de se rendre à ses vœux. Ce n'est pas là, dit-il, le brillant Tibulle, qui, même après la perte d'une partie de sa fortune, jouissoit encore d'une aisance bien éloignée de l'indigence, et qui, au lieu de se laisser maîtriser par une passion, rioit le premier des petites infidélités de ses maîtresses. M. Voss ne reconnoît pas, dans ce troisième livre, cette vivacité de sentiment qui nous charme dans Tibulle, ni cette prédilection pour la vie champêtre qui caractérise ce poëte. Enfin il voit dans le pentamètre même dont nous avons parlé, et qu'il est bien loin de rejeter comme interpolé, la preuve que ces poésies sont d'un auteur né vingt années après Tibulle.

M. Voss ne se borne pas à cette découverte; il sait le nom de ce poete. Il l'a lu dans le dernier vers de la seconde élégie; le poëte s'y nomme lui-même : il s'appelle Lygdamus. Les interprètes ont supposé que sous ce nom Tibulle avoit caché le sien; par une étymologie forcée, ils ont même reconnu que ce mot étoit la traduction du prénom d'Albius que portoit Tibulle. M. Voss observe que ce dernier se fait connoître par son véritable nom dans la troisième élégie de son premier livre, en composant son épitaphe. Il se nomme encore, et de la même manière, dans la neuvième élégie du même livre; pourquoi donc, dit M. Voss, auroit-il eu la fantaisie de prendre ailleurs le nom de Lygdamus? Pourquoi, s'il étoit question d'un déguise-

ment, choisit-il un nom si savant en parlant à des femmes? Cet éditeur cite ensuite plusieurs passages d'auteurs anciens où l'on trouve le nom de Lygdamus appartenant à des esclaves, et il en conclut que Lygdamus, auteur de six élégies attribuées à Tibulle, a été quelque affranchi du siècle d'Auguste. Si aucun écrivain de l'antiquité n'a cité ses ouvrages, c'est, dit-il, qu'ils manquent de génie, d'imagination et de sensibilité, quoique leur coloris soit frais et que les vers soient coulans. A ce raisonnement de M. Voss on peut opposer que le nom de Lygdamus et ses amours avec Neæra peuvent aussi-bien avoir été imaginés par Tibulle que le roman de Sulpicia et de Cerinthus, et que les mêmes motifs pour lesquels il revendique à Tibulle les poésies qui portent le nom de Sulpicia, peuvent être allégués pour lui donner les vers du prétendu Lygdamus.

Voici comment l'abbé *Souchay* caractérise le talent poétique de Tibulle (1): « De tous les poëtes latins qui s'apliquèrent à l'élégie, Tibulle est peut-être le seul qui en ait conçu le vrai caractère, ou du moins qui l'ait parfaitement exprimé. Ce désordre ingénieux qui est comme l'âme de la poésie élégiaque, parce qu'il est si conforme à la nature, il a su le jeter dans ses élégies. On diroit qu'elles sont uniquement le fruit de la passion. Les diffe-

(1) Mémoires de l'Acad. des Inscriptions et Belles-Lettres, vol. VII, p. 386.

rentes parties qui les composent, désunies, séparées, semblent ne former que des tons irréguliers. Un écart est suivi d'un nouvel écart; une digression attire une autre digression; rien de médité, rien de concerté : nul art, nulle étude en apparence; mais le désordre qui règne dans ces mêmes élégies n'est-il pas un tour secret qui en lie le dessein, et qui leur donne toute la justesse et toute la régularité dont elles étoient susceptibles? »

« C'est là nature seule que Tibulle s'est proposé d'imiter, et qu'il a en effet imitée, quand il a si bien représenté, par le désordre de ses élégies, le désordre qui accompagne la passion. Il en exprime si habilement les caractères, il en peint les mouvemens et les effets d'une manière si vive et si naturelle, que ses peintures ont tout l'air de la vérité. Il désire, il craint, il espère, il blâme, il approuve, il loue, il condamne, il déteste, il aime, il s'irrite, il s'apaise, il passe en un moment des prières aux menaces, des menaces aux supplications. Rien dans ses élégies qui puisse faire apercevoir de la fiction : ni ces termes ambitieux qui forment une espèce de contraste, et supposent nécessairement de l'affectation; ni ces allusions savantes, ou ces traits brillans qui peuvent bien surprendre l'admiration, mais qui au fond décréditent le poëte, parce qu'ils font disparoître la nature et qu'ils détruisent la vraisemblance. Dans Tibulle, tout respire la vérité; les sentimens qu'il exprime, les termes qu'il emploie, le nombre même et l'harmonie de sa versi-

Dans sa versification, Properce a quelque chose qui le distingue de tous les autres poëtes latins; c'est que souvent ses pentamètres finissent par un mot polysyllabe, tandis que Tibulle et Ovide terminent presque toujours les leurs par un mot de deux syllabes, formant soit un iambe, soit un pyrrhique. Les critiques ne sont pas d'accord ur la question de savoir si c'est par négligence ou à dessein que Properce s'est écarté de l'usage général de ses contemporains. En ne consultant que l'oreille, il nous paroît que l'avantage est entièrement du côté des derniers.

Nous allons mettre sous les yeux de nos lecteurs le jugement qu'a porté sur Tibulle et Properce *Muret*, un des premiers philologues du seizième siècle. Il se trouve dans la dédicace de ses scolies sur Properce. « C'est avec raison, dit-il, que les anciens ont douté à qui de Tibulle ou de Properce il falloit assigner le premier rang parmi les poëtes élégiaques latins : l'un et l'autre possèdent beaucoup de qualités qui les font sortir du rang des poëtes ordinaires, et leur assignent une place éminente; mais chacun d'eux se distingue en même temps par des qualités personnelles qui font douter auquel des deux appartient la palme. Tibulle possède au suprême degré l'élégance et la propriété de l'expression; Properce une grande richesse, une grande variété d'érudition poëtique. Tout est romain dans le premier, beaucoup de choses sont étrangères

dans l'autre. La pureté du langage fait reconnoître dans l'un un écrivain né et élevé dans la capitale; dans l'autre, la forme et le caractère de la diction indiquent un poëte très-versé dans la lecture des auteurs grecs. En un mot, des deux qualités qui, d'après le jugement des critiques, constituent la beauté d'un poëme, la clarté et les ornemens étrangers, la première appartient éminemment à Tibulle, la seconde à Properce. L'un est plus doux et plus délicat, l'autre plus nerveux et plus soigné; on aime mieux l'un, on admire davantage l'autre; le premier a l'air d'avoir écrit avec simplicité ses poésies, l'autre d'avoir pensé à ce qu'il devoit écrire; l'un a plus de naturel, l'autre plus d'art et de travail. Il est très-difficile de dire d'après cela lequel des deux mérite la préférence. Si la perfection du poëte dépend du degré de vérité avec lequel il a imité la nature, il me paroît que Tibulle a mieux exprimé les divers mouvemens qui agitent le cœur des amans; si au contraire le premier rang est dû à celui qui approche de plus près des beaux modèles, personne, à mon avis, n'a eu plus de ressemblance avec les anciens Grecs, et surtout avec Callimaque (1), que Properce : aussi a-t-il cru pouvoir se nommer lui-même le Callimaque romain. »

Enfin nous pensons qu'on ne sera pas fâché de

(1) Nous sommes loin de partager l'admiration que Muret paroît avoir eue pour Callimaque.

lire ici ce que l'abbé *Souchay* a dit de Properce (1). « Properce est exact, ingénieux, savant. Le titre de Callimaque romain, dont il se pare avec quelque complaisance, il le mérite par le tour de ses expressions, qu'il emprunte communément des Grecs, et par leur cadence, qu'il s'est proposé d'imiter, au moins dans une partie de ses élégies. Elles sont l'ouvrage des Grâces mêmes, dit Turnebe; et n'aimer pas leur auteur, c'est se déclarer ennemi des Muses, ajoute un autre critique. Cependant, le dirai-je? on remarque trop de travail dans les élégies de Properce, et l'art s'y fait trop apercevoir; non que les choses qu'il exprime s'éloignent toujours de la vérité, mais ce qu'elles pourroient avoir de naturel, il le gâte par les traits historiques ou fabuleux qu'il y mêle continuellement. »

« Veut-il inspirer à Cynthie la haine du luxe et l'amour de la simplicité dans ses ajustemens, quelque savante que l'on suppose Cynthie, pourquoi mêler avec ces fleurs qui naissent d'elles-mêmes, et dont la terre est si ornée; avec ces coquillages, qui, par la variété des couleurs qu'ils offrent aux yeux, rendent si agréables les rivages de la mer; avec le chant des oiseaux, qui plaît d'autant plus sûrement qu'il est sans art; pourquoi, dis-je, avec des images si riantes et si naturelles, ces traits si recherchés de Phœbé et de sa sœur Hilaïre, qui ne dûrent point à l'artifice de leur parure la tendresse

(1) Mem. de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, vol. VII, p. 388.

de Castor et de Pollux; d'Hippodamie qui, portée sur un char étranger, ne plut point à Pélops par des couleurs empruntées; et principalement ce trait si peu vraisemblable de la fille du fleuve Evénus, qui n'étoit parée que de sa propre beauté quand Apollon et Idas en vinrent aux mains à son occasion? »

« Properce ne met pas toujours une image naturelle à côté d'un trait historique ou fabuleux; souvent, pour exprimer les choses les plus simples et les plus communes, il répand à pleines mains l'érudition: Cynthie verse-t-elle des larmes, jamais cette femme superbe qui fut transformée en rocher, Niobé, n'en répandit autant; elle en verse de plus amères que Briséis, lorsqu'elle fut enlevée, ou qu'Andromaque dans les premiers momens de sa captivité. »

« Cynthie est-elle légèrement assoupie; telle est la fille de Minos, lorsque abandonnée par un amant perfide, elle s'endormit sur le rivage; ou la fille de Céphée, quand, délivrée enfin d'un monstre affreux, elle céda au sommeil qui vint la surprendre; et, ce que l'on n'imagineroit pas qui pût être dit à une personne que l'on aimeroit, telle est encore une Bacchante du mont Edonien, lorsque, excédée de fatigues, elle se couche sur les bords émaillés de l'Apidan. »

« Voilà peut-être ce qui a fondé les éloges dont Properce est comblé par quelques savans; car on se passionne volontiers pour les choses qui sont au-

dessus de la portée ordinaire, et dont on croit avoir seul l'intelligence. Mais de là je ne sais quelle rudesse dans sa versification; de là cette obscurité que sans de longs commentaires on se flatteroit inutilement de pénétrer, et qui, fatigant l'esprit, empêche qu'il ne s'abandonne aux fictions du poëte. »

Le troisième (1) poëte élégiaque des Romains est OVIDE. Moins tendre que Tibulle, plus original, mais moins chaste que Properce, il s'abandonne à la richesse de son imagination voluptueuse et à la pétulance de son esprit pour peindre des sentimens qu'il n'a pas éprouvés, ou qui n'ont fait qu'irriter son imagination sans échauffer son cœur. Dans ses ouvrages il n'a pas imité les Grecs; ils sont le produit de son propre génie. Indépendamment des Héroïdes, auxquelles nous destinons un article, tant parce qu'elles forment un genre particulier, que parce que, sous le rapport du mérite poétique, elles sont bien au-dessus des autres poésies amoureuses d'Ovide, il existe de ce poëte trois recueils d'élégies. Le premier, intitulé *Amores, les Amours*, contient quarante-neuf élégies distribuées en trois livres. Ovide est lui-même le héros de toutes ces poésies; il y a chanté ses amours, les tourmens qu'elles lui ont fait souffrir, les jouissances qu'elles lui ont procurées. Ses espérances, ses craintes, sa jalousie, les excès aux-

(1) Ou le premier en mérite, suivant G. Vossius, qui l'appelle *elegiæ princeps*. Voy. Inst. poet.

quels sa passion l'a livré y sont fidèlement peints; c'est pour ainsi dire le journal de ses aventures amoureuses. Ces élégies se distinguent de celles des poëtes qui ont vécu avant lui, par une certaine gaieté qui y règne et qui leur donne un caractère de vérité et d'originalité très-piquant, quoique peut-être moins conforme au véritable génie de l'élégie.

Le second recueil, *les Tristes*, en cinq livres, renferme cinquante élégies; et le troisième, intitulé *Lettres écrites du Pont*, en quatre livres, en contient quarante-six. Les unes et les autres ont été écrites pendant l'exil d'Ovide, et offrent des complaintes sur son malheur. Il règne dans ces morceaux une monotonie qui devient fatigante; le découragement d'Ovide et l'exagération de ses souffrances n'inspirent ni estime pour son caractère, ni compassion pour ses malheurs. Les lettres du Pont ne diffèrent des Tristes qu'en ce qu'elles sont adressées à des personnes nommées, tandis que les élégies des Tristes sont des épanchemens de cœur dans lesquels le poëte s'occupe de lui-même et de sa douleur.

Ovide est un des plus grands versificateurs parmi les poëtes latins; il dit lui-même quelque part que le vers naît de lui-même sous sa plume, et la lecture de ses ouvrages prouve qu'il a dit la vérité. Dans ces vers il est impossible de reconnoître la lime; ils semblent couler de source. Ni Tibulle, ni Properce ne peuvent, sous ce rapport, se comparer à Ovide.

Il existe encore une élégie de cent quatre-vingt-deux vers, intitulée *Nux*, *le Noyer*, qu'on croit aussi d'Ovide. Quelques autres ouvrages publiés sous son nom sont regardés comme apocryphes: telles sont une élégie de Philomèle, une autre de la Puce, une consolation de Livie sur la mort de Drusus, un panégyrique de Calpurnius Piso. D'autres ouvrages cités par les anciens sont perdus: de ce nombre est sa tragédie de Médée, une traduction des Phénomènes d'Aratus, un ouvrage contre les mauvais poëtes, un autre sur la guerre d'Actium, etc

Joseph Scaliger, et plusieurs critiques qui ont vécu après lui comptent, parmi les poëtes élégiaques de cette époque, C. PEDO ALBINOVANUS, auquel Ovide a adressé une des épîtres du Pont. Ils lui attribuent trois élégies, savoir la *consolation de Livie*, qu'on trouve dans les éditions d'Ovide, une seconde *sur la mort de Mécène*, en cent quarante-quatre ou cent soixante-dix-huit vers (1), et une troisième *sur la dernière maladie* de ce favori d'Auguste. On a objecté à Scaliger que les anciens qui parlent d'Albinovanus, ne le rangent jamais parmi les poëtes élégiaques, mais qu'ils font mention de ses poésies héroïques, et qu'Ovide lui donne l'épithète de *sidereus*, qui n'iroit pas trop bien à un chantre des tourmens de

(1) Selon qu'avec Scaliger on croit que le 145e vers commence un autre poëme, ou que l'on regarde les 34 derniers vers comme séparés des 144 premiers par une lacune. Voy. *Burman*, Anth. lat. I, p. 251.

l'amour (1). Les motifs qui ont engagé Scaliger à regarder Albinovanus comme l'auteur de la Consolation de Livie, sont très-foibles et ne se fondent que sur des conjectures. Quoi qu'il en soit, ce morceau de soixante-quatre vers, qui nous a été conservé par Sénèque le rhéteur (2), est digne du siècle d'Auguste (3). Il n'en est pas de même des deux autres élégies : elles sont probablement le fruit de quelque exercice scolastique des temps postérieurs. C'est avec beaucoup plus de raison qu'on regarde Albinovanus comme l'auteur d'un poëme *sur les exploits de Drusus Germanicus*, dont il reste un fragment où il est question de la fameuse navigation de ce prince sur l'Ems et la mer du Nord, dont parle Tacite (4). Ce fragment n'est que de vingt-deux vers.

7. *Héroïde.*

On appelle héroïde un petit poëme élégiaque ayant la forme d'une épître adressée à une personne aimée. Ovide s'est dit l'inventeur de ce genre, qui n'a rien de commun avec l'épître philosophique d'Horace. Ce poëte a composé une suite de lettres amoureuses qu'il suppose écrites par des personnages cé-

(1) *Ovide*, ex Pont. IV, 16.

(2) Suasor. I.

(3) On le trouve dans la Collectio Pisaur. IV, p. 11........., et dans *Burman*, Anth. lat. vol. I, p. 287.

(4) Ann. II, 23.

lèbres des temps héroïques. L'élégie est une espèce de monologue dans lequel le cœur exprime les chagrins dont il est rempli : adresser ce discours à une personne aimée, c'étoit perfectionner un genre inventé par les Grecs ; c'étoit donner à l'élégie un intérêt dont elle ne paroissoit pas susceptible. Le nombre des héroïdes attribuées à Ovide est de vingt-un ; mais il règne quelque incertitude sur l'authenticité des six dernières. Voici les titres de ces poëmes : 1. *Pénélope à Ulysse* (1) ; 2. *Phyllis à Démophon ;* 3. *Briséis à Achille ;* 4. *Phèdre à Hippolyte ;* 5. *Œnone à Pâris ;* 6. *Hypsipyle à Jason ;* 7. *Didon à Enée ;* 8. Hermione à Oreste ; 9. Déjanire à Hercule ; 10. *Ariane à Thésée ;* 11. *Canacé à Macarée ;* 12. Médée à Jason ; 13. Laodamie à Protésilas ; 14. Hypermnestre à Lyncée ; 15. *Sapho à Phaon ;* 16. Pâris à Hélène ; 17. Hélène à Pâris ; 18. Léandre à Héro ; 19. Héro à Léandre ; 20. Aconce à Cydippe ; 21. Cydippe à Aconce.

L'amour est le sujet de toutes ces épîtres ; mais la situation particulière dans laquelle se trouve chaque personnage qui l'a écrite, fait naître une grande variété. Le sentiment que les héroïdes expriment est toujours vrai ; le ton passionné qui y règne devient successivement dramatique, et s'élève souvent jusqu'au tragique et au sublime. Les hé-

(1) Les titres imprimés en italiques sont ceux des héroïdes qu'Ovide cite lui-même, Amor. II, el. 18, v. 21, 99 sqq.

roïdes sont l'ouvrage le plus achevé d'Ovide, et celui qui a trouvé le plus d'imitateurs. Elles ne sont cependant pas exemptes du défaut ordinaire à ce poëte, qui consiste dans une trop grande abondance d'esprit et de sensibilité. L'épître de Sapho à Phaon est regardée comme un chef-d'œuvre.

Aulus Sabinus, contemporain et ami d'Ovide, composa des réponses à quelques-unes de ses héroïdes, qu'Ovide cite dans une de ses élégies (1). Il est possible, ainsi que l'a cru Scaliger, que quelques-unes des six dernières, attribuées à Ovide, soient de Sabinus (2); mais les connoisseurs sont assez d'accord sur l'opinion que trois héroïdes qu'on trouve ordinairement dans les éditions d'Ovide, et qui sont intitulées : Ulysse à Pénélope, Démophon à Phyllis, et Pâris à Œnone, ne sont pas d'un poëte du siècle d'Auguste. Quelques critiques croient qu'elles ont été fabriquées dans le quinzième siècle par *Angelius Sabinus*, poëte napolitain.

Nous répétons, à cette occasion, que Sabinus, l'ami d'Ovide (3), composa un ouvrage *sur les jours*, que sa mort l'empêcha d'achever, et qui a

(1) Amor. II, el. 18, v. 26 sqq.

(2) Cette opinion a été combattue, dit-on, par M. de Boisgelin, qui, étant encore archevêque d'Aix, publia, en 1786, une traduction en vers des héroïdes d'Ovide, dont il ne fut imprimé que douze exemplaires.

(3) *Voyez* ci-dessus, p. 269.

peut-être donné à celui-ci la première idée de ses Fastes.

8. *Poésie bucolique.*

« Le sujet de la poésie bucolique (βυκολικὴ) ou pastorale est pris dans le caractère et la vie d'un peuple de bergers. Tous les genres de poésies qui chez nous ne sont plus que des imitations d'originaux souvent perdus, ont pris naissance dans les exercices et les usages des peuples anciens; les premières poésies bucoliques en particulier paroissent avoir été faites d'après les chants usités parmi un ancien peuple de pasteurs. L'état pastoral n'est pas une fiction; il a existé parmi beaucoup de peuples non civilisés, et existe encore parmi quelques-uns. On connoît en effet encore des pays habités par des bergers parvenus à une certaine civilisation, qui vivent dans une liberté presque illimitée, et dans l'ignorance des peines de la vie sociale; c'est là que des poëtes, guidés par le simple instinct, font retentir leurs flûtes ou leurs chalumeaux, et composent des chansons que leur ont inspirées la gaieté, l'amour ou la jalousie: quelquefois plusieurs de ces bergers se réunissent pour se livrer à des luttes poétiques; souvent des assemblées plus nombreuses se divertissent par la musique et la danse. La vie oisive de ces peuples, leur séjour continuel dans les contrées les plus riantes, quelquefois l'ennui ou un doux penchant qui rapproche des bergers et des bergères de cantons voisins, font naître des sentimens qui, exprimés

avec chaleur, deviennent, après plusieurs essais malheureux, de véritables poésies. Un voyageur anglois, Cleghorn, nous peint les paysans de l'île de Minorque comme un tel peuple de pasteurs. »

« Sans doute le climat heureux de la Grèce et de l'Italie a donné anciennement naissance à des peuplades entières de bergers, dont les jeux et les chants passèrent par tradition aux tribus qui par la suite se réunirent en cités. Ces chants, productions d'une nature non cultivée, étant devenus un objet de l'art, les poëtes imitèrent les chants des bergers, pour jouir, au moins en imagination, de la félicité de l'état pastoral. Telle fut l'origine de la poésie bucolique. »

« Le caractère général de cette espèce de poésie consiste dans l'accord parfait du sujet qu'elle traite, et du langage qui y règne, avec les mœurs et les habitudes d'un peuple de pasteurs menant une vie heureuse ; mais cette poésie peut devenir épique, dramatique ou lyrique. Nous avons de beaux modèles dans ces trois genres. Les romans pastoraux des poetes anciens ou modernes sont véritablement *épiques ;* le Pastor Fido, l'Evandre de Gessner, et diverses productions des modernes sont *dramatiques ;* et l'on peut regarder comme tels les pièces satiriques des Grecs. Enfin les bucoliques, les idylles ou églogues des anciens et des modernes appartiennent à la poésie *lyrique* (1). »

(1) Il est évident que l'auteur de qui nous empruntons ce passage prend ici le mot de *lyrique* dans un sens extrêmement étendu.

« L'auteur du poëme bucolique se transporte tout entier avec son sujet dans l'état pastoral : il est donc nécessaire que le caractère de cet état soit vivement empreint dans son ouvrage, tant pour le choix du sujet que pour la forme et la diction. On doit y reconnoître un monde où la nature seule donne des lois. Les hommes placés dans cet état dans lequel aucune loi civile, aucune convention de bienséance ne met des entraves à leur imagination, s'abandonnent sans beaucoup de réflexion aux impressions des objets qui les entourent. Ils ne connoissent d'autres besoins que ceux de la nature, d'autres biens que ceux qu'elle donne et ceux qui servent à amuser leurs loisirs. L'amour est leur principale passion; mais c'est un amour sans gêne, sans feinte, et non ennobli par des idées platoniques. Les seuls arts qu'ils connoissent, sont ceux de la gymnastique, le chant et la danse. Leur richesse consiste dans la possession d'un bétail bien soigné et fécond; leurs uniques meubles sont une houlette, une flûte, un vase de bois. Ainsi les poésies bucoliques sont des tableaux d'une nature morale sans fard; elles ont d'autant plus de charme qu'elles nous peignent l'homme dans l'aimable simplicité de ses sentimens naturels. »

« Il existe une espèce de poëme bucolique qui est allégorique. Le poëte voulant parler de choses qui le touchent, des malheurs qui l'ont atteint, prend le rôle d'un berger, et recherche dans la vie pastorale les images qui, par leur ressemblance avec ce qu'il éprouve, peignent ce qu'il veut exprimer.

C'est ainsi que le fabuliste cherche dans la vie animale les rapports avec les actions morales. Par cet artifice le poëte bucolique se procure l'occasion de parler indirectement de lui-même, de ses amis, de ses bienfaiteurs et de ses ennemis, et de distribuer d'une manière cachée, mais d'autant plus énergique, le blâme et la louange. Ce genre de bucoliques peut s'élever jusqu'au sublime, comme Pope l'a prouvé par son Messie : c'est l'espèce d'allégorie la plus fine que l'on connoisse. »

« La poésie pastorale est plus riche qu'aucune autre en objets doux et agréables. Tout ce qui dans la nature inanimée, dans la vie des animaux et dans le monde moral, offre le plus de charme, est le sujet de la bucolique. Quiconque a vu ces pays heureux, où un climat tempéré et une grande variété d'objets donnent tant de charmes à la nature ; ces pays où un peuple libre, que des lois absurdes n'ont pas corrompu, qui ne connoît que les besoins peu nombreux de l'état naturel, mène une vie innocente et paisible ; celui-là connoît aussi la joie qu'éprouve l'âme, lorsque de temps en temps on peut quitter la vie sociale, devenue si pénible, pour aller passer quelques jours parmi ces *élèves de la nature*, comme un grand poëte les a appelés. C'est dans un tel pays et au milieu d'un tel peuple que nous transporte le poëte bucolique ; il nous fait goûter des instans d'un plaisir pur et innocent ; il nous fait connoître des caractères et des mœurs qui montrent l'homme dans l'aimable simplicité de la na-

ture. C'est là qu'on apprend à sentir combien il faut peu de chose pour vivre heureux. »

« Un grand talent est nécessaire pour réussir dans ce genre de poésie. Il ne suffit pas de vivre, comme Théocrite et Gessner, dans un pays orné de toutes les magnificences de la nature, et au milieu d'un peuple content et heureux; il faut avoir une âme dégagée des préventions de la société civile, et capable d'apprécier la nature dans ses beautés simples; il faut avoir un cœur tendre et susceptible d'éprouver des sensations là où des âmes plus grossières ou endurcies, qui ont besoin d'impressions plus fortes, ne sentent rien. Il faut avoir une oreille accoutumée aux sons les plus doux et qui sache imiter dans les vers les accords légers et agréables de la flûte pastorale (1). »

Pour désigner la poésie pastorale, on emploie en françois presque indifféremment les mots d'églogue et d'idylle, dont l'un et l'autre exprimoient originairement des poëmes qui n'ont rien d'essentiellement bucolique. Le mot d'*idylle* (εἰδύλλιον) ne signifie qu'un ouvrage d'une étendue médiocre, sans spécifier le sujet, qui dépend de la volonté de l'auteur. Le mot d'*églogue* veut dire choix, triage; en grec et en latin, il ne s'applique pas seulement à des pièces de poésie, il s'étend à toutes

(1) Le morceau qui précède est extrait de l'article *Hirtengedicht* de l'ouvrage intitulé : *Jos. G. Sulzers* allgemeine Theorie der schœnen Künste. Leipz. 1792, 4 vol. in-8°, dont la quatrième classe de l'Institut a ordonné, il y a bien long-temps, la traduction.

les choses qu'on choisit par préférence comme les plus précieuses. En françois il a été restreint aux poésies pastorales, quoique ni Théocrite ni Virgile n'aient pas plus employé ce mot que celui d'idylle (1).

Les limites de la poésie bucolique sont restreintes dans le cercle des connoissances des bergers, qui ne s'étendent pas au-delà des lieux champêtres, des montagnes, des ruisseaux, en un mot, de tout ce qui peut entrer dans la composition du paysage rustique. Les bergers connoissent les oiseaux les plus remarquables par leur plumage ou par leur chant; ils connoissent les abeilles qui habitent le creux des arbres, ou qui, sorties de leurs ruches, voltigent sur les fleurs; et de ces seules connoissances ils tirent leurs discours et toutes leurs comparaisons. Si les noms de quelques héros leur sont familiers, ce sont des héros de leur espèce, des bergers distingués par leurs talens, par les agrémens de leurs personnes, ou les déplaisirs qu'une passion malheureuse leur a fait éprouver. Si le poëte bucolique vouloit sortir de ces limites, il sortiroit du caractère des bergers. La scène qu'il peint peut varier; les objets que présente la nature sont en grand nombre; mais les chants des bergers sont susceptibles de peu de variété. Aussi existe-t-il peu de véritables poésies bucoliques;

(1) *Voyez* Dissertation sur l'églogue, par l'abbé *Fraguier*, dans le 2e vol. des Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, p. 128.

car, parmi les trente idylles de Théocrite et les dix églogues de Virgile, on peut compter tout au plus huit ou dix églogues proprement dites, ou morceaux de poésie pastorale.

VIRGILE paroît avoir été le premier parmi les poëtes latins qui ait fait connoître aux Romains la poésie bucolique en imitant Théocrite; mais, nous venons de le dire, parmi les dix églogues que ce grand poëte a composées, plusieurs appartiennent à ce genre de poésie, moins par leur sujet, ou la manière dont elles sont traitées, que par leur forme extérieure et par le choix des acteurs qui sont mis en scène. Non-seulement les bergers de Virgile sont des êtres imaginaires créés par un homme qui avoit formé son esprit dans la société des citoyens les plus distingués par leurs connoissances et par leur goût; il a aussi mis dans leur bouche l'expression de ses propres sentimens, et tracé le tableau des situations dans lesquelles il s'étoit trouvé lui-même. Cependant la scène de ces petits tableaux se trouve dans le monde réel, et n'a rien d'idéal; le poëte n'a pas compté sur la complaisance de ses lecteurs jusqu'à un point qui détruisît toute illusion; mais il n'a pas su donner à cette scène le caractère propre, qui, lorsque nous lisons Théocrite, nous fait oublier que nous sommes entourés de fictions. Il s'ensuit que ce caractère de vérité et de naïveté, empreint sur toutes les productions du poëte sicilien, manque aux églogues de Virgile. Un autre défaut qui assigne à celui-ci une

place bien inférieure à celle de Théocrite, se trouve dans l'uniformité et la monotonie du caractère des personnages qu'il met en scène, tandis que dans Théocrite, comme dans Homère, chaque personnage a son rôle individuel dont il ne sort pas un instant. Virgile a aussi méconnu les bornes que nous avons assignées au poëme bucolique d'après les législateurs du goût; ses bergers parlent souvent un langage trop savant; d'ailleurs quelques-uns de ses sujets sortent absolument du domaine de la pastorale (1).

Les dix églogues de Virgile ont toutes été composées entre la vingt-septième et la trente-troisième année de la vie de ce poëte; mais elles ne l'ont pas été dans l'ordre où elles sont placées dans le recueil qui en a été fait. Nous allons les indiquer dans leur suite chronologique.

La *première* églogue, la deuxième du recueil, est intitulée Alexis. Le vers 86 de la cinquième églogue sert à fixer l'époque où elle a été composée. Virgile avoit alors vingt-six ans, et il n'étoit connu encore ni d'Asinius Pollion, ni d'aucun grand de Rome. Dans la solitude de sa demeure champêtre, où les suites des guerres civiles n'avoient pas encore pénétré, il eut l'idée d'imiter Théocrite, en chantant un amour malheureux. Il se proposa pour modèles la troisième et la onzième idylle du poëte grec. Cette églogue est de l'an 711 de Rome; mais elle fut retouchée l'année suivante, lorsque Virgile eut fait

(1) *Voyez* Charaktere der vorn. Dichter aller Nationen, etc. Leipz. 1793.

la connoissance de Pollion. Pour plaire à ce protecteur, il y inséra, selon l'hypothèse de quelques savans, différentes imitations de la Giris de Gallus, ami de Pollion ; ce poëme venoit de paroître : à cause de cette identité d'un certain nombre de passages, il a été attribué à Virgile par d'autres commentateurs qui n'ont pas pu concevoir comment ce seroit faire la cour à un poëte que de lui dérober des vers pour se les approprier. Le sujet de l'idylle dont nous parlons est la passion de Corydon, berger sicilien, pour le bel Alexis, favori de son maître Iolas.

La *seconde* églogue, la troisième du recueil, est du printemps de l'an 712. Asinius Pollion venoit d'être nommé, par Marc Antoine, gouverneur de la Vénétie, en exécution de la convention conclue entre les triumvirs à Modène, au mois de novembre de l'an 711. Virgile vante indirectement le gouvernement de ce magistrat, en chantant les plaisirs auxquels se livrent paisiblement les habitans de la campagne au printemps : il chante en même temps la protection que ce gouverneur accordoit aux Muses. Deux pâtres du village d'Andes, tel est le sujet de l'églogue, après avoir lancé l'un contre l'autre des plaisanteries qui sont dans le goût des bergers de Théocrite, conviennent de lutter de talent en chantant chacun un morceau ; ils nomment un de leurs amis communs arbitre de ce différend. Quelques passages de cette églogue sont imités de la quatrième et de la cinquième idylle de Théocrite.

La *troisième* églogue, la cinquième du recueil, est intitulée Daphnis, parce que sa mort et son apothéose y sont chantées par deux de ses camarades, dont l'un, Ménalcas, représente Virgile lui-même. Cette églogue a été composée vers la fin de l'an 712 ou au commencement de 713. On demande qui est ce Daphnis dont la mort est si vivement regrettée par les bergers. La plupart des interprètes, et surtout le célèbre Voss, qui a commenté en allemand les Bucoliques et les Géorgiqnes, et traduit en vers toutes les œuvres de Virgile, croient que, sous le nom d'un berger aimable, le poëte a voulu célébrer l'apothéose de Jules-César. M. Voss suppose que Virgile a composé cette églogue par ordre d'Asinius Pollion, afin de gagner les bonnes grâces d'Octavien. Il nous semble qu'en lisant ce morceau sans prévention, il est impossible d'y rien découvrir qui indique cette intention. Le poëte et son ami y expriment leurs regrets de la mort d'un jeune homme, le premier du canton par sa beauté et ses talens. Ils parlent du désespoir de sa mère, et M. Voss croit que cette mère est la république ou bien Vénus. Ces explications nous paroissent extrêmement forcées, et il nous semble qu'il est inutile de chercher une allégorie dans cette églogue. Il suffit, sans recourir à une autre explication, de supposer que Virgile a eu sous les yeux un original grec qu'il a voulu imiter. La première idylle de Théocrite a en effet beaucoup de ressemblance avec cette églogue.

La *quatrième* églogue, la première du recueil, est de l'automne de 713. Au mois de novembre 711, les triumvirs avoient conclu le traité de Mutina (Modène) par lequel ils s'étoient partagé les provinces de la république, à l'exception de l'Italie. La Gaule cisalpine, patrie de Virgile, étoit échue à Marc Antoine, qui avoit confié sept légions à C. Asinius Pollion, pour occuper la Vénétie. En même temps Marc Antoine et Octavien, en marchant contre Brutus et Cassius, les défenseurs de l'ancienne constitution, promirent à leurs légions de leur livrer, après la victoire, dix-huit villes de l'Italie et de la Gaule cisalpine, avec toutes les terres qui en dépendoient. Cassius et Brutus ayant péri à Philippes en 712, Marc Antoine passa en Asie, et chargea Octavien de mettre les vétérans en possession des biens qu'on leur avoit promis à Crémone, ville qui, ayant embrassé le parti républicain, étoit du nombre de celles qui devoient être dépouillées; mais la soldatesque indisciplinée, peu contente de son lot, passa les bornes qu'on lui avoit assignées; le patrimoine de Virgile, situé à Andes, à trois milles de Crémone, fut envahi. Virgile, dont le talent commençoit à percer, venoit de faire la connoissance d'Asinius Pollion, qui le recommanda à Mécène. Muni de ses lettres, il se rendit à Rome au printemps de 713, et y obtint la restitution de son patrimoine. L'ordre d'Octavien fût appuyé par l'autorité d'Asinius Pollion, et exécuté par Alfenus

Varus (1), chargé de la distribution des terres, et par Cornelius Gallus, dont le poëte avoit aussi gagné l'amitié. Cependant, quelques mois après, Pollion quitta ce pays, et alors les vétérans de Crémone tentèrent de nouveau de s'étendre vers Andes, ce qui engagea Virgile à composer cette églogue, tant pour s'assurer la tranquille possession de son bien, que pour rendre les fugitifs l'objet de la commisération des chefs.

La *cinquième* églogue, la neuvième du recueil, a été écrite dans le cœur de l'été de l'an 714. Après le départ d'Asinius Pollion, les vétérans de Crémone ne s'étoient pas seulement emparés de Mantoue et du village d'Andes, mais Virgile, qui étoit rentré dans ses possessions, n'échappa même à la mort que par une fuite précipitée. Ce fut alors qu'il composa ce poëme, dans lequel Mœris, son esclave, raconte à un ami les malheurs du poëte, et rapporte divers passages de ses poésies qui pouvoient plaire à Octavien, auquel sans doute cette églogue fut, comme les précédentes, communiquée par les amis de Virgile.

Une des plus célèbres églogues de Virgile est la *sixième*, ou la quatrième du recueil, dans laquelle le poëte chante la naissance d'un enfant qui doit accomplir la prédiction de la Sibylle, et remplacer l'âge de fer par un nouvel âge d'or. Les commentateurs se sont épuisés en conjec-

(1) Voyez ci-dessus, p. 229.

tures pour deviner le nom de cet enfant. Aucune ne supporte l'examen de la critique (1), si ce n'est l'interprétation des plus anciens commentateurs qui croient qu'il est question dans cette églogue d'un fils d'Asinius Pollion, né l'an 714 de Rome, pendant le consulat du père. Pollion venoit de négocier entre les triumvirs un accommodement qui avoit été signé à Brindes, et cimenté par un double mariage. La nouvelle de cette paix, qui paroissoit devoir assurer la tranquillité de l'Italie, répandit parmi les honnêtes citoyens une si grande joie, que Virgile, s'abandonnant à son enthousiasme,

(1) Parmi les autres hypothèses nous ne ferons mention que d'une seule qui a été mise en avant d'abord par *Baulacre* (Bibliothèque françoise, XXVIII, p. 243), et ensuite développée par de *La Nauze* (dans un mémoire inséré dans l'histoire de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, vol. XXXI, p. 189). D'après cette hypothèse, la grossesse dont il est question est celle de Scribonie, épouse d'Octavien, qui, l'année d'après le consulat d'Asinius Pollion, accoucha d'une fille, la fameuse Julie. Il est vrai que la plupart des circonstances conviennent aussi-bien à la grossesse de Scribonie qu'à celle de l'épouse de Pollion, si ce n'est l'inscription de l'églogue qui est adressée à Pollion, auquel le poëte paroît vouloir annoncer un événement qui le touche personnellement, et le témoignage de Servius, qui cite un passage d'Asconius Pedianus, où un scholiaste dit tenir d'Asinius Gallus, fils de Pollion, que l'églogue avoit été faite en son honneur. Pour infirmer un fait aussi positif, il faudroit faire voir que l'églogue ne pouvoit pas convenir à la grossesse de l'épouse de Pollion, et l'académicien cité n'y a pas réussi, à ce qu'il nous semble. Au reste, en se plaçant à l'époque où ce poëme fut composé, rien ne pouvoit faire deviner qu'Octavien seroit un jour seul maître de l'empire, et Pollion, l'ami de Marc Antoine, et revêtu de la dignité de consul, étoit un personnage tout aussi important que ce jeune ambitieux; le *règne* qui est promis à l'enfant attendu, convient plutôt au fils d'un consul qu'à celui d'un des triumvirs, qui alors étoient encore égaux en puissance.

chanta d'avance l'époque heureuse qui alloit commencer.

La *septième* églogue, la sixième du recueil, est de l'an 715. Silène enivré, attaché par deux jeunes Satyres, rachète sa liberté en chantant un morceau sur l'origine du monde et sur d'anciennes traditions. Cette églogue est dédiée à Varus, et le poëte a trouvé moyen d'y insérer l'éloge d'un autre de ses amis, du poëte Cornelius Gallus. Varus avoit, depuis le départ de Pollion, le commandement de la Gaule transpadane : Virgile avoit promis de faire un poëme en son honneur, s'il sauvoit Mantoue. Il s'acquitta de cette promesse, après être rentré dans son patrimoine par suite de la paix de Brindes.

La *huitième* églogue, dans l'ordre des temps et dans la suite du recueil, est intitulée la Magicienne; elle est imitée de la deuxième idylle de Théocrite, et a été composée en l'automne de 715, l'année où Asinius Pollion vainquit les Parthéniens, nation de l'Illyrie. Ce consul avoit donné à Virgile le sujet de cette idylle avant son départ pour la guerre, et le poëte la lui adresse lors de son retour. Il y a inséré plusieurs vers de la Ciris qu'on attribue à Gallus, l'ami de Pollion et de Virgile. Cette églogue est un de ces combats que les grammairiens nomment *carmen amœbœum*.

Il paroît qu'il faut assigner la *neuvieme* place à la septième idylle du recueil, qui est du même genre que la précédente. Rien n'indique l'époque où elle a été composée; mais comme la scène de ce petit

drame est à Andes, et que le poëte ne fait aucune allusion aux troubles dont ce village a été agité, il paroît qu'elle n'a pas été écrite avant l'an 716. Il y a quelque ressemblance entre ce morçeau et la huitième idylle de Théocrite.

La *dixième* églogue, qui est aussi la dixième du recueil, a été composée à la demande de Gallus, dont la maîtresse infidèle, la belle Cytheris, nommée Lycoris par le poëte, accompagnoit son nouvel amant dans une expédition qu'il faisoit au-delà des Alpes, tandis que Gallus lui-même étoit retenu en Italie par la guerre. La première circonstance indique l'année 717, au commencement de laquelle le consul Agrippa conduisit une armée sur le Rhin; Sextus Pompée infestoit alors par mer les côtes de l'Italie, que probablement Gallus étoit chargé de défendre. Virgile avoit trente-deux ans. Gallus et son malheur sont le sujet de cette églogue, qui est imitée de la première idylle de Théocrite.

C'est ici le lieu de parler de divers petits poëmes qu'on attribue à Virgile, et qu'on regarde comme les ouvrages de sa jeunesse.

Le premier est intitulé *Culex*, ou le *Cousin*. C'est un badinage, dans lequel le poëte feint que l'ombre d'un cousin tué par un pasteur lui apparoît en songe, et demande des obsèques. Ce poëme, en 413 vers, s'approche du genre bucolique. On doute qu'il soit de Virgile. A la vérité les anciens citent un poëme de Virgile qui portoit le titre de *Culex;* mais ils en parlent avec

une estime que ne paroît pas mériter celui qui nous reste sous ce titre. M. *Heyne* croit que le fond de ce poëme pourroit bien être de Virgile, mais que le texte a été corrompu par l'ignorance des copistes qui y ont fait entrer un grand nombre de vers écrits en marge par les grammairiens. Il a essayé, dans son édition, de restituer le texte primitif, en faisant imprimer d'un autre caractère les vers qu'il regarde comme ajoutés.

Le poëme de *Ciris* est aussi attribué par plusieurs éditeurs à Virgile, dont il n'est pas indigne; leur principal motif est le nombre de vers de ce poëme que Virgile s'est appropriés ailleurs; d'autres croient au contraire que ce poëme est de Cornelius Gallus, et que Virgile a voulu lui faire un compliment en citant et en adoptant pour ainsi dire ses vers.

Nous parlerons tout à l'heure (1) de la collection d'épigrammes et d'autres petites pièces attribuées à Virgile, et qui est connue sous le titre de *Catalecta*.

Les manuscrits de Virgile contiennent un petit poëme de trente-huit vers, intitulé *Copa*, l'*Aubergiste* ou la *Danseuse*, dans lequel le poëte invite le lecteur à venir s'égayer dans une taverne. On ne sait absolument rien de certain sur l'auteur: il est possible que ce soit un ouvrage de la jeunesse de Virgile.

Dans le *Moretum*, poëme de cent vingt-trois vers, le poëte décrit la préparation d'un mets campagnard, ou plutôt l'occupation d'un paysan, de-

(1) Page 373 de ce volume.

puis le moment où il se lève jusqu'à celui où il se rend aux champs : on ignore si le reste du poëme dans lequel les travaux rustiques peuvent avoir été chantés s'est perdu, ou si l'auteur s'est borné aux cent vingt-trois vers que nous avons. Cet ouvrage n'a rien qui soit indigne de la jeunesse de Virgile ; un manuscrit de Milan renferme une note d'après laquelle ce seroit la traduction d'un poëme grec de Parthenius, le maître de Virgile. M. *Wernsdorf*, dans son édition des petits poëtes latins, l'a publié sous le nom de AULUS SEPTIMIUS SERENUS, poëte du temps de Domitien, qui a chanté les travaux rustiques.

Il existe une *élégie* adressée à *M. Valerius Messala*, le protecteur de Tibulle, que quelques manuscrits donnent également à Virgile, tandis que les commentateurs la regardent comme l'œuvre de quelque versificateur des siècles suivans.

Le poëme de l'*Etna*, qui est probablement de Cornelius Severus, et dont nous parlerons en son lieu, se trouve aussi dans quelques éditions de Virgile.

Parmi les manuscrits des œuvres de Virgile, il y en a quatre qui ne peuvent être passés sous silence à cause de leur célébrité. Trois de ces manuscrits appartenoient anciennement à la bibliothèque du Vatican, qui n'en a plus qu'un, les deux autres ayant été transportés à Paris, où se trouve aussi le troisième, qui étoit autrefois à la bibliothèque de Médicis à Florence. Le premier de ces manuscrits, qui est encore à Rome, porte le n° 3225. Il

ne renferme que les deux derniers livres des Géorgiques et l'Enéide : on le croit du cinquième siècle. Il est orné de peintures, que le célèbre *Pierre Santo Bartoli* a gravées. Le manuscrit et les gravures ont été publiés par *Jean Caïetan Bottari*, sous le titre de : Antiquissimi Virgiliani codicis fragmenta et picturæ ex bibliotheca Vaticana ad priscas imaginum formas, à Petro Sancto Bartholi incisæ. Romæ, 1741, in-fol. Ce manuscrit a appartenu anciennement au cardinal *Bembo*, ensuite à *Fulvius Ursinus*, qui le donna à la bibliothèque du Vatican. Lorsqu'en 1798 les troupes napolitaines furent sur le point d'évacuer Rome, elles emportèrent, entre autres objets précieux, le manuscrit dont nous venons de parler. Près de Terracine, la caisse qui le renfermoit tomba entre les mains des François : le général Championet donna ordre de la transporter à Paris; mais, dans les environs de Forli, ce transport fut arrêté par une troupe d'Autrichiens. La caisse ayant été ouverte, les manuscrits qu'elle renfermoit furent dispersés dans la campagne. Un paysan trouva le manuscrit de Virgile dans un sillon des champs, et le rapporta à Rome.

Le second manuscrit, qui portoit au Vatican le nº 3867, contient les Bucoliques, les Géorgiques, l'Enéide, et est peut-être plus ancien que le premier. Il est orné de quelques figures, moins belles que celles que Bartoli a insérées dans l'ouvrage dont

nous venons de parler. De la bibliothèque du Vatican il a passé dans celle de Paris.

Le troisième manuscrit, qui faisoit anciennement partie de la bibliothèque de Heidelberg, est, comme les deux premiers, de la plus haute antiquité, mais fort mutilé. Il se trouve aujourd'hui à la bibliothèque royale de Paris, où il porte le n° 1631.

Le quatrième manuscrit, celui qui provient de Florence, a été publié par *François Foggini*, sous le titre suivant : P. Virgili Maronis codex antiquissimus à *Rufio Turcio Aproniano*, V. C. distinctus et emendatus, qui nunc Florentiæ in bibliotheca Mediceo-Laurentiana adservatur, bono publico typis descriptus. Florentiæ, 1741, in-4°. On croit que le réviseur de ce manuscrit, qui s'est nommé à la fin des Bucoliques (1), est le

(1) En ajoutant cette épigramme :

Distinxi emendans, gratum mihi munus amici
   Suscipiens, operi sedulus incubui.
Tempore quo penaces Circo subjunximus, atque
   Scenam Euripo extulimus subitam,
Ut ludos currusque simul variumque ferarum
   Certamen junctim Roma teneret ovans.
Ternum quippe sophos merui, terna agmina vulgi
   Per caveas plausus concinuere meos.
In quæstum famæ census jactura cucurrit,
   Nam laudis fructum talia damna ferunt.
Sic tot consumptas servant spectacula gazas,
   Festorumque trium permanet una dies.
Asteriumque suum vivax transmittit in ævum,
   Qui partas trabeis tam bene donat opes.

Voyez Burm. Anth. lat. vol. I, p. 371. *Asterius* étoit un des surnoms d'Apronianus.

même Turcius qui fut consul en 494 après J. C. A la bibliothèque de Rheims il existe ou a existé un Sedulius corrigé de la main du même critique ou grammairien.

Plusieurs anciens grammairiens se sont amusés à composer des *argumens en vers* pour les ouvrages de Virgile : on les trouve dans quelques éditions des œuvres de ce poëte, et plus complets dans l'Anthologie latine de *Burman* (1). Il y a d'abord un argument général des œuvres de Virgile, en dix-sept vers ; ensuite quatre tétrastiques pour les quatre livres des Géorgiques ; douze hexamètres du grammairien Basilius pour les douze livres de l'Enéide ; douze hexamètres pour les mêmes, par un inconnu ; cent vingt hexamètres pour l'Enéide ; savoir, dix vers pour chaque livre ; le tout précédé d'une préface de cinq distiques. L'auteur de ces cent trente vers les a mis dans la bouche d'Ovide. Viennent ensuite quatorze tétrastiques ; savoir, un pour les Bucoliques, un pour les Géorgiques, et douze pour l'Enéide ; douze hexastiques pour l'Enéide, autant de pentastiques pour le même poëme. Après tous ces chefs-d'œuvre, Burman donne une suite d'épitaphes en l'honneur de Virgile.

9. *Épigrammes.*

Nous avons donné plus haut (2) quelques détails sur l'idée que les anciens attachoient au mot

(1) Vol. I, p. 372.
(2) Pag. 153.

d'épigramme. Nous avons dit qu'une foule de Romains s'exerçoient dans ce genre, qui ne demande ni beaucoup de génie ni une grande dépense de temps. Les épigrammes étoient le fruit d'un moment de gaieté ou de réflexion; enfans d'un sentiment passager, elles se perdoient et s'oublioient, si quelque curieux ne prenoit soin de les recueillir. Aucun écrivain de la période qui nous occupe n'a formé de collections d'épigrammes; mais il nous reste plusieurs de ces petits poëmes qui nous ont été conservés par les historiens et les grammairiens. Nous allons nommer par ordre alphabétique les auteurs de ces épigrammes, qu'on trouve toutes dans l'Anthologie latine de *Burman*, de laquelle nous parlerons ailleurs.

Martial a inséré dans une de ses épigrammes (1) trois distiques qu'AUGUSTE composa contre Fulvie, épouse de Marc Antoine : le sarcasme y est poussé jusqu'à l'obscénité (2). L'auteur de la vie de Virgile, attribuée à Donat, parle d'une petite pièce composée par Auguste, quand on lui rapporta que Virgile, en mourant, avoit demandé que son Enéide fût livrée aux flammes. Ce poëme, en trente-sept hexamètres, existe (3), mais il est évidemment l'ouvragede quelque poëte scholastique qui a voulu exprimer ce qu'Auguste doit avoir pensé en apprenant cette nouvelle.

(1) XI, ep. 21.
(2) *Voyez* Anth. lat. vol. I, p. 675.
(3) *Ibid.* vol. I, p. 357.

L'auteur de la Vie de Térence, qu'on attribue à Suétone, nous a conservé une épigramme du dictateur Jules César sur ce poëte : il y exprime ses regrets de ce que Térence n'égale pas les Grecs en *verve comique*, comme il leur ressemble par l'élégance de sa diction.

Trois ou quatre épigrammes de Cicéron sont rapportées par Aulugelle, Macrobe et Donat (1). Du nombre est cette plaisanterie sur Caninius Rebilus, qui, en 709, exerça le consulat pendant moins d'un jour :

> Vigilantem habemus consulem Caninium,
> In consulatu somnum non vidit suo.

Cicéron avoit dit la même chose dans une de ses lettres (2).

L'épigramme suivante, sur la légèreté des femmes, est attribuée à Quintus Cicero son frère, dont nous parlerons dans le deuxième volume de cet ouvrage :

> Crede ratem ventis, animum ne crede puellis ;
> Namque est feminea tutior unda fide.
> Femina nulla bona est ; vel, si bona contigit ulla,
> Nescio quo fato res mala facta bona est (3).

On lui attribue aussi vingt vers sur les douze signes du zodiaque (4).

Nous avons parlé plusieurs fois de Cornelius

(1) Anth. lat. vol. I, p. 89, 307, 410, 493.
(2) Ep. ad fam. VII, 30.
(3) *Burm.* Anth. lat. vol. I, p. 541.
(4) *Ibid.* vol. II, p. 318.

GALLUS(1). Un poëte scholastique s'est amusé à composer en son nom cinq distiques sur la mort de Virgile et sur l'Enéide (2).

Dans l'Anthologie grecque on trouve un petit poëme de l'empereur Adrien sur le tombeau d'Hector : il existe aussi en latin, et est attribué à CÆSAR GERMANICUS (3). Adrien l'a-t-il seulement traduit, ou l'épigramme latine a-t-elle été mise sur le compte d'un homme célèbre par quelque grammairien qui l'avoit composée ? Il est impossible de répondre à cette question.

Sur le chemin de Pouzzole au lac Averne, dans une des plus belles contrées du monde, Cicéron possédoit une campagne qu'il appeloit son *académie*, et où il écrivit ses Questions académiques. Après sa mort, Anti tius Vetus en fut le possesseur. On y découvrit alors une source d'eau chaude qui, d'après Pline (4), dont nous empruntons ce fait, étoit salutaire pour les maux d'yeux. Un affranchi, LAUREA TULLIUS, célébra cet événement par une épigramme élégante en cinq distiques, qui nous a été conservée, ainsi que quelques autres vers du même poëte (5).

C. LICINIUS CALVUS, fils de l'historien C. Licinius Macer, dont nous parlerons, se distinguoit

(1) *Voy.* p. 237.

(2) *Burm.* Anth. lat. vol. I, p. 353.

(3) *Ibid.* vol. I, p. 86.

(4) H. N. XXXI, 2.

(5) *Burm.* Anth. lat. vol. I, p. 340, 493.

par ses épigrammes mordantes. Nous avons une de ses épigrammes de ce genre sur Pompée, et le fragment d'une autre sur Jules-César (1). Celui-ci, averti que le poëte craignoit son ressentiment, eut la générosité de lui écrire le premier pour lui offrir son amitié (2).

Le nom de Mécène, si cher aux lettres, s'est déjà trouvé plusieurs fois dans cet ouvrage, sans que nous ayons fait connoître à nos lecteurs cet homme célèbre. C. CILNIUS MÆCENAS descendoit d'une dynastie de rois d'Etrurie. Tite-Live (3) parle d'une famille Cilnienne très-riche et très-puissante à Arretium, d'où elle fut chassée par un mouvement populaire. Il paroît que cette famille se réfugia alors à Rome. On ne trouve cependant pas qu'elle soit parvenue aux honneurs, quoique Horace dise (4) que les aïeuls paternel et maternel de son ami ont commandé des armées. En général, il n'est question d'aucun Mécène dans l'histoire romaine avant le milieu du septième siècle, et deux personnages seulement de ce nom, outre celui dont nous parlons, y sont nommés : l'un paroît, dans un fragment de Salluste, comme secrétaire

(1) Anth. lat. vol. I, p. 215 et 220.

(2) Dans le 31e vol. des Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres on trouve une notice sur ce poëte par M. *de Burigny* : cet écrivain a réuni tout ce que les anciens disent de C. Licinius Calvus.

(3) X, 3.

(4) Sat. I, 6, v. 4.

agrémens de l'homme aimable. L'un et l'autre aimoient les arts ; mais le premier employa leur ministère à embellir Rome par des entreprises grandes et utiles ; ils servoient à l'autre pour adoucir la vie. Agrippa travailla à consolider le gouvernement d'Auguste et à lui donner de la splendeur ; Mécène voulut le faire aimer aux Romains. Pendant que l'un faisoit des choses dignes d'être louées, l'autre encourageoit les talens de ceux qui étoient dignes de les chanter. L'un et l'autre s'accordoient à ne travailler que pour l'avantage de celui au nom duquel ils agissoient. »

Tel fut Mécène dans ses rapports envers le chef de l'état. Dans sa vie privée, il fut un véritable Epicurien. Sa maison, qui, située sur le Mont-Esquilin, dominoit la ville de Rome et les campagnes voisines, étoit entourée d'un jardin délicieux. Ce fut là que, depuis l'âge de quarante ans, voyant la domination d'Auguste affermie, il se retira pour jouir de la vie dans la société de tout ce que Rome possédoit de plus spirituel et de plus aimable. Il s'abandonna entièrement à son penchant pour la volupté et les plaisirs. Dans cette période de sa vie, il fit connoître aux Romains la danse pantomimique par le fameux Bathylle, son favori. Il inventa de nouveaux mets (1) pour flatter son palais blasé ; la mollesse de son caractère se manifesta dans sa démarche nonchalante,

(1) *Voy. Plin.* H. N. VIII, 43.

dans sa manière de se vêtir et dans le style de ses ouvrages. Il est probable qu'il n'entreprit aucune composition de longue haleine, et qu'il se borna à quelques épigrammes et à des poésies légères. Suétone (1) nous rapporte qu'Auguste le railloit souvent de l'affectation de son style, qu'il comparoit à des boucles de cheveux parfumés; l'auteur du Dialogue sur les causes de la corruption de l'éloquence se sert d'une expression semblable, en parlant des *Calamistri* de Mécène. On la comprendra en lisant les vers suivans, qu'il adressa à Horace, et qu'Isidore a insérés dans le neuvième livre de ses Étymologies (2):

Lugent, o mea vita! te zmaragdus,
Beryllus quoque, Flacce, nec nitentes
Nuper, candida margarita, quæro,
Nec, quos Thynica lima perpolivit
Anellos, nec iaspios lapillos;

ou ceux-ci:

Ni te visceribus meis, Horati,
Jam plus diligo, tu tuum sodalem
Ninnio videas strigosiorem (3).

Un autre petit poëme de Mécène nous a été conservé par Sénèque (4). Trois vers sur Cybèle se trouvent dans Diomède le grammairien (5); c'est là tout ce qui nous reste des ouvrages de Mécène.

(1) Aug. 86.
(2) Voyez *Burman.* Anth. lat., vol. I, p. 412.
(3) *Suet.* in vita Horatii.
(4) Epist. 101. Anth. lat. vol. I, p. 596.
(5) Voyez-les dans l'Anth. lat., vol. I, p. 29.

Varron nous a fait connoître une épigramme en deux lignes d'un certain L. MANILIUS, sur la personne duquel nous n'avons aucun renseignement (1).

DOMITIUS MARSUS fleurit sous Auguste, et fut un des premiers épigrammatistes de son temps. Martial parle de lui en plusieurs endroits, et le place à côté de Catulle, dont, par modestie peut-être, il se reconnoît l'inférieur. Dans un autre passage cependant (2) il témoigne peu d'estime pour un poëme du même auteur, qui portoit le titre d'*Amazonis*, et chantoit probablement la guerre d'Hercule et de Thésée avec les Amazones. Ovide au contraire cite Marsus avec éloge parmi les poëtes épiques. Quoi qu'il en soit, il ne reste que deux épigrammes de cet auteur, dont l'une, sur la mort de Tibulle, a été citée plus haut (3). L'autre est rapportée par Philargyrius dans une note sur les Bucoliques de Virgile, où l'on voit qu'un recueil d'épigrammes de Domitius étoit intitulé *Cicuta*.

Quelques épigrammes de M. TERENTIUS VARRO, tirées de ses *Imagines* ou de sa *Satire Ménippée*, et que Burman a recueillies (4), ne suffisent pas pour nous faire connoître le génie poétique de ce savant Romain. Nous allons insérer ici, à cause de sa sin-

(1) *Voy.* Anth. lat., vol. I, p. 673.

(2) IV, ep. 29.

(3) Voyez ces deux épigr. dans *Burm.* Anth. lat., vol. I, p. 416 et 436. Voyez aussi *Brockhuisen*, à la fin de son Tibulle.

(4) Anth. lat., vol. I, p. 27, 30, 56, 198, 404, 405, 512, 538, 553, 570, 595.

gularité, une épigramme de l'autre Varron, surnommé Atacinus; elle est dirigée contre un certain Licinus, esclave-barbier d'Auguste, et ensuite son affranchi, qui possédoit de grandes richesses et un monument magnifique sur la voie *Salaria*. Voici ces vers (1):

Marmoreo Licinus tumulo jacet, at Cato parvo,
 Pompejus nullo. Credimus esse deos?
Saxa premunt Licinum, levat altum fama Catonem,
 Pompejum tituli. Credimus esse deos.

Virgile aussi doit être placé parmi les auteurs d'épigrammes. Il existe une collection de quatorze petits poëmes, qui, dans les plus anciens manuscrits, portent son nom et le titre de *Catalecta*: dans ce recueil se trouve aussi comprise l'élégie adressée à M. Valerius Messala (2). Le Pseudo-Donat et le Pseudo-Servius citent ce recueil, dont les plus anciens grammairiens ne font point mention. Il nous paroît que la médiocrité de quelques-uns de ces jeux de l'adolescence ne peut pas être un motif suffisant pour rejeter absolument l'authenticité de cette collection, dont quelques morceaux sont dignes de Virgile. Ausone parle déjà des Catalectes de ce poëte; et, ce qui est plus fort, Quintilien cite expressément (3) une des épigrammes qu'ils renferment, comme étant de Virgile. On trouve

(1) Anthol. lat. vol. I, p. 205.
(2) Voyez ci-dessus, p. 362.
(3) Inst. Or. VIII, 3, 28.

les Catalectes dans les éditions des œuvres de ce poëte, et dans l'Anthologie de Burman (1).

Enfin, pour ne rien omettre de ce qui est du ressort de la poésie romaine, nous devons dire qu'il existe, sous le titre de *Priapeïa, seu in Priapum lusus*, un recueil de quatre-vingt-huit épigrammes adressées à une statue du dieu qui gardoit les jardins contre les voleurs. On ne sait pas par qui ce recueil a été fait; les anciens éditeurs le plaçoient à la suite des Catalectes de Virgile. Les morceaux qu'il renferme sont évidemment de plusieurs auteurs; il y en a de Catulle, d'Ovide, de Martial et de Pétrone. On conjecture qu'une partie de ces inscriptions a été écrite successivement sur les murs d'un petit temple de Priape, placé dans le jardin de quelque grand de Rome, et que par la suite un amateur de ce genre de poésie en a fait une collection, précédée d'une espèce de préface. Beaucoup de ces morceaux ne sont en effet que de simples inscriptions ou des épigrammes dans la signification primitive de ce mot (2).

(1) En suivant l'ordre adopté dans l'édition de Heyne, on les trouve dans Burman, vol. I, p. 676, 423, 429, 530, 431, 35, 426, 508, 675, 676, 292, 301, 303, 223. Burman a aussi placé, p. 593, les épigrammes connues dont parle le biographe de Virgile; et vol. II, p. 415, 416, 597, quelques autres qu'on a mises sur son compte.

(2) On trouve ordinairement ce recueil dans les éditions de Pétrone, ainsi que dans l'Anthologie latine.

NOTE I.

Sur les honneurs rendus à Virgile.

(*Cette note devoit être ajoutée à la note* (1) *de la page* 231.)

Il n'étoit plus possible de remanier la quinzième feuille de ce volume, lorsqu'un de nos meilleurs latinistes, M. *Marron*, me communiqua la note suivante sur Virgile ets ur les honneurs posthumes dont il a été l'objet.

« Les Mantouans ont toujours eu une vénération singulière pour le chantre d'Énée. L'abbé *Bertinelli*, dans un ouvrage intitulé : Discours sur l'état des lettres et des arts à Mantoue, in-4°, 1775, rapporte une anecdote assez curieuse, d'après un manuscrit de *Jean Piccinardi*, de Crémone. La voici : Au quinzième siècle, on avoit coutume de chanter à Mantoue, à la messe de St. Paul, une hymne en l'honneur de Virgile : on y supposoit que l'apôtre des nations arrivant à Naples, tourna ses regards vers le Pausilippe, où reposent les cendres de ce grand poëte, et qu'il regretta de n'avoir pu le connoître pendant sa vie, ni le convertir ; ce qu'exprime la strophe suivante :

Ad Maronis mausoleum
Ductus, fudit super eum
Piæ rorem lacrimæ ;
Quem te, inquit, reddidisem,
Si te vivum invenissem,
Poetarum maxime !

« *D'Alembert*, dans son Histoire de l'Académie françoise, t. III, p. 517, rapporte, comme un *on dit*, que la ville de Mantoue a placé dans ses armes la tête de Virgile. Le général *Miollis*, du temps qu'il commandoit à Mantoue (en 1797), ordonna une fête solennelle en l'honneur de

Virgile ; il a créé à Mantoue un *forum* de Virgile, et fait élever un obélisque dans le lieu présumé de sa naissance. »

NOTE II.

Sur la quatrième églogue de Virgile.

(*A ajouter à la page* 358.)

J'ai dit que parmi les différentes hypothèses qu'on a mises en avant sur la *quatrième* églogue de Virgile, que j'appelle la sixième, parce que je la crois composée l'an 714 de Rome, celle qui rapporte ce morceau à un fils du consul Pollion, me paroît la plus vraisemblable. Le savant membre de l'Institut qui a bien voulu jeter un coup-d'œil sur les épreuves de mon ouvrage, et me communiquer ses observations, m'a fait connoître l'opinion de *Vignoles*, qui mérite considération, parce que cet auteur étoit fort en chronologie. Elle se trouve dans le 35ᵉ volume de la *Bibliothèque germanique*, Amsterd. 1736, in-12, p. 173. Vignoles croit que l'églogue en question a été composée quinze ans plus tard, savoir en 729, et que Virgile y a chanté, non un fils de Pollion ou d'Auguste, ni la naissance du jeune Marcellus, neveu de ce prince, mais le commencement de l'*ère d'Alexandrie*. L'introduction de cette ère fut ordonnée en 724, par un décret du sénat romain ; mais Vignoles dit que, malgré ce décret, les Egyptiens ne commencèrent ce qu'ils appeloient les *années d'Auguste* (différentes des années d'Auguste des Romains, dont l'époque est la 727ᵉ année de Rome) que le 29 août 729, parce qu'ils voulurent faire cadrer la réformation de leur calendrier avec le commencement du quatorzième siècle du grand cycle caniculaire, ou du quatrième cycle qui devoit durer 1400 ans, et dont l'époque tomboit en l'année 729. C'est cette grande révolution que, d'après Vignoles, Virgile a voulu célébrer.

En partant de cette hypothèse, Vignoles tâche de faire voir qu'il n'y a pas un vers de la quatrième églogue qui ne puisse facilement être rapporté à cette époque. Quel autre qu'Octavien pouvoit être désigné, dit-il, dans le troisième vers, par l'épithète de *consul*, lui qui « avoit envahi le consulat en sa vingtième année » qui l'exerçoit alors pour la quatrième fois, et qui « sembloit vouloir se faire consul perpétuel ? » Le vers cinq,

Magnus ab integro seclorum nascitur ordo,

va très-bien au commencement d'une *révolution de siècles*. *Jam redit et Virgo*, du sixième vers, fait allusion au signe de la Vierge, dans lequel cette année et toutes les années de cette ère, dont le premier jour répond au 29 août, devoient tomber. Le septième vers,

Jam nova progenies cœlo demittitur alto,

est un peu plus embarrassant. L'hypothèse de Vignoles ne permet pas d'entendre ce vers d'un nouveau genre d'hommes, comme ont fait quelques commentateurs; il faut nécessairement l'entendre d'un enfant nouvellement né, le même auquel le poëte dit dans la suite : *Incipe, parve puer.* Comment trouver cet enfant remarquable en l'année 729 ? Vignoles ne le trouve pas; mais il fait voir que Julie, fille unique d'Auguste, avoit épousé, en 729, le jeune Marcellus, et que par conséquent elle *pouvoit* accoucher en 730. Si aucun historien ne parle de l'enfant qu'elle mit au monde, c'est que probablement il mourut fort jeune, et avant le neuvième jour auquel on donnoit des noms aux garçons ; mais je me trompe, *Vellejus Paterculus* en parle, ou y fait allusion, en appelant Julie (II, 93) *feminam neque sibi, neque reipublicæ felicis uteri*. Vignoles trouve apparemment que la mère de Caius et Lucius Cæsar, l'espoir des Romains, emportés tous les deux par une mort prématurée ; d'Agrippa, déporté,

et bientôt après assassiné par Tibère ; de Julie, exilée pour le débordement de ses mœurs ; et d'Agrippine, vivant dans des inquiétudes continuelles pour la sûreté de son mari et de sa nombreuse famille, n'auroit pas été assez malheureuse, si elle n'avoit encore perdu un fils en bas âge. Mais continuons.

Les vers huit et neuf,

> ..... *nascenti puero, quo ferrea primum*
> *Desinet, ac toto surget gens aurea mundo,*

vont, d'après notre critique, très-bien à l'année 729, parce qu'en 725 le temple de Janus avoit été fermé, et que, lorsque l'enfant de Julie vint au monde, l'empire romain jouissoit d'une paix générale sur mer et sur terre. Mais il oublie qu'en 729 la révolte des Cantabres força Auguste d'entreprendre une expédition en Espagne, que le temple de Janus avoit été rouvert (probablement depuis 727, année dans laquelle Messala fit la guerre en Aquitaine), et qu'il ne fut refermé qu'en 730, après le retour du prince à Rome.

Lucine, qui, dans le dixième vers, est priée d'être favorable à l'enfant nouvellement né, n'est autre que sa mère Julie, « dont Lucine est presque l'anagramme. » Mais comment notre auteur se tirera-t-il du douzième vers, où le poëte dit expressément que l'enfant naîtra sous le consulat de Pollion, c'est-à-dire en 714 :

> *Teque adeo decus hoc ævi, te consule, inibit,*
> *Pollio.*

Il change la leçon de Pollio en Tullio ; or le fils de Cicéron étoit consul, du 13 septembre au 31 octobre 724, à l'époque où le sénat ordonna aux Égyptiens de commencer une nouvelle ère (voyez *Dion Cass.* LI, p. 523) ; et comme l'enfant de Julie ne pouvoit pas naître en 724, parce que cette princesse n'avoit alors que dix ou onze ans, le *decus ævi* doit

signifier la nouvelle ère. Il reste cependant une difficulté que Vignoles ne juge pas à propos de résoudre. Comment le poëte qui chante le grand événement chronologique qui eut lieu en 729, confond-il subitement les années 724 et 729 ?

Notre chronologiste est plus fort quand il s'agit d'expliquer le douzième vers :

..... *Incipient magni procedere menses.*

Servius dit que le poëte entend par *grands mois* les mois de juillet et d'août, qui furent nommés d'après Jules César et Auguste. Selon nous, Servius se trompe : le mois de sextilis ne fut appelé Auguste qu'en 727, et par conséquent treize ans après l'époque où nous plaçons la composition de l'églogue. Nous entendons par conséquent le *magnos*, avec la plupart des commentateurs, comme *faustos*, ou bien comme *æternos, quorum felicitas ad omnem posteritatem permaneat*; ou mieux encore, avec *Voss*, comme se rapportant aux *magna secla* du vers cinq, aux dix parties de la grande année du monde des livres sibyllins. Vignoles, au contraire, rappelle que, dans l'ère d'Alexandrie dont il s'agit, d'après lui, toutes les années devoient finir par de grands mois de trente-cinq ou trente-six jours, en regardant les cinq ou six épagomènes comme des appendices du douzième mois. Mais n'est-il pas singulier que le poëte dise qu'à cette époque commençoient les grands mois, tandis qu'en admettant que les jours complémentaires fussent regardés comme un appendice du douzième mois, ce mois finit l'année au lieu de la commencer?

Nous ne poursuivrons pas plus loin l'analyse des raisonnemens de Vignoles, parce qu'il nous reste quelques observations générales à faire. Nous demanderons d'abord si le commencement d'une nouvelle ère par les astronomes d'Alexandrie peut paroître à nos lecteurs un événement assez important pour motiver l'enthousiasme du poëte. Cette ère

n'auroit même rien d'intéressant, s'il n'étoit pas constaté qu'elle a commencé avec le dernier cycle caniculaire, c'est-à-dire en 72?. Vignoles dit que ce fait a été prouvé par les chronologistes; mais nous demanderons encore comment on peut supposer qu'un ordre du sénat romain, ayant pour objet de flatter le maître et de perpétuer le souvenir d'un grand événement, aura été négligé pendant cinq ans, par un peuple conquis et par les magistrats romains qui le gouvernoient, uniquement pour atteindre une époque qui n'intéressoit sans doute que quelques astronomes. D'où vient que l'exact Censorin ne parle pas de cette circonstance? Dans le 21e chapitre de son ouvrage utile, *De die natali*, il fixe clairement l'année où il a écrit; ce fut cent ans après le second consulat d'Antonin le Pieux, c'est-à-dire l'an 239 après J. C., année qui répond, dit-il, à la 986e de l'ère de Nabonassar, à la 267e de l'ère d'Alexandrie, et à la 265e de celle d'Auguste. On voit que, d'après lui, l'ère d'Alexandrie remonte à deux années au-delà de celle d'Auguste, c'est-à-dire à l'an 725 de Rome, année dans laquelle tombe, en effet, la plus grande partie de la première année d'Alexandrie, qui commença au 29 août 724.

Nous avons parlé ailleurs (1) de l'ère d'Alexandrie, et y avons fait connoître la manière extrêmement ingénieuse dont un astronome de Berlin explique pourquoi les Egyptiens fixèrent le commencement de la nouvelle ère au 29 août, tandis que le premier jour de leur année, ou le premier de leur mois de thoth, répondoit véritablement cette année au 31 août de l'année Julienne bien calculée. Cette bizarrerie apparente provenoit des erreurs qu'avoient commises les prêtres, qui, après la mort de Jules César, étoient chargés du soin des intercalations. On sait qu'au lieu de faire des années bissextiles en 713, 717, 721 et 725, ainsi qu'ils auroient dû le faire, ils intercalèrent en 712, 715,

(1) Elémens de Chronologie historique, vol. II, p. 72.

718, 721, 724; il en arriva qu'en 724 le 1er thoth ne répondit plus au 31 août, mais au 29. Ce fut depuis ce jour que les Egyptiens comptèrent d'après l'année Julienne, car leur année avoit déjà commencé, lorsqu'il fut décidé à Rome que dorénavant ils suivroient la nouvelle ère; dès-lors ils conservèrent religieusement l'usage de commencer l'année au 29 août. Cette explication donnée par M. *Ideler*, n'est, comme le système de Vignoles, qu'une supposition; mais elle est si simple et si naturelle, que, puisqu'elle se fonde sur la date de 725, il sera difficile d'admettre une assertion qui renvoie l'époque de l'ère d'Alexandrie à l'année 729.

Par respect pour la mémoire de l'évêque *Lowth*, plutôt que parce que son raisonnement nous paroît concluant, nous ajouterons ici un passage tiré de sa *Poésie sacrée des Hébreux* (1). Nous omettons la note où, en adoptant l'opinion commune d'après laquelle la quatrième églogue de Virgile a été écrite sous le consulat de Pollion, il déclare qu'il ne sauroit se persuader que Virgile ait pu concevoir l'idée de placer le nom de Pollion, ami intime d'Antoine et ennemi déclaré d'Octavien, à la tête d'une pièce qu'il auroit uniquement consacrée à la gloire de César et de sa famille. L'évêque aura parfaitement raison dès que cette intention du poëte sera prouvée. Voici le passage :

« On trouve en ce genre, chez les Latins, un poëme de la plus grande beauté et de la plus grande noblesse, non moins admirable par l'élégance et l'éclat de la versification que par l'obscurité du sujet; nous voulons parler de la quatrième églogue de Virgile. Nous ne devons pas la passer ici sous silence, puisque, dès les premiers siècles du christianisme, l'opinion générale a été qu'elle avoit quelques rapports avec les monumens de cette véritable poésie prophétique qui nous occupe en ce moment, et que c'est à cette

(1) Traduction de M. *Sicard*, Lyon, 1812, vol. II, p. 97.

source sacrée qu'elle devoit son origine. Quoiqu'il soit difficile d'expliquer comment la chose a pu arriver, soit que nous ayons recours pour cela à la version grecque des livres saints, qui étoit déjà publiée depuis long-temps à cette époque; soit que nous en cherchions la cause dans les prédictions de ces mêmes livres, et qui, mises en vers par les Juifs hellénistes, circuloient sous le nom de Sibylles, cependant le poëme nous fournit un si grand nombre de preuves évidentes de la vérité de ce fait, qu'il suffit de le lire pour voir toutes les difficultés que présente cette opinion s'évanouir et disparoître. Les pensées, les images, le style, ont des rapports si étonnans avec la poésie sacrée; le sujet est d'une nature si relevée, si magnifique, ou plutôt est traité d'une manière si pompeuse par le plus sage et le plus sévère des poëtes, qu'il est impossible de ne pas rester persuadé que, sous l'enveloppe du sujet apparent, s'est glissé, secrètement et à l'insu du poëte, quelque chose de mystérieux qui l'a agrandi, et qui a répandu sur la composition entière, des couleurs étrangères et une magnificence qui en surpasse de beaucoup la mesure naturelle. Quelle a été l'intention et le dessin du poëte? Quoique beaucoup de savans se soient exercés sur cette question, nous pensons qu'on l'ignore encore, et nous conservons peu d'espoir qu'on parvienne jamais à le découvrir. L'histoire, la situation de la république, les circonstances du temps ne nous offrent aucun événement, aucun personnage auquel puissent convenir l'ensemble et les détails de ce poëme, ou qui aient pu fournir matière, en aucune façon, à des prédictions si magnifiques. Quant à nous, nous avouons avec franchise que plus nous avons relu cette pièce, en fixant notre esprit sur ce rapport, moins il nous a été possible d'en concevoir le sens. La clarté du style, l'élégance de la composition, sont telles, que l'obscurité des choses échappe et fait illusion à ceux qui lisent cette pièce. Mais en considérant chaque détail de

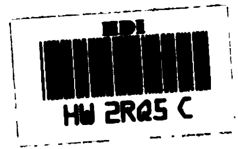
plus près, en pesant la nature et l'importance des images et des expressions, nous y apercevons tant de choses opposées aux usages des Romains, et étrangères aux idées reçues parmi ce peuple à cette époque, que nous avons de la peine à nous persuader qu'au moment même où ce poëme parut pour la première fois, il ait été parfaitement entendu. Mais puisqu'il trouve une explication claire dans les monumens sacrés des Hébreux, et que l'idée étrangère qu'ils nous fournissent semble être venue s'unir et se surajouter à l'idée première du poëte, dont l'esprit n'a pu en embrasser, ni même en concevoir tout l'effet et toute la grandeur, osons dire, quoique avec crainte, et sans savoir quel jugement les savans porteront de notre opinion, osons dire que ce fait nous paroît si singulier, si étonnant, que nous sommes presque contraints à penser qu'il est arrivé une fois ce que Socrate nous dit des poëtes dans un dialogue de Platon, avec son ironie ordinaire :

« C'est ainsi que la Divinité, leur enlevant l'intelligence, « se sert d'eux comme d'instrumens et d'interprètes des « événemens à venir, afin que nous qui les entendons, nous « apprenions par-là que ce ne sont pas des hommes ainsi « privés de raison qui profèrent des paroles d'un si grand « prix; mais que c'est la Divinité elle-même qui nous parle, « et qui s'exprime par leur bouche. » (Platon, dans son dialogue intitulé *Ion.*)

C'est ici que se termine le passage de Lowth. Puisque nous sommes entrés en tous ces détails sur la quatrième églogue, disons encore que dans le vol. V, p. 55, du *Classical journal* qui paroît à Londres, il est question d'un ouvrage intitulé: *Notice of illustration of Virgil's fourth eclogue*, dont nous ne pouvons donner l'analyse, parce que nous n'avons pu nous procurer ce livre. Le rédacteur du journal anglois dit que l'auteur, après avoir renversé, dans les premiers chapitres, toutes les explications qu'on a don-

nées jusqu'à présent de cette églogue, fait voir qu'elle renferme une prédiction faite par Virgile en personne, mais comme la répétition d'une prophétie ancienne de la Sibylle de Rome, et qu'il prouve, *d'une manière incontestable*, en examinant les événemens du temps, que l'objet de la prophétie étoit Octavien. Le rédacteur ajoute que, quant à lui, il ne doute pas que *l'honneur de l'églogue n'ait maintenant été rendu à son véritable propriétaire*.

FIN DU TOME PREMIER.


HW 2RQ5 C